

communication à la base

enraciner et épanouir

A. Raphaël NDIAYE

ARC HIV
104430

«*Etudes et Recherches*» est une série de monographies, éditée en supplément à la revue trimestrielle :

environnement africain

cahiers d'étude du milieu et
d'aménagement du territoire

Publiée par ENDA, cette série comporte des communications à des séminaires et sessions de formation, des travaux d'études et de recherches ainsi que d'autres documents. Toute correspondance relative aux publications doit être adressée à :

ENDA Tiers Monde, B.P. 3370 - Dakar, Sénégal. Tél. : 22.42.29 - 21.60.27.
Télex : 51 456 SG ; Fax : (221) 23-51-57 / 22.26.95 ; Courrier électronique :
enda@endadak.gn.apc.org.

Responsables de la publication : Jacques BUGNICOURT, Liberty MHLANGA,
Raphaël NDIAYE et Mohamed NACIRI.

Les opinions exprimées dans les publications d'ENDA n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des organisations concernées par ces publications ou celles de la rédaction.

couverture :
d'après un dessin de Ibou Diouf,
peintre sénégalais.
Avec son aimable autorisation

Frappe et mise en page : Aïssatou NIANE CISSE et Noma CAMARA.

© CRDI — enda tiers-monde, dakar, 1994

N.B.: La reproduction d'extraits est autorisée sans formalité pour des utilisations non commerciales (enseignement et formation), à condition qu'ENDA soit cité avec exactitude et que les éditeurs reçoivent deux copies des passages reproduits.

93-5073-08

IDRC - Lib. 104430

communication à la base

enraciner et épanouir



A. Raphaël NDIAYE

ARCI0V
002:659(6)

Série *Etudes et Recherches* n° 162-163-164
Dakar, Enda-Éditions, 1994

N 32



ISBN 92 9130 010 6
ISSN 0850-8526

© CRDI — ENDA Tiers Monde, 1994

BP 3370, Dakar, Sénégal, Tél : 51 456 SG, Fax : (221) 23-51-57 / 22-26-95
Courrier électronique : enda@endadak.gn.apc.org

communication à la base

A mon épouse et à mes enfants,
pour les soucis partagés et l'affection bienveillante.

A tous les acteurs à la base
et à tous ceux qui les accompagnent dans leurs efforts
quotidiens.

A la mémoire de :

- mon père, François Diégane,
trop tôt arraché à l'affection filiale ;
- ma mère, Marie Niaroum Diouf,
qui vient de nous quitter.

Remerciements

Nous adressons nos vifs remerciements à MM. :

- Jacques Bugnicourt, Secrétaire Exécutif d'ENDA TM, pour sa collaboration précieuse dans la rédaction du présent ouvrage ;
- Diouldé Laya, Directeur du CELTHO de Niamey, pour les facilités qu'il nous a assurées pendant notre mission de terrain au Niger, la relecture de l'étude soumise au CRDI, et les observations pertinentes qu'il nous a faites à cette occasion ;
- Mme Saly Njie, ancienne directrice de la bibliothèque nationale de Gambie, pour toutes les facilités qu'elle et son équipe nous ont apportées pendant nos enquêtes de terrain dans son pays ;
- M. Jean-Yves Gapihan, expert chargé de l'étude et du suivi de projets, et son épouse Grace Hermings pour leur appui pendant nos enquêtes de terrain au Cap-Vert ;
- Mamane Boukari, documentaliste à ENDA, pour son appui dans la rédaction de la partie bibliographique et de la liste des sigles ;
- Toutes les personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenus pendant nos missions de terrain, ainsi que les services et institutions qui ont bien voulu nous accueillir et nous donner accès aux informations qui ont grandement contribué à la rédaction du présent ouvrage. On trouvera à la fin de l'ouvrage la liste de ces personnes, services et institutions.

Liste des sigles

- ACCT : Agence de Coopération culturelle et technique.
- ACS : Association des Chercheurs sénégalais.
- ACS : Archives culturelles du Sénégal.
- ADRAO : Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique occidentale.
- AGRA : Centre régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelle (Niamey, Niger).
- AJAM : Association des Jeunes Agriculteurs de Mékhé.
- AIDBA : Association internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives en Afrique.
- AMBAD : Association malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.
- ANABADS : Association nationale des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes sénégalais.
- ASBAD : Association sénégalaise des Bibliothèques, des Archives et la Documentation.
- ASDBAM : Association sénégalaise pour le Développement des Bibliothèques, des Archives et des Musées.
- ATB : Atelier Théâtre Burkinabe.
- AVV : Aménagement des Vallées des Volta.
- CARIS : Système d'Information sur les Recherches agronomiques en Cours (FAO).
- CDR : Comités de Défense de la Révolution (Burkina Faso).
- CEA : Commission économique pour l'Afrique.
- CEAO : Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.
- CEDEPS : Centre départemental d'Education populaire et sportive.
- CEE : Communauté économique européenne.
- CELTHO : Centre d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale.
- CEMG : Collège d'Enseignement moyen général
- CEMT : Collège d'Enseignement moyen technique.
- CESAO : Centre d'Etudes économiques et sociales d'Afrique occidentale.
- CESTI : Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information.

- CIA : Conseil international des Archives.
- CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel.
- CIRECCA : Centre international de Recherche, d'Echanges et de Coopération de la Caraïbe et de l'Amérique latine.
- CLAC : Centre de Lecture et d'Animation culturelle en Milieu rural africain.
- CND : Comité national de Développement.
- CNRST : Centre national de Recherche scientifique et technologique.
- CRDI : Centre de Recherche pour le Développement international.
- CRDS : Centre régional de Documentation de Saint-Louis (Sénégal).
- CREDIF : Centre de Recherche et d'Etude pour la Diffusion du Français (Paris).
- CRFB : Centre régional de Formation des Bibliothécaires (Dakar).
- DAFS : Direction de l'Alphabétisation fonctionnelle et sélective.
- DEVSIS : Système international d'Information sur le Développement économique.
- DLPS : Développement de la Lecture publique au Sénégal.
- DNFLA : Direction nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la Linguistique appliquée.
- EBAD : Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.
- ENDA : Environnement et Développement du Tiers Monde.
- ENSB : Ecole nationale supérieure des Bibliothèques.
- ENSSIB : Ecole nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques.
- FID : Fédération internationale de Documentation.
- FONGS : Fédération des Organisations Non gouvernementales du Sénégal.
- GRAAP : Groupe de Recherche et d'Appui pour l'Autopromotion paysanne (Burkina Faso).
- GRAD : Groupe européen de Réalisations audiovisuelles pour le Développement.
- GRET : Groupe de Recherches et d'Echanges technologiques.
- IFAN : Institut fondamental d'Afrique noire.

- IFLA : Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques.
- INAFLA : Institut national pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes.
- INADES : Institut africain pour le Développement économique et social.
- INTD : Institut national des Techniques de la Documentation.
- IPSI : Institut de Presse et des Sciences de l'Information.
- IRAP : Institut de la Réforme de l'Action pédagogique.
- NEA : Nouvelles Editions africaines.
- OAICB : Organisme d'Appui à l'Information et à la Communication à la Base.
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique.
- OLP : Opération Lecture publique.
- OMVS : Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.
- ONCV : Association des Femmes du Cap-Vert.
- ONEPAFS : Office national de l'Education permanente et de l'Alphabétisation fonctionnelle et sélective.
- ONPR : Office national de Promotion rurale (Côte d'Ivoire).
- ORD : Organismes régionaux de Développement.
- PADIS : Panafricain Documentation and Information System.
- PAM : Programme alimentaire mondial.
- PICB : Point d'Information et de Communication à la Base.
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
- RESADOC : Réseau sahélien d'Information et de Documentation scientifique et technique.
- RUDIS : Rural Development Information System Research.
- SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta.
- SERMAC : Servicio Meso-Americana de Comunicación.
- SODEFITEX : Société de Développement des Fibres textiles
- SODEVA : Société de Développement et de Vulgarisation agricole.
- SPFED : Service d'Education et de Participation de la Femme au Développement.
- UAP : Disponibilité universelle des Publications.
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

Table des matières

Avant-propos	15
Problématique générale : Information documentaire et communication à la base : de l'ambiguïté et de l'inadéquation, vers une démarche d'intégration	19
Une institution d'origine coloniale	22
Le cas du Sénégal	22
Le cas du Ghana	25
Problématique	27
Première partie : Information documentaire classique dans les pays du champ d'étude: l'existant	33
Les institutions documentaires des pays du champ d'étude	34
Les bibliothèques nationales (BN)	34
Les bibliothèques d'étude et/ou spécialisées	41
Les bibliothèques scolaires	43
Les bibliothèques publiques	46
Les institutions documentaires à vocation sous-régionale et inter-africaine	52
Les personnels : formation et structures associatives	54
Formation des personnels au Ghana et en Gambie	54
Situation de la formation dans les pays francophones	55
Les associations professionnelles	60
Les utilisateurs des structures documentaires	63

Approche des utilisateurs en fonction de l'âge	64
Approche des utilisateurs en fonction du sexe	68
Répartition des structures documentaires du point de vue géographique (ville/campagne)	70
Synthèse générale et conclusions	73
Faiblesse structurelle	73
L'exclusion de la base	82
Schéma de verticalité descendante	85
Non intégration des réseaux documentaires au développement	86
Deuxième partie : Communication à la base et information documentaire : des expériences novatrices	
Alphabétisation et recours à l'écrit	92
Alphabétisation dans les différents pays : performances et limites	96
Alphabétisation en langues nationales et production de documents écrits	110
Production de documents écrits	111
Modes de reproduction et tirage	114
La presse rurale	115
L'édition en langues nationales	122
Alphabétisation, écrit et iconographie	124
Synthèse et conclusions	125
De l'oral et du gestuel	135
De l'oral et du gestuel dans les structures documentaires	136
Du recours à l'animation dans des organismes d'encadrement et des structures associatives	137
L'audiovisuel, un outil adapté	138
De l'usage de l'audiovisuel dans les institutions documentaires classiques	139
De l'usage de l'audiovisuel dans d'autres types de structure	144
Opérations complexes	152
Les Centres de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC)	153
Le concept des CLAC	153
Quelques remarques	156
Les Audiothèques rurales du Mali	157
Choix et équipement des villages audiothèques	158
L'encadrement	159
Organisation des séances d'écoute collective	160
Les cassettes d'animation	161
Les cassettes du savoir et du savoir-faire traditionnels	162
Participation des populations	164

Traitement technique des supports enregistrés	165
Impact des audiothèques	167
Coût de l'opération	167
Quel avenir pour les audiothèques ?	168
Les radios-clubs du Niger	169
Qu'est-ce qu'un radio-club ?	169
Structure et fonctionnement	170
Le schéma de diffusion	172
Impact des radios-clubs	172
L'institut du Sahel (Mali)	174
Les fiches techniques	175
Les diaporamas	176
Les émissions radiophoniques	176
Synthèse générale et conclusions	180
Schéma de verticalité	180
Schéma d'horizontalité	182
Diversité et intégration des supports et des contenus	185
Le recours à la tradition	186
Emergence de compétences nouvelles	188
Logistique, coût et gérabilité	189
Utilisation désarticulée ou insérée de la tradition	190
Les possibles	191

Troisième partie : Information documentaire, communication à la base : une approche d'intégration, des jalons pour l'action et l'utopie	193
Les groupes de base	195
Approche historique et culturelle des populations	195
Solidarités traditionnelles et gestion du savoir	202
Emergence d'un nouvel esprit associatif et de nouvelles structures de regroupement	204
Le mouvement coopératif : heurs et malheurs	205
Les nouveaux phénomènes associatifs	206
La communication	212
Voies et formes traditionnelles de la communication	215
De la tradition orale : approches typologiques	216
Première approche typologique	216
Deuxième approche typologique	217
De l'échange verbal au quotidien et des autres formes d'expression	221
Voies et formes modernes et mixtes de la communication	229
Communication et information documentaire : quelles mutation et intégration ?	235

Jalons pour l'action : les Points d'Information et de Communication à la Base	239
Approche des Points d'Information et de Communication à la Base (PICB)	240
Enracinement des PICB dans le milieu	240
Localisation des PICB	241
Insertion architecturale	242
Démembrement/remembrement des PICB	242
Création des collections	244
Le personnel	251
Droits d'accès	255
Comité de gestion et d'orientation	257
Statut des PICB	258
Tutelle, coordination, concertation et appui	259
Sources de financement des PICB	261
Jalons pour l'utopie et l'action : un projet pilote	264
En guise de conclusion	273
Bibliographie	277
Liste des personnes rencontrées et des services et institutions visités	295

Avant-Propos

Le devenir de l'information documentaire en Afrique et, plus largement, dans certaines parties du Tiers-Monde, se situe à une phase cruciale où de nombreuses certitudes étant ébranlées, il subsiste surtout nos tâtonnements dans une recherche exploratoire. L'expérience nous instruit déjà de ce qu'il ne faudrait plus se contenter de faire, mais elle balbutie encore pour dégager les voies idoines pour l'avenir.

L'expérience balbutie aussi dans la recherche des connections à opérer entre champs envisagés jusqu'ici dans une relative et réciproque exclusion. Il en va de la sorte entre, d'une part, l'information documentaire à l'intérieur de laquelle l'on note de multiples subdivisions et, d'autre part, la communication dans ses formes diverses et variées.

Par ailleurs, du fait d'une large inadéquation des politiques et des structures existantes, héritées de la colonisation, ou transplantées simplement dans nos pays à partir des pays développés, on relève un inégal accès à cette information, avec la mise à l'écart de pans considérables des corps sociaux en Afrique. Ce fait est particulièrement notable pour la disponibilité et la diffusion de l'information documentaire en milieu rural.

L'on voit ainsi combien est bienvenue la décision du Centre de Recherche pour le Développement international, CRDI⁽¹⁾ — à

(1) International Development Research Centre - Canada - (IDRC).

travers sa Division des Sciences de l'Information — de faire conduire une étude de faisabilité de **centres de documentation communautaires**, qui est à l'origine du présent ouvrage. Ceci dénote une conviction forte que le développement ne saurait se réaliser en mettant en marge la majeure partie du corps social — notamment les acteurs à la base — dont l'accès aux structures d'information constitue une condition majeure de participation effective et efficiente à ses processus de réalisation. Cela dénote également une attention particulière à l'évolution qui se dessine dans les pays d'Afrique en particulier, et le souci d'aider à en objectiver le questionnement sous-jacent, tout en engageant la recherche de réponses adaptées.

D'autres organisations, proches des groupes de base villageois, se sont aussi inscrites dans la problématique de l'inégal accès à l'information documentaire, en élargissant celle-ci aux processus de communication à la base. ENDA Tiers-Monde est de celles-là, qui a organisé avec certains partenaires — ACCT, CIRECCA, SERMAC, CEE, CENAP — divers séminaires sur la communication à la base⁽¹⁾, apportant ainsi à la réflexion globale, une somme d'expériences originales et instructives, qui constituent autant de contributions à la recherche de solutions adaptées

Méthodologie

Huit pays africains ont été choisis comme cadre de l'étude, offrant une gamme de situations variées. Il s'agit de pays :

- de la zone sahélienne : Sénégal, Gambie, Mali, Niger, Cap-Vert et Burkina Faso ;
- du Golfe de Guinée : Ghana ;
- et de l'Afrique équatoriale : République Centrafricaine.

L'on a aussi voulu tenir compte de la diversité des situations linguistique, historique et des traditions administratives, en

(1) Le premier centré sur l'Afrique a eu lieu en 1980. Le second se rapportait aux îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien et s'est tenu en 1983. Le troisième avait trait aux Caraïbes francophones (juin 1985) et le quatrième à l'Amérique latine et aux Caraïbes (novembre 1985), cf note p. 233.

raison de la différence des colonisations subies. A ce titre les pays retenus sont :

- lusophone (Cap-Vert) ;
- francophones (Sénégal, Niger, Mali, République Centrafricaine et Burkina Faso) et
- anglophones (Gambie et Ghana).

Des missions d'étude d'une semaine ont été organisées dans chaque pays et se sont échelonnées de janvier 1987 à juin 1988. Il s'est agi au cours de chacune d'elles de rencontrer, en vue d'une collecte d'informations et d'échanges de vues :

- les services d'encadrement du monde rural (vulgarisation agricole, groupements d'intérêts ruraux et autres structures organisationnelles à la base) ;
- les services chargés de la formation formelle et non formelle relevant habituellement de ministères différents (structures chargées de la scolarisation, de l'alphabétisation, du développement communautaire) ;
- les services chargés de la communication ;
- les structures de production et surtout de distribution de l'information documentaire (maisons d'édition, librairies, services de production de documents en langues nationales...);
- celles relatives aux femmes et aux jeunes, compte tenu de leur place de choix au plan social et de l'importance des rôles qui leur incombent, sans qu'il ait été possible de généraliser cette démarche dans tous les pays visités.

Les personnes rencontrées et les institutions visitées sont indiquées dans une liste produite en annexe.

Une masse considérable d'informations a pu être rassemblée, complétée par de multiples lectures. La difficulté aura été, dans une première étape, de parvenir à en faire une synthèse organisée.

Dans une seconde étape, et après approbation de l'étude, il a fallu reprendre la rédaction dans une perspective d'édition, en élargissant et en enrichissant l'approche. Cette seconde

démarche n'a été possible qu'en imposant ses délais propres, qui donnent un âge certain aux données recueillies sur le terrain pendant les missions d'étude. Nous comptons sur la compréhension du lecteur lorsqu'une mise à jour de ces données s'est avérée impossible.

**Problématique
générale :**

**Information
documentaire et
communication à la
base : de l'ambiguïté
et de l'inadéquation,
vers une démarche
d'intégration**

*Si nombreux que soient les travaux finis, ceux
qui restent à faire sont plus nombreux encore.*

proverbe bambara

L'information documentaire est traditionnellement comprise comme un ensemble de collections de documents sur des supports divers dont le plus important demeure encore le papier. Ces collections sont le résultat d'une accumulation réalisée à partir de documents individuels, identifiés, sélectionnés, acquis, traités, classés et circulés, selon des normes définies à l'échelle internationale, pour le bénéfice d'utilisateurs potentiels, présents et à venir. Elles sont logées dans des cadres bâtis et équipés d'un mobilier adapté, également normalisés sur une très large échelle. A ce titre et, par extension, *l'information documentaire* désigne aussi l'ensemble des structures documentaires en tant que cadres bâtis et collections de documents — ou contenant et contenus — et peut être envisagée comme un véritable *champ*.

Nous la qualifions de *classique* dans les pages qui suivent en référence à ses caractéristiques normalisées au plan international, et pour la distinguer de celle qui pourrait être définie relativement à des contextes locaux, qui en feraient un outil réellement adapté pour les usagers des lieux ou des zones desservies.

Cette adaptation, sans méconnaître les normes internationales dont l'observation et le respect sont féconds d'échanges multiples, tient compte en bonne place de la grande majorité d'usagers potentiels jusqu'ici largement exclus du champ documentaire classique — les masses villageoises —, lors même qu'on considère que l'outil documentaire leur est nécessaire, qu'ils y ont droit en tant que citoyens, et que cela accroîtrait de façon significative leur contribution à l'amélioration du niveau et de la qualité de leur vie et de celle de leur pays.

L'information documentaire se distingue de l'information telle qu'elle est entendue par la pratique journalistique. Pour celle-ci l'information est comprise comme un fait, un événement, un renseignement, une nouvelle... dont on s'assure du caractère effectif, de la réalité, par des vérifications multiples et recoupées auprès de plusieurs sources. Elle est ensuite diffusée en empruntant un canal — publication périodique, radio, télévision — pour être portée à la connaissance d'un public, large ou restreint, proche ou éloigné.

A travers ses produits finaux, l'information journalistique alimente l'information documentaire et à l'inverse, celle-ci constitue pour elle une source de renseignements, lui permettant de procéder aux vérifications et aux recoupements que sa pratique pose comme une exigence.

L'information documentaire classique est subdivisée en trois secteurs complémentaires, mais distincts ; gérés selon des règles et des normes relativement différentes, quoique proches. Il s'agit :

- des bibliothèques ;
- de la documentation scientifique et technique ;
- des archives.

Cette subdivision à l'échelle internationale correspond à l'existence de trois organisations internationales, accréditées toutes auprès de l'Unesco :

- la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA), pour le domaine des bibliothèques ;
- la Fédération internationale de Documentation, (FID) pour la documentation scientifique et technique ;
- le Conseil international des Archives (CIA), pour la gestion des archives.

On retrouve les trois secteurs également dans le domaine de la formation, où l'on a traditionnellement des écoles de bibliothéconomie, d'archivistique et de documentation et, une relative intégration de leurs règles de fonctionnement, à travers l'aménagement de troncs communs.

En adhérant à ce schéma international, l'Afrique manifeste un souci légitime d'être reliée à l'ordonnancement général d'un champ et d'une pratique qui se veulent par ailleurs objets de science ; mais qui ne manquent pas de soulever de multiples interrogations, notamment d'adéquation et d'efficacité, de coûts élevés de fonctionnement, et d'articulation aux traditions locales à travers les savoirs capitalisés et les formes revêtues au plan local par l'information et la communication.

Marquée très fortement par une origine coloniale certaine et par un caractère européocentré, l'institution documentaire est sommée de développer de nouvelles mutations qui en assureront une appropriation effective par les corps sociaux de ses pays d'accueil, en particulier ceux à la base, qui attendent encore de pouvoir en tirer des retombées notables, et de mieux jouer leurs rôles dans leur devenir propre.

L'interrogation de l'histoire documentaire à travers deux exemples significatifs — le Sénégal et le Ghana — révèle les avatars de l'institution.

Une institution d'origine coloniale

Le cas du Sénégal

Au Sénégal, l'institution documentaire apparaît de façon certaine au début du 19^e siècle, avec l'établissement, le 9 octobre 1803, par Charles Picard, de l'inventaire de la première bibliothèque publique de Saint-Louis, qui indiquait une collection de 1351 volumes (M. N. Maack, 1981)⁽¹⁾.

Si l'on ne sait à quelle date précise remonte la création de cette bibliothèque, il est sûr, cependant, que cet inventaire coïncide avec une loi relative aux bibliothèques, datée de 1803 et confirmant la législation de 1794 et 1796, appelant à l'établissement des bibliothèques publiques dans chaque capitale provinciale⁽²⁾.

De l'avis de Mary Niles Maack, en dehors de la bibliothèque de Saint-Louis, aucune autre ne devait exister dans les pays d'Afrique francophone avant 1855.

Cette année-là cependant, Gorée enregistre, avec ses dépendances — la moitié sud du Sénégal jusqu'en Casamance —, la création d'une seconde bibliothèque, avec un fonds général

(1) L'inventaire de la bibliothèque de Saint Louis fait précisément ressortir 110 titres de classiques en grec et latin, 90 travaux de philosophie et religion, 65 sur la politique et 40 sur les sciences.

(2) Saint-Louis, ne l'oublions pas, était considérée comme une capitale provinciale française (cf : la présentation du cahier de doléances de Saint-Louis aux Etats Généraux de 1789).

difficilement constitué. Dakar, pour sa part, ne sera doté d'une bibliothèque que bien plus tard⁽¹⁾.

Au plan de la recherche, la nécessité de disposer de collections de nature scientifique est ressentie, dès la période 1745-1753, lorsque le botaniste Michel Adanson entame ses recherches au Sénégal. Toutefois, il faut attendre la nomination du gouverneur Jacques François Roger (1822-1827) pour voir formulée une demande de travaux de type scientifique en vue de faire face aux besoins de la colonie⁽²⁾.

S'il est difficile de situer l'action de Louis Léon Faidherbe qui gouverna la colonie en 1854-61 et en 1863-65 en faveur des bibliothèques, l'on sait qu'il donna une impulsion dynamique à la recherche linguistique et ethnographique dans laquelle il s'investit directement à l'instar de Yoro Diaw, l'Abbé Boilat et, ultérieurement, Delafosse et bien d'autres administrateurs de la colonie.

L'objectif général visé par tout le dispositif documentaire est clairement formulé en 1931 par Brévié, Gouverneur Général, dans une circulaire où il met en exergue le besoin d'étendre la culture, les connaissances, et l'horizon intellectuel des administrateurs et des usagers locaux des services de bibliothèque. (M.N. Maack, 1981, p. 35)

Le besoin d'organiser le secteur des archives est exprimé dès 1820 par le baron Lecoupé, commandant du Sénégal de 1820 à 1821. Celui-ci fit observer que si la colonie n'avait pas atteint tous ses objectifs, la raison s'en trouvait en partie dans le désordre de ses archives. Le baron Jacques François Roger qui lui succède partage cette préoccupation. Ainsi, jusqu'à la fin du

(1) L'existence de celle-ci est confirmée, en 1919, par Claude Faure, archiviste au Gouvernement Général, en même temps que celles de Louga, au Sénégal, de Bingerville, en Côte d'Ivoire - fondée en 1910 - et de Cotonou, au Dahomey - actuel Bénin - créée en 1916.

Quelques bibliothèques militaires sont également créées à l'intention exclusive des officiers et soldats des colonies.

(2) Les dispositions prises en 1825 pour l'acquisition régulière de livres et de revues scientifiques, permettent de recevoir, de France, en septembre 1827, 47 titres relatifs à diverses matières : botanique, histoire naturelle, minéralogie, médecine, etc. (cf. M.N. Maack, 1981).

19^e siècle, le nombre des archives coloniales augmente notablement mais, au plan de la gestion, celles-ci traversent des périodes d'organisation et de négligence. La mise en ordre des archives ne sera vraiment entreprise, non seulement au Sénégal, mais dans toute l'Afrique occidentale française, que sous le mandat du Gouverneur Général William Ponty.

Le 1^{er} juillet 1913, celui-ci prend :

- un arrêté créant, au Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française, un dépôt d'archives⁽¹⁾ ;
- et un autre arrêté créant le même genre de dépôt aux chefs-lieux de chacune des colonies de l'Afrique occidentale française⁽²⁾.

Au Sénégal, les bibliothèques et les archives — constate Mary N. Maack — sont une importation coloniale, amenée dans le continent d'abord pour répondre aux besoins des Français, ainsi que des Africains étroitement associés à l'administration, à la recherche et à l'éducation ensuite. Telle est la situation jusqu'aux années 1950.

De 1950 à 1960, une transition s'annonce. Une nouvelle prise de conscience de l'importance des bibliothèques, notamment grâce à l'action de l'Unesco, et à l'extension du corps des professionnels apparaît. Les Sénégalais sont davantage engagés dans

(1) L'article premier de cet arrêté dispose :

"Il est créé au Gouvernement Général, un dépôt d'archives où les documents de tout ordre provenant des services du Gouvernement Général seront conservés, classés, répertoriés, inventoriés et communiqués par les soins de l'archiviste-bibliothécaire. Les archives du Gouvernement Général pourront aussi recueillir les documents d'un caractère purement historique existant dans les chefs-lieux de Colonies ou de cercles", in *Journal Officiel de l'Afrique occidentale française*, n° 446, du 19/7/1913, p 691.

(2) "Il est créé au chef-lieu de chacune des colonies du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, un dépôt d'archives confié à un fonctionnaire". (art. 7^{ème}) Ibid, p 692.

Les deux arrêtés sont adressés avec une circulaire aux Lieutenants-Gouverneurs du Sénégal, du Haut Sénégal et du Niger, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Cette circulaire est datée du 2 juillet 1913 alors qu'une autre, en date du 4 juillet de la même année, sera adressée avec les deux arrêtés, aux commissaires du Gouvernement Général en territoire civil de la Mauritanie et en territoire militaire du Niger. Tous ces documents sont accompagnés du cadre de classement des archives, ainsi que d'instructions relatives à l'organisation des bibliothèques.

la gestion et l'utilisation des structures documentaires. Ce processus se poursuivra, en se renforçant et, à partir des années 60, le Sénégal prend réellement en main sa politique documentaire.

Le cas du Ghana⁽¹⁾

L'histoire des institutions documentaires et, en particulier, des bibliothèques au Ghana, est inséparable de la mise en place de structures modernes d'éducation, elles-mêmes liées à l'installation de comptoirs et à l'arrivée de missionnaires européens, essentiellement portugais, dès 1529⁽²⁾.

La même période est marquée par l'expansion coloniale britannique qui s'affirme au début du 19^e siècle, avec, le stationnement de 174 officiers du Royal African Colonial Corps, entre 1822 et 1840. Même si beaucoup d'entre eux meurent sur place, du fait de la malaria, on peut considérer qu'il s'agit là de la véritable prise de possession de ce qui constitue aujourd'hui le territoire du Ghana. A la faveur de cette présence et de l'action d'éducation déjà engagée par les missionnaires, différents actes législatifs seront pris, échelonnés entre 1852 et 1927, tous relatifs à l'éducation.

L'utilité de la bibliothèque en tant qu'appoint important au système éducatif et pour les besoins de lecture de la population alphabétisée du Ghana, est soulignée dès 1928 par le Révérend John Aglionby, archevêque d'Accra, qui ouvre cette année-là dans son école — la Bishop's Boys School — et à l'intention de tous les utilisateurs potentiels, sa première bibliothèque avec un fonds général de 6 000 volumes.

(1) pour le détail, voir Evans, Evelyn J. A. : *A tropical library service. The history of Ghana's libraries*. Ouvrage publié par Andre Deutsch, 1964, pp 5 et suivantes.

(2) Les Portugais s'installent à El Mina, à partir de 1482. Dès 1529, ils entreprennent une action de conversion des populations africaines vivant non loin du fort et pour ce faire, décident d'apprendre à lire et à écrire aux enfants africains d'un village proche d'El Mina. Certains de ces enfants sont envoyés au Portugal pour poursuivre leurs études, mais l'expérience sera sans lendemain. Elle est reprise à partir de 1572, par quatre pères catholiques missionnaires augustins, qui s'installent de nouveau à El Mina où ils sont tués quelques années plus tard. En conquérant le fort, en 1637, les Hollandais y mettent un terme. D'autres missionnaires, français notamment, créent une école à Axim entre 1638 et 1641. L'expérience est de nouveau suspendue jusqu'à la reprise d'El Mina par les pères missionnaires catholiques en 1880.

En réalité, l'idée de généraliser la bibliothèque publique à tout le pays — celle ouverte à tous, sans distinction d'aucune sorte — et indépendamment du système éducatif, est soulevée dès 1933 par le Conseil exécutif de la colonie. Cette démarche montre que la prise de décision glisse des missionnaires vers l'administration coloniale.

On assiste, dès lors, au lancement d'un certain nombre d'initiatives pour la création de bibliothèques publiques :

- érection de comités ;
- collecte de fonds ;
- définition de règles de fonctionnement, etc.

Ce bel élan est brisé par la seconde guerre mondiale et les fonds déjà rassemblés sont investis dans d'autres secteurs. Finalement, c'est le British Council qui reprend l'initiative en ouvrant, en 1945, une bibliothèque publique dont le dessein est d'être la première d'un réseau à vocation nationale.

Une année plus tôt et en considération de l'importance de la formation professionnelle, le collègue d'Achimota devait inaugurer une formation en bibliothéconomie, avec une première promotion de 12 étudiants africains.

L'expansion des bibliothèques connaît un nouveau départ avec la fin de la guerre. Dès 1949, le Conseil législatif adopte une ordonnance relative au bureau des bibliothèques : la *Gold Coast Library Board Ordinance*.

Ce texte, mis en œuvre dès le 1er janvier 1950, complété par d'autres, organise depuis ce jour, le fonctionnement des bibliothèques au Ghana.⁽¹⁾

(1) Ces textes sont relatifs :

- au personnel du secteur documentaire ;
- au Conseil ghanéen pour le Développement du Livre (Ghana Book Development Council créé en 1975) ;
- au dépôt légal (Book and Newspaper Registration Act, n° 73-1961 modifié par l'Amendement Act n° 193-1963) ;
- au copyright (Copyright Act 85-1961, modifié par le texte PNDC L110-1985).

Problématique

Ce survol historique montre qu'**au Sénégal comme au Ghana**, l'implantation des bibliothèques et plus largement des structures d'information documentaire, est inséparable de l'histoire coloniale et missionnaire.

La situation des autres pays de la région s'avère largement similaire à celle qui a été décrite, encore que l'emprise coloniale y ait été moindre.

En effet, le Sénégal et le Ghana apparaissent comme des têtes de pont de la pénétration coloniale et le transfert des institutions documentaires dans ces pays, de même que la forte présence coloniale qu'ils ont connue, ont renforcé, d'une manière plus nette qu'ailleurs, l'existence et les caractéristiques des structures documentaires.

Produits de l'initiative coloniale, elles ont eu pour but de répondre d'abord aux besoins des administrateurs, des chercheurs, des négociants et gérants de comptoirs, et des soldats de la colonie, ainsi que des métis nés de leur présence, et enfin des Africains, à la condition qu'ils soient instruits en passant par l'école transplantée par le colonisateur. Les besoins à satisfaire sont d'information, de culture et d'éducation, de loisirs et de liens sentimentaux avec la métropole :

- de références et de connaissances scientifiques ;
- d'appui au système éducatif ;
- d'appui et de fondement de la mission civilisatrice ;

et en ce qui concerne les archives :

- d'organisation des gisements documentaires produits ;
- et de capitalisation pour une meilleure efficacité administrative.

Au Sénégal comme au Ghana, il n'apparaît la moindre référence à un capital local quelconque, qu'il s'agisse d'institutions traditionnelles d'information ou de communication, ou de personnes porteuses de savoirs.

Le contraire eût étonné, si l'on se rappelle, en se situant dans le contexte, que le colonisateur était imbu de sa puissance et de sa supériorité qu'attestent ses victoires et sa stratégie militaires, de

même que son avance technologique et ses capacités d'organisation administrative, commerciale ou autres.

En réalité il est habité par la certitude de la grandeur et de l'éminence de sa civilisation, et se sent le **devoir moral d'en faire bénéficier les peuples conquis**, qu'il le clame haut et fort, ou qu'il le suggère avec subtilité et discrétion.

Si les peuples des pays conquis ont quelque culture, elle est nécessairement de second ordre. Elle peut être objet de recherche en vue de mieux comprendre le colonisé — et mieux l'administrer ? — ou pour étendre la sphère des connaissances linguistiques, anthropologiques, etc ; mais l'on ne saurait aller chercher en leur sein, comme s'ils en étaient les produits, des lettrés, ou des structures d'information⁽¹⁾.

Ainsi, c'est tout naturellement que les premiers efforts d'implantation des institutions documentaires en Afrique, et particulièrement dans les pays de notre champ d'étude, n'ont établi la moindre connexion avec la culture d'accueil, à travers les valeurs dont elle est porteuse et certaines de ses formes de diffusion de l'information ou de développement de la communication.

Cependant, on voit dans l'exemple du Ghana, une liaison objective et intéressante des structures d'information documentaire avec le système éducatif, pris comme un outil essentiel de réalisation et d'achèvement.

Ce souci est assez révélateur de l'approche britannique et de la situation des pays anglophones d'Afrique, au contraire des autres, conquis par la France.

(1) On sait pourtant que de nombreux marabouts et lettrés en langue arabe avaient leurs propres bibliothèques, l'une des plus célèbres parmi toutes étant celle de Ahmed Baba, né à Arouane en 1556, éminent érudit de Tombouctou au temps des splendeurs de l'empire Songhaï (15e et 16e siècle). «Des témoignages directs, nombreux, rapportent que le docte Ahmed Baba possédait près de 1600 volumes dans sa bibliothèque ; et sa valeur était célèbre au Maghreb et sa renommée se répandit au loin.» in Obenga, 1990, p. 15, citant Abderrahmann, *Es-Sa'di, Tarikh es-Soudan*, trad. O. Houdas, Paris, Adrien Maisonneuve, éd. de 1964, pp. 57-58. Cette bibliothèque sera détruite lors de la chute de l'empire Songhaï en 1591, causée par l'expédition de Djouder Pacha, renégat espagnol à la solde du Sultan de Marrakech. On peut se reporter ici entre autres, à l'intéressante thèse de M. Henri Sène : *"Le livre et l'écrit de langue arabe dans la société sénégalaise des origines au début du XXè siècle"*, Bordeaux, Université de Bordeaux, 1982, 353 pages, ronéo.

L'on voit, de même, avec le Ghana, une appropriation locale de l'outil documentaire, avec l'initiative précoce de l'archevêque Aglionby, et les nombreuses démarches de ceux qu'on pourrait désigner aujourd'hui comme une émanation de la société civile, en vue de la création d'une base locale d'un système documentaire à vocation nationale et pour l'extension de celui-ci.

L'on ne sent pas un effort de ce type au Sénégal — et, a fortiori, dans les autres pays francophones de notre champ d'étude — où les initiatives restent principalement celles des autorités de l'administration centrale ou municipale.

Quelles que soient, cependant, la nature et la qualité des efforts faits au Ghana, au Sénégal, ou ailleurs, **l'outil documentaire reste un simple *implant***, conçu uniquement en fonction de personnes considérées comme alphabétisées, lettrées, éduquées. Ce fait demeure une conséquence de l'idée de supériorité que le colonisateur se fait de lui-même et de ses instruments, et qu'il a su inculquer à ses colonisés. Ces derniers, malgré la force d'exclusion de principe qui met en marge la grande majorité des corps sociaux dont ils sont issus, n'ont pas procédé à une remise en cause de l'outil, ni essayé de l'adapter aux exigences du contexte local. Cet état de fait a prévalu, même avec le nouvel élan né des efforts de l'Unesco dans les années 50, et la prise en main par les Etats nouvellement indépendants, de leur politique documentaire à partir des années 60.

La réflexion sur l'adaptation de l'outil documentaire s'est développée, depuis lors, et a généré une littérature relativement abondante. Celle-ci s'inscrit habituellement dans une double approche :

— la critique de son inadéquation fondamentale et de ses insuffisances notoires ;

— des propositions d'un nouveau fondement dans le contexte multidimensionnel d'accueil, accompagnées d'indications de démarches et de procédures de mise en œuvre.

Constatant que l'implantation des bibliothèques en Afrique s'est accompagnée d'un réel "lavage de cerveau" qui nous fait notamment confondre le message — l'ensemble des connais-

sances diffusées — et le médium : la bibliothèque en tant que structure matérielle, Adolphe O. Amadi (1981, p.213), propose qu'on revienne au concept de *bibliothèque sans rayonnages*, ce qui devrait être un élément de la déprogrammation, de la décolonisation, et de la démystification des services de bibliothèque.

En réalité l'auteur va beaucoup plus loin dans son approche critique et dans son appel à la révision de l'institution documentaire. Pour qu'elle soit adaptée à la majorité de la population, l'auteur écrit (p. 215) : "if libraries are to become relevant institutions for the bulk of the population, the following must constitute part of the blueprint for action: **debooking, deprogramming, deprofessionalization, de-alphabetization, debunking, reorientation**, as well as the **deschooling** of society itself. By «debooking», a return to the oral tradition is envisaged, given that Africans are predominantly an oral-aural people. «Deprogramming» will involve the utilization of social agencies such as libraries as tools for psychological confrontation sessions or group therapy to ameliorate the malaise perpetuated by colonial brainwashing. The focus should center on a detailed comparative investigation of the Western tradition and authentic African ways, as a framework for individual and corporate choices. This should lead to some reorientation or at least to alternative choices"⁽¹⁾.

En nous inscrivant dans le même souci — l'avènement d'une information documentaire pleinement adaptée —, mais peut-être sans aller aussi loin que A. O. Amadi, nous voulons

(1) "inverser «la culture livresque», «déprogrammer», «déprofessionnaliser», «désalphabétiser», «désencombrer», «désorienter» et descolariser la société elle-même. Par «renversement de la culture livresque», on envisage le retour à la tradition orale, la culture des sociétés africaines étant essentiellement basée sur l'oralité. La déprogrammation vise, elle, à atténuer le malaise perpétué, au travers du lavage de cerveau, par le colonialisme et pour ce faire, elle implique l'utilisation d'agents sociaux tels que des bibliothèques conçues comme outils de sessions de confrontations psychologiques ou de thérapies de groupe. Cette démarche se base sur une analyse comparative de la tradition occidentale et des coutumes africaines authentiques dans le but de permettre un choix à l'échelle individuelle ou collective. Elle devrait conduire à une orientation ou du moins à des choix alternatifs".

renverser l'approche et **opérer une lecture à partir de la base**.
Que devrait être une information documentaire :

— vue d'un bidonville, d'un village, plus largement des zones rurales ?

— vue par les groupes de base bidonvillois ou villageois ; à partir de leurs attentes propres et en liaison avec leurs activités ; à partir de leurs références culturelles, de leurs structures sociales ?

Comment peut-elle s'articuler dans une relation fécondante, avec les canaux par lesquels ces groupes gèrent et diffusent l'information que requièrent leurs loisirs, l'action, la capitalisation et la perpétuation de ce qui est essentiel à leurs yeux ; et l'échange interactif entre individus ou entre groupes ?

Autrement dit, comment **lier l'information documentaire** dans son acception classique, à la **communication à la base**, c'est-à-dire le fait de se dire des choses entre gens et groupes qui se connaissent ou pourraient se connaître ; qui « dialoguent, se provoquent, négocient, s'expriment » (Sauquet, 1990, p. 98) ; c'est-à-dire et de façon plus formelle, l'ensemble des processus d'échanges interindividuels et intergroupes pour partager une information, une expérience ; acquérir des connaissances ou les approfondir, pour vivre une émotion... mis en œuvre à l'échelle et au sein des collectivités de base, en s'appuyant sur les ressources appropriées disponibles au plan local ?

Bien heureusement, la réalité, en particulier dans les pays de notre champ d'étude, foisonne d'expériences de communication à la base, dont certaines sont conduites dans une relative intégration avec des structures de l'information documentaire et, beaucoup d'autres, dans une totale indépendance.

L'analyse de l'existant, dans ses performances et ses lacunes, de même qu'un rapprochement judicieux entre expériences peuvent se révéler instructifs et tracer des pistes novatrices. C'est cette esquisse que propose le présent ouvrage.

Notre approche est guidée par un esprit pratique, qui se soucie de l'insertion dans la réalité concrète des idées développées, par la présentation et la proposition de jalons pour l'action.

Ce ne saurait être là, en aucun cas, une manière de fermer l'horizon des possibles, en excluant tout ce qui est hors du champ décrit ; bien au contraire, il s'agit là d'une démarche ouverte sur l'avenir avec sa part de promesses et d'errements.

Le risque en est pris, consciemment, car ainsi que le dit Martin Luther King : *C'est en cherchant l'impossible que l'homme a toujours réalisé et reconnu le possible. Ceux qui se sont seulement limités à ce qui pouvait se faire, n'ont jamais avancé d'un pas.*

PREMIERE PARTIE

**Information
documentaire
classique dans
les pays du champ
d'étude : l'existant**

*C'est à force de rouler
que l'asticot arrive au bout du monde.*

proverbe malinké

Les institutions documentaires des pays du champ d'étude

L'analyse abordera principalement les différentes catégories de bibliothèques. Cependant, chaque fois que seront disponibles les données et que cela pourra éclairer notre démarche, nous aurons aussi à nous référer aux centres de documentation. En effet, l'on sait que la frontière entre ce qu'il est convenu d'appeler les *bibliothèques spécialisées* d'une part, et les *centres de documentation*, d'autre part, n'est pas toujours très nette.

D'une façon générale, les pays étudiés ici ont reconduit la subdivision habituelle des bibliothèques en : bibliothèques nationales, d'étude, spécialisées, scolaires et publiques.

Cependant, ils n'ont pas toujours affecté les fonctions classiques dévolues à chacune de ces catégories de bibliothèque. Il y a, parfois, intégration de fonctions, ce qui atténue quelque peu la retransplantation — déjà soulignée — de l'institution coloniale dans ces pays et manifeste le souci de trouver des réponses adaptées aux besoins locaux. Nous y reviendrons au cours de l'analyse avec, à l'appui, des exemples précis.

Les Bibliothèques nationales (BN)

Elles ont pour fonction essentielle d'être la mémoire vive de toute la production — écrite ou se présentant sous d'autres formes — du pays. Ceci en fait des bibliothèques de

conservation, où doit être déposé tout document publié dans le pays. A cette fin, elles sont habituellement bénéficiaires du dépôt légal des imprimeurs, éditeurs et autres.

D'autre part, elles ont le devoir d'acquérir toute publication réalisée par les nationaux à l'extérieur de leur pays, ainsi que toute publication concernant le pays et effectué hors de celui-ci.

Elles ont enfin la tâche de recueillir et de conserver les œuvres les plus importantes de la production internationale dans tous les domaines du savoir.

Ainsi le champ qu'elles couvrent est considérable. C'est pourquoi, certains pays ont des bibliothèques nationales par domaine de la connaissance ou par groupe de domaines de la connaissance. Dans les pays concernés par notre étude, la situation relative aux BN se présente sous deux formes :

- celle des pays qui disposent effectivement d'une bibliothèque nationale (Mali et Gambie) ;
- celle des pays ne disposant pas de bibliothèque nationale mais qui en font assurer les fonctions par une institution tierce.

Les pays du premier groupe

- La bibliothèque nationale du Mali relevait initialement de l'Institut des Sciences humaines, créé par la loi 62-75/ANRM du 7 septembre 1962. Elle a vu sa mission spécifiée par le décret n° 316/ANRM du 16 septembre 1978 et a été érigée en bibliothèque nationale par la loi n° 83.51/ANRM, promulguée le 17 mars 1984.

D'autres textes viendront compléter ou modifier cet ensemble : le décret n° 74/PG-RM du 02.04.1984 portant organisation de la bibliothèque nationale ; l'arrêté n° 3508/MSAC-CAB du 10 juillet 1985 portant modalités de fonctionnement de la bibliothèque nationale du Mali, etc.

- En Gambie, la création du service de la bibliothèque nationale remonte à 1946, en pleine période coloniale. Mais c'est au cours des années 70 que l'ancienne puissance coloniale a aidé le pays à ériger un cadre d'accueil adapté avec des locaux spacieux et aérés.

L'adoption en 1976 du Gambia Library Board Act n° 31 lui permet de recevoir le dépôt légal et d'établir la bibliographie nationale.

Devant la faiblesse du budget de fonctionnement de ces deux BN, l'ex-colonisateur est, dans les deux cas, mis à contribution :

- soit pour accorder des subventions plus ou moins régulières (entre 4 et 5 millions de Fcfa par an pour le Mali, depuis 1983) ;
- soit pour octroyer des dons de livres (avec Ranfurly Library Service, organisation effectuant des dons de livres d'occasion, pour ce qui est de la Gambie).

• Dans le cas du Mali notamment, les statistiques de fréquentation du public indiquent :

- les limites des capacités d'accueil ;
- du renouvellement des fonds ;
- et de la qualité du service global offert. On note les données suivantes :
- 110 lecteurs inscrits en moyenne pour l'année 1987 (jusqu'en juillet) ; cependant les fréquentations sont un peu plus importantes et leur cumul permet d'enregistrer l'accueil de :
- 2 800 lecteurs en 1981
- 8 641 lecteurs en 1982.

La hausse intervenue est, en particulier, due à la mise en place d'un service de permanences en dehors des heures de travail et ceci, après enquête auprès des lecteurs ; ainsi qu'à l'ouverture de la bibliothèque, les après-midis et les dimanches, sauf pendant les mois de juillet, août et septembre.

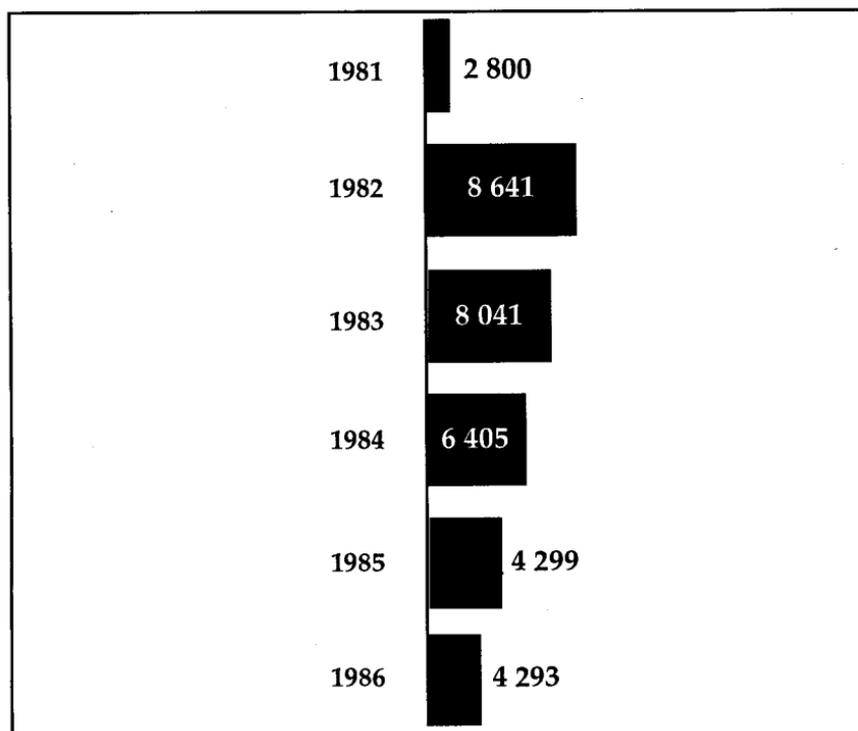
En 1983, 8 041 lecteurs sont reçus.

On note une baisse due au non renouvellement du fonds et à l'absence de publications périodiques. De même, est-il invoquée la concurrence faite à la bibliothèque nationale par les centres culturels français, et russe et le centre Djoliba de l'Eglise du Mali.

La baisse s'accroît les années suivantes. Ainsi note-t-on :

- pour 1984 6 409 lecteurs reçus ;
- pour 1985 4 299 lecteurs reçus ;
- pour 1986 4 293 lecteurs reçus.

Fréquentation de la bibliothèque nationale



D'après une étude datée de novembre 1992 du Dr Oumar Ba et de Samba Aw, le fonds documentaire de la BN de Gambie est estimé, au 30 juillet de la même année, à :

- 215 000 volumes (ouvrages généraux) ;
- 16 500 documents non conventionnels (études et rapports) ;
- 217 microfiches ;
- 50 titres de périodiques ;
- et un accroissement annuel de 2 000 documents en moyenne, le tiers de l'ensemble du fonds concernant le secteur rural. Le

public est constitué de chercheurs, agriculteurs, économistes, planificateurs, professeurs, élèves.

Au contraire de la bibliothèque nationale du Mali, qui s'en tient à sa fonction stricte de conservation du patrimoine national et de lecture sur place, celle de Gambie, en plus de ces fonctions, assure un service de dépôt de livres le long du fleuve Gambie dans des écoles. De ce fait, c'est elle qui remplit les fonctions dévolues à un réseau de bibliothèques scolaires, en l'absence de celui-ci.

Cinquante écoles de Banjul et de localités situées le long du fleuve sur les deux berges, jusque dans la subdivision du Kombo, sont concernées par cette démarche. Pour en assurer le fonctionnement, la bibliothèque dispose d'une collection spéciale de 1 500 à 2 000 volumes. A l'occasion de tournées périodiques, 30 à 40 volumes sont déposés dans chaque école. L'opération a démarré depuis 1977, et de temps à autre, bénéficie d'un budget⁽¹⁾.

La bibliothèque nationale de Gambie assure aussi une fonction de lecture publique en l'absence d'un réseau national de bibliothèques publiques. Cette fonction est réalisée grâce aux rotations régulières de bibliobus qui alimentent :

— 135 points de dépôt dans 39 villes et villages sur la rive sud du fleuve ;

— et 98 points de dépôt dans 27 villes et villages sur la rive nord. Ces dépôts se font pour l'essentiel dans les écoles. Cependant, les agents de l'administration, les retraités et agents de projets de développement peuvent se rendre auprès de celles-ci, pour bénéficier partiellement des prêts consentis.

Ainsi voyons-nous, dans le cadre de la Gambie, l'intégration aux fonctions de la bibliothèque nationale, de celles du réseau de lecture publique et du réseau de bibliothèques scolaires.

(1) Le dernier, en novembre 1986, se chiffrait à 8 000 dalasis. Sans doute la parité du dalasi a-t-elle évoluée depuis. A titre comparatif elle est d'environ 100 pour 62,35 FF, taux du 28.01.1994, soit 8 000 dalasis la somme de 4 988 FF (cf. **Marchés tropicaux**, n° 202, du 04 février 1994).

Pays du deuxième groupe

- Le Sénégal, pour sa part, a décidé de la création d'une bibliothèque nationale par le décret 76-493 du 5 mai 1976. Dès 1974, la mise en place d'une bibliothèque nationale était déjà retenue et inscrite au plan de développement du pays. Cette inscription sera renouvelée aux différents plans suivants, avant de disparaître pour n'être notée que pour mémoire.

En conséquence, les fonctions de la BN sont confiées à une institution tierce : la Bibliothèque historique et administrative des Archives nationales dont le fonds général est estimé à 24 400 volumes en 1987.

Les Archives nationales assurent, par ailleurs, la fonction d'agence bibliographique nationale et sous-régionale (affectation des numéros ISSN) et élaborent la bibliographie nationale.

Elles reçoivent aussi, en partie, le dépôt légal, l'essentiel de celui-ci étant versé à l'IFAN⁽¹⁾ conformément à la loi n° 76-30 du 9 avril 1976, portant institution du dépôt légal. Cette loi abrogeait le décret 46-144 du 17 juillet 1946 et son arrêté d'application daté du 28 septembre de la même année — textes en vertu desquels l'IFAN était chargé de recevoir le dépôt légal. L'affectation de celui-ci à l'IFAN s'appuie par ailleurs sur le fait que la bibliothèque de l'IFAN et celle du Centre régional de Documentation de Saint-Louis (CRDS), ainsi que la Bibliothèque historique et administrative des Archives nationales, doivent par leurs fonds respectifs, constituer le fonds initial de la future bibliothèque nationale.

- Le Ghana fait assurer les fonctions de bibliothèque nationale par la *Research Library on African Affairs*, anciennement dénommée *The Padmore Research Library*. Cette institution, conçue en 1959, a été mise sur pied à partir de juin 1961. Dès sa mise en place, le Dr. NKRUMAH lui définit une vocation africaine. Elle joua également le rôle de bibliothèque nationale,

(1) IFAN : Institut français d'Afrique noire, devenu : Institut fondamental d'Afrique noire, baptisé en 1986 du nom du chercheur Cheikh Anta Diop, qui venait de disparaître, d'où l'appellation actuelle : IFAN Cheikh Anta Diop.

bien qu'aucun décret n'ait traduit, au plan juridique cette affectation de fonction.

C'est cette bibliothèque qui reçoit le dépôt légal (Book and Newspaper Registration Act n° 73-1963) modifié par l'Amendment Act n° 193-1963. C'est aussi elle qui élabore la bibliographie nationale, avec un retard relativement important : les 559 unités bibliographiques enregistrées pendant l'année 1976 ont été recensées dans un répertoire publié en 1985. A la date du 20 juin 1988, la Research Library on African Affairs comptait un fonds général de 33 158 volumes.

- Le Burkina Faso a adopté un décret portant création et organisation d'une bibliothèque nationale — decret 70-150/PRESS/EN/JS du 20 juillet 1970.

En attendant son application directe, les fonctions de la BN sont partiellement assurées par le Centre national de Recherche scientifique et technologique, CNRST, qui reçoit les publications faites dans le pays et sur celui-ci, et qui est chargé d'élaborer la bibliographie nationale (cf Sène et Lajeunesse, 1984, p. 275 et Ba et Aw, 1992, p. 50).

- En République Centrafricaine, c'est le decret n° 81/089 du 31 octobre 1989 qui crée la bibliothèque nationale et qui attend toujours d'être appliqué⁽¹⁾.

- D'après Ba et Aw (1992, p. 29) le Cap-Vert a créé une bibliothèque nationale en 1975 au lendemain de l'indépendance mais «Son implantation est à parachever». Dans cette attente, c'est le Centre de Documentation et d'Information pour le Développement — CDID — qui reçoit le dépôt légal.

- Le Niger ne compte pas, non plus, de bibliothèque nationale, mais fait assurer partiellement les fonctions de celle-ci par le Centre d'Information et de Documentation pour le Développement rural — CIDD — qui élabore la bibliographie nationale.

(1) D'après le recensement de la BIEF, publié en 1991 et relatif aux unités documentaires (archives, bibliothèques nationales, spécialisées, administratives, gouvernementales, universitaires, scolaires et publiques), la RCA compte juste 15 unités. In : *l'Ecluse*, vol. 5, n° 4 octobre-décembre 1993, p. 12.

Les Bibliothèques d'Etude et/ou spécialisées

Elles sont généralement rattachées à des institutions d'enseignement du niveau supérieur ou à des structures de recherche. Habituellement, elles se situent en bonne place parmi les structures documentaires existantes.

Certaines d'entre elles se confondent avec les centres de documentation, notamment celles relevant d'instituts de recherche ou d'organismes de développement.

Leur public est défini avec netteté. Il s'agit de celui de l'enseignement supérieur : enseignants et étudiants, chercheurs travaillant dans les institutions de recherche et les structures de développement. C'est pourquoi, du point de vue du fonds, la documentation à rassembler est, elle aussi, très spécialisée.

Nombre de ces structures datent déjà de la période coloniale et bien d'autres ont été créées après les indépendances, dans la foulée de la mise en place de structures nouvelles de formation et de recherche.

Les pays étudiés ici comptent, pour la plupart, ce type de structures qui, le plus souvent, rassemblent l'essentiel du fonds documentaire national. Tel est le cas au Sénégal, où 22 unités documentaires de l'enseignement supérieur — composante des bibliothèques d'étude et/ou spécialisées — sur un nombre total estimé à 219 unités regroupent, à elles seules, en 1989, 544 845 volumes sur un fonds global de 1 112 500 volumes et autres documents divers⁽¹⁾.

(1) Le répertoire de M. Dominique Hado Zidouemba établissait en 1973 l'existence de 124 bibliothèques et organismes de documentation au Sénégal. En compulsant et en recoupant différents répertoires et travaux de recherche (voir ci-après), nous en avons dénombré 219 pour la période 1983-1984, compte non tenu des dépôts d'archives et totalisant un fonds documentaire d'environ 1 112 500 volumes et autres documents divers cf. :

- *Répertoire des organismes de documentation scientifique et technique*. - 2^e édition, Dakar, CNDST, 1983, 263 pages ;

- Sène (Papa Massène, sous la dir. de). - *Répertoire culturel du Sénégal*, Paris, ACCT, 1985, 382 pages.

- NDione-Tine (Elène Marie) : *Contribution à l'étude d'un réseau documentaire pour les institutions d'enseignement supérieur au Sénégal*. Mémoire de fin d'études, Dakar, EBAD, 1986, 110 pages, multigr.

Tel semble être le cas aussi au Niger où les 56 unités d'information, inventoriées dans un répertoire édité par le MDR⁽¹⁾ et constituées en majorité de bibliothèques d'étude et/ou spécialisées, totalisent en 1987 un fonds global de 205 656 volumes et 7 962 autres documents (bandes magnétiques, microfiches, films, disques).

Similitude de situation au Ghana où existent, au moment de notre enquête en juin 1988, environ 30 bibliothèques d'étude et/ou spécialisées dont trois bibliothèques universitaires et 9 bibliothèques relevant du réseau du Conseil pour la Recherche scientifique et industrielle (Council for Scientific and Industrial Research). Ce conseil dispose en particulier d'une bibliothèque de référence dénommée Central Reference and Research Library.

Situation identique aussi en République Centrafricaine, au Burkina Faso et au Mali. Dans ces pays, la création relativement récente d'un enseignement universitaire a sans doute donné une moindre envergure au développement des structures documentaires attachées à cet enseignement. On note cependant le développement de la recherche par le biais de structures comme l'Institut des Sciences humaines du Mali, le Centre national de Recherche scientifique et technologique du Burkina Faso, etc. dont l'existence remonte à la période coloniale ou aux premières années des indépendances.

Quant à la Gambie et au Cap-Vert, il nous est apparu que ces structures documentaires y sont moins développées qu'ailleurs, en raison, en particulier, de la presque inexistence de l'enseignement supérieur.

Toutefois on compte des centres de recherche ou des structures d'encadrement dont le fonctionnement et le développement requièrent l'existence de bibliothèques d'étude et/ou spécialisées. Ainsi en est-il, pour le Cap-Vert, de l'unité documentaire du ministère du développement rural et des pêches dont le fonds se chiffre à 6 325 documents (février 1987), et de la bibliothèque

(1) *Répertoire des unités d'information au Niger*, édité par le Centre d'Information et de Documentation pour le Développement rural, Ministère du Développement rural. Niamey, juin 1987.

de l'Institut national des Coopératives qui publie notamment un bulletin bibliographique. Le premier numéro de ce bulletin est daté de janvier 1987 et recense 170 unités bibliographiques.

Les bibliothèques scolaires

Ce sont des unités documentaires conçues spécialement pour les écoles et réservées exclusivement au public de celles-ci. Elles constituent un complément indispensable aux structures d'enseignement et doivent aider les élèves à cultiver le goût de la lecture, à élargir leurs centres d'intérêt, ainsi que l'horizon de leurs connaissances et à acquérir la maîtrise des processus de la recherche documentaire.

Compte tenu de toutes les habitudes et mécanismes dont l'école doit favoriser l'émergence et pour lesquelles les bibliothèques jouent un rôle de premier plan l'éducation est, d'une façon globale, pensée en liaison étroite avec la création de réseaux de bibliothèques scolaires. C'est pourquoi dans la plupart des pays développés, de tels réseaux existent dès les écoles maternelles et servent d'appui aux élèves tout au long de leur formation.

Le plan de développement de l'éducation en Afrique, lancé à la Conférence des Etats africains, tenue à Addis-Abéba du 15 au 29 mai 1961, avait, omis de faire une place adéquate aux bibliothèques scolaires dans leur liaison intrinsèque avec le système scolaire lui-même⁽¹⁾. Ainsi, a-t-on voulu généraliser l'enseignement sans l'appoint indispensable que constituent les réseaux de bibliothèques scolaires. Cette omission a sans doute joué un rôle inhibiteur chez les planificateurs de l'éducation et, plus largement, les planificateurs du développement économique. Ces derniers n'ont pas toujours pris conscience de la nécessité d'investir aussi dans le secteur des bibliothèques scolaires. Lorsqu'il leur a été indiqué cette nécessité, ils ne l'ont pas tenue pour vitale et l'ont souvent minimisée, sinon ignorée. Ainsi

(1) Dans un article intitulé : *Les bibliothèques au Sénégal*, paru dans le supplément du quotidien national sénégalais, "Le Soleil", n° 568, consacré à la semaine du livre (15-24 mars 1972), M. Amadou Alassane Bousso, alors directeur de l'EBAD, note à ce propos (p. 7) : "En établissant uniquement le plan de développement de l'éducation conformément à une des recommandations de cette conférence, les Etats africains ont introduit une séparation entre éducation et bibliothèque, séparation contre laquelle s'était effectivement élevée cette réunion". On peut constater aujourd'hui toutes les conséquences négatives de cette décision.

s'est-il créé une distorsion entre l'effort important consacré à l'éducation et à la culture — jusqu'à un tiers du budget de certains Etats — et les bibliothèques scolaires qui, à quelques exceptions près, n'ont pratiquement reçu aucun subside pour leur mise en place et leur développement.

Compte tenu de cette distorsion, le constat que l'on peut faire aujourd'hui est la place misérable faite aux bibliothèques scolaires dans les pays africains en général et, en particulier, dans ceux concernés par cette étude. Aucun de ces pays ne dispose à proprement parler d'un réseau de bibliothèques de ce type⁽¹⁾.

L'on note d'abord l'absence d'un cadre juridique définissant une place à ces structures ainsi que le mode d'organisation et les moyens de fonctionnement de celles-ci. L'exemple du Sénégal est de ce point de vue patent.

Il existe certes des bibliothèques scolaires dans quelques uns des lycées du pays, mais elles n'ont pas le minimum nécessaire pour un fonctionnement normal : absence de budget, sous-équipement en moyens matériels et humains, locaux peu fonctionnels, etc. La moitié des lycées, d'une part, les collèges d'enseignement secondaire (CES) et professionnel, d'autre part, ne disposent pas, jusqu'à ce jour, de bibliothèques. Quant aux écoles primaires, elles sont dans le même dénuement s'agissant de ces structures⁽²⁾. Les rares écoles à disposer de bibliothèques scolaires se trouvent dans l'enseignement privé — catholique en particulier — autant au niveau du primaire que du secondaire.

(1) Le Mali a pris un certain nombre d'initiatives depuis lors et signale, en 1992, l'existence de 38 bibliothèques scolaires et universitaires gérées dans le cadre d'un projet *Bibliothèques scolaires et universitaires*, appuyé par la France.

(2) Les statistiques du ministère de l'Éducation nationale, pour l'année scolaire 1985-1986, établissent que 583 890 élèves étaient inscrits dans l'enseignement élémentaire dans 2 322 écoles, réparties sur l'ensemble du territoire national. En raison de l'impossibilité de disposer d'autant de bibliothèques scolaires qu'il y a d'écoles, la décision arrêtée par la Commission consultative sur la Lecture publique — issue du Conseil interministériel restreint du 13 avril 1978 — consistait en la création de dépôts de livres dans les inspections départementales de l'enseignement élémentaire, d'une part, et en l'existence de quelques bibliothèques scolaires au sein des écoles à direction déchargée, c'est-à-dire celles comptant au moins 12 classes et situées dans la région de Dakar.

Il n'existe pas non plus au Sénégal une structure nationale d'encadrement devant favoriser la création et assurer l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques scolaires. Pourtant, l'importance de celles-ci est clairement perçue. Lors des conseils interministériels des 13 avril 1978 et 10 juillet 1980, elles ont fait l'objet de discussions et de décisions. Un séminaire de réflexion pour l'exécution de ces décisions s'est tenu en juillet 1984. Cependant, jusqu'à ce jour, ces initiatives n'ont pas connu d'application de la part des pouvoirs publics⁽¹⁾.

Le Ghana avait, semble-t-il, fait un effort important par le passé. A l'époque, nous a-t-on précisé, (au début des années 60), il y avait des bibliothèques scolaires dans tout le pays. Les écoles qui n'en étaient pas dotées, étaient desservies au niveau de l'enseignement moyen (Junior Secondary Schools) par des bibliobus. A un moment donné, les collections disponibles permettaient d'avoir 1,5 livres par élève. Les fonds étaient dégagés par le ministère de l'éducation nationale et l'administration des bibliothèques effectuait les opérations techniques. Mais finalement, les administrateurs du ministère de l'éducation nationale ont estimé de peu d'intérêt ces investissements et les ont interrompus. Depuis lors, les 9 256 écoles primaires, d'une part, les 4 428 écoles moyennes (Junior Secondary Schools), d'autre part, et les 243 écoles secondaires supérieures (Senior Secondary Schools), ne disposent plus — sinon très peu — de bibliothèques et ne sont plus desservies par bibliobus.

La situation en République Centrafricaine, au Niger et au Burkina Faso est identique. Elle se caractérise par la quasi inexistence de bibliothèques scolaires. Au mieux, l'on compte dans quelques lycées une salle aménagée en bibliothèque, avec

(1) Il est vrai qu'un projet — Réseau de bibliothèques à double circuit — développé par la section Afrique de l'IFLA avec l'accord des pouvoirs publics a permis d'organiser et d'équiper des bibliothèques scolaires de la banlieue de Dakar, en leur faisant assurer, conjointement, une fonction de lecture publique.

On a enregistré également une réaffirmation de la volonté des Pouvoirs publics, avec le concours des professionnels du secteur "de créer au sein des établissements de vraies bibliothèques scolaires". (Extrait de la charte de Dakar, adoptée lors du colloque pour la mise en place d'une politique nationale des bibliothèques scolaires au Sénégal, Dakar, 6-9 avril 1994).

un fonds dont l'accroissement est irrégulier et la gestion incertaine car rarement prise en charge par un professionnel.

La situation la plus courante consiste en l'existence d'un magasin de fournitures, qui s'active en début et en fin d'année scolaire, au moment de la distribution et de la récupération des fournitures aux élèves.

Aux Iles du Cap-Vert, l'importance du taux de scolarisation, estimé à 86% en 1987, et la place accordée au programme national d'alphabétisation qui envisage l'éradication de l'analphabétisme d'ici une quinzaine d'années, ont conduit à formuler, au moment de notre enquête en février 1987, le souhait de disposer de structures de lecture en appui aux écoles. Ce souhait semble s'être traduit dans les faits car Ba et Aw indiquent⁽¹⁾ l'existence de 16 bibliothèques scolaires, sans que soit précisée la qualité réelle de ces structures.

L'on a vu, s'agissant de la Gambie, que de telles bibliothèques n'existaient pas non plus, mais qu'en leurs lieu et place, la bibliothèque nationale faisait des dépôts de livres dans les écoles.

Les bibliothèques publiques

Au contraire de toutes les autres catégories de bibliothèques qui s'adressent à des publics très particuliers aux contours précis et dont la démarche est sélective, les bibliothèques publiques voudraient être des structures destinées au grand public, à tout un chacun. Elles fonctionnent sur le principe que l'accès à la lecture est un droit au même titre que le droit à la santé ou à l'éducation, et que l'Etat a le devoir de permettre cet accès à l'ensemble des membres du corps social, sans distinction de race, de religion, de catégorie sociale, de profession, d'ethnie, de croyance religieuse, d'appartenance syndicale ou politique, etc... Du fait de la base très élargie de ce public à desservir, les besoins sont ici abordés de deux façons différentes.

(1) *Etude des besoins des informations agricoles en Afrique de l'Ouest. Cap-Vert*, p. 29.

- Dans certains pays, l'on voudrait satisfaire en priorité le plus grand nombre et contribuer, de ce fait, à relever de façon immédiate le niveau général d'éducation, de culture, de loisirs et de formation. Dès lors, les bibliothèques publiques prennent de l'importance dans les politiques élaborées et leur mise en œuvre intervient relativement tôt par rapport aux autres catégories de bibliothèques.

- La situation la plus générale reste toutefois celle qui voit l'avènement de ces bibliothèques se réaliser après celui des autres catégories, notamment les bibliothèques d'étude et/ou spécialisées.

En effet, les besoins sont difficilement rapportés à un corps social nettement identifié, susceptible de les impulser et de les faire prendre en charge.

A force d'être au service de tout le monde, c'est comme si ces structures n'étaient au service de personne. D'où les retards enregistrés dans la formulation et l'adoption de cadres juridiques propres aux bibliothèques publiques, puis dans la mise en œuvre de ces cadres, lorsqu'ils existent. En effet, aux yeux de beaucoup de décideurs, la rentabilité globale des bibliothèques publiques n'apparaît, ni de façon immédiate, ni même de façon évidente. Par contre, leurs coûts de mise en œuvre et de fonctionnement demeurent élevés. Il revient aux bibliothécaires de se montrer capables de démontrer la rentabilité de ces structures pour décider les planificateurs.

L'évocation de l'histoire coloniale des institutions documentaires au Sénégal et au Ghana a montré l'existence précoce des bibliothèques publiques. Même si cette existence a été marquée par des hauts et des bas, elle constitue une expérience qui ne semble pas avoir son équivalent dans les autres pays africains francophones concernés par notre étude (Mali, Niger, République Centrafricaine, Burkina-Faso).

Il faut attendre le début des années 50 pour voir la France, à l'instigation de l'Unesco, manifester une attention particulière au développement des bibliothèques publiques en Afrique noire française. C'était en 1953, suite au séminaire régional de

L'Unesco consacré au développement des bibliothèques publiques en Afrique. André Masson, Inspecteur général rattaché à la direction des bibliothèques à Paris fit un périple qui le mena au Maroc, en Gold Coast — actuel Ghana — et dans l'ex-AOF. Durant ce voyage, il prit part au séminaire sur les bibliothèques, organisé à Ibadan au Nigeria. Les enseignements qu'il tira de ce voyage le décidèrent à mettre sur pied un plan de création de bibliothèques publiques en Afrique francophone.

Mais ce plan ne semble pas avoir été concrétisé puisque trois années plus tard, en 1956, le Dr A. Hahn notait : "le problème de la lecture publique se pose donc entièrement et je dois à la vérité de dire qu'il s'auréole de scepticisme. Des impératifs paraissent s'opposer à cette forme essentielle de l'éducation : manque d'intérêt des Européens... désaffection d'un public évolué... et qui a atteint même les étudiants qui ne lisent pas"(1).

Lorsque les pays accédèrent à l'indépendance, les rares bibliothèques publiques qui existaient étaient celles de centres culturels étrangers, rattachés aux ambassades de l'ancienne puissance coloniale et des pays nouvellement accrédités, avec lesquels nos Etats inauguraient leur coopération.

Cette situation est restée grosso modo la même dans des pays comme le Burkina Faso, le Niger et la République Centrafricaine qui, lors de nos enquêtes de terrain en 1987-88, n'avaient toujours pas adopté un cadre juridique pour le développement des bibliothèques publiques, ni créé un organe de gestion de la lecture publique et encore moins mis en place les composantes de celle-ci.

Elle a cependant évolué résemment au Burkina Faso et au Niger. Chacun de ces pays compte aujourd'hui des réseaux parallèles et complémentaires de lecture publique, l'un appuyé par la France, l'autre par l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT)(2). Au Burkina le premier réseau compte dix

(1) Cité par Ousseynou Niang dans son mémoire : *Lecture publique et animation culturelle au Sénégal. Situation et perspectives*. - Dakar, EBAD, 1988, p. 24.

(2) *Les réseaux de lecture publique en Afrique subsaharienne francophone*. In *Marchés tropicaux* du 27-11-1992, pp. 3120-3121.

bibliothèques et le second 11 ; au Niger l'on a respectivement 5 et 11 bibliothèques.

Au Sénégal, des efforts se font pour organiser la lecture publique conformément aux termes du décret 76-494 du 5 mai 1976 et grâce à l'institution d'une direction nationale de la lecture publique à partir de 1977. A ce titre, dix bibliothèques publiques régionales ont été créées et une impulsion a été donnée à certaines bibliothèques des Centres départementaux d'Education populaire et sportive (CEDEPS) implantés dans les 30 départements que compte le pays. Ce réseau fonctionne à côté des bibliothèques des centres culturels étrangers, ainsi que de quelques structures de lecture, créées à l'échelle locale à l'initiative d'associations villageoises ou sportives et culturelles. Par ailleurs, des initiatives originales — sur lesquelles nous allons revenir — sont prises notamment avec l'appui de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Il s'agit de l'implantation de Centres de Lecture et d'Animation culturelle en milieu rural (CLAC).

Le programme général de lecture publique géré par la direction des bibliothèques publiques a bénéficié, outre les efforts de l'Etat du Sénégal, de l'aide de pays amis — France, Belgique, République populaire de Chine, Allemagne — et d'institutions internationales telles que la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA).

Pour sa part, le Mali a d'abord mis en œuvre une politique de lecture publique à partir de 1977, avant de commencer à élaborer le cadre juridique propre à cette politique. Au plan administratif, le pays s'est doté d'une structure chargée de la conduite de cette démarche : la Centrale de l'"Opération Lecture publique" (OLP), rattachée au ministère des sports, des arts et de la culture, — devenu depuis 1992, ministère des sports de la culture et de la promotion des jeunes — et appuyée par l'assistance technique française.

L'expérience de lecture publique au Mali est l'une des plus concluantes de la sous-région. De 1978-1983, elle a permis la création de 46 bibliothèques de cercle, réparties dans les 7 régions du pays. Au terme de l'année 1992 le fonds documentaire

global est estimé à 100 000 ouvrages dont 1/3 littérature, 1/3 documentaires et 1/3 livres pour enfants⁽¹⁾.

Il faut retenir que parmi les initiatives intéressantes prises au niveau de ce réseau figurent l'équipement des bibliothèques en magnétophones à cassettes et la collecte de la tradition orale au plan local. Cet équipement et les traditions recueillies permettent l'organisation de séances d'écoute collective dans les bibliothèques au bénéfice des enfants, et surtout des adultes analphabètes.

L'apport de la France au réseau de lecture publique, compte non tenu des stages de formation, a été pour la période 1977 à 1987, de 191 975 000 Fcfa. Cet effort s'est fait avec une contrepartie assurée par le pays bénéficiaire, consistant en la mise à disposition de locaux appropriés, aménagés par les populations, ainsi que le détachement d'enseignants par l'administration malienne qui, après formation par stages, gèrent le réseau de lecture publique.

Au Ghana, le développement des bibliothèques publiques s'est effectué dans l'élan de la création, en 1928, de la première unité par l'archevêque Aglionby. Après la parenthèse due à la seconde guerre mondiale, le pays s'est doté d'un cadre juridique adéquat, d'une structure administrative d'encadrement et d'impulsion, et d'un réseau de bibliothèques publiques. Certes, celui-ci connaît un relatif ralentissement dans son évolution depuis quelques années ; il reste cependant l'un des mieux structurés, des plus étendus et des plus dynamiques de la sous-région et, en particulier, des pays visés par notre étude.

(1) In : Notice de présentation de l'Opération lecture publique, prix IBBY Asah pour la promotion de la lecture des jeunes. Cette notice donne des chiffres plus récents.

• **réseau :**

- 46 bibliothèques de cercle dont certaines effectuent des dépôts renouvelables de livres dans des chefs lieux d'arrondissement ;
- organisation de 38 bibliothèques scolaires et universitaires ;
- 5 bibliothèques dans les communes du District de Bamako ;
- organisation de 53 dépôts d'archives...

• **Fonds documentaires :** 100 000 volumes.

- **Fréquentations** en 1989-90 : 163 500 passages dans les 46 bibliothèques de cercle dont 88 000 par les jeunes (54%) et 75 500 par les adultes (46%), et 31 000 prêts.

Il compte en juin 1988, 53 unités, réparties dans les 10 régions du pays. En juin 1981, les unités existantes totalisaient un fonds global de 1 049 526 volumes.

Le développement de ce réseau est soutenu par l'existence d'un conseil pour le développement du livre, d'une édition relativement dynamique, d'une production importante de livres en langues nationales, et d'un taux d'alphabétisation assez élevé (56,9%).

La situation de la lecture publique en Gambie est dépendante de l'administration de la bibliothèque nationale. Nous avons déjà vu que celle-ci était chargée de la circulation de collections de livres grâce à des bibliobus. En dehors de cet effort, quelques unités documentaires ouvertes au public existent à Banjul et dans ses environs, mais leur nombre reste limité. En réalité, et comme nous l'avons vu, la Gambie a conduit une intégration de ses différentes catégories de bibliothèques : nationales, scolaires et publiques dans le cadre d'une politique unique, mise en œuvre par l'administration de la Bibliothèque nationale.

Réseau de bibliothèques et volume documentaire au Cap-Vert, 1987

Bibliothèque	Volume	Ville
Centre culturel français	10 000	Mindélo
Centre culturel portugais	7 300	Praia
Centre culturel brésilien	8 400	Praia
Institut Cap-verdien du Livre	2 600	Praia
	8 400	Praia

Le Cap-Vert, pour sa part, en est tout juste à la formulation d'une politique de lecture publique. Lorsque nous nous sommes

rendus dans ce pays dans le cadre de cette étude (février 1987), le besoin de bibliothèques, à la fois pour servir le système éducatif, soutenir les efforts d'alphabétisation et permettre à la population d'accéder à la lecture, s'objectivait et faisait l'objet de discussions dans des services que nous avons visités. D'ores et déjà, le pays dispose de bibliothèques implantées par les ambassades étrangères.

Compte tenu de l'importance de la demande, le Centre culturel français a un projet d'extension de ses activités à d'autres îles, avec la mise à disposition de valises de livres auprès des écoles et des administrations.

Avant l'appui de la France et de l'ACCT, les bibliothèques publiques au Burkina Faso étaient constituées presque exclusivement par celles des ambassades étrangères. M. Sibiry Bonze notait, à ce propos⁽¹⁾ : "La situation des bibliothèques publiques à Ouagadougou (la capitale) est caractérisée par l'absence totale de l'Etat et l'omniprésence des chancelleries étrangères. Situation anachronique qui ne peut nous laisser indifférents". La bibliothèque du Centre culturel franco-burkinabé était de loin la plus importante. Elle comptait en 1984 un fonds d'ouvrages de 36 000 volumes avec une fréquentation très élevée par les usagers.

Les institutions documentaires à vocation sous-régionale et inter-africaine

L'information documentaire s'est révélée être, depuis les indépendances, l'un des nombreux domaines où la coopération entre pays africains était strictement nécessaire. Il y a de multiples raisons à cette situation.

(1) In : *Organisation d'un service de lecture publique à Ouagadougou (Burkina Faso) : Etude prospective*. - Dakar, EBAD, 1987, p. 26.

D'abord, l'existence d'institutions communes telles que l'Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Institut culturel africain (ICA) etc. qui nécessitent un besoin d'information documentaire sur chacun des pays membres, d'une part et sur l'ensemble sous-régional d'autre part, mais aussi sur les domaines spécifiques dont s'occupent ces institutions.

Une autre raison réside dans la production régulière de documents issus de l'activité de ces institutions communes. Celles-ci ont le devoir — et il est par ailleurs de leur intérêt — de faire circuler ces documents pour réaliser leur mission de façon plus efficace. Par la même occasion, elles peuvent aussi éviter la reprise, par les pays concernés, d'études longues et coûteuses déjà effectuées, soit par l'institution, soit à d'autres échelons.

Ces quelques raisons, non exhaustives, entraînent une démarche de mise en commun et de partage de l'information documentaire.

Pour ce faire cependant, il faut définir des normes de gestion appropriées, prenant en compte les pratiques locales, mais rationalisant autant que possible l'ensemble de ces pratiques sur une base commune.

Les pays qui constituent notre champ d'étude sont concernés à des degrés variables par des institutions documentaires à vocation sous-régionale, régionale ou inter-africaine. Il s'agit :

- du Centre de Documentation de l'OMVS (pour le Mali et le Sénégal notamment) à St-Louis ; fonds documentaire : 50 000 documents divers, 44 000 microfiches, une base de données de 12 000 références et divers autres fonds particuliers (chiffres de 1988) ;

- du Réseau sahélien de Documentation et d'Information scientifique et technique (RESADOC), un des programmes de l'Institut du Sahel, (concerne tous les pays de notre champ d'étude sauf le Ghana et la République Centrafricaine) ; il s'agit d'un programme qui vise la constitution d'une banque de données régionale ; année de démarrage : 1979 ;

- du Panafrican Documentation and Information Systems (PADIS), programme créé en 1981, qui a vocation de couvrir toute l'Afrique et qui est placé sous la responsabilité de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), basée à Addis-Abéba. Le PADIS vise à impulser la modernisation des services d'information en Afrique et à mettre en place un service d'information multi-sectoriel, géré selon des normes unifiées, de façon à fonctionner comme un véritable réseau.

Il existe d'autres centres de documentation relevant d'institutions sous-régionales telles l'ADRAO, la CEDEAO, etc... Par ailleurs, dans la plupart des pays concernés par notre démarche — si ce n'est dans tous — il existe certaines institutions documentaires qui participent à des programmes internationaux de circulation de l'information. Parmi les plus connus, on peut citer les systèmes CARIS, AGROVOC, DEVSIS, etc...

Les personnels : formation et structures associatives

Les caractéristiques de la formation des professionnels, d'une part, celles de leurs structures associatives — lorsqu'elles existent — d'autre part, ou même leur non-existence, constituent un critère notable d'appréciation de la qualité du potentiel documentaire existant. L'on sait que les structures ne valent souvent que ce que valent leurs personnels. Cette assertion communément admise se vérifie encore davantage dans le secteur qui nous concerne, caractérisé en particulier par sa technicité. C'est pourquoi dès que les structures documentaires ont commencé à connaître un certain développement, la formation des personnels nécessaires à leur gestion s'est, d'une façon concomitante, posée comme une exigence à laquelle il fallait faire face.

Formation des personnels au Ghana et en Gambie

Cette exigence a été clairement posée dans le cas du Ghana dès 1944. Nous avons vu qu'il a alors été décidé d'ouvrir un collège de formation de bibliothécaires à Ashimota, où devaient être accueillis 12 étudiants Ghanéens, 5 Nigériens et un Sierra-léonais.

Depuis lors, le pays s'est doté de structures de formation de niveau universitaire, tout en assurant par stage la formation des personnels complémentaires (sous-bibliothécaires et aide-bibliothécaires).

Ainsi, les 53 bibliothèques que compte le réseau de lecture publique et les services administratifs chargés de leur encadrement comptent en 1988, entre 500 et 600 agents dont la rémunération est entièrement prise en charge par les pouvoirs publics. Il n'a malheureusement pas été possible de préciser le nombre des professionnels dans ce chiffre.

Pour leur part, les 9 bibliothèques du Conseil pour la Recherche scientifique et industrielle comptent 12 professionnels.

Ceci semble indiquer qu'au Ghana comme dans les autres pays africains, le nombre des qualifiés en matière d'information scientifique et technique reste encore en-deçà des besoins réels.

Tel semble être le cas de la Gambie qui ne dispose pas d'une structure de formation, mais envoie ses agents principalement au Ghana, au Nigéria ou en Grande Bretagne.

Situation de la formation dans les pays francophones

Le besoin a commencé à se manifester comme exigence dans les années 50. Les premiers agents formés le sont alors à l'Institut français d'Afrique noire de Dakar. Ces premiers efforts, complétés par ceux de la jeune Association internationale pour le Développement de la Documentation, des Bibliothèques et des Archives en Afrique (AIDBA), née le 13 septembre 1957, aboutissent à la création en 1964, à Dakar, du Centre régional de Formation des Bibliothécaires (CRFB) avec l'aide de l'Unesco. Ce centre deviendra, à partir de 1968, un Institut rattaché à l'Université de Dakar et dénommé Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD). C'est la première école de formation de professionnels en Afrique francophone au sud du Sahara. A ce titre, elle accueillera jusqu'à 19 nationalités de l'Afrique sub-saharienne et de l'Océan indien. Le tableau ci-après donne les effectifs des personnels formés dans le domaine des archives, des bibliothèques et de la documentation, de 1964 à 1994 pour les cinq pays francophones et le pays lusophone concernés par notre étude⁽¹⁾.

(1) cf Sène Henri : *Les ressources humaines comme facteur de développement du secteur de l'information documentaire en Afrique noire d'expression française : situation et perspectives de développement*. Communication ronéotypée à l'atelier du CRDI, Dakar, 24-26 mars 1987, annexe 1.

**Nombre de diplômés de l'EBAD
1964-1994**

Pays d'origine	Archivistes	Bibliothécaires	Documentalistes	Total
Burkina Faso	5	46	73	124
Cap-Vert	7	-	9	16
Rép. Centrafricaine	19	14	15	48
Mali	5	16	14	35
Niger	16	12	36	64
Sénégal	129	170	163	462
TOTAL	181	258	310	749

Depuis quelques années, certains pays se sont dotés de leurs propres structures de formation et sont appelés à recourir de moins en moins aux services de l'EBAD.

Notons par ailleurs que les pays de notre champ d'étude envoient des agents en formation dans des écoles telles que l'Ecole de Sciences de l'Information de Rabat, l'Ecole nationale supérieure des Bibliothèques de Lyon et l'Ecole de Bibliothéconomie de Montréal. Pour sa part, le Cap-Vert envoie des étudiants non seulement à Dakar mais aussi dans les pays lusophones et en particulier au Portugal. Les formations dispensées au niveau local par des stages de courte durée sont également importantes.

Dans le cas du Mali, la plupart des personnels en charge du réseau de lecture publique sont formés sur place par ce genre de stages. Il s'agit en général d'enseignants détachés par le ministère de l'éducation nationale et entièrement affectés à la gestion des bibliothèques du réseau de lecture publique.

Un certain nombre de remarques s'imposent à l'issue de cette analyse.

- Il s'agit d'abord de l'insuffisance des personnels. L'on doit se rendre compte que les années 70 ont été marquées non seulement par l'adoption des cadres juridiques mais aussi par la création de structures nationales d'information, la conception ainsi que l'adoption de plans de développement de ces structures pour les années à venir.

Au regard de ces différentes données et des besoins objectivement formulés, les personnels formés sont insuffisants. Leur extension en nombre devrait garantir une gestion profes-

sionnelle des structures existantes et impulser leur développement. L'on se heurte cependant ici à un blocage dû à l'établissement de l'ordre des priorités de développement, ordre dans lequel l'information documentaire tient une piètre place.

- L'insuffisance des personnels découle aussi des déperditions enregistrées parmi les effectifs déjà formés. Nous avons ici des professions — celles de bibliothécaires, archivistes et documentalistes — qui sont à la fois très techniques et très exigeantes, mais non valorisées. Il en découle une absence d'incitation pour y entrer. Une fois qu'on y est, il y a une propension à en sortir dès que la première occasion se présente. Ainsi a-t-on vu des diplômés de l'EBAD rentrés dans leur pays d'origine, se retrouver dans la diplomatie, dans les douanes et bien d'autres secteurs mieux valorisés et plus rémunérateurs. Cette absence de valorisation conduit aussi certaines administrations où se trouvent affectés des professionnels, à confier à ces derniers des tâches sans aucun rapport avec la formation qu'ils ont reçue.

- Notons de même que l'absence de statut des professionnels dans certains pays est une cause de désarroi des agents formés et pour tous ceux qui seraient tentés d'intégrer la profession.

- Une autre difficulté majeure liée à la formation des professionnels concerne les rapports à instituer entre l'archivistique, la bibliothéconomie et la documentation, organisées et gérées en trois secteurs séparés. Jusqu'à quel niveau sont-ils complémentaires ? Jusqu'à quel degré peut-on en assurer l'intégration ?

Certaines écoles ont opté pour l'aménagement d'un tronc commun entre eux pendant la première période de la formation. Dans la seconde, il y a séparation avec une insistance sur la spécificité et les méthodes propres au champ choisi. Tel est le cas de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar, tant pour la formation des techniciens (Bac + deux ans) que pour celle des personnels de conception (Bac + cinq ans).

Par contre, dans un pays comme la France, la bibliothéconomie, l'archivistique et la documentation sont, chacune, enseignée dans des écoles séparées :

- Ecole nationale supérieure des Bibliothèques (ENSB, Lyon)⁽¹⁾ ;
- Institut national des Techniques de la Documentation (INTD, Paris) et ;
- Ecole des Chartres, Paris.

Dans d'autres pays, la séparation ne concerne que l'archivistique par rapport à la bibliothéconomie et à la documentation. Alors, un tronc commun est aménagé entre les deux dernières disciplines avant la séparation des enseignements en vue de la spécialisation.

Les options que nos pays ont prises ou envisagent de prendre dans ce domaine sont lourdes de conséquences. Il s'agit de savoir si nous avons la capacité et les moyens de mettre en place des réseaux parallèles de centres de documentation d'une part, de bibliothèques d'autre part, et enfin de dépôts d'archives. Ne pourrait-on s'appuyer sur la proximité des champs documentaires pour faire jouer des rôles spécifiques mais complémentaires à des structures documentaires multifonctionnelles et polyvalentes. Il est sûr que les dépenses auxquelles il faudrait faire face pourraient être notablement réduites, tant au plan du personnel que des infrastructures.

Un aspect de la difficulté de cette situation est lié aux champs couverts par ces disciplines et à l'évolution de ces dernières durant les quinze à vingt dernières années. Conscientes du caractère lancinant de cette difficulté, les organisations internationales auxquelles correspondent ces champs (la Fédération internationale de Documentation (FID), la Fédération internationale des Associations des Bibliothèques (IFLA) pour les bibliothèques, le Conseil international des Archives (CIA) pour les archives), ont organisé en août 1987 à Londres, un colloque sur la question de l'harmonisation de la formation dans ces trois domaines⁽²⁾. Ce colloque constituait l'aboutissement d'une série de rencontres et d'études mises en œuvre sept années plus tôt, en 1980, à la Conférence de l'IFLA à Manille.

(1) Devenue : Ecole nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques.

(2) Colloque international sur l'harmonisation des programmes d'éducation et de formation des personnels des bibliothèques, de la documentation et des archives. - Londres, 9-15 août 1987.

Le colloque a identifié les disciplines appartenant à ces trois champs et devant nécessairement faire l'objet d'un enseignement commun ou du moins harmonisé. Il s'agit de :

- la gestion ;
- la préservation et la conservation ;
- l'audiovisuel ;
- la technologie de l'information ;
- l'étude des usagers ;
- les méthodes de recherches ;
- le marketing ;
- l'évaluation des systèmes d'information et des services qu'ils offrent.

Chacune de ces disciplines devrait être étudiée avec un niveau académique approprié, combinant théorie et pratique et tenant en compte l'environnement politique, social, économique et culturel. Par ailleurs, il a été souligné la nécessité d'adopter une approche modulaire pour ces disciplines.

• Une ultime difficulté reste enfin l'inadaptation de la formation au contexte africain. Les sciences de l'information documentaire se veulent être de véritables sciences, ce que d'aucuns leur refusent, ne leur reconnaissant que le statut de techniques de gestion. Cette volonté d'accéder au statut de sciences — et qui vise par ailleurs à faciliter les échanges internationaux — conduit à uniformiser les règles de gestion au plan international. A ce titre, plusieurs organismes habilités, travaillent à définir les règles de cette gestion pour qu'elles soient aussi universelles que possible. La bibliothéconomie, l'archivistique et la documentation dans nos pays sont donc tiraillées entre, d'une part leur désir de se conformer à une pratique internationale et d'en cueillir tous les fruits au plan de la reconnaissance de leur caractère scientifique et de leur efficacité et, d'autre part, la prise en compte des exigences posées par le contexte local, culturel en particulier.

Comment tenir compte, en effet des formes traditionnelles de stockage de l'information par la mémoire ou par d'autres procédés, insuffisamment analysés du reste ; de l'oralité

omniprésente et surtout, plus largement, de la diversité des systèmes et formes de communication ? L'interrogation vaut également pour les relations avec la communication dans ses aspects modernes : quels liens la formation professionnelle doit-elle entretenir avec les formes modernes de communication de masse et comment celles-ci doivent-elles être intégrées dans cette formation ? Certaines écoles ont été conduites à penser ensemble, la formation des bibliothécaires et documentalistes avec celle des journalistes. C'est le cas de l'IPSI⁽¹⁾ de Tunisie. On a également envisagé au Sénégal — mais sans la retenir finalement — une intégration du même type qui conduirait à fusionner l'EBAD et le CESTI⁽²⁾.

Dans tous les cas, ceci semble avoir conduit à aménager une ouverture vers la communication. Ce fait s'est traduit dans l'intitulé du diplôme délivré à la fin des études du second cycle de l'EBAD : *Diplôme supérieur en Sciences de l'Information et de la Communication*.

Va-t-on donc se contenter de former de simples gestionnaires de documents sur des supports divers, ou former aussi des agents aptes à communiquer et à identifier les formes traditionnelles et modernes de la communication pour les mettre au service de la diffusion d'informations stockées dans les structures documentaires ?

La formation en Afrique et notamment dans les pays concernés par notre démarche n'a pas encore répondu à cette question cruciale.

Les associations professionnelles

L'histoire des institutions documentaires et de leurs personnels montre que les associations professionnelles ont joué un rôle prépondérant dans le déroulement de celle-ci. C'est le cas notamment dans les pays anglo-saxons où les associations ont contribué à développer la profession en amenant les autorités publiques à la promouvoir et en prenant une part active dans la vie des écoles professionnelles, validant ces dernières par leur professionnalisme. Ce faisant, elles ont développé les domaines

(1) Institut de Presse et des Sciences de l'Information, Tunis.

(2) Centre d'Etude des Sciences et Techniques de l'Information, Dakar.

du professionnalisme en concevant un code déontologique de la profession. C'est en particulier le cas de l'Association des Bibliothécaires américains — American Library Association — née en 1876, et de l'Association des Bibliothécaires britanniques — la Library Association — née l'année suivante (1877).

Les associations manifestent par leur existence et leur dynamisme le degré de prise de conscience des professionnels et l'importance des rôles qu'ils jouent dans l'émergence et l'affirmation de leur profession. Elles indiquent aussi le degré d'organisation que les professionnels ont atteint. Par ailleurs, leur dynamisme et la place qui leur est conférée par les autorités publiques, permettent d'apprécier le niveau de prise en compte des professionnels. Habituellement, elles luttent pour la défense sinon l'amélioration des conditions matérielles et morales attachées à la profession mais, au-delà de cette fonction corporatiste, elles participent surtout à la définition des cadres juridiques et des conditions techniques de développement des structures documentaires au plan national, sous-régional ou régional selon la vocation de l'association concernée.

Lorsqu'on considère les pays visés par notre étude, on note que les associations apparaissent d'abord au Ghana en 1953 avec la *West African Colonial Library Association*. Dix ans plus tard — en 1963 — cette association devient la *Ghana Library Association*, avec un statut d'association nationale. Elle est reconnue par le gouvernement suite à un décret pris en 1978 et bénéficie de subventions jusqu'à ces dernières années à partir desquelles elles ont été suspendues pour défaut de dynamisme. L'association compte 202 membres en 1988 dont 96 professionnels, le reste étant constitué de personnels moyens et techniques. Au moment de notre passage au Ghana (juin 1988), les responsables élaboraient un plan de relance des activités de l'association et avaient, à ce titre, publié un numéro du bulletin de celle-ci.

L'histoire des associations professionnelles commence, dans les pays francophones concernés par notre étude, à Saint-Louis du Sénégal, un certain 13 septembre 1957. Cette année-là, des intellectuels de tous bords, médecins, professeurs de géographie, d'histoire, bibliothécaires, etc... créèrent l'Association internationale pour le Développement de la

Documentation, des Bibliothèques et des Archives en Afrique (AIDBA). Avec le transfert de la capitale du Sénégal de Saint-Louis à Dakar, à l'accession du pays à l'indépendance, l'association installe son siège dans la nouvelle capitale. C'est à partir de là qu'elle cherche à rayonner à travers toute l'Afrique et notamment l'Afrique sub-saharienne.

Dans la plupart des pays de cette partie du continent, l'AIDBA cherche à faire émerger des sections locales dans lesquelles les professionnels ne constituent pas toujours la majorité ou en sont même parfois absents. Il n'empêche que grâce à cette structure, les institutions documentaires disposent d'un cadre propice à leur promotion.

Le cadre contribue aussi à la conception de politiques documentaires adaptées. Ainsi, l'association joue-t-elle un rôle important auprès des autorités locales et de l'Unesco pour la création du Centre régional de Formation des Bibliothécaires à Dakar en 1964. Elle participe par ailleurs à l'élaboration des textes constitutifs du cadre juridique au Sénégal, notamment le décret 69-257 du 17 mars 1969 portant statut du corps des fonctionnaires des bibliothèques et des archives, et bien d'autres textes qui suivront.

A la faveur de contradictions internes et du fait que les professionnels, devenus relativement nombreux, demandaient à jouer des rôles plus importants pour la défense et la promotion de leur propre profession, l'AIDBA connut des troubles internes et une scission intervint en 1972.

De celle-ci, naquirent en mars 1973 au Sénégal, (où l'association comptait le plus de membres), deux nouvelles associations :

— l'Association nationale des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes sénégalais (ANABADS) ;

— l'Association sénégalaise pour le Développement des Bibliothèques, des Archives et des Musées (ASDBAM).

Si la première association s'exclut de l'AIDBA, la seconde en restera membre et se considérera comme sa section sénégalaise.

Pendant 15 ans, les deux associations cohabitent au Sénégal vont tout faire pour se gêner ou, à tout le moins s'ignorer, alors qu'il aurait fallu combattre ensemble pour étendre le champ de

la profession et sa considération. S'il s'agit là d'une situation déplorable, il faut convenir qu'elle est assez courante en Afrique et indique bien les limites de l'action des structures associatives. Fort heureusement, la raison a pris le dessus et a permis la constitution d'une nouvelle structure associative : l'Association sénégalaise des Bibliothèques, des Archives et de la Documentation (ASBAD), qui réalise la fusion des deux regroupements antagonistes.

Il reste à revoir les structures et la composition de l'AIDBA, maintenant que le nombre des professionnels a notablement cru et que ces derniers veulent prendre leur propre destinée en main.

C'est durant la deuxième décennie des indépendances que des associations professionnelles voient le jour au Mali — l'Association malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes - AMBAD — et au Burkina Faso, sans vraiment connaître un dynamisme déterminant.

Au Niger, en République Centrafricaine comme au Cap-Vert, il n'existait pas de structures associatives au moment de nos enquêtes de terrain.

Les utilisateurs des structures documentaires

L'analyse critique du profil des utilisateurs du système documentaire peut éclairer singulièrement les caractéristiques de celui-ci. L'on peut dès lors percevoir les orientations du système, ses a-priori, les services rendus et les bénéficiaires. L'on convient, généralement, que l'information est une donnée stratégique dans la lutte pour le pouvoir et la conservation de celui-ci. Qui la détient a plus de chances de détenir les rênes du pouvoir à quelque niveau qu'il se situe, et de le conserver.

Dans la mesure où l'effort de mise en œuvre de systèmes documentaires est national, parce que supporté par toute la communauté nationale, il importe de savoir comment les bénéficiaires nés d'un tel investissement peuvent être le plus équitablement répartis.

Dans le cas des systèmes documentaires passés en revue, nous constatons que les catégories socio-professionnelles suivantes constituent les bénéficiaires presque exclusifs de ces derniers :

- les étudiants et les enseignants pour les services desquels les bibliothèques d'étude mobilisent leurs collections et leurs personnels ;
- les élèves pour lesquels les bibliothèques scolaires — lorsqu'elles existent et fonctionnent— tiennent à disposition leurs collections ;
- les chercheurs dont la plupart sont attachés à des centres de recherche disposant d'unités documentaires relativement bien organisées et bien fournies et très sélectives dans l'accueil des utilisateurs extérieurs au monde de la recherche ;
- les fonctionnaires, retraités, chômeurs et d'une façon générale le grand public, qui bénéficient des structures de lecture publique lorsque ces dernières existent.

Cette revue montre que nous sommes, avec les institutions documentaires classiques, dans l'univers de l'écriture. Aussi seuls y ont accès ceux qui ont déjà eu la chance de passer par l'école et d'être alphabétisés, en particulier dans les langues de communication internationale et à travers l'alphabet latin.

L'âge constitue aussi un critère intéressant de définition du public utilisateur des institutions documentaires. On distingue ainsi trois catégories d'âge : les enfants, les adolescents, les adultes.

Approche des utilisateurs en fonction de l'âge

Tenant compte de l'importance de l'initiation à la lecture pour les enfants dès le plus bas âge, la pratique professionnelle a créé des bibliothèques pour enfants en tant qu'institutions autonomes ; ou aménagé à l'intérieur des bibliothèques publiques, des sections enfantines⁽¹⁾.

(1) A ce titre, l'on peut mentionner parmi une multitude d'initiatives heureuses, la création en France de l'association "La Joie par les Livres", qui reçoit tous les ouvrages pour enfants publiés dans ce pays, et établit une bibliographie nationale régulière de ces ouvrages. L'association a vu le jour à l'initiative de Mme Geneviève Patte dans les années 60 et a démarré ses activités avec la bibliothèque de Clamart dans la banlieue parisienne. Elle travaille aujourd'hui avec de nombreux bibliothécaires africains pour la réalisation d'une bibliographie sélective de livres pour enfants particulièrement adaptés à l'Afrique. Son adresse actuelle : 8 rue Saint-Bon 75004 Paris.

Au plan international, la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires (IFLA), a créé une section des bibliothèques pour enfants, qui suit l'évolution de ce genre de structures à travers le monde entier, en centralisant toutes les expériences tentées dans ce domaine, et en encourageant une réflexion suivie pour l'amélioration et la promotion de celles-ci. C'est dire que le monde des bibliothèques s'attache à développer la lecture enfantine, conscient qu'il est du rôle primordial qu'elle joue dans le modelage de futurs lecteurs adultes, assidus et gagnés à la cause du livre et, plus largement, de l'écrit.

Il n'existe pas à proprement parler de bibliothèques pour adolescents mais des sections au sein des bibliothèques publiques réservées à cette catégorie d'âge.

Au plan psychologique, l'adolescence est considérée comme un âge difficile, caractérisé par la contestation des modèles établis et l'instabilité du caractère non encore assis. De plus, il y a pour les bibliothécaires, dans l'appréciation du contenu des ouvrages, une difficulté réelle pour déterminer leur classement final en zone adolescents ou adultes. Si, pour certains documents, des indications d'âge du public visé sont données, tel n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux et il n'est pas toujours aisé, pour les bibliothécaires, de trancher en optant pour un classement en zone adultes ou adolescents. Il s'agit souvent, ici, de choisir la solution la moins mauvaise.

Les adultes constituent, pour leur part, la référence courante souvent non explicite de la constitution des unités documentaires. L'on peut dire que d'emblée celles-ci se sont données pour public utilisateur potentiel cette catégorie d'âge et c'est pour corriger cette orientation si généralisée que des ouvertures se sont faites en direction des enfants et des adolescents.

Il est intéressant de savoir comment les institutions documentaires classiques des pays constitutifs du champ de notre étude traitent la question de l'âge dans les statistiques de leurs usagers !

Pour ce faire, il faut signaler d'abord que l'existence de statistiques dans ce domaine constitue en soi une indication du niveau d'élaboration des instruments de gestion des unités

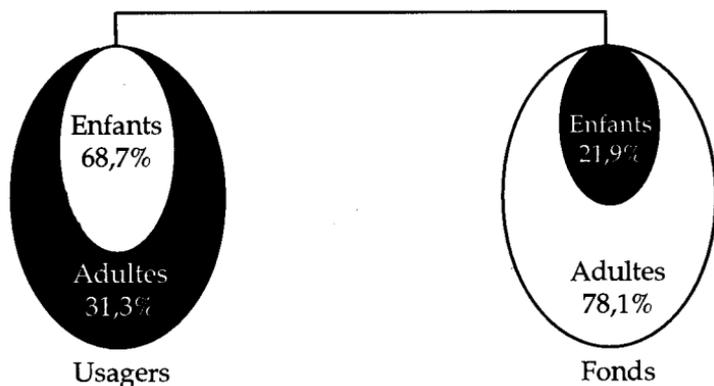
documentaires. Autrement dit, l'on ne pourrait s'attendre à trouver de telles données dans tous les pays et pour toutes les catégories de structures documentaires abordées. D'autre part, la durée du séjour dans chacun de ces pays — une semaine — n'a pas permis de recueillir de telles données pour toutes les catégories d'institutions documentaires existantes.

Nous avons cependant deux pays — le Ghana et le Mali — où de telles données existent et ont même fait l'objet de publications dont nous avons pu avoir communication.

Le Ghana, nous l'avons vu, comptait lors de notre passage un réseau de lecture publique constitué de 53 unités. Le rapport le plus récent publié sur la gestion du réseau concernait la période 1980-1981, lorsque celui-ci comprenait 37 unités. Le nombre d'usagers inscrits pendant cette période était de 36 211.

Du point de vue des âges, le rapport ne distingue que les catégories adultes et enfants. Parmi les usagers, 11 335, soit 31,3% étaient des adultes et 24 876, soit 68,7% étaient des enfants.

Répartition du fonds par rapport aux âges/Ghana 1980-1981



Le ratio entre le nombre d'usagers inscrits et le fonds global soit 36 211 sur 1 049 526 permet d'établir celui du nombre de volumes disponibles par lecteur, soit 28,9 volumes. Il s'agit là d'une indication intéressante des capacités offertes par le réseau à ses usagers, et qui sont vraiment significatives. Il y a cependant déséquilibre dans la répartition du fonds par rapport aux âges : alors que les enfants représentent plus des deux tiers des usagers inscrits, le fonds acquis à leur intention ne se chiffre qu'à 230 784 volumes, soit 21,9% du fonds global contre 78,1% pour les adultes.

Le Mali offre une situation de déséquilibre assez proche en 1986, avec un fonds global du réseau de lecture publique de 60 000 volumes, répartis en un tiers pour enfants, un tiers de littérature générale et un tiers d'ouvrages documentaires. Les jeunes — enfants et adolescents — ont donc à leur disposition un fonds global de 20 000 volumes contre 40 000 pour les adultes.

L'on a enregistré 11 000 lecteurs inscrits durant l'année 1986 dont 46% de jeunes (enfants, adolescents) ayant à disposition 33,3% du fonds et 54% d'adultes auquel correspondent 66,6 % du fonds⁽¹⁾.

Ces chiffres donnent un rapport global de 5,4 volumes par lecteur. Notons aussi que le pays compte une bibliothèque enfantine à Bamako, avec un fonds de 3.000 volumes, et qui, en 1986 a reçu 1542 jeunes usagers.

Tableau comparatif de la répartition du fonds par rapport aux âges. (Mali, données de 1986 et Ghana : 1980-1981)

Pays	Mali				Ghana			
	adultes %		enfants %		adultes		enfants	
Fonds	40 000	66,6 %	20 000	33,3 %	818 742	78,1%	230 784	21,9%
Inscrits	5 940	54 %	5 060	46 %	11 335	31,3%	24 876	68,7%

Pour le Mali, les chiffres rapportés dans le dépliant évoqué — cf. note 1, p. 40 — ne faussent pas les données du tableau, mais

(1) S'agissant du Mali, le déséquilibre constaté peut être largement atténué par le fonds des documentaires dont les caractéristiques générales permettent à une bonne partie des jeunes d'en faire la consultation, au même titre que les adultes.

en aggravent le déséquilibre et ce, bien que l'on soit passé du paramètre **inscrits** à celui de **fréquentation**, et que cette dernière notion soit exprimée en termes de **passages**, ce qui est moins précis que l'expression usuelle de **lecteurs sur place**. Le fonds documentaire, passé à 100 000 volumes en 1992, demeure subdivisé en trois composantes égales. Les jeunes sont crédités de 54% de passages (88 000), contre 46% inscrits en 1986, soit une hausse de 8 points, et pour 33,3% du fonds. Les adultes ont effectué 46% des passages (75 500) contre 54% inscrits en 1986, soit une chute de 8 points et pour un fonds spécifique de 66,6% du fonds global.

Mali : répartition des fonds par rapport aux âges, données 1992

Usagers par âge	adultes		enfants	
	Fonds	66 666	66,6 %	33 333
Passages	75 500	46 %	88 000	54 %

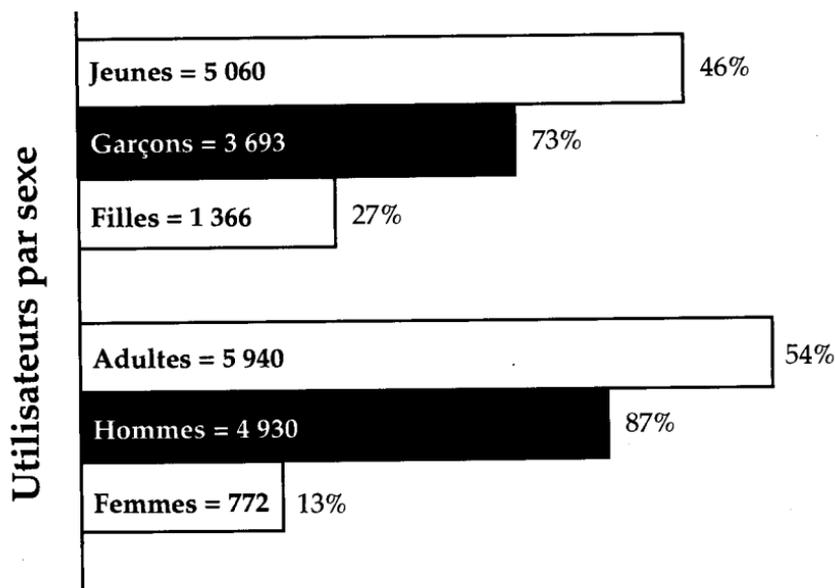
L'on constate avec ces deux exemples — et l'observation menée dans les pays de la région et d'une façon générale en Afrique le confirme — que la plus grande partie des lecteurs est constituée par les enfants et les adolescents. Ces derniers n'ayant pas ou ayant très peu de bibliothèques scolaires à leur service exclusif, constituent les usagers les plus réguliers et les plus nombreux des bibliothèques publiques, et même, dans le cas de la Gambie, de la bibliothèque nationale⁽¹⁾.

Approche des utilisateurs en fonction du sexe

Le sexe constitue un autre critère important d'appréciation des usagers des structures documentaires. Les indications se rapportant à ce critère ne sont pas toujours retenues dans les statistiques. Parmi les pays où nous nous sommes rendus, seul le Mali les a fait ressortir dans les chiffres relatifs aux usagers de son réseau de lecture publique.

(1) La scolarisation explique largement cette situation en ce qu'elle confère des capacités pour un usage autonome des documents des structures de lecture par la maîtrise du signe graphique de la langue du texte. Elle révèle surtout chez les jeunes un esprit d'ouverture et de découverte, une faim de lecture, une meilleure acclimatation à l'univers de l'écrit ainsi qu'à ses connotations et, conséquemment, une moindre emprise des déterminations culturelles liées à la prééminence de l'oralité, quoique celles-ci demeurent fortes au plan social. Il s'agit là d'une donnée importante dans la définition des politiques documentaires et la planification de leur mise en œuvre.

Usagers des structures documentaires au Mali



Chez les enfants, (46% des lecteurs inscrits, soit 5 060) :

- 27% sont des filles (1 366) ;
- 73% des garçons (3 693).

Pour les adultes (54% des usagers, soit 5 940) :

- 13% sont des femmes (772) ;
- 87% des hommes (4 930).

A la bibliothèque enfantine de Bamako, les 1 542 enfants enregistrés se répartissent comme suit du point de vue des sexes :

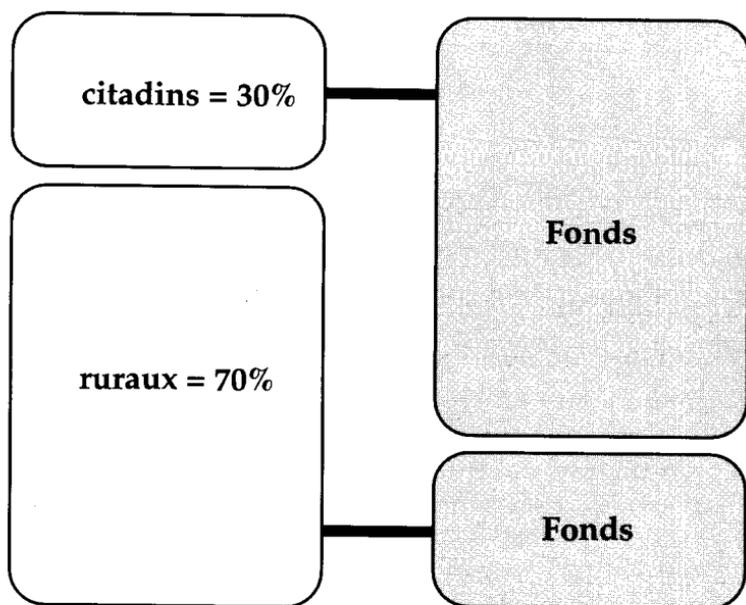
- 1 097 garçons ;
- 445 filles.

Les données qui viennent d'être passées en revue, malgré leurs limites, permettent de poser la question de la place des femmes en tant qu'utilisatrices des réseaux documentaires. Nous aurons à revenir ultérieurement sur cette question dans la critique globale de la nature et du fonctionnement des institutions documentaires classiques.

Répartition des structures documentaires du point de vue géographique (ville/campagne)

L'Afrique est encore marquée par l'importance numérique des populations rurales. Dans la plupart des pays et notamment ceux de notre étude, le taux d'urbanisation se situe aux alentours de 30% et quelquefois bien en dessous de ce chiffre. Comment les institutions documentaires classiques se répartissent-elles dans ces pays entre la ville et la campagne ? Autrement dit, quels services sont offerts, d'une part, aux 30% de citadins et, d'autre part, aux 70% de ruraux ?

Répartition des structures documentaires et de fonds (ville/campagne)



La question nous semble d'autant plus pertinente qu'il existe un principe pour guider le fonctionnement des institutions documentaires dans leurs rapports avec leurs usagers.

Ce principe établit que la bibliothèque — ou toute autre institution documentaire — doit aller vers l'utilisateur en s'implantant

dans des lieux faciles d'accès pour celui-ci : points de passage obligé, proximité par rapport à ses lieux de résidence, de travail, de loisir, ou d'occupations diverses, etc. L'appréciation du respect de ce principe est faite à travers l'estimation du temps mis par l'usager à se rendre à la bibliothèque. Ce temps peut paraître comme une donnée incitative à la lecture et plus largement à l'utilisation de l'outil documentaire ou, au contraire, un motif de découragement d'usagers peu motivés ou peu intéressés.⁽¹⁾

Une rapide revue des institutions documentaires des pays de notre champ de recherche montre que les bibliothèques nationales ou celles qui en assurent la fonction et les bibliothèques d'étude attachées comme nous l'avons vu, pour l'essentiel, aux structures de l'enseignement supérieur, se trouvent toutes en milieu urbain.

La situation du Sénégal, sur ce plan, est révélatrice : 22 unités documentaires de l'enseignement supérieur — sur 24 — totalisent à elles seules un fonds global représentant près de la moitié du fonds national identifié à l'échelle de 219 unités au total (NDione-Tine, Elène-Marie, 1986). Les faits relevés au Ghana, en Gambie, au Cap-vert, au Niger, en République Centrafricaine... corroborent cette orientation générale dans la répartition géographique.

Quant aux bibliothèques spécialisées, assimilées pour l'essentiel dans notre nomenclature aux centres de documentation, elles illustrent aussi la même situation, bien qu'elles se situent parfois en milieu rural. En effet, certaines institutions de recherche dont elles relèvent sont implantées en milieu rural, en raison de la nature même de leur objet d'étude. Il s'agit habituellement d'institutions de recherche agricole.

(1) Voir à ce propos les analyses de Henri Sène dans son mémoire de maîtrise : *"Le livre et la lecture publique à Dakar"*. Dakar, Université C.A. Diop, Faculté des Lettres (Département de Sociologie), 1977. - 102 p. multigr. L'auteur y précise que le comportement des lecteurs habitant le centre ville et la banlieue de Dakar, (Pikine, Guédiawaye)... est apprécié notamment à travers le temps mis à attendre le bus à l'arrêt et à effectuer le trajet qui le mènera à la bibliothèque située au centre-ville".

Les structures implantées en ville sont généralement les mieux organisées et les mieux dotées en moyens humains et matériels. La capitale du pays se taille chaque fois la part du lion et les "miettes" reviennent aux capitales régionales ou provinciales. A ce titre, le catalogue collectif national établi pour le Sénégal dans le cadre du programme UAP (disponibilité universelle des publications)⁽¹⁾, recense les institutions documentaires participantes et permet, par la répartition géographique des unités concernées, de montrer le déséquilibre non seulement entre la ville et la campagne — puisque la campagne y est tout à fait absente — mais surtout entre la capitale nationale et les capitales régionales.

Dans ce cas précis, sur 26 unités documentaires recensées, 24 se trouvent à Dakar, une à Thiès et une à Saint-Louis.

La même situation transparait dans le répertoire des unités d'information au Niger où, sur 56 unités, 52 sont à Niamey, 4 dans d'autres villes du pays.

Les bibliothèques scolaires, rattachées pour l'essentiel aux lycées - là où elles existent - ne modifient pas la répartition globale déjà décrite. Les lycées sont non seulement localisés pour l'essentiel dans la capitale nationale, mais aussi dans les capitales régionales. Les structures d'enseignement secondaire moyen, qui sont implantées dans des villes de moindre importance à l'intérieur des pays, ne disposent généralement pas de bibliothèques scolaires alors que l'existence de celles-ci aurait pu atténuer quelque peu le déséquilibre constaté ici.

C'est avec la lecture publique que nous assistons à un début de décentralisation. Les deux meilleurs exemples, comme nous l'avons vu, sont ceux du Mali avec 46 bibliothèques de cercle, et du Ghana avec 53 bibliothèques réparties dans les dix régions du pays.

3

(1) *Catalogue collectif national des publications périodiques courantes reçues dans les institutions documentaires*. 1ère édition. - Dakar, BUD, 1987. - 160 p. multigr. (Projet UAP UNESCO/SEN 86).

Le cas du Sénégal s'inscrit dans la même philosophie avec dix bibliothèques publiques régionales et un début d'implantation de bibliothèques dans les 30 capitales départementales.

La Gambie pour sa part, tente de rééquilibrer les rapports ville/campagne par la rotation de bibliobus à partir de Banjul vers les rives nord et sud du fleuve. Nous avons vu à ce titre, qu'il y avait 135 points de dépôt dans 39 villes et villages de la rive sud, et 98 points de dépôt dans 27 villes et villages le long de la rive nord.

La poursuite des efforts de développement de la lecture publique, en particulier au Cap-Vert, au Burkina Faso, en République Centrafricaine et au Niger, pourra contribuer au rééquilibrage des services offerts par les institutions documentaires entre la ville et la campagne.

Synthèse générale et conclusions

Le survol qui vient d'être fait de la situation des structures documentaires classiques permet d'établir un constat à différentes facettes.

L'une des premières facettes est la faiblesse structurelle du système.

Faiblesse structurelle

Elle transparait à travers un certain nombre de données. Il y a, à ce titre, les limites évidentes du champ du cadre juridique déjà dressé. Ce champ reste à étendre pour couvrir l'ensemble des domaines concernés.

La faiblesse structurelle tient aussi à l'inapplication des textes déjà adoptés. Cela signifie que malgré l'importance de l'extension du champ de ces textes, l'essentiel sera de leur donner corps par des politiques animées par une volonté réelle.

Un autre aspect de la faiblesse structurelle réside dans les moyens matériels mobilisés pour le développement des structures documentaires. Il y a d'abord ici les infrastructures. Il n'en a pas été question dans les développements antérieurs ;

cependant, leur analyse permettrait un autre éclairage sur la situation qui prévaut. Il serait à ce titre instructif de savoir de combien de mètres carrés de planchers disposent les différents pays pour les diverses catégories de bibliothèques analysées. De tels chiffres permettraient de voir combien les infrastructures — donnée fondamentale et incompressible dans le développement de tout réseau documentaire de type classique — conditionnent les autres éléments d'appréciation notamment les capacités d'accueil des collections et des lecteurs et les services offerts à ces derniers.

Tout aussi instructive serait l'analyse des équipements matériels disponibles dans les structures documentaires : rayonnages et autres infrastructures techniques destinés à l'accueil des collections ; mobilier pour l'accueil des usagers, appareils de reprographie et pour d'autres usages, etc... La faiblesse structurelle se trouve là aussi fortement illustrée.

Les moyens humains participent également de cette faiblesse structurelle. Certes, des efforts existent pour former des cadres qualifiés. Des enseignements se sont créés dans un certain nombre de pays, rattachés aux universités ou organisés sous la forme de stages et viennent, à ce titre, compléter les premiers efforts faits à l'échelle des écoles à vocation sous-régionale.

Au-delà de ces efforts et des problèmes que pose la séparation ou l'insuffisante intégration des matières professionnelles enseignées, il reste que les effectifs ne sont pas réellement en rapport avec les besoins. Il y a plus grave : les promotions qui sortent des écoles éprouvent de plus en plus de difficultés à s'intégrer dans un cadre de travail régulier. Sous les coups de la récession économique, des politiques d'ajustement structurel imposées par les organisations internationales d'aide — Banque mondiale, Fonds monétaire international — les recrutements dans les fonctions publiques de la plupart des pays concernés par la présente étude, soit ont été suspendus, soit s'effectuent au compte gouttes, soit sont remis en question avec la stratégie des départs volontaires. Ainsi, les réseaux documentaires déjà sous-équipés en personnels professionnels qualifiés, n'ont plus la possibilité de recruter les agents dont ils ont besoin. Il s'agit là d'un coup d'arrêt au développement

amorcé antérieurement et qui, non seulement fait planer de nombreuses incertitudes sur l'avenir, mais encore inhibe la volonté qui jusqu'ici a animé les personnels en place. Ce constat est général dans la plupart des pays.

Les professionnels œuvrant à l'intérieur du système documentaire sont pris de désarroi devant la diminution continue de leurs moyens et surtout l'absence de perspectives rassurantes. Ainsi, en plus du fait que les statuts organisant la profession dans les pays, quand ils existent, sont peu motivants, il y a blocage de l'accès à ces statuts et le renvoi, dans la rue, de dizaines de professionnels dont l'Etat a jusqu'ici supporté les coûts de la formation.

Dans le même temps, les besoins ressentis et exprimés appellent une extension du champ documentaire dans les pays. Le cas du Sénégal est à ce titre frappant. Nombre de diplômés de l'EBAD ne trouvent plus d'emplois et grossissent la masse des chômeurs, malgré les demandes formulées par les services de l'Etat et pour les besoins de programmes conçus et mis en œuvre par l'Etat lui-même. Dans certains cas, ces professionnels ont été renvoyés de leurs postes après leur recrutement régulier au titre de stagiaires, ceci après avoir exercé pendant plusieurs mois. De telles décisions, non seulement, ont laissé peu de recours aux agents intéressés, mais comportent aussi le risque de compromettre les programmes mis en œuvre par le pays et soutenus par la coopération étrangère.

Au Mali, l'expérience de lecture publique, largement positive, alimente cependant l'inquiétude du fait du statut à donner aux personnels engagés dans l'opération. Ces personnels sont animés par un enthousiasme réel et par des espoirs de promotion de carrière, que viendraient matérialiser et couronner l'option faite en faveur des bibliothèques et au détriment de l'enseignement. Enseignants à l'origine et bénéficiant d'un certain nombre d'avantages attachés à l'enseignement, ils conservent dans l'anonymat ces avantages tout en pratiquant la profession de bibliothécaires.

Comment le statut en cours d'élaboration garantira-t-il cette mutation et contribuera-t-il à entretenir la flamme de néophyte qui a largement assuré jusqu'ici le succès de l'Opération Lecture

publique ? Cette interrogation reste comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la "tête" de cette Opération.

La faiblesse structurelle tient aussi aux moyens financiers mis à la disposition du secteur documentaire dans les différents pays du champ d'étude. C'est certainement ici l'un des points les plus sensibles, où le bât blesse le plus. Nombre de structures des réseaux analysés ne disposent pas de budget propre. C'est le cas de la plupart des bibliothèques scolaires, de certaines bibliothèques d'étude et/ou spécialisées et de nombreuses bibliothèques publiques.

Les bibliothèques nationales en Gambie et au Mali ont des budgets limités et bénéficient d'appuis extérieurs pour leur fonctionnement. Il y a aussi la faiblesse des budgets des structures nationales destinées à l'administration des bibliothèques : Direction des Bibliothèques publiques au Sénégal, Opération Lecture publique au Mali, Ghana Library Board au Ghana...⁽¹⁾

L'organe de gestion de la lecture publique au Mali — la Centrale de la lecture publique — a vu ses coûts de fonctionnement partiellement intégrés dans l'aide globale de la France à cette opération. Ce réaménagement a été amorcé devant les difficultés du Mali à remplir ce volet de ses engagements.

Cet apport de la France — nous l'avons vu — se chiffre à 191 975 000 Fcfa d'avant dévaluation entre 1977 et 1987 et couvre les secteurs suivants :

- acquisitions et équipement de livres ;
- équipements de reliure (presses à relier et produits de fonctionnement) ;

(1) Le budget de la Direction des Bibliothèques publiques du Sénégal a varié de 1978 à 1988 selon le schéma suivant : (Fcfa d'avant dévaluation).

- exercice 1978/79 et 79/80 : 3 250 000 Fcfa ;

- exercice 1980/81 à 81/85 : 2 250 000 Fcfa, suite à une ponction pour économies budgétaires ;

- exercice 1985/86 - 86/87 - 87/88 : 7 250 000 Fcfa dont 5 000 000 inscrits pour le démarrage des activités du Conseil national de Promotion du Livre dont le Secrétariat devait être assuré par cette direction.

- matériels audiovisuels (magnétophones à cassettes, projecteurs 16 mm et produits consommables) ; jouets éducatifs ;
- abonnements aux journaux (à partir de 1983) ;
- fonctionnement de la Centrale avec notamment l'achat de 3 Land Rovers.

A ces divers concours, il faut ajouter les stages annuels de formation et de recyclage.

La partie malienne pour sa part, a assuré l'affectation des locaux et leur équipement par les populations au niveau local ; la gestion des bibliothèques par les populations (commissions locales du patrimoine culturel), ainsi que l'affectation du personnel nécessaire à l'encadrement des bibliothèques (enseignants détachés), et la gestion de la centrale à Bamako.

Au vu de ces données, on est en droit de s'interroger sur l'avenir des réseaux de lecture publique au Sénégal et au Mali alors qu'ils sont soutenus par la coopération étrangère. Comment étendre les moyens mobilisés — assez dérisoires — prendre en charge les contreparties impliquées et le moment venu — après combien de temps ? — supporter entièrement les coûts de l'opération ?

Les perspectives telles qu'elles se dessinent ne semblent pas indiquer l'émergence de telles capacités dans un proche avenir. Déjà, à l'impasse économique s'ajoute celle de l'éducation qui a jusqu'ici mobilisé une grande partie des moyens de nos pays, sans que les résultats escomptés aient pu être atteints. Les bibliothèques, notamment de lecture publique, viendraient-elles grossir l'étendue de l'impasse ?

La réponse est aussi fonction des capacités des partenaires à poursuivre leur aide. A ce titre, l'exemple de la France est intéressant à suivre de près. L'aide apportée au Sénégal — 100 millions Fcfa de 1984 à 1989/90 — et celle apportée au Mali - 191 975 000 Fcfa pour la période 1977/1987 ont fait des émules. Dix autres pays africains sont candidats au même type d'aide pour créer et/ou développer leur réseau de lecture publique. Il s'agit du Bénin, du Tchad, du Congo, du Zaïre, du Togo, de la République de Guinée, de Madagascar, du Burkina Faso, du

Cameroun, de Djibouti et de la Côte d'Ivoire, de la République Centrafricaine.

La France pourra-t-elle multiplier les exemples malien et sénégalais par autant de pays et pendant combien de temps ?⁽¹⁾ Du point de vue du ministère français de la Coopération, l'aide globale fournie jusqu'ici est perçue comme raisonnable. Elle s'est chiffrée pour l'année 1987 à 6 500 000 000 Fcfa (six milliards cinq cents millions de Fcfa) avec trois volets :

- dons d'ouvrages pour l'enseignement ;
- formation ;
- promotion de réseaux de lecture publique et aide à l'édition ; les interventions directes en lecture publique étant estimées à 30 millions de FF, soit 1 500 000 000 de Fcfa⁽²⁾.

(1) Question que nous avons posée à l'une des personnes influentes du ministère français de la coopération lors du colloque organisé par le Syndicat français de l'Édition en mai 1988 pendant la seconde édition de la Foire du Livre de Dakar. La réponse a été positive et la volonté politique de la France réaffirmée.

(2) La parité du Fcfa prise en compte ici est celle d'avant la dévaluation de cette monnaie, intervenue en janvier 1994 soit 1FF = 50 Fcfa.

Extrait de **Marchés tropicaux**, n° 2455, 27 novembre 1992.- p. 3120-3121.

Le réseau de lecture de la Coopération

A la fin 1992, quatorze Etats auront signé avec le gouvernement français, une convention de financement concernant la création de réseaux de bibliothèques publiques (nos lecteurs africains trouveront répertoriées en encadré les localisations). Chaque convention est originale et a été négociée avec les autorités du pays.

La première a été signée avec le Mali, qui possède ainsi le réseau le plus ancien et le plus complet. Les quarante-six cercles ont été équipés sur six ans avec chacun un fonds d'environ 1 500 ouvrages, que vient renforcer une nouvelle dotation de 200 à 250 nouveaux titres tous les deux ans. Ils sont en outre abonnés à huit journaux ou revues. La Coopération prend en charge également la formation des bibliothécaires. Les collectivités assurent quant à elles la construction ou la réhabilitation d'un local, la fourniture des étagères et du mobilier. Elles se constituent en "Commissions locales de sauvetage du patrimoine culturel" qui coordonne les différentes tâches (y compris une animation culturelle) et désigne la future bibliothécaire. Cette dernière est choisie, la plupart du temps, parmi le personnel enseignant et est déchargée de ses cours pour lui permettre d'assurer ses nouvelles fonctions avec de larges horaires d'ouverture.

Le public de ces bibliothèques est souvent jeune : au Mali par exemple il est constitué de 46% de jeunes et 54% d'adultes. Les pertes sont minimes, moins de 10% depuis la création. Actuellement, la très grande majorité des bibliothèques sont jumelées avec des collectivités locales françaises : ce partenariat se traduit par des aides concrètes, ainsi la municipalité de Marly-le-roi s'est engagée à réhabiliter les locaux de la bibliothèque de Kita par exemple.

Au Sénégal et au Togo, les bibliothèques ont été installées dans les capitales régionales.

Par contre, en Mauritanie elles sont annexées aux établissements scolaires.

Au Congo et au Zaïre, les missions catholiques et protestantes ont été choisies pour établir un programme limité à la capitale.

Au Niger, l'implantation s'est effectuée dans les maisons de jeunes...

La Coopération a traité avec les partenaires acceptant de perpétuer l'entreprise. Elle s'efforce d'institutionnaliser la concertation avec les autorités du pays d'accueil en rémunérant un assistant culturel, chargé du suivi et qui est hébergé dans les locaux du ministère compétent.

Au total, cette organisation coûte à la Coopération en moyenne près de 30 millions de francs par an au FAC (Fonds d'Aide et de Coopération) dont 13 millions en fourniture de livres et 6 millions de francs en assistance technique.

Le réseau Coopération

Bénin (8) : huit bibliothèques.

Burkina-Faso (10) : Banfora, Bobo-Dioulasso, Diebouyou, Dori, Gaoua, Kombissiri, Kongoussi, Ouagadougou, Po, Ziniare.

Burundi (7) : Bururi, Kayanza, Kirundo, Muramvya, Muyinga, Ngozi, Ruuyigi.

Centrafrique (5) : cinq en cours de création.

Congo (7) : Boko, Brazzaville, Kindamba, Kinkala, Mayama, Mindouli, Ngabé.

Côte d'Ivoire : bibliothèques scolaires.

Guinée (14) : Boké, Conakry, Dalaba, Forékariah, Fria, Kankan, Kindia, Kissidougou, Koubia, Labé, Lélouma, Mali, Téli-mélé, Timbi-Madina.

Mali (39) : Ansongo, Bafoulabe, Bandiagara, Bankass, Bla, Bamako, Banamba, Bougouni, Bourem, Diema, Dioila, Djenné, Douentza, Gao, Gourma, Kadiolo, Kangaba, Kati, Kayes, Kidal, Kita, Kolondieba, Kolokani, Kontiala, Koulikoro, Macina, Menaka, Mopti, Niobo, Niono, Nioro, San, Ségou, Sikasso, Ténenkou, Tombouctou, Yanfolila, Yorosso, Youvarou.

Niger (5) : Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Tillabery.

Rwanda : 63 bibliothèques, dont 43 rurales.

Tchad (100) : cent points de lecture.

La démarche suivie par les partenaires français et africains dans le volet lecture publique laisse une grande liberté de manœuvre aux pays bénéficiaires qui indiquent largement les champs d'utilisation de l'aide, les formes que celle-ci doit revêtir, ainsi que les matériels à acquérir grâce à celle-ci.

Cette souplesse ne supprime pas cependant une relation de dépendance préjudiciable aux politiques nationales de lecture publique et au bon développement des collections des unités documentaires. En outre, il est sûr que les efforts de la France, appréciés par ailleurs, obéissent à une volonté de présence au plan culturel et aux retombées de cette présence grâce à la diffusion du livre de langue française comme pour assurer l'expansion de cette dernière.

C'est dire que les réseaux de lecture publique ne se développeront réellement et dans l'optique de la satisfaction des besoins des populations, de leur autonomisation, du renforcement de leur identité culturelle... qu'avec un effort notable des Etats africains, complété par l'aide bilatérale ou multilatérale.

Le budget du Ghana Library Board pour l'année 1980/1981 - nous n'avons pas pu disposer des données de l'année 1988 - s'élevait à 5 445 712 cedis⁽¹⁾. A ce qu'il semble, c'est l'Etat du Ghana qui alimente pour l'essentiel le Ghana Library Board. Nous ignorons toutefois s'il a pu bénéficier d'appuis extérieurs ainsi que l'ordre d'importance de ces appuis.

Les exemples des trois pays — Sénégal, Mali, Ghana — préfigurent les inconnues attachées au futur développement des réseaux documentaires, notamment de lecture publique dans les autres pays de notre champ d'étude.

Il reste à savoir quelles réponses seront apportées à ces inconnues pour réduire la faiblesse structurelle du système documentaire ? Ces réponses devront par ailleurs tenir compte d'un deuxième constat : celui de l'exclusion de la base.

(1) Il est certain que la parité du cedi a dû changer depuis lors. A titre comparatif, retenons cependant que le nouveau cedi a une parité d'environ 100 pour 0,70 FF, taux du 28.01.1994, soit pour 5 445 712 cedis la somme de 38 120 FF (cf. *Marchés tropicaux*, n° 202, du 04 février 1994).

L'exclusion de la base

L'analyse du profil du public qui fréquente les unités documentaires classiques dans les pays de notre étude montre la rigoureuse sélection de ce public, et de façon concomitante, la large exclusion de la grande majorité des populations : paysans, pasteurs, pêcheurs, femmes, artisans et autres tenants de techniques modernes ou traditionnelles... qui n'ont pas bénéficié de la scolarisation et n'ont pas accès direct au contenu de documents écrits... Cette exclusion n'est pas seulement due à la distribution géographique qui, nous l'avons vu, était à l'avantage de la ville, mais consiste surtout en une exclusion de principe. Ce public n'est pas inscrit au départ dans la perspective d'utilisation des unités documentaires, du fait même qu'il est analphabète.

Etre analphabète c'est, grosso modo, ne savoir ni lire ni écrire. Ainsi, c'est l'absence du besoin d'accéder à l'information documentaire, du fait même qu'on ne peut pas l'utiliser seul et sans médiation, qui est révélée. Aussi sommes-nous devant un truisme : les analphabètes ne peuvent pas accéder à l'information, donc ils n'en ont pas besoin.

La proposition omet de procéder à la critique du concept d'analphabète ; de même "oublie"-t-elle les besoins d'accéder à l'information documentaire en vue de renforcer les rôles à faire jouer dans les processus de développement, la prise en compte de l'importance numérique des populations intéressées, la prééminence de leur contribution au développement dont nous convenons aujourd'hui qu'il se fera pour l'essentiel à partir des zones rurales⁽¹⁾.

Les femmes constituent sans doute la principale composante de la population rurale telle que nous l'avons esquissée. L'analyse du public fréquentant les structures documentaires sous l'éclairage de la distribution par sexe montrait la place infime tenue par les femmes en tant qu'utilisatrices de ces structures.

(1) Edgar Pisani, parmi d'autres, est de ceux qui rappellent qu'en Europe, c'est grâce au développement des campagnes et au surplus qu'il a permis de dégager qu'on a pu nourrir les villes et apporter les appoints nécessaires à l'industrie naissante. cf son ouvrage : *La Main et l'outil : le développement du Tiers-Monde et l'Europe*. - Paris, R. Laffont, 1984.

Cette place est inversement proportionnelle à l'importance numérique des femmes dans nos pays, si on ne prend en compte que ce facteur.

Celles-ci constituent habituellement plus de 50% de la population. La distribution des rôles socio-économiques leur confère une place prépondérante. Elles sont par ailleurs un élément de permanence dans les habitats, étant moins concernées par les migrations saisonnières ou lointaines. Gardiennes des foyers et des traditions, chargées en priorité de l'éducation des enfants et gardiennes de ces derniers, cultivatrices de produits vivriers ou commerciaux..., telles sont quelques unes des facettes multiples sous lesquelles elles se présentent. C'est pourquoi, on les a souvent considérées comme l'aune la meilleure pour apprécier le niveau de développement d'un pays. Un peu partout dans les différents pays d'Afrique et notamment ceux de notre étude, elles s'organisent, s'appuyant sur des structures traditionnelles de regroupement et à tout le moins sur l'esprit qui a animé ces structures quand elles se sont modifiées ou ont disparu. C'est pourquoi les femmes constituent un élément incontournable en tant qu'acteurs du développement.

Tous les pays de notre champ d'étude comptent des structures associatives féminines et quelquefois un regroupement de celles-ci à l'échelle nationale : Fédération nationale des Groupements de Promotion féminine au Sénégal, Fédération nationale des Femmes du Mali, Organisation do Mulher du Cap-Vert, National Council on Women and Development au Ghana... Ces organisations qui rassemblent des centaines de milliers de membres, impliquent de façon plus ou moins directe la vie de millions de personnes dans les pays concernés par notre étude. Or, les structures documentaires les tiennent très largement à l'écart.

L'exclusion des populations rurales des réseaux documentaires classiques fonctionne jusque dans les zones rurales elles-mêmes, où quelques unités de ces réseaux sont implantées. Ces unités, attachées à la recherche, constituent des "îlots de concentration de savoirs" auxquels les populations n'accèdent pas, même si, par ailleurs, les résultats de la recherche menée dans ces institutions et les unités documentaires elles-mêmes, prétendent répondre aux problèmes que connaissent ces populations.

La même observation critique vaut pour les institutions documentaires à vocation sous-régionale ou régionale. Les neuf pays membres du CILSS se sont dotés d'un organe de recherche avec la création de l'Institut du Sahel qui a pour attribution la coordination, la promotion et l'harmonisation de la recherche ; la collecte, l'analyse et la diffusion des résultats de la recherche, ainsi que le transfert et l'adaptation de technologies ; la formation de chercheurs et de techniciens.

Le Réseau sahélien de Documentation et d'Information scientifique et technique (RESADOC), œuvre à la constitution de banques de données bibliographiques sur le développement du Sahel. Les paysans, pasteurs, artisans, pêcheurs, etc... du Sahel sont intéressés au premier chef par les recherches menées par l'Institut comme par les données rassemblées au sein du RESADOC. Ont-ils accès à ces sources d'information ? Destinataires finaux des résultats de la recherche, ils doivent aider notamment à améliorer et à augmenter les productions vivrières. Comment ces résultats sont-ils mis à leur disposition ? A-t-on veillé à les présenter d'une façon adaptée, à leur faire revêtir des formes appropriées, et à les diffuser pour un accès élargi au niveau de ces couches ? Questions importantes dont l'Institut a pris conscience et auxquelles il tente d'apporter des éléments de réponse.

Les bibliothèques des réseaux de lecture publique atténuent bien évidemment cette critique globale relative à la sélection des publics et à l'exclusion de la majorité de ces derniers. Nous avons vu comment elles ont pu jouer ce rôle à travers un certain nombre de facteurs qu'il n'est pas nécessaire de reprendre ici.

Ajoutons à ces données certains aménagements et initiatives visant une extension des publics bénéficiaires et, en particulier, l'intégration des "analphabètes". Il s'agit en particulier, de la place faite à la collecte de la tradition orale dans le réseau de lecture publique au Mali ; de l'audition d'enquêtes de tradition orale dans les programmes des services offerts aux usagers des bibliothèques ; de l'échange de cassettes entre différentes bibliothèques du réseau et enfin de l'audition d'enregistrements sur disques (poésies, textes littéraires choisis), repris sur cassettes par la Centrale de Bamako et diffusés sur tout le réseau...

Quelques initiatives prises au Sénégal manifestent aussi le souci de l'ouverture des bibliothèques de lecture publique à tous les types d'usagers, y compris les "analphabètes". Il s'agit de la liaison structurelle établie entre animation culturelle et lecture publique, de sorte que le livre fasse l'objet d'animation et qu'il soit possible par ce canal d'accéder indirectement à son contenu, d'une part et d'autre part l'entretien et l'alimentation de l'animation culturelle par les contenus du livre.

Un autre aspect de la démarche consiste dans le développement d'un projet dénommé "Développement de Lecture publique au Sénégal" et qui "réemballe" sous la forme de diaporamas sonorisés, des contenus de livres avec reprise partielle ou résumée des textes de ces derniers, traduits en langues nationales pour une diffusion par l'image et le texte parlé, dans un véhicule linguistique maîtrisé par les populations.

Nous aurons aussi à revenir dans la deuxième partie de cette étude sur ce projet qui constitue, à côté d'autres, une expérience novatrice.

Mais pour louables que soient ces efforts, ils sont si limités que le principe de l'exclusion de la majorité des populations des unités documentaires reste fondamentalement attestée, et se présente comme un défi à relever.

Schéma de verticalité descendante

Il s'agit là de l'objet du troisième constat. Les unités documentaires classiques fonctionnent en effet selon un schéma de verticalité descendante où l'essentiel se décide au sommet au nom de la base et, théoriquement, au bénéfice de celle-ci. Rarement les décisions sont inspirées par la base et remontent jusqu'au sommet pour modifier les démarches et les politiques. Dans le schéma classique, la collecte d'informations relatives aux documents dont l'acquisition est souhaitée, s'effectue bien à la base par l'enregistrement des desiderata des lecteurs. Quelquefois, il existe au plan local une commission ou un comité plus ou moins impliqué dans les choix politiques et la gestion de l'unité documentaire. Tel est le schéma au Mali avec la Commission locale du Patrimoine culturel du réseau de lecture publique. Tel est le cas aussi avec le Conseil de Gestion et d'Animation de la bibliothèque en ce qui concerne le réseau de lecture publique du Sénégal.

Ces exceptions ne faussent pas la règle générale, ni son constat dans les pays visés par cette étude. En réalité, le schéma est bien plus général et participe de règles et orientations mises en œuvre dans les rapports entre les administrations et les populations.

Il se nourrit de l'idéologie de *l'assistanat*. Il présuppose que les populations rurales sont attardées, pauvres en bien des choses, largement ignorantes et peu ou pas capables d'initiatives propres et d'anticipation face aux incertitudes de l'avenir. Qu'elles relèvent du monde de la fatalité et de la soumission à la nature et à ses caprices ; qu'elles sont incapables de produire assez pour manger à leur faim et boire à leur soif et que l'immobilisme les caractérise fortement !

C'est une vision quelque peu ethnologisante qui tend à présenter et à figer dans la synchronie, des structures faussement inertes mais qui sont au contraire en devenir, et des populations apparemment amorphes, mais qui combattent régulièrement.

Il faut critiquer le schéma de verticalité descendante pour restituer aux populations leurs initiatives propres et les replacer à l'origine et au cœur des structures qui les concernent ; pour mettre en place des démarches et des organes grâce auxquels, elles joueront les rôles qui doivent être les leurs dans l'optique de leur propre prise en charge et de leur autonomisation. Les initiatives novatrices qui seront décrites dans la deuxième partie indiquent que cette voie est d'ores et déjà prospectée et qu'elle est féconde et garante de succès.

Non intégration des réseaux documentaires au développement

Il s'agit là d'un autre enseignement. Autant l'on considère que l'information est un moyen de pouvoir et de développement, autant l'on est obligé de reconnaître qu'elle n'a pas été réellement intégrée dans les politiques globales de développement. Nous avons vu que la conférence de mai 1961 sur l'éducation avait "oublié" les bibliothèques scolaires dès le départ, pensant pouvoir réaliser des performances propres à éradiquer l'analphabétisme sans recourir à ce type de structures.

Il faut convenir aussi que la place dévolue aux populations rurales dans le processus de développement n'a pas intégré la

donnée documentaire comme appoint important dans la démarche de ces populations⁽¹⁾.

Si l'information documentaire avait été intégrée en tant que composante intrinsèque des processus du développement, la question de l'accès des populations à cette information se serait posée autrement. L'exclusion ne se serait pas faite au nom de l'analphabétisme, mais au contraire, une recherche de solutions aurait été opérée en vue du développement. C'est à cette révision de la démarche qu'il faut procéder pour poser correctement le problème et lui trouver les réponses adéquates.

Il faut cependant, dans une telle perspective procéder au décloisonnement des structures documentaires. Certes le prêt inter-bibliothèques permet à des unités différentes de coopérer en aménageant une relative mise en commun de leurs fonds, afin de réaliser la complémentarité de celles-ci. Toutefois des aménagements de ce type exigent un niveau relativement élevé de développement des institutions documentaires, de leur gestion interne et de celle de leurs rapports d'échange.

Le développement du prêt inter-bibliothèques suppose aussi pour voir le jour et fonctionner de façon satisfaisante, bon nombre de conditions parmi lesquels, l'existence de catalogues internes, de catalogues collectifs, de moyens de reprographie, de réseaux de transport développés, de services postaux fiables et rapides etc.. Toutes ces conditions n'étant pas réunis dans les pays concernés par l'étude, le prêt inter-bibliothèques n'existe pas ou fonctionne difficilement.

En réalité, il fonctionne mieux entre nos pays et les pays d'Occident pour nos unités documentaires relativement bien organisées et spécialisées, qu'il ne se fait à l'intérieur d'un pays ou dans la sous-région.

C'est là un autre défi à relever car les unités documentaires à vocation nationale ou simplement locale (au niveau du village),

(1) L'on s'est surtout appuyé sur l'animation rurale qui fait intervenir des agents intermédiaires, chargés de transmettre aux populations le message du développement en des termes en principe adaptés au contexte. Dans cette démarche l'on a aussi, très largement, oublié les unités documentaires.

devront aussi développer le système d'échanges d'informations pour rendre leurs fonds complémentaires, partager les expériences novatrices, les informations utiles au développement, etc. et contribuer par ce fait même, à décloisonner les populations et à les relier au niveau horizontal d'abord, entre elles et sur la base la plus élargie possible ; à les relier ensuite au niveau vertical, aux structures administratives qui les intéressent et concernent. De la sorte, elles pourront faire remonter, et leurs points de vue, et les informations considérées utiles, de la base vers le sommet. Les structures documentaires à la base dans une démarche correctrice du constat de cloisonnement, devraient donner corps à cette assertion du commandant de cercle de Douentza au Mali : "la bibliothèque nous a désenclavés plus que la nouvelle route qui nous relie à Mopti et à Gao"⁽¹⁾.

C'est en contribuant à la correction des constats relevés et qui limitent la portée de l'action des unités documentaires que la nouvelle démarche relative à l'information et à la communication à la base pourra aider à l'avènement des mutations qu'appelle la situation actuelle.

Les réseaux documentaires classiques que nous venons d'analyser ne représentent que l'une des composantes des moyens d'information mis en place. Le contraire eut été étonnant, tant les besoins d'information sont profonds et étendus, et la nécessité d'y répondre vitale.

L'euphorie des premières années des indépendances et la hantise du développement ont conduit à mobiliser toutes les ressources humaines disponibles dans chaque pays.

Il fallait à la fois gagner ces dernières à l'idéologie du développement tout en leur donnant les armes du développement. Parmi ces armes, il y avait le savoir et la technique modernes dont le transfert devait s'opérer au bénéfice de tout le corps social. On a ainsi dû recourir à la formation, à l'information, à la sensibilisation et à la communication, ce qui a conduit à une sorte de subdivision des champs d'activités, perceptible encore aujourd'hui.

(1) In : *Jamana*, revue culturelle malienne, n° 16, novembre-décembre 1987, p. 34

Il y a d'abord le secteur de la formation, pris principalement en charge par l'école. Celle-ci a visé la généralisation de l'enseignement en vue de l'éradication complète de l'analphabétisme au niveau des groupes d'âge scolarisables. Nous connaissons les difficultés de l'école africaine et les défis auxquelles elle continue de faire face. Il n'y a pas jusqu'à la Banque mondiale qui ne lui ait consacré une étude, montrant les grands moyens qu'elle a drainés et le peu de résultats qu'elle a produits⁽¹⁾.

Aux adultes qui avaient dépassé l'âge d'aller à l'école, deux alternatives étaient offertes, séparées ou combinées :

- d'une part, l'animation rurale, l'encadrement en vue de leur donner des attitudes propices au développement et les instruments que requiert celui-ci ;
- de l'autre, l'alphabétisation, voie d'accès à la maîtrise de l'écriture pour une exploitation autonome des informations écrites que le monde moderne produit et charrie à profusion.

Ces diverses démarches ont abouti à la mise au point d'une multitude d'expériences dans les secteurs de la formation, de l'information et de la communication.

Ces expériences, notées toutes dans les différents pays, recourent de façon combinée ou séparée :

- à la parole et aux gestes (causeries, sketches, théâtre...) ;
- à l'image seule (dessins, photos, graphiques) ;
- ou combinée au son (tous documents audiovisuels) ;
- à la représentation miniaturisée d'objets (maquettes...) ;
- à l'écriture et aux langues nationales (alphabétisation).

Ces diverses données sont parfois combinées dans des opérations complexes. Les analyses qui vont suivre vont prendre prioritairement en compte des démarches d'information et de

(1) *Education in Sub-Saharan Africa. Policies for Adjustment, Revitalization, and Expansion*. Washington DC, The World Bank, 1988, 185 p. + annexes.

On peut se reporter aussi au supplément de **Marchés tropicaux**, n° 2212 du 1er avril 1988 intitulé : "Afrique éducation : crises et espoirs de l'éducation en Afrique subsaharienne", pp. 1-93.

communication en direction des adultes, notamment à travers l'alphabétisation et dans le cadre d'opérations complexes.

DEUXIEME PARTIE :

**Communication
à la base et
information
documentaire :
des expériences
novatrices**

*Une parole mûrie dans le ventre,
on trouve qu'elle est grasse quand elle sort*
proverbe poular

Alphabétisation et recours à l'écrit

Dans une Afrique où la multiplicité des langues — estimées entre 700 à 1500 — (Maquet, Jacques, 1962) vient s'ajouter à la prééminence de l'oralité, l'on conçoit aisément la difficulté de l'avènement et de la généralisation de la pratique de l'écriture et de la lecture. L'on se plaît à souligner que les langues africaines sont encore orales, n'ayant pas passé tous les seuils et écueils de codification qu'appelle leur notation écrite. Ces codes concernent tout à la fois les niveaux grammatical, sémantique, lexical. Du fait qu'elle oblige à faire une option au plan de ces codes, cette notation fixe les normes de référence retenues et les consolide par la circulation des écrits. Ainsi, **la tendance à la dialectisation cède-t-elle le pas à l'émergence de véritables langues de communication.** C'est sans doute ce qui fait noter à J. Walter Ong (1982) — rapporté par Jean de Rive — "la primauté naturelle de l'oralité du langage, toujours dialecte avant d'être grapholecte"⁽¹⁾.

Primauté et prééminence de l'oralité aussi, si puissante et omniprésente que le griot, qui rapporte l'épopée de Soundiata, dans l'ouvrage de Djibril Tamsir Niane, n'a pu manquer de noter : "les prophètes n'ont jamais écrit et leur parole n'en a été que plus vivante. Quelle piètre connaissance que la connaissance qui est figée dans les livres muets"⁽²⁾ !

Dans un tel contexte, comment fonder en raison et, dans la pratique, le recours à l'alphabétisation dans le cadre de programmes plus généralisés ? La fascination du développement peut-elle suffire dans une telle démarche ? Pendant de la démarche de l'école, l'alphabétisation qui vise à donner aux adultes des capacités similaires à celles que cette dernière tend à conférer aux enfants, peut-elle trouver son fondement dans la force d'attraction de l'école et dans le prolongement de la justification de celle-ci ?

(1) Ong, Walter J. : *Orality and Literacy : the Technologizing of the Word*. London/New-York : Methuen, 1982, (coll. : New accents). Compte rendu de lecture par Jean Derive in **Komparatistische Hefte**, Heft 8 (1983), *Afrique en vue*. Université de Bayreuth, pp. 117-119.

(2) Niane, Djibril Tamsir. - *Soundiata ou l'épopée mandingue*. - Paris, Présence africaine, 1971, pp 78-79.

Une série de réponses affirmatives pourrait être donnée à cette suite d'interrogations. Mais, au-delà de l'impact du développement, et de l'école notamment, l'on oublie que la lettre graphique s'enracine aussi en Afrique.

L'Afrique et la lettre : tel est le titre d'une exposition montée, en juillet 1987, au Centre Pompidou à Paris, puis dans différentes capitales de l'Afrique subsaharienne. Celle-ci établit l'ancienneté et la diversité de systèmes d'écritures nés *sui generis* en Afrique et qui se sont développés dans cette partie du monde. "Le titre — nous disent les auteurs de l'exposition — peut paraître provocateur, tant le préjugé d'une Afrique, continent sans écriture(s) est si solidement ancré dans les esprits, fussent-ils d'ailleurs africains ou non".

"Cette exposition trouve donc son origine dans ce constat, qui en déroutera plus d'un, que si l'Afrique foisonne de langues — ça on le savait — elle est riche aussi en systèmes de signes variés et alphabets dont certains restent à découvrir ou à comprendre. Ça, on l'ignorait le plus souvent, sauf à être un spécialiste de ce genre de paradoxe"⁽¹⁾.

L'exposition présente la contribution africaine à l'histoire de la création et de l'évolution de l'écriture, avec une cinquantaine de systèmes d'écriture ou de symbolismes graphiques, employés en Afrique au cours des derniers cinq mille ans.

Par ailleurs, les travaux du Professeur Théophile Obenga (1973) illustrent et offrent une analyse intéressante des systèmes d'écriture, bien que la revue qu'il effectue de ces derniers soit moins complète que celle offerte par l'exposition. Son analyse de leur évolution est cependant riche d'enseignements. Ainsi note-t-on (p. 361 et suivantes) :

- ce que Obenga appelle le système technique, sorte d'écriture symbolique, avec des cordelettes à cauris pratiquée par les Yoruba et appelées *aroko* (Nigéria) ;
- le système pictographique, qui fait correspondre une chose à son image plus ou moins fidèle — cf. les hiéroglyphes égyptiens

(1) In : Préface du catalogue de l'exposition *L'Afrique et la lettre*, par Jacques Soullou, Diffusion-Edition Karthala, 1987.

— illustré par le premier stade d'évolution du système *jicandi* des Kikuyu du Kenya et par le premier niveau d'évolution du système *nsibidi* des Efik du Nigéria (Calabar) ;

- le système idéographique suivant lequel un mot, ou une idée, est représenté par une image, véritable symbole pictoral ;

- le système illustré par le second niveau d'évolution des écritures *jicandi* des Kikuyu du Kenya, *nsibidi* des Efik du Nigéria, et Mum ou Bamum du Cameroun ;

- le système phonographique ou phonétique qui fonctionne à trois échelles ;

- à un mot (son), on fait correspondre un signe, ce qui donne lieu à un système de signes verbaux ;

- à une syllabe (son), on fait correspondre un signe, d'où l'écriture syllabique (écriture des Mende de Sierra Leone, des Toma du Libéria ; des Vai du Libéria, des Mum ou Bamum du Cameroun...) ;

- à un phonème, on fait correspondre un signe, une lettre : (écriture alphabétique illustrée par celle des Vai du Libéria, des Bamum du Cameroun et par toute une série d'alphabets nés à partir des années 1920).

Ainsi est-il attesté la réalité des *traditions scripturaires africaines* dont les bases s'élargissent considérablement, dès qu'on prend en compte ce qu'il est convenu d'appeler les *ajamis* ou systèmes d'écriture adaptant la graphie arabe à la phonologie des langues de populations africaines islamisées d'assez longue date. Nous retrouvons ici les traditions scripturaires des lettrés musulmans du Soudan occidental, en particulier, celles des villes intellectuelles qu'ont été Tombouctou, Gao, Djenné avec des savants de grande renommée, comme Mohamed Bagayogo, Ahmed Baba de l'université Sankoré au 16^e siècle et, plus récemment, les écrits de grands hommes de l'Islam comme Ahmadou Bamba.

A cette base scripturaire, il faudrait ajouter, pour fonder les programmes d'alphabétisation, la fascination éprouvée pour la plume. Les hommes de l'oralité ont souvent magnifié celle-ci, tant elle leur paraît être le signe d'un savoir et d'un pouvoir incommensurables. Ainsi la retrouve-t-on comme thème de la

création poétique. Des poèmes *sereer* traditionnels de la Petite Côte au Sénégal commencent ainsi :

I

*"Le frère de Mane, fils de Diabya
Ecrit puis me remet la plume des Blancs
Et me voici drapé de son renom !..."*

II

*"Qui donc ne voilà-t-il pas assis à son bureau
Faisant courir la plume
Au point qu'ému il s'arrête et pleure ?
Champion de Anna !
Les champs de mil appellent
Tu es palétuvier
Né du levant et du couchant" !*

Cette fascination de la plume a parfois conduit des *chanteurs-poètes* — poètes traditionnels qui participaient à des joutes publiques de création de chants-poèmes — à afficher, aux poches extérieures de leur caftan, une série de stylos pour attester par leur nombre, non seulement cette fascination, mais aussi l'étendue supposée de leurs savoirs écrits, dont toutes ces plumes étaient censées témoigner...

Exemples localisés, certes, mais qu'on peut multiplier à souhait. Ils indiquent — ainsi que les bases scripturaires que nous avons évoquées, la fascination de l'école et celle du développement, etc. — que l'alphabétisation pourrait largement bénéficier de l'adhésion des populations.

Les pouvoirs publics en ont été conscients et, dans tous les pays étudiés ici, ont toujours créé un service administratif pour s'occuper du volet alphabétisation, au contraire des réseaux documentaires dont un service n'assure pas chaque fois la prise en charge.

Par ailleurs, les efforts en matière d'alphabétisation sont souvent fournis non seulement par les services nationaux qui ont la responsabilité du secteur, mais aussi par les sociétés d'encadrement et de vulgarisation, les projets et opérations de

développement, ainsi que par les associations locales : groupements d'intérêt économique, associations villageoises, associations sportives et culturelles, etc...

Au demeurant, l'alphabétisation a toujours donné lieu à des prises de décision politiques importantes. Il faut opérer un choix parmi les langues d'alphabétisation : question nodale et sensible, objet d'enjeux pour l'unité nationale.

Il faut normaliser la notation graphique, en la fondant sur des connaissances linguistiques minimales, qui restent souvent à élargir. D'où l'option pour des solutions d'attente. Ces solutions "nationales" doivent être coordonnées aux niveaux sous-régional et régional, pour tenter une normalisation sur une grande échelle de la notation, et favoriser par ce biais les échanges entre les différents pays et leur rattachement à une pratique linguistique internationale. Ici, de multiples organisations internationales ont aidé, par la tenue de rencontres diverses, colloques, séminaires, ateliers, etc. à entretenir une réflexion et une harmonisation des systèmes de notation et de découpage des chaînes sonores. Tel est le cas de l'Unesco, de l'Agence de Coopération culturelle et technique, du Centre d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale, etc...

De leur côté, les services d'alphabétisation ne sont pas demeurés en reste. Conscients de tout l'intérêt qu'il y a à mettre en synergie leurs efforts pour une meilleure complémentarité et une plus grande harmonisation, ils ont créé une association africaine pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes, dont la composante ouest-africaine publie un bulletin d'information pour la sous-région : le *Héraut ouest-africain*⁽¹⁾.

Alphabétisation dans les différents pays : performances et limites

Bien qu'elle prenne appui sur des bases fondées, l'alphabétisation connaît, dans les différents pays étudiés, des fortunes diverses et variées. De nombreux facteurs expliquent une telle situation, notamment :

(1) Bulletin produit au Nigéria par Afrographika Publishers, p.o. box 1921, Akuré, Ondo State. Le numéro 2 du vol. 1 couvre la période de juillet à décembre 1987.

- les moyens insuffisants et irréguliers mis à la disposition des services d'alphabétisation ;
- une volonté politique fort variable, d'un pays à un autre, du fait, en particulier, de la place que l'alphabétisation confère aux langues nationales, question cruciale, s'il en est, car liée à la stabilité même du pays ;
- les difficultés multiples pour entretenir les savoirs acquis particulièrement, en raison de la rupture de la chaîne de formation, dès qu'on dépasse le niveau initial et qu'il faut assurer les bases de la post-alphabétisation par la production de matériels de lecture suffisants, variés et pertinents ;
- l'approche politique de l'alphabétisation, à laquelle on confère une vocation d'encadrement des populations, en faisant passer par son canal des messages dont le contenu est défini par l'Autorité, au détriment d'une liberté d'expression qui traduirait les préoccupations profondes des populations..., etc.

Notons, aussi, que les données recueillies dans les pays étudiés ici sont fort variables du fait du mode de gestion et de mise au point des statistiques liés à l'alphabétisation.

- Le Cap-Vert compte réduire son taux d'analphabètes, estimé à 41% de la population à partir de l'âge de 15 ans⁽¹⁾.

De 1987 à 1990, il était projeté de ramener ce taux à 20 %. Ce chiffre a cependant dû être revu à la baisse, en raison du manque de moyens.

Au plan des acquis, on retient que de 1979 à 1986, 23 767 personnes ont été alphabétisées, aux premier et deuxième niveaux. Le pays entend développer, maintenant, l'alphabétisation fonctionnelle avec le choix, chaque semaine, d'un thème en rapport avec les activités des alphabétisés.

L'alphabétisation est conduite à travers tout le pays par les services nationaux, les projets et opérations de développement, les entreprises... Le pays est divisé en 14 conseils où la Direction

(1) soit 74 560 personnes dont 51 200 femmes et 23 360 hommes (recensement de 1980). De 1987 à 1990, il était projeté d'alphabétiser 35 610 personnes, chiffre ramené à 11 000.

de l'Alphabétisation est représentée par un agent. Ces agents coordonnent l'activité de 37 alphabétiseurs professionnels, rattachés au ministère de l'éducation nationale, ainsi que de nombreux autres alphabétiseurs volontaires.

L'ensemble de ces personnels est coiffé par une direction nationale, composée de six agents.

L'alphabétisation s'effectue en portugais uniquement, mais il s'agit d'un niveau de langue et de lexique aussi simple que possible. Pendant la première phase, les échanges ont lieu en créole cap-verdien, avec un choix de mots dont le sens est identique dans ce créole et en portugais. La deuxième phase voit le recours exclusif au portugais.

- Le Mali, pour sa part, s'est doté très tôt, en 1961, de sa première structure devant développer les programmes d'alphabétisation. Celle-ci était dénommée "Education de base" et avait déclenché sa première campagne d'alphabétisation de masse en langue française. Diverses péripéties devaient conduire à une évolution à l'intérieur de cette activité, dont la devise, "apprendre à lire et à écrire", devint ultérieurement "apprendre pour produire". A partir de 1975, la Direction nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la Linguistique appliquée, DNAFLA, est créée par l'ordonnance n° 60/CMLN du 21 octobre 1975 et vise à la fois :

- l'alphabétisation des adultes ;
- la promotion culturelle des masses laborieuses ;
- la promotion des langues nationales.

Avec les efforts continus de la DNAFLA, le Mali compte en 1987 3 000 centres d'alphabétisation sur 11 000 villages et totalise 50 000 auditeurs dont seulement 5 % de femmes, soit 2 500 . L'effort national d'alphabétisation est conduit non seulement par la direction nationale mais, comme au Cap-Vert et ailleurs, par les projets et opérations de développement, les sociétés de vulgarisation, les associations villageoises, etc... Les efforts menés par ces partenaires peuvent être importants. Ainsi, l'opération "Haute vallée", par exemple, a ouvert et entretient 400 centres d'alphabétisation où ses efforts se prolongent par la

mise à disposition d'une documentation de post-alphabétisation.

La Direction nationale est non seulement présente dans ses propres structures d'alphabétisation, mais appuie également les efforts faits par les divers partenaires. A ce titre, elle mobilise en permanence un personnel total de 73 agents.

Les langues d'alphabétisation sont au nombre de six : le *bamanan*⁽¹⁾, le *pulaar*, le sonraï (ou *songai*), le tamashek, le soninké et le dogon.

- Au Niger, les efforts d'alphabétisation ont démarré dès 1963. La structure qui en avait été chargée se trouvait au sein de l'enseignement primaire. A partir de 1965, un service indépendant a été mis sur pied. Le plan quinquennal 1965-1970 prévoyait l'ouverture de 1 000 centres d'alphabétisation, mais il n'a pas été possible de le réaliser à 100%. De 1969 à 1972, l'alphabétisation fonctionnelle devait faire l'objet d'un projet expérimental à Maradi, pour les coopérateurs.

Les efforts conduits au plan national permettent de noter, en 1986, l'existence de 900 centres d'alphabétisation, ramenés à 668 en 1987. L'alphabétisation est effectuée par les services nationaux comme par les structures de vulgarisation, les opérations de développement, etc... Ainsi, 338 des 668 centres ouverts en 1987 l'ont été par des projets de développement.

Les efforts faits par l'Etat s'avèrent, cependant, importants. Ainsi celui-ci mobilise-t-il en permanence une équipe de 229 agents, répartis à travers tout le pays.

Il est difficile de préciser le nombre total d'alphabétisés à ce jour, car certains d'entre eux reviennent se recycler. Les chiffres avancés pour la période 1963-1984 se situent autour de 17 000 personnes par an en début de campagne, qui tombent à 10 000 à la fin de celle-ci. Sur les 10 000, 7 000 sont estimés alphabétisés, selon les critères retenus, soit une population globale de 168 000

(1) Dans la suite du texte ce mot est employé à la place de *bambara* conformément à la pratique de la population concernée qui désigne ainsi sa langue.

personnes, si tant est que ce chiffre puisse avoir une signification réelle.

Les services d'alphabétisation du Niger ont conduit une enquête intéressante sur les profils des alphabétisés, afin de déceler les raisons possibles de leur participation aux programmes d'alphabétisation. L'étude a été faite, en 1987, dans 16 centres localisés à Niamey et ouverts avec la participation financière — sous forme de cotisations — des alphabétisés. Elle révèle des données intéressantes sur la diversité des profils.

Profils des alphabétisés à Niamey (1987)

Employés	13,9%
Commerçants	61,8%
Artisans	8,7%
Mécaniciens	10,3%
Cultivateurs et ménagères	1,5%
Sans profession	3,8%

Les centres d'intérêt des alphabétisés étaient, en priorité, le calcul et le français, justifiés par les opérations commerciales et la communication avec des expatriés (cas, en particulier, de mécaniciens et d'employés, qui travaillent en priorité avec des étrangers).

Les motivations notées en milieu rural diffèrent de celles de Niamey et indiquent principalement un souci d'accès à l'information, grâce à la maîtrise de la lecture et de l'écriture.

Les principales langues d'alphabétisation sont le *hausa* parlé par environ 60% de la population, le *fulfulde* ou *pulaar*, le Zarma ou *songai*, le *kanuri*, le gourmantché, le *tubu* et l'arabe.

- En Gambie, l'alphabétisation est caractérisée par l'existence de 150 centres à travers tout le pays, et dont l'activité est coordonnée par le service : Non-formal Education. Ce service compte 28 agents et dispose d'une représentation assurée par des animateurs régionaux. Son action est complétée à la base — niveau villageois — par celle de bénévoles.

Les efforts d'alphabétisation sont aussi conduits par d'autres services et associations. Il faut citer à ce titre l'Union nationale de Coopératives — Cooperatives Union — qui totalise 106 000 membres à travers 86 coopératives d'arachide et 59 compagnies de femmes (jardinage, batik, boutiques, pêche, compagnies d'achat de riz, etc...).

Il ne nous a pas été possible d'avoir une estimation du taux d'analphabétisme, ni celui des effectifs déjà alphabétisés.

- L'alphabétisation, en République Centrafricaine, a d'abord démarré en français, en se rapportant aux méthodes de lecture et de calcul, avec l'existence, à l'époque, d'environ 17 centres à Bangui. Ces centres étaient surtout fréquentés par des jeunes qui n'avaient pu poursuivre leurs études. L'alphabétisation fonctionnelle en milieu rural, visant les paysans producteurs, ne démarrera qu'à partir de 1975 avec l'appui de l'Unesco et du PAM. Le programme avait trait à la lecture et au calcul, adaptés au milieu local et devant conférer des capacités immédiatement mobilisables. Des thèmes comme le coton, le tabac, le café, les cultures vivrières avaient été retenus comme supports de l'enseignement, mais seul celui du coton a, jusqu'ici, été mis en œuvre, à partir duquel ont été formulés une trentaine de sujets, et réalisés des supports didactiques.

Le service chargé de l'alphabétisation, la Direction de la Formation non-formelle, compte 17 agents, dont 6 coordonnateurs régionaux. Son action est appuyée par un comité national de lutte contre l'analphabétisme.

Les résultats obtenus, jusqu'en 1987, semblent relativement limités. Ainsi, de 1975 à 1981, 2 140 producteurs ont été alphabétisés et 2 000 autres suivent la post-alphabétisation. L'existence d'une langue unique de communication, le sango, facilite et simplifie la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation.

Malgré des résultats limités, le taux d'analphabétisme est estimé à 54% par les responsables nationaux, alors que, dans un document de l'Unesco, et s'agissant des adultes, il est de 61,5%, ce qui supposerait seulement 38,5% d'alphabétisés⁽¹⁾.

- Le service chargé de l'alphabétisation au Ghana est le Department of Community Development, créé depuis 1948. A partir de 1969, il s'est distingué du *Social Welfare*, auquel il est de nouveau uni en 1988. Le Department of Community Development a cinq grands secteurs. On s'en tiendra aux deux qui intéressent notre propos : l'alphabétisation des adultes et l'éducation des adultes.

Le service d'alphabétisation totalise un personnel de 1 400 agents et assure sa présence, dans l'ensemble du territoire national, selon un découpage qui distingue 10 régions et 65 districts⁽²⁾.

S'agissant des effectifs alphabétisés, les estimations pour la période 1952-1966, sont de l'ordre de 45 000 nouveaux alphabétisés par an. Ces chiffres, semble-t-il, chutent à partir de 1970, pour se situer en juillet 1988 autour de 3 500 à 4 000 alphabétisés par an, ceci, par manque de moyens.

Un regain est cependant perceptible puisque, pendant l'année 1988, 37 279 personnes sont inscrites dans les classes d'alphabétisation en langues nationales, ce qui révèle une progression, par rapport à 1987, pour laquelle l'estimation des inscrits était d'environ 20 000 personnes.

Notons qu'à côté des langues nationales, l'anglais est également langue d'alphabétisation et intéresse, pour l'année 1988, 15 389 inscrits.

L'on trouve une majorité de femmes parmi ceux qui suivent les cours dans la partie sud du pays, au contraire de la partie nord,

(1) cf. Unesco, Breda, Dakar : *Les langues communautaires africaines et leur utilisation dans l'enseignement et l'alphabétisation : une enquête régionale*. Dakar, Breda, mars 1985, p. 63.

(2) A partir d'octobre-novembre 1988, ce chiffre était supposé passer à 110.

où les hommes constituent la portion la plus importante des inscrits. Cette disparité des situations est, semble-t-il, due à des facteurs culturels et religieux. En tout cas, comme ailleurs – mais, ici, on a l'avantage de disposer de chiffres précis – le taux d'alphabétisation des hommes est de loin plus élevé que celui des femmes : il est de l'ordre de 59 % des alphabétisés contre 39% pour les femmes. La population analphabète du pays est estimée à 5 600 000 personnes sur 13 000 000 d'habitants soit un taux d'analphabétisme de 41,1% contre 56,9% d'alphabétisés.

Les efforts menés au plan national pour éradiquer l'analphabétisme le sont non seulement par le Department of Community Development, mais, aussi, par les projets et opérations de développement, les services et/ou sociétés de vulgarisation, des associations villageoises, des églises, etc. Le Ghana s'est doté, à ce titre, d'une structure de coordination à l'échelle nationale pour une concertation de tous les acteurs en matière d'alphabétisation. Il s'agit du Ghana National Council for Adult Education dont quelques uns parmi les nombreux membres sont : le Ghana Institute of Languages, les églises installées surtout dans le Sud du pays, l'Institute of Adult Education, le Bureau of Ghana Languages.

L'alphabétisation en langues nationales concerne onze de la cinquantaine de langues parlées à travers le pays. Le niveau d'avancement des études linguistiques, menées à l'origine par les missionnaires et reprises aujourd'hui par des linguistes nationaux compétents, permet une maîtrise de ces langues, meilleure que dans les autres pays étudiés ici. Cette maîtrise scientifique est non seulement mise à profit dans la production de documents en langues nationales — on y reviendra — mais familiarise, par ailleurs, la communauté intellectuelle du Ghana et plus largement le grand public avec ses propres langues nationales et réduit d'autant cette impression de rupture entre la langue de travail intellectuel et administratif et la langue de la vie quotidienne.

Du fait de l'introduction des langues nationales à l'école pendant les trois ou quatre premières années de la scolarité dans le primaire, il y a un sentiment de continuité entre l'école et son environnement linguistique, d'une part, entre l'école et

l'alphabétisation, d'autre part, tant au niveau des publics qui fréquentent l'une et l'autre que des média linguistiques utilisés dans l'apprentissage. Voici quelques unes des langues d'alphabétisation qui sont également des langues d'apprentissage à l'école primaire : *akuapem twi, asante twi, dagaare, dagbani, dangme, ewe, fante, ga, gongja, kasem, nzema*.

- Au Burkina Faso, l'Institut national pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (INAFA) est le service administratif en charge de la politique d'alphabétisation. Auparavant, l'Office national de l'Education permanente et de l'Alphabétisation fonctionnelle et sélective (ONEPAFS) avait été créé en 1974. En 1978, il est devenu la Direction de l'Alphabétisation fonctionnelle et sélective (DAFS), par décret n°78/358/PRES/EN. C'est en janvier 1983 que la DAFS deviendra l'INAFA, avec quatre secteurs principaux d'intervention : la formation de formateurs en alphabétisation, la recherche méthodologique en la matière, la production de documents d'alphabétisation et de post-alphabétisation, le suivi et l'évaluation des programmes.

Aux côtés de l'INAFA, d'autres structures interviennent dans le secteur de l'alphabétisation. L'on peut notamment citer des projets de développement, tels que celui de l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV), des organismes régionaux de développement (ORD), des missions catholiques ou des organisations privées, des structures de formation telles que le service de formation des jeunes agriculteurs (FJA) — créé depuis 1974 —, les services d'éducation et de participation de la femme au développement (SEPFED)...

L'ensemble des actions de ces structures est appuyé et éclairé par la recherche linguistique et pédagogique, conduite par un certain nombre d'instituts spécialisés parmi lesquels on peut citer : le Centre national de Recherche scientifique et technologique (CNRST), qui travaillait à l'élaboration d'un atlas socio-linguistique du Burkina ; l'Institut de la Réforme et de l'Action pédagogique (IRAP) qui œuvre à la mise au point de nouvelles méthodes pédagogiques, appuyées sur les principes et théories d'apprentissage de la langue maternelle.

Les centres d'alphabétisation ouverts se comptent par centaines : ainsi le Projet d'Aménagement des Vallées des Voltas

en compte-t-il plus de cent ; alors que le service de formation des jeunes agriculteurs (FJA) a comporté jusqu'à 735 centres, recevant 25 581 élèves au total pour une formation d'une durée de trois ans, la première étant consacrée à l'alphabétisation et les deux autres à la post-alphabétisation.

Quant au Service d'Education et de Participation de la Femme au Développement (SEPFED), créé depuis 1970, il dispose de 75 centres, répartis dans quatre régions du pays, et offre un enseignement visant à faire acquérir aux femmes les mécanismes de l'écriture, de la lecture et du calcul dans trois langues nationales : le *jula*, le *kasim* et le *mooré*.

Quels effectifs la somme des efforts déployés permet-elle d'encadrer et de sortir de l'analphabétisme ? Bien que nous n'ayons pu disposer de chiffres précis, tout porte à croire que ces effectifs s'avèrent numériquement importants.

Notons, de surcroît, qu'il y a eu une expérimentation de l'enseignement en langues nationales, dans le système éducatif. Cette expérimentation a été conduite de 1979 à 1984 et a concerné 17 536 élèves de l'école primaire.

Les langues concernées par cette expérience, à la fois comme matières et véhicules de l'enseignement, étaient le mooré, le jula et le fulfuldé. L'expérience a été interrompue en 1984, en raison d'un certain nombre de difficultés de conception, d'une sensibilisation insuffisante, de la formation inadéquate du personnel intéressé, du manque de documents d'appui et de terminologie appropriée dans certaines disciplines.

L'Institut national pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (INAFSA) assure des programmes en neuf langues nationales, qui sont, en plus de celles citées ci-dessus, le *gulimancéma*, le *kasim*, le *dagara*, le *lobiri*, le *bobo* et le *bwamu*. Selon la localisation des centres d'alphabétisation, les langues d'enseignement peuvent aller jusqu'à 14. Chacune de celles-ci est suivie par une sous-commission de la Commission nationale des Langues voltaïques, en vue de la production de syllabaires et de l'élaboration de systèmes orthographiques. Les autres

langues concernées — à côté des neuf que nous venons de citer — sont le *bisa*, le *cerma*, le *lyele*, le *nuni* et le *san*⁽¹⁾.

- L'alphabétisation au Sénégal démarre officiellement en 1971, avec la création d'une division au sein de la direction de la formation pratique du ministère de la jeunesse et des sports. Tour à tour, le service va être rattaché au secrétariat d'Etat à la promotion humaine, au ministère du développement social et enfin, en 1976, au ministère de l'éducation nationale. A partir d'avril 1991, sa tutelle est assurée directement par le ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, rattaché au ministère de l'éducation nationale.

Le service de l'alphabétisation, devenu pendant son évolution Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base — DAEB — bénéficie d'une structure d'intervention, étendue à l'ensemble du pays avec, dans chacune des dix régions, un coordonnateur régional et, dans chacun des trente départements, un superviseur départemental. A l'échelle nationale, régionale et départementale existent des comités national, régional et départemental d'Elimination de l'Analphabétisme (CNEA, CREA, CDEA). Ces comités constituent des instruments d'impulsion, de coordination de suivi et d'évaluation des actions d'alphabétisation et renforcent l'œuvre de la DAEB et de ses coordonnateurs régionaux et superviseurs départementaux.

Malgré ce dispositif qui ne manque pas de cohérence, de nombreuses ambiguïtés demeurent, dues au caractère transversal de l'alphabétisation et à la multiplicité des intervenants dans le champ qu'elle constitue ; liées à son statut et à celui des langues nationales ; aux objectifs, aux stratégies et aux contenus de la formation ; et enfin aux moyens.

Les fréquents changements de la tutelle administrative, représentent le premier indice de l'ambiguïté du statut de

(1) L'on peut se reporter avec intérêt à l'ouvrage publié par la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'Expression française (CONFEMEN) : *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, bilan et inventaire* ; Paris, Librairie Honoré Champion, éditeur, 1986, - 603 p. Pour de plus amples informations sur le Burkina Faso, se reporter aux pages 49 et suivantes de cet ouvrage.

l'alphabétisation, autant que de son caractère transversal. Certes nombreux sont les départements ministériels qui peuvent logiquement intégrer le service chargé de ce secteur dans leurs structures, mais sans doute une claire vision de la position de l'alphabétisation dans notre système social aurait aidé à régler et à fixer plus tôt la tutelle administrative, en évitant une impression d'hésitations et de tâtonnements.

D'autre part, la multiplicité des intervenants — départements ministériels, projets et opérations de développement ONG, associations de village ou de quartier, etc. — amène chacun à conduire ses actions selon ses spécificités propres et des objectifs sectoriels, malheureusement non intégrés dans un programme général cohérent, ni orientés et éclairés à partir du niveau central en l'absence «... d'un référentiel programmatique minimum qui, faute d'exister, laisse la porte ouverte aux tâtonnements, à l'improvisation au plan pédagogique et organisationnel» (INEADE, 1991, p. 8). La situation a favorisé ce type d'actions ponctuelles qui ne sont soumises à aucun préalable administratif ou juridique, mais que malgré tout, pour sa part, la direction de l'alphabétisation a régulièrement appuyées. D'autre part, bien loin d'assurer leurs fonctions d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation, les CREA et les CDEA, de l'avis même de la direction, se sont cantonnés essentiellement dans la préparation de la semaine de l'alphabétisation (ibid. p. 8).

L'imprécision relative au statut des langues nationales dans la politique d'alphabétisation — concevoir une politique globale de développement des langues nationales grâce à l'alphabétisation, ou faire des langues nationales un volet parmi d'autres de la politique d'alphabétisation ? — entraîne potentiellement une série de conséquences bien mises en évidence par un séminaire atelier tenu à St Louis⁽¹⁾ : insuffisance du matériel didactique dans les langues et de programmes adéquats ; difficultés de créer un environnement lettré ; réticence de la population à s'engager dans l'alphabétisation avec des langues sans statut national ou officiel ni débouchés

(1) Séminaire-atelier national sur la conception, l'élaboration et la production du matériel didactique d'alphabétisation et de post-alphabétisation. 26 juin-9 juillet 1989. Cf. Le rapport de la rencontre, pp. 6-7.

socialement valorisants ; indécision des enseignants à se former et des parents à s'impliquer.

La formation à travers ses objectifs et ses contenus, accompagne généralement une activité — à l'instar de l'alphabétisation fonctionnelle — et ambitionne, de ce point de vue, de donner des compétences et des capacités liées à la production (en agriculture, élevage, industrie) à la promotion sociale (santé, hygiène, économie familiale, amélioration de cadre de vie), à la gestion (banques de céréales, épargne et crédits, boutiques villageoises). Toutefois elle est conduite entre quatre murs selon une variété de démarches pédagogiques, qui créent une certaine disparité et qui s'expliquent par le fait que les moniteurs sont eux-mêmes formés sur le tas, avec un accent mis davantage sur les contenus que sur les meilleures modalités de transmission⁽¹⁾.

Si les efforts déployés constituent un ensemble important quoique limité dans ses performances à cause notamment des raisons qui viennent d'être évoquées, la part des pouvoirs publics est jugée faible par l'étude de l'INEADE qui explique ainsi cette situation «l'alphabétisation n'apparaît pas comme une préoccupation centrale dans notre stratégie de développement économique et culturelle...» (p. 14)⁽²⁾.

L'aide extérieure est sollicitée et permet de lancer sur la période janvier 1986-juin 1987, le Projet expérimental d'Alphabétisation de la région de Fatick (PAEF) avec l'appui du Canada. Ce projet permet d'accueillir 3 078 jeunes et adultes en formation initiale — dont 984 femmes — ramenés à 607 en phase de post-alphabétisation avec 136 femmes⁽³⁾. Depuis quelques temps c'est le

(1) L'étude de l'INEADE déjà citée, indique que la DAEB note l'inexistence au Sénégal, d'une quelconque structure ayant pour vocation de former des spécialistes dans le domaine de l'alphabétisation.

(2) Les auteurs de l'étude notent qu'en 1990 l'Enseignement élémentaire dispose de 10 691 enseignants pour 658 102 élèves, alors que le secteur de l'alphabétisation ne peut compter que sur 79 enseignants pour 2 582 000 analphabètes.

(3) Des enseignants volontaires bénévoles au nombre de 157 sont formés pendant les vacances de Noël, 4 titres de matériels didactiques en 1 462 exemplaires sont mis en place pour la formation initiale, 6 346 pour la post-alphabétisation, 107 classes sont ouvertes en sereer, wolof et pulaar au début de l'opération, 38 en post-alphabétisation.

projet "1 000 classes" qui a pris le relais avec une implantation dans les régions de Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.

Parallèlement à ces efforts des pouvoirs publics — et comme cela a déjà été indiqué — les projets, opérations de développement et associations contribuent également à l'extension de l'alphabétisation dans le pays. Un projet comme le PDESO — Projet de Développement de l'Élevage au Sénégal oriental — a inscrit, de 1979 à 1989, 8 872 auditeurs en alphabétisation fonctionnelle en pular, dont 5 998 sont effectivement formés⁽¹⁾. D'autres exemples nombreux, pourraient illustrer ces efforts parallèles. La situation n'en est pas reluisante pour autant. En 1988, le Bureau national du Recensement établissait le taux d'analphabétisme au Sénégal à 72,94%. Pour sa part, la DAEB le reprenait ainsi en 1989 :

- 75,9% des femmes entre 15 et 60 ans ;
- 56,6% des hommes entre 15 et 60 ans

Ces chiffres nettement au-dessus de la moyenne africaine de 52,7% en 1992 amènent l'INEADE au constat suivant : «le Sénégal fait partie des 12 pays africains les moins alphabétisés... dans 9 régions sur 10 le taux d'analphabétisme est supérieur à la moyenne africaine» p. 16⁽²⁾.

La situation sera-t-elle révolutionnée par une dynamique politique plus nette, sous l'impulsion du ministère de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ?

On voudrait l'espérer mais ce sera à la condition que l'essentiel des moyens ne dépende pas de l'aide extérieure qui devrait constituer un simple accompagnement.

(1) cf Djibril NDiaye, Atoumane Mamadou Kane et Demba Guissé, 1992, p. 13.

(2) Le taux d'analphabétisme se présente ainsi dans le détail pour les régions, cf. INEADE, 1991, p. 16 :

1 - Dakar	43,8%	6 - Fatick	75,5%
2 - Ziguinchor	54,9%	7 - Kolda	82,1%
3 - Thiès	67,9%	8 - Diourbel	83,1%
4 - St Louis	74,5%	9 - Tamba	83,2%
5 - Kaolack	75%	10 - Louga	83,2%

Alphabétisation en langues nationales et production de documents écrits

La mise en œuvre des programmes d'alphabétisation exige des efforts hardis et suivis, au moins dans trois champs différents :

- celui de la connaissance des langues ;
- celui de l'élaboration de méthodes adaptées d'apprentissage pour les adultes ;
- celui de la production de documents didactiques adaptés.

La connaissance des langues passe par celle de leur filiation, de leur structure, de leurs règles de fonctionnement, de leur lexique... Du fait de l'absence ou des limites de la notation de ces langues au cours de l'histoire, les chercheurs sont obligés de ne procéder qu'à des études synchroniques, prenant en compte l'état de la langue aujourd'hui, alors qu'une recherche linguistique historique aurait permis d'avoir un éclairage diachronique et en profondeur. Pour pallier cette lacune, une attention particulière est souvent accordée aux différents parlars locaux, qui peuvent indiquer des niveaux d'évolution différenciés de la même langue.

La connaissance phonétique et phonologique des langues a généralement été acquise assez rapidement. Par contre, la maîtrise de leurs systèmes verbal et lexical ne l'est pas toujours, d'où la nécessité de conduire encore des études de morphologie et de syntaxe. Les difficultés rencontrées ici ont été l'occasion de débats linguistiques parfois houleux et ont quelquefois retardé la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation. Faut-il prouver le mouvement en marchant, ou attendre d'avoir une maîtrise suffisante de tous les aspects linguistiques avant de s'engager davantage dans l'alphabétisation ? Les réponses apportées comme les tergiversations notées quelquefois, révèlent aussi les orientations ou l'absence de détermination en matière de volonté politique dans le domaine des langues nationales. Les débats difficiles entre écoles, quelquefois entre la classe des linguistes et celle des gouvernants, d'une part, la mise en place de commissions, notamment pour la segmentation de la chaîne sonore, et le temps mis par ces commissions à trancher, de même que la manière dont elles conduisent leurs travaux... sont autant d'éléments qui ont influé sur les politiques

d'alphabétisation et peuvent donner des indications sur leurs performances.

L'élaboration de méthodes adaptées à l'éducation des adultes reflète davantage la connaissance des milieux socio-culturels locaux, ainsi que la place et l'intérêt accordés à la recherche pédagogique et à l'innovation dans cette matière. Il existe, presque toujours, dans les pays, des instituts attachés en priorité à l'élaboration de réponses appropriées et pratiques pour les besoins pédagogiques du système scolaire traditionnel. La pédagogie s'adressant aux adultes comporte des caractéristiques qui la différencient de la précédente et les structures de recherche doivent de même, en la matière, élaborer les réponses pertinentes en allant, notamment, à la rencontre des méthodes traditionnelles d'apprentissage élaborées par les cultures locales.

La production du matériel didactique s'appuie à la fois sur la connaissance linguistique et l'élaboration de méthodes d'apprentissage pour adultes.

Elle a donc bénéficié de l'avance notée sur ces deux plans, restant tributaire de la volonté politique et de ses aléas. Dans tous les pays étudiés, de tels documents sont élaborés ; leur nombre est cependant fort variable, de même que leur qualité.

Ces documents sont produits en priorité par les services officiels d'alphabétisation, mais concourent également à leur élaboration, toutes les autres structures qui interviennent dans les programmes d'alphabétisation. La coordination entre toutes les structures impliquées n'est pas toujours assurée, sauf dans les pays où un organe de coordination existe : le Ghana, et le Sénégal où cette structure se met progressivement en place.

Production de documents écrits

Toutes les structures engagées dans l'alphabétisation produisent des documents à cette fin. Les services nationaux sont les premiers concernés et devraient jouer le rôle de coordination des activités des autres services, tout en assumant une fonction de normalisation relative à la production de ces documents. A ce titre — comme on l'a déjà indiqué — ils bénéficient, ou devraient bénéficier, des études théoriques menées par les

chercheurs en linguistique. Malheureusement, on le sait, tel n'est pas toujours le cas. Il n'y a pas lieu d'être surpris que ces services ne parviennent pas à assurer la coordination avec toutes les structures engagées dans l'alphabétisation, aux fins de garantir au moins, une certaine uniformisation des documents produits et une cohérence de l'ensemble.

L'on notera, cependant, que les manuels d'alphabétisation sont en général produits par les services nationaux d'alphabétisation pour les différents niveaux concernés, et pour appuyer l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi que la connaissance de la grammaire. De même, ces services produisent-ils quelquefois des lexiques divers, pour une meilleure connaissance du capital lexical existant dans des champs particuliers : mathématiques, géographie, botanique, etc. où interviennent prioritairement, les opérations et projets de développement.

A côté de ces documents généraux, il faut en noter d'autres, liés directement à l'alphabétisation fonctionnelle. Il s'agit, généralement, de documents s'appuyant sur des thèmes tels que l'énergie avec les foyers améliorés, la santé et l'hygiène, la gestion, notamment au niveau des coopératives, l'agriculture, etc. La production de ces documents, de même du reste que l'ouverture de campagnes d'alphabétisation pour les bénéficiaires, requièrent de recourir aux services officiels d'alphabétisation qui prêtent leur concours afin d'encadrer les futurs formateurs et de réaliser les documents d'alphabétisation. **Ainsi, les produits didactiques liés à l'alphabétisation fonctionnelle s'appuient-ils sur l'intérêt éprouvé par les alphabétisés pour leur propre secteur d'activité, et retiennent-ils ces secteurs comme supports de l'apprentissage.**

Une autre catégorie de documents est constituée par le matériel de post-alphabétisation. Celui-ci recourt souvent aux données de la tradition orale : contes, récits divers..., mais aussi à des thèmes généraux comme ceux de la santé, de l'hygiène, de l'eau, de l'énergie, des feux de brousse, etc... Lorsque les documents sont réalisés à partir de contributions des néo-alphabètes, ils bénéficient d'une diversification relativement rapide, qui peut traduire assez nettement les préoccupations des néo-

alphabètes. La difficulté reste alors de faire percevoir par les populations et de garantir à celles-ci une liberté d'expression et de choix thématique et d'assurer la production de matériels didactiques reflétant leurs propres centres d'intérêt. Du fait d'un certain schéma de verticalité descendante, les services d'alphabétisation s'avèrent souvent directifs jusque dans les thèmes des documents à produire. En raison de cet état de fait, les néo-alphabètes ne savent pas toujours s'ils peuvent prendre l'initiative d'aborder des thèmes de leur propre choix et s'ils ont la garantie que les textes qu'ils proposent seront publiés. Dans les pays où ils ont cette double assurance, les documents se révèlent d'un intérêt tout particulier pour les populations⁽¹⁾.

Les services d'alphabétisation officiels sont aussi engagés dans la production de documents didactiques pour les classes expérimentales en langues nationales. Ces documents sont cependant réalisés en collaboration avec les instituts pédagogiques rattachés aux ministères de l'éducation nationale. Quelques exemples intéressants, qu'on peut citer ici, sont ceux du Niger et du Sénégal.

Les écoles expérimentales au Niger, au nombre de 27, avec 3 000 élèves, enseignent en *hausa*, *zarma-songai*, *fulfulde*, *tamajaq* (ou *tamashek*) et *kanuri*. Au Sénégal, les langues concernées sont le *wolof* et le *sereer*. Les outils pédagogiques produits concernent différents niveaux et dans les différentes langues, et sont plus classiques, du fait qu'ils constituent les équivalents approximatifs des manuels scolaires traditionnels : manuels de grammaire pour chacune des langues, manuels de mathé-

(1) On peut se reporter avec intérêt à ce propos, à l'article du Monde Diplomatique, n° 412 de juillet 1988, p 22, qui a pour titre : "Ces petits journaux qui fertilisent les campagnes africaines..." et qui rapporte une série d'indications sur la manière dont l'intérêt des populations pour les documents de post-alphabétisation ou les journaux ruraux, est fonction de leur intégration dans la démarche en tant que producteurs de textes. L'auteur de l'article - Olivier Le Brun - écrit : "les lecteurs aiment présenter leur village pour le faire connaître à la population du pays... Ils envoient des faire-part, des recettes de plantes médicinales, ainsi que de nombreux contes, proverbes et chants. Mais, surtout, ils envoient leurs propres contributions, sous forme de poèmes. De telles expériences ne se poursuivent qu'à la condition d'une prise en compte de ces contributions", ce qui fait dire à l'auteur en guise de conclusion : "A condition de s'affranchir de la tutelle du pouvoir, les journaux ruraux peuvent être des moyens privilégiés de communication pour les communautés qui cherchent à maîtriser leur développement".

matiques avec quelquefois, un guide en français — c'est le cas, au Niger —, textes de lecture, etc.

Modes de reproduction et tirage

Les outils pédagogiques d'alphabétisation sont habituellement reproduits avec les moyens du bord : frappe sur stencils ou, quelquefois, passage au stencil électronique, tirage par ronéo et reproduction par photocopie. Parfois, les services possèdent leur propre imprimerie ou peuvent recourir à une imprimerie d'une autre structure de l'Etat (Niger, Sénégal Cap-Vert, Ghana).

L'importance du tirage dépend du niveau d'équipement, d'une part, de l'ampleur du réseau d'alphabétisation et du nombre des effectifs alphabétisés d'autre part. Celui-ci va de quelques centaines de copies à des milliers. Au Mali, le tirage peut varier de 1 000 à 20 000 exemplaires tandis qu'au Ghana et au Niger, il peut varier de 500 à 1 000 pour certaines langues et de 1 000 à 2 000 voire 4 000 pour d'autres langues (cf le cas du hausa pour le Niger).

Les services d'alphabétisation ont des difficultés à gérer convenablement ces stocks de documents et à en assurer la disponibilité sur une longue période. Les stencils ou maquettes ne sont pas toujours conservés dans les meilleures conditions et de nombreux documents épuisés sont difficilement renouvelables. Il y a, par ailleurs, la difficulté de centraliser en un endroit donné l'ensemble de la production réalisée par tous les services d'alphabétisation. Sauf dans les pays où un organe de coordination existe, nous assistons à une dispersion des outils pédagogiques **alors que l'existence d'un fonds témoin serait du plus grand intérêt**. De plus, il n'est pas toujours aisé de savoir, à l'échelle nationale, combien de titres de documents ont été produits et diffusés. Il s'agit là, entre autres, d'une conséquence des constats qui viennent d'être faits. Habituellement, les services centraux disposent, cependant, du catalogue de leurs propres productions. L'analyse des catalogues révèle des situations fort diverses d'un pays à l'autre. Celui de la DNAFLA, au Mali, permet de dénombrer en mai 1987, 157 titres. Les indications recueillies établissent pour le Niger, l'existence, en 1985, d'environ 50 brochures, 20 syllabaires, auxquels 11 autres brochures venaient s'ajouter en 1987.

Une autre préoccupation à propos des efforts d'alphabétisation, consiste en la disponibilité de matériels de lecture au plan local, par la constitution de mini-bibliothèques. Dans certains pays, comme le Mali et le Niger, de telles structures existent. Ainsi l'Opération haute Vallée, au Mali, a-t-elle mis en place 400 caisses-bibliothèques dans ses quatre cents centres d'alphabétisation. Leur fonds est constitué en fonction des opérations de développement concernées. Au Niger, les efforts déployés ont permis, la mise en place de 248 bibliothèques villageoises, liées aux programmes d'alphabétisation. Il s'agit là aussi, de caisses, contenant environ 30 documents chacune, avec 15 titres en deux exemplaires. En zone hausa, le fonds se situe aux environs de 50 volumes.

Parallèlement à ces unités, créées par le service national d'alphabétisation (la direction de l'alphabétisation), il existe d'autres bibliothèques du même type, créées par les projets de développement, avec généralement un fonds communautaire plus fourni.

La presse rurale

La nécessité de disposer de matériels de lecture pour la post-alphabétisation a souvent conduit les services nationaux d'alphabétisation à créer une presse rurale entièrement rattachée à leurs structures, tant au plan de la conception que de la production et de la distribution des journaux. Dans un tel contexte, l'évolution de la presse rurale constitue le reflet fidèle de celle des services d'alphabétisation et de leurs performances. Mieux ces services fonctionnent et disposent de moyens étendus matériels, humains et financiers, plus importants se révèlent les effectifs des néo-alphabètes, et plus efficaces sont les mécanismes mis en place pour faire jouer un rôle notable à ces néo-alphabètes dans la production de textes. Tous ces facteurs concourent à rendre la presse rurale vivante. Au contraire, chaque fois que les services d'alphabétisation rencontrent quelques problèmes dans la conduite de leur mission, la presse rurale s'en ressent d'autant et se montre fort peu active.

La presse rurale s'avère quelquefois relativement indépendante des structures intervenant dans le secteur de l'alphabétisation. Dans ce cas, elle s'appuie sur un public d'alphabétisés

constituant, en soi, un marché, et intéressé par les produits offerts, du fait qu'ils répondent à ses attentes. De telles situations ne sont notables que dans les pays où les langues nationales ont effectivement eu droit de cité, où elles sont écrites de façon relativement étendue et où le public alphabétisé dans ces langues se révèle numériquement important.

Dans les pays concernés par l'étude, la situation de la presse rurale en langues nationales apparaît fort variable.

- Comptant de nombreuses brochures en langues nationales, la Gambie, semble-t-il, ne publie qu'un titre : *Kibaaro*, dont ni le tirage, ni la périodicité ne sont précisés.

- Pour sa part, nous révèle une étude de l'Association des Chercheurs sénégalais (ACS, 1990), le Sénégal compte plus de vingt titres, réalisés par la direction de l'alphabétisation et de l'éducation de base, DAEB, des associations culturelles (AC) et sportives et culturelles (ASC), des ONG, des sociétés et projets de développement. Il s'agit de :

- *Xamlé*, publication en wolof, avec des articles dans les autres langues nationales (pulaar, sereer, *joola*, *mandinka*, *soninke*). C'est un bimestriel tiré à 1 000 exemplaires et distribué gratuitement. Destiné aux alphabétisés de premier niveau, il est produit par la DAEB ;

- *Kumpital*, bimestriel produit par la même DAEB, édité en pulaar avec des articles dans les autres langues nationales et tiré à 1 000 exemplaires, il est destiné principalement aux enseignants alphabétisés.

Parallèlement à ces deux titres, quinze autres sont réalisés en pulaar d'après l'enquête de l'ACS : *Bamtaare*, *Binndi pulaar*, *Hoodere pinal*, *Lewlewal pinal*, *Tabalde pinal*, *Kabaaru*, *Senngo*, *Demal Gaynaako*, *Pinal e Ngaynaaka*, *Kisal ngenndi*, *Njanngen pulaar*, *Timtimol*, *Jaaynde men*, *Fedde naange* ; sept autres en wolof : *Waar wi*, *Bàkku ndongo*, *Jànga sa kalaama*, *Sama bëgga*, *Leeral*, *Absa* ; et quelques uns utilisent plusieurs langues nationales : *Sofaa*, *Kàddu*.

Des efforts à l'échelle locale permettent de produire d'autres journaux ruraux en langues nationales, notamment à Fimela en seerer où un limographe a été donné aux populations, ainsi qu'à Louga, à Diourbel etc.

- Le Cap-Vert, d'après des données recueillies sur place, publie deux titres dans le secteur de la presse rurale.

- *Vida Rural*, mensuel, au tirage de 1 000 puis 2 000 exemplaires publié non pas par le service national de l'alphabétisation (direction de l'éducation extra-scolaire ; ministère de l'éducation nationale), mais par l'INIA (ministère du développement rural et des pêches) ;

- *Vos di Povo*, hebdomadaire tiré à 4 000 exemplaires, publié en portugais et en créole cap-verdien. Ce journal devait comporter une page réservée aux post-alphabétisés et réalisée avec le concours du service national de l'alphabétisation. Une étude se rapportant à cette démarche et effectuée en 1985 par Jean-Yves Gapihan⁽¹⁾, montre les difficultés de mise en œuvre de cette formule du fait d'un ensemble de considérations liées à la distribution de *Vos di Povo*, à sa typographie, à son coût et à ses autres contenus, ce qui semble en limiter la diffusion.

Deux autres titres sont indiqués dans une publication de l'Unesco (1985, p. 83) : *Raizes*, bi-hebdomadaire, 1 500 ex., Portugais/Cap-verdien ; *Terra Nova*, mensuel, 2 100 ex. Portugais/Cap-verdien.

- Le Burkina Faso compte un certain nombre de titres de presse rurale en langues nationales, parmi lesquels on peut citer :

- *Faso Baara*, mensuel rural en langue jula, visant la post-alphabétisation dans la région de Bobo Dioulasso, mensuel, tirage non précisé ;

- *Manegre*, bimestriel en langue mooré, publié par "Savoir et Développement", organisme pour l'éducation des adultes,

(1) cf Jean-Yves Gapihan. - Rapport de mission au Cap-Vert : 27 novembre/21 décembre 1985. 6 pages dactylographiées, suivies en annexe de quelques réflexions sur le programme d'alphabétisation. 5 pages dactylographiées.

tirage : 1 250 ex. ; cette publication vise la promotion de la post-alphabétisation ;

- *Bugum da ki*, trimestriel en langue mooré, tirage non indiqué ;
- *Vêenem*, trimestriel, en langue mooré, tirage 3 000 ex..

Ces quelques titres sont publiés par le secteur public. Dans le secteur privé, on en trouve d'autres, parmi lesquels :

- *Têngembiiga*, publication trimestrielle en langue mooré, lancé en 1979 ; le tirage n'est pas indiqué ;
- *Dugulen*, trimestriel en langue jula lancé en 1981 ; tirage non indiqué ;
- *Loo yi zo* ; trimestriel en langue bwamu ; début : 1981 ; tirage non indiqué ;
- *Tuali*, publication périodique en langue gulimancema, lancée en 1981 ; périodicité et tirage non précisés⁽¹⁾.

- La République Centrafricaine compte un titre en langue nationale sango : c'est *Linga*, bulletin rural mensuel, tiré à 3 000 exemplaires.

- La presse rurale du Niger compte près d'une dizaine de titres au plan national. Il s'agit d'une sorte de synthèse de la presse locale (Inspections régionales et villages) selon le processus ci-après.

Trois ou quatre villages se regroupent autour d'un village-centre pour réaliser un journal. Chaque village est représenté dans le comité de rédaction et de sélection des articles. De cette manière, 168 journaux villageois sont réalisés à travers le pays, subdivisé en 21 inspections régionales pour un suivi rapproché

(1) Ces données sont essentiellement tirées de deux sources : l'ouvrage de la CONFEMEN déjà cité et celui de l'UNESCO, déjà cité aussi, respectivement aux pages 51 et 84. Il semble, d'après les entretiens que nous avons eus sur place que nombre de ces titres aient disparu, ce qui pose le problème du suivi des efforts dans ce domaine et de la forte "mortalité" qu'on peut y constater parfois.

de l'alphabétisation et de la production de la presse rurale. Parmi ces 21 inspections, 18 interviennent dans la production de journaux et favorisent les échanges en matière de presse entre villages, tout en réalisant des journaux à l'échelle régionale, synthèses partielles des journaux villageois. A titre d'exemple, l'inspection de Tillabery encadre 12 presses villageoises et reçoit leurs journaux. Elle procède, ensuite, à la sélection d'articles tirés de ces journaux villageois, ainsi qu'à celle des questions qui lui sont adressées. Elle requiert les réponses des services techniques et les publie, en même temps que les articles sélectionnés, dans le journal à vocation régionale, diffusé dans tout l'espace de la région. Les journaux régionaux sont envoyés à la direction de l'alphabétisation, qui alimente de la sorte ses titres à vocation nationale. Parmi ces derniers, on peut citer :

- *Ganga*, mensuel en langues hausa, kanuri, fulfulde, zarma, tamajaq et français ; tirage moyen : 1 000 ex. ;

- *Jiné Ko Yari*, mensuel en langue zarma, tirage moyen, 1 000 ex. ;

- *Albishirin Kü*, langues hausa et tamajaq, mensuel, tirage moyen, 1 000 ex. ;

- *Mangari kuye*, langue kanuri, mensuel, tirage moyen : 1 000 ex. ;

- *Muryar damagaram*, langue hausa, mensuel, tirage moyen : 1 000 ex. ;

- *Tarmamum adar*, langue hausa, mensuel, tirage moyen : 1 000 ex. ;

- *Saabon ra'yii*, langue hausa, mensuel, tirage moyen : 200 ex. ;

- *Iselan dagh tamajaq*, langue tamajaq, mensuel, tirage moyen : 350 ex..

• La presse rurale au Mali est constituée principalement de quatre titres. Le plus important et le plus ancien d'entre eux est - *Kibaru*, en bamanan, mensuel, tirage : 22 000 ex.. Le journal, créé en 1972 était, en juin 1987, à son 185ème numéro ; il comporte une page en fulfulde.

Les trois autres journaux sont :

- *Kôtê* (escargot), bamanan, revue trimestrielle humoristique composée en bandes dessinées ; tirage : 2 000 ex. ;

- *Nyêtaae* (progrès), bamanan, trimestriel, tirage : 2 000 ex. ; le journal appuie la vulgarisation de savoirs et savoir-faire locaux ;

- *Jama*, en bamanan et fulfulde, trimestriel ; tiré à 500 ex. ; notons que *Jama* est édité par l'Institut des Sciences humaines.

• Le Ghana compte aussi de nombreux titres en langues nationales et à vocation rurale. On peut citer parmi les plus connus :

- *Akwansosem*, langue *akan*, mensuel, tirage non précisé ;

- "*Central telegraph*", langue *akan*, mensuel, tirage non précisé ;

- "*Christian messenger*", langues *akan* et *ga*, mensuel, tirage : 30 000 ex. ;

- *Kakyivole*, langue *nzema*, mensuel, tirage : 10 500 ex. ;

- *Labaare*, langue *kasem*, mensuel, tirage : 2 000 ex. ;

- *Mansralo*, langue *ga*, mensuel, tirage non précisé ;

- *Motabiada*, langue *ewe*, mensuel, tirage : 10 000 ex. ;

- *Nkwantabisa*, langue *akan*, mensuel, tirage 20 000 ex....

La presse rurale, à partir des exemples que nous venons de voir, et d'autres encore⁽¹⁾, constitue un repère édifiant des formes de

(1) Il est bien évident que cette revue est loin d'être exhaustive et qu'elle reflète les possibilités d'information dont nous avons bénéficié. De plus la presse rurale est en perpétuel mouvement, enregistrant de nombreuses nouvelles naissances de titres, signes d'une volonté de présence et d'action, mais aussi une forte mortalité qui traduit l'existence de multiples difficultés : manque de moyens, de maîtrise technique, de stratégies affinées, de suivi et de constance dans l'effort, etc.

la communication écrite dans les campagnes africaines. Au-delà des pays concernés par cette étude, cette presse s'est développée grâce, notamment, au concours de l'Unesco et d'autres organismes d'appui. La situation en a été décrite par Olivier Le Brun dans son article déjà cité. Celui-ci y précisait également, p. 22.

"A l'écart des formidables mutations du paysage audiovisuel, les campagnes africaines expérimentent de nouveaux et modestes moyens de communication. Dans les journaux en langue locale, les paysans, pour la première fois, prennent la parole. Malgré de nombreux obstacles et la tentation des Etats d'imposer leur tutelle, cette presse s'ingénie à sonder des communautés qui cherchent à maîtriser leur propre développement".

Et l'auteur de poursuivre, après avoir fait mention du programme de presse rurale de l'Unesco : "**... plus de soixante titres, dans plus de vingt langues locales, dont près de sept cent mille exemplaires circulent dans les villages et petites villes d'une vingtaine de pays africains.** Les ruraux les ont accueillis avec enthousiasme"⁽¹⁾.

Cependant, la presse rurale n'est assurée de connaître de meilleurs développements que dans la mesure où elle pourra s'affranchir de plus en plus de la tutelle des services chargés de l'alphabétisation et, plus largement, de l'Etat, qui vise essentiellement à fournir du matériel de lecture aux nouveaux alphabétisés, en appuyant les actions de vulgarisation agricole et en procédant à la propagande gouvernementale. Chaque fois que les besoins de communication des populations sont sacrifiés dans la presse rurale, pour faire jouer à celle-ci la fonction de courroie de transmission des directives des administrations, l'adhésion des populations s'en ressent et tend à se relâcher d'autant, car, quoique "... friandes des articles qui les aident à améliorer leurs conditions de vie et de travail : conseils pratiques sur la manière de cultiver des oignons, de préparer du savon à domicile, de prévenir les maladies des yeux, de construire des foyers améliorés pour économiser le bois..." (Le Brun, *ibid.*), les populations tiennent à s'exprimer dans cette

(1) C'est nous qui soulignons.

presse et à y voir refléter divers aspects des réalités qu'elles vivent.

Elles ont aussi besoin de pouvoir dénoncer la corruption des fonctionnaires, des personnels des opérations et projets de développement, ou de poser des questions par exemple d'ordre technique, économique, culturel ou historique sur leur pays.

Il s'agit, en fait, d'aider ces journaux à s'affirmer comme lieux d'expression des préoccupations des populations engagées dans l'œuvre de développement et désireuses d'échanger des expériences entre villages, de mieux comprendre le monde dans lequel elles vivent, ainsi que de mieux faire partager les connaissances que la tradition leur a léguées. C'est en prenant en charge cet ensemble d'exigences, tant au plan des organes de gestion des journaux, de leur conception, de la fourniture des articles, que de leur philosophie générale, etc. qu'il sera possible d'arriver à une autonomisation progressive de ces instruments d'alphabétisation et de post-alphabétisation.

Lorsque de telles mutations ont été réalisées, les tirages obtenus ont pu être très élevés. Ainsi, des mensuels du Kenya tirent-ils à 50 000 exemplaires et du fait "qu'ils sont des organes d'information et non des périodiques de post-alphabétisation, ils ont de meilleures perspectives de croissance : l'alphabétisation a pour vocation de disparaître à terme, tandis que l'information et la communication sont promises à un développement quasi infini" (Le Brun, *ibid.*).

L'édition en langues nationales

La presse rurale est parfois relayée par l'activité éditoriale en langues nationales. Deux situations se présentent habituellement à ce propos.

- La première consiste en l'édition d'ouvrages en langues nationales, appuyée par des programmes particuliers ou par l'Etat et visant à rendre disponible un matériel de lecture pour lequel le marché potentiel est réellement en gestation. Les titres publiés sont alors peu nombreux, leur tirage et leur distribution pouvant connaître des situations très variables. C'est ce cas de figure qui prévaut notamment au Mali et au Sénégal.

- Au Mali, l'activité éditoriale des EDIM — Editions Imprimeries du Mali — dans le domaine des langues nationales, a démarré, en 1977, avec le concours de la DNAFLA et a permis, jusqu'en juillet 1987, la publication de douze titres en bamanan, dont un lexique français/bamanan. Le tirage plafonne à 5 000 exemplaires. Cependant, certains titres sont réédités deux à trois fois.

Les projets et opérations de développement constituent les meilleurs clients, qui commandent jusqu'à 3 ou 4 000 exemplaires par titre.

Pour sa part, la coopérative culturelle JAMANA, qui s'est érigé en maison d'édition, entend accorder la priorité aux publications en langues nationales, plusieurs titres ayant déjà été mis sur le marché.

- Au Sénégal, l'activité éditoriale en langues nationales, en dehors de la production de brochures ronéotypées, s'était avérée peu développée. Elle concernait, en priorité, les Nouvelles Editions africaines, qui ont publié moins de 5 titres en 1988, pendant plus de 15 ans d'existence. Il s'agit de titres bilingues, français d'une part, sereer et pulaar de l'autre, dont la diffusion s'est faite moins en direction du public néo-alphabète que parmi les intellectuels et universitaires. Il s'agit ici, à proprement parler, d'une activité éditoriale tout à fait négligeable. Les difficultés invoquées étaient multiples. La principale consistait dans le fait qu'une maison d'édition classique ne peut se lancer dans la production de ce type d'ouvrages, pour lequel il n'existe pas de marché digne de ce nom.

Le secteur a connu depuis lors une productivité assez remarquable avec la création d'une association des écrivains en langues nationales (UESLAN), l'appui d'ONG qui se spécialisent dans ce champ en recourant à la microédition, telles que ARED (Associates in Research and Education for Development Inc.). Ainsi, depuis 1989, plus d'une vingtaine de titres ont été édités avec un tirage variant entre 1 000 et 3 000 ex.⁽¹⁾

(1) L'un de ces titres a été distingué par le prix **Rencontre** de la Communauté européenne en 1989. Il s'agit de *Deftere Gaynako* ou le livre du berger de Yéro Doro Diallo.

- La situation du Cap-Vert est caractérisée par la pratique assez généralisée du portugais et la proximité de cette langue avec le créole cap-verdien. L'Institut cap-verdien du Livre a publié, de 1976 — date de sa création — à 1987, vingt cinq titres, tirés à 1 000 exemplaires chacun, soit en moyenne deux à trois titres par an. Certains de ces livres sont bilingues (portugais, cap-verdien) mais ils demeurent, dans leur grande majorité, écrits en portugais.

- La seconde situation nous met en présence d'une activité éditoriale en langues nationales, réellement digne de ce nom. Parmi les pays étudiés, seul le Ghana connaît une telle situation. Ce pays compte au moins douze éditeurs réguliers, dont certains publient en langues nationales. On peut distinguer, ici, des éditeurs commerciaux privés, à côté de services de l'Etat qui ont, à la fois, une activité de recherche et d'édition. Dans cette dernière catégorie, l'on peut citer le Bureau of Ghana Languages, qui publie des titres dans les onze langues nationales du pays.

Créé depuis 1971, ce Bureau a fait paraître jusqu'en juin 1988, 459 titres, soit une moyenne annuelle de 25 titres, avec des tirages de l'ordre de 10 000 exemplaires.

- Du fait de la presque inexistence de maisons d'édition au Niger, au Burkina Faso et en Gambie, la publication en langues nationales — en dehors de documents ronéotypés ou reproduits par d'autres moyens traditionnels — est peu significative ; en conséquence l'analyse ne prend pas en compte le cas de ces pays.

Alphabétisation, écrit et iconographie

Les documents d'alphabétisation qui viennent d'être évoqués — manuels de différents niveaux, documents de lecture et de post-alphabétisation, presse rurale — sont très largement illustrés d'images directement en rapport avec le texte. Dans une sorte de dialogue permanent, textes et images se conjuguent et s'affirment complémentaires pour faire saisir la forme des objets, la nature des actions, les attitudes, les dénominations, les concepts, etc. Il s'agit, aux yeux de chaque lecteur, d'objectiver la représentation produite par le texte.

Ce langage double, pour exprimer une réalité unique, s'appuie sur la conviction que **l'écrit tout seul est austère et a besoin d'adjuvants qui le rendent "digeste"**. L'image, en tant que représentation visuelle, est précisément jugée apte à jouer ce rôle. On comprend dès lors que les documents d'alphabétisation, alliant image et écrit, s'appuient aussi sur toute une série d'autres documents, à base d'images principalement. Il s'agit en particulier d'affiches, dont un très grand nombre est produit par les services d'alphabétisation, les projets et opérations de développement et la plupart des institutions soucieuses de faire passer un message auprès des populations. L'on peut citer aussi les graphiques, bien qu'ils soient plus austères et induisent des démarches intellectuelles complexes. C'est pourquoi, il leur est moins fait appel qu'aux affiches.

L'on recourt parfois à des calendriers en langues nationales, largement illustrés d'images qui viennent doubler l'information par d'autres types de contenu. Le cas est noté en République Centrafricaine et au Sénégal, en particulier.

De même, dans la plupart des pays étudiés ici, l'on constate le recours aux tissus teints comme supports de messages. Le Cap-Vert utilise largement cette démarche dans le cadre de campagnes d'information — lutte contre tel ou tel fléau, protection de l'environnement... — en reproduisant des messages sur des tissus teints et abondamment vendus à travers le pays. A l'occasion de carnivals, ces tissus sont portés par les carnavaliers et aident à populariser les messages ainsi lancés.

L'on utilise parfois, des dépliants, des diagrammes et des flanellographes pour favoriser la production locale et à faible coût de textes par les populations elles-mêmes.

Synthèse et conclusions

L'analyse qui vient d'être faite aura permis de noter des situations variées en matière d'alphabétisation, qui ne rendent pas seulement compte de la diversité des niveaux de développement atteints par les pays concernés, mais aussi des options politiques, des structures mises en place pour la coordination de leurs activités, et de la place accordée aux langues nationales dans leur relation avec la langue officielle au sein du système scolaire, etc.

Situations inégales, aussi, en raison de l'incertitude des critères d'appréciation des efforts fournis. Dans certains pays, l'on s'est référé à la définition — évolutive — que l'Unesco donne de l'alphabétisation, et partant de l'analphabétisme, pour estimer le nombre des alphabétisés et celui des analphabètes⁽¹⁾. La référence à cette définition, ou à d'autres, y compris celles élaborées par les pays eux-mêmes, n'est pas toujours apparue nettement. Ceci rend difficile une démarche comparative dans l'appréciation des efforts faits dans un pays, par rapport à un autre, et doit relativiser les données fournies à travers la présente étude.

Notons, d'un autre côté, que les critères retenus, explicites ou implicites, méconnaissent souvent les traditions locales d'écriture et de lecture, dès lors qu'elles se situent en dehors de celles inspirées de l'alphabet latin. Dans des pays comme le Sénégal, la Gambie, le Burkina Faso, le Niger, le Ghana (partie nord)..., les populations islamisées comptent d'importantes proportions de gens sachant lire et écrire l'arabe, sinon leur propre langue maternelle à partir de l'alphabet arabe, adapté à la phonologie de cette langue⁽²⁾. Ce public mobilise largement cette capacité pour fixer des informations et en échanger. Il est

(1) Selon cette définition, est *analphabète* toute personne "incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne". (Actes de la Conférence générale, dixième session, Paris, 1958, Résolutions).

Dans une publication du bureau de statistique des Nations Unies, cette définition est ainsi précisée : "En conséquence, une personne capable seulement de lire et d'écrire des chiffres et son nom doit être considérée comme analphabète, de même qu'une personne qui sait lire mais non écrire, ainsi qu'une personne qui ne peut lire et écrire qu'une expression rituelle par cœur".

En 1978, la Conférence générale, de l'Unesco, 20^e session adoptait une recommandation révisée : "Est *fonctionnellement analphabète* une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de sa communauté".

Extraits de : **Etudes et documents**, nouvelle série n° 4 : **Analphabétisation et alphabétisation**, p. 5.

(2) Il s'agit, nous l'avons vu, de ce qu'on appelle communément les alphabets *ajamis*.

cependant rarement tenu compte, dans les statistiques, des personnes alphabétisées dans ce système scriptural.

Il y a de surcroît, tous ceux qui peuvent faire appel à des systèmes d'écriture nés en Afrique — nous avons vu qu'ils étaient au moins 50 — et dont certains témoignent de 5000 ans d'histoire de pratique de la lecture et de l'écriture. Du fait de notre large et commune ignorance de ces systèmes, il n'est pas tenu compte de ceux qui en usent, dans le décompte des alphabétisés⁽¹⁾. De même n'est-il pas tenu compte de la notation d'informations diverses que les systèmes ont permise, ainsi que de la communication qu'ils ont rendue possible, tout au long des âges.

Vis-à-vis de l'avenir, une réelle incertitude frappe les efforts d'alphabétisation. Cette incertitude n'est pas seulement liée, comme nous l'a vu, aux moyens matériels, humains et financiers mobilisés, ou aux querelles linguistiques d'école notées dans certains pays, mais se trouvent être, parfois, beaucoup plus fondamentale dans la mesure où elle renvoie à la conception ou à la philosophie qu'on a de l'alphabétisation et à la place qui lui est conférée dans le système politico-administratif du pays.

Malgré toutes ces incertitudes et approximations, un certain nombre de dispositions peuvent être prises pour améliorer les bénéfices tirés des efforts déjà consentis ou en cours.

A propos du Sénégal, nous avons vu comment avait varié la tutelle du service d'alphabétisation, ainsi que la gamme de ses attributions connexes. Du ministère de la jeunesse et des sports, le service est passé sous la tutelle de celui de la promotion humaine, puis du développement social, enfin de l'éducation nationale. C'est comme si l'alphabétisation, dans ce pays, se cherchait toujours un fondement, qui la situe logiquement dans les structures et les efforts de l'Etat. Cette recherche tâtonnante est la conséquence de l'appréciation même qu'on a de cette activité, de ses connexions et interrelations avec d'autres secteurs d'activités, et de la mission finale qu'on lui assigne.

Par ailleurs, il serait indispensable que tous les services nationaux d'alphabétisation élaborent le répertoire de toutes

(1) sauf, à notre connaissance, en Ethiopie avec l'Amharic.

leurs publications et centralisent l'information relative à la production de documents du même genre mis au point par les autres partenaires à l'intérieur du pays.

Il s'agit là d'une disposition préalable pour informer de ce qui existe et rendre possible une duplication des documents, ainsi que leur circulation élargie. L'on aboutirait ainsi à des **répertoires nationaux de documents d'alphabétisation**, indiquant leur disponibilité ou les conditions de reproduction et d'acquisition à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Ce serait là, également, la condition préalable à l'établissement, dans chaque pays, d'une **bibliothèque-témoin** des documents d'alphabétisation, comme centre de référence, d'abord, et, ensuite, pour aider à la mise en liaison notamment des structures d'alphabétisation et de lecture publique.

Les analyses qui précèdent, en effet, montrent l'absence de liaison entre les bibliothèques classiques et les mini-bibliothèques d'alphabétisation implantées au niveau local (cas du Mali et du Niger). Non seulement les bibliothèques classiques ne sont pas mises à contribution dans l'installation et la gestion de ces mini-bibliothèques, mais elles ne sont pas non plus alimentées — sinon bien peu — des documents produits par les services d'alphabétisation et interviennent peu dans l'entretien des savoirs acquis par les néo-alphabètes. L'interconnexion de ces réseaux d'information parallèles doit se faire et devrait constituer l'un des objectifs d'une réorganisation du système documentaire, et d'une extension des formes de la communication dans les pays étudiés.

Les efforts conduits à l'échelle nationale devraient se prolonger par **une circulation transfrontières des documents d'alphabétisation pour en démultiplier la portée**. L'on ne saurait oublier le caractère quelquefois artificiel des frontières de nos Etats modernes, qui découpent des communautés linguistiques, historiques et culturelles, en en enfermant des franges importantes dans des frontières intangibles, rendant impossible ou amenuisant des relations naturelles d'échange et de partage. Il faut opposer à la rigidité des frontières — surtout pour les flux économiques — la souplesse nécessaire pour assurer la diffusion de flux linguistiques et culturels importants. L'on

devrait retrouver là, non seulement les grands ensembles qui datent du moyen-âge africain, mais de plus, les traditions d'échanges et de perméabilité, permises par ces grands ensembles et poursuivies jusqu'à l'apparition des Etats modernes. Pour ce faire, l'on pourrait notamment s'appuyer sur l'existence d'aires linguistiques et culturelles⁽¹⁾.

Les échanges entre services nationaux d'alphabétisation s'inscrivent déjà dans ces flux transfrontières. Ainsi avons-nous noté la circulation de documents en langues ewe produits au Ghana en direction du Togo et du Bénin, où se trouvent des locuteurs de la même langue. Au Niger, on constate l'existence de nombreux documents écrits en hausa et édités au Nigéria. Du reste, les deux pays entretiennent des échanges suivis en matière de recherche linguistique, pour un certain nombre de langues communes et permettent, de la sorte, l'élaboration d'un fonds documentaire beaucoup plus important.

La même démarche est notée entre le Sénégal et le Mali, d'une part, le Mali et le Burkina Faso d'autre part, avec des documents réalisés dans les différentes variantes du mandinka (bamanan, jula, malinké...). Ces échanges pourraient intéresser la Gambie qui partage plusieurs langues avec ces pays.

L'on pourrait résumer cette partie en notant la double orientation qui devrait caractériser l'aide aux services nationaux d'alphabétisation.

— Dans la première, l'on viserait la coordination des efforts de production de documents d'alphabétisation.

— Dans la seconde, l'on s'attacherait à la réalisation de répertoires relatifs à ces documents, à l'établissement de bibliothèques-témoin de la production, à la coordination des échanges transfrontières de documents et à la concertation pour définir les termes de cette coordination et de ces échanges.

(1) Le Centre d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale (CELTHO) a organisé, du 29 avril au 3 mai 1985, à Niamey, une consultation sur les aires culturelles en Afrique de l'Ouest. Ici s'opère la jonction avec tous les travaux appuyant la thèse de l'unité africaine (malgré la multiplicité et la diversité des entités ethnoculturelles) et celle de grandes familles linguistiques africaines. Nous reviendrons sur quelques unes des conclusions de cette consultation pour appuyer l'idée de ces aires comme fondement — entre autres — de la communication à la base.

L'important usage fait de l'iconographie appelle aussi un ensemble d'observations. S'il est amplement justifié, la maîtrise qu'on a de ce moyen d'expression et de communication, de même que sa "lisibilité" par les populations visées sont moins évidentes. A ce titre, l'expérience menée de 1975 à 1979 de pratique du dessin comme outil pédagogique au service du développement par l'Office national de Promotion rurale (ONRP) de Côte d'Ivoire, organisme rattaché au ministère de l'agriculture est tout à fait édifiante.

Cet organisme s'était attaché à "procurer aux paysans et aux communautés villageoises les moyens d'assumer leur propre développement (domaines de l'hygiène sociale, de l'alphabétisation, de l'épargne, de la coopération, de l'animation féminine, de l'artisanat, de l'habitat, de l'agriculture, etc...)"⁽¹⁾. L'ONPR disposait d'un graphiste expérimenté en matière de développement rural. Celui-ci devait produire des vignettes de flanellographes et des albums à l'appui de la formation de villageois, tout d'abord dans le secteur de l'hygiène et de l'eau.

L'expérience a concerné aussi l'alphabétisation, conduite selon une méthode définie de longue date (la méthode CREDIF) avec une large place faite à l'illustration et aboutissant à ce qu'on a appelé des "images de langage".

Elle intégrait le volet de la post-alphabétisation fonctionnelle, avec la réalisation de bandes dessinées comportant une page de gauche avec des illustrations et une page de droite avec un texte explicatif.

Autant pour l'alphabétisation que pour la post-alphabétisation, les dessins étaient réalisés à partir de croquis et même parfois de photos prises sur place.

L'expérience de l'ONPR dans le recours au dessin en tant qu'outil pédagogique au service du développement s'est déployée avec des supports et dans des champs aussi divers que

(1) F. Guillot, *Les enseignements d'une expérience de communication par le dessin en Côte d'Ivoire*, Séminaire : "Communication à la base pour l'éco-développement dans les Iles du Sud-Ouest de l'Océan Indien", Maurice, 14-20 novembre 1983 ENDA, Essais, documents de base et réimpression COM. 16-10, Dakar, p. 1.

le flannellographe pour l'animation ; les images ou affiches pour l'alphabétisation, la vulgarisation ou la sensibilisation ; la bande dessinée et les albums pour la mémorisation.

D'autres supports ont été aussi expérimentés, nous rapporte l'auteur :

- la "boîte à images", utilisée pour certaines opérations particulières (animation féminine) ;
- les tableaux sur bois pour décorer un local de formation et reprenant un thème de l'opération : "les paysans s'organisent pour mieux se former" ;
- les dessins pour la formation technique des animateurs en agriculture, exploités sous forme de diapositives ou de transparents pour la rétro-projection ;
- les croquis et "cartons-annonces" pour les émissions de télévision produites par l'ONPR.

C'est à partir de cette large expérience, que l'auteur fonde, pour les avoir observées, les difficultés liées à la perception de l'image dessinée en milieu rural non alphabétisé. Ces difficultés sont diverses et restent liées à différents facteurs que l'auteur passe en revue : nouveauté de l'image, non perçue globalement, mais découverte détail après détail, avec une affectation de significations inattendues parfois ; lenteur de la perception avec parfois la difficulté de placer l'image dans la bonne position ; différenciation de l'environnement socio-culturel avec les caractéristiques des costumes, coiffures, gestes, les formes de l'habitat, les objets usuels..., données pouvant varier d'une région à une autre et conférer à l'image une signification plusieurs fois particularisée ; saisie des couleurs, leurs dénominations et les significations qui leur sont attachées d'autant que, dans les documents qui en comportent, elles fascinent aisément les néo-alphabètes⁽¹⁾.

En réalité, nous sommes pleinement dans le champ des codes de représentation, qui sont de simples conventions et ne peuvent

(1) Une démarche intéressante consisterait à retrouver dans le lexique de la langue des populations, les mots qui correspondent aux différentes couleurs et partant, d'établir la richesse ou la pauvreté lexicale et par voie de conséquence, l'aisance ou les difficultés à identifier une couleur, à la dénommer et à lui affecter une ou plusieurs significations.

prétendre à l'universalité. Au plan moderne, la manière de représenter les ombres et les volumes, le mouvement et bien d'autres composantes des images d'affiches, ou celles propres à la bande dessinée... renvoie aux règles d'utilisation de la *perspective*, qui opposent leurs propres stéréotypes à ceux que chaque culture s'est donnés. Les toiles d'Abomey citées par l'auteur, les peintures sur verre au Sénégal ou les masques qui existent dans de nombreuses cultures en Afrique, plus largement la statuaire africaine à l'expression si riche et variée, obéissent tous à des déterminations culturelles. Au nom de celles-ci, l'importance d'un personnage est souvent matérialisée par celle de la taille qu'on lui confère comparativement à un autre. De même, on donne des proportions démesurées à telle partie du corps pour signifier l'importance de ce dont elle est le signe, l'instrument ou le siège dans les représentations symboliques de la culture. Ainsi la différence de taille en tant que manifestation de l'éloignement, telle que la perspective l'établit, est en contradiction avec ces déterminations culturelles. Il en va de même du code de lecture qui consiste à lire de haut en bas et de gauche à droite et qui ne revêt ni évidence ni nécessité, en particulier en sphère de culture arabe et arabo-islamique, où le texte écrit se déchiffre de droite à gauche.

La difficulté de lisibilité des images dessinées peut être aussi liée aux supports matériels utilisés. En milieu analphabète, il y a une proportion importante de gens qui voient mal. A ces derniers, il faudrait des images de grande taille que l'on ne peut pas toujours s'offrir. De plus, les conditions d'apprentissage ne permettent pas de disposer chaque fois d'un éclairage suffisant. Dans un tel contexte, la finesse des traits des dessins ou leur surcharge viennent s'ajouter aux écueils de la perception et de la lisibilité.

L'auteur note également la difficulté à représenter des concepts, ce qui nous situe dans les schémas de visualisation de réalités non matérielles, selon l'esprit de chaque culture.

Les observations faites par Guillot sont confirmées par Francine Levy-Ranvoisy dans son ouvrage : (1987, p. 9 et suivantes)⁽¹⁾.

(1) *Manuel de dessin pour communiquer avec une population non alphabétisée. La perspective orthogonale.* Paris, Karthala-ACCT Paris, 1987, 188 p.

L'auteur note le fait que le monde environnant livre des objets ainsi que leur position dans un espace à trois dimensions : longueur, largeur, profondeur ; la difficulté étant de rendre compte de ces objets et de leur taille ainsi que de leur position sur du papier à deux dimensions. Comment, en particulier, rendre compte de la profondeur, cette troisième dimension qui met en évidence le véritable problème de la représentation ? (p. 9). Différents systèmes de représentation existent, que l'auteur passe en revue :

- la photographie, "système optique assimilable à la vue dans la mesure où l'objectif n'a pas été corrigé" ;
- la perspective curviligne, "construction qui restitue par le dessin l'image enregistrée par la vue" ;
- la perspective centrale dite classique, interprétation de la perspective curviligne.

L'auteur explique notamment que les images photographiques et cinématographiques ne sont pas comprises, du fait même de la **non-universalité de la perspective classique**. D'autres systèmes fonctionnent selon une autre perspective qui vient renforcer l'isolement des populations intéressées, du circuit international des médias.

C'est pourquoi, Francine Levy-Ranvoisy est d'avis que "*la généralisation du système de représentation perspectif doit être considéré comme un fait culturel spécifique*. Aussi faut-il dénoncer le caractère de normalité attribué communément à la seule perspective classique pour faire exister et reconnaître, face à ce géant, d'autres systèmes de représentation tout aussi cohérents, comme la perspective orthogonale". (op cit. p. 15).

Celle-ci "n'est en effet rien d'autre que la façon qu'ont les populations non alphabétisées de représenter les choses" (p 4). Sur cette base, l'auteur a établi un ensemble de règles qui constituent la *perspective orthogonale normalisée*. Celle-ci est à la fois :

- une solution aux problèmes de la représentation de l'espace, puisque la perspective classique n'est pas utilisable ;

• un moyen de combiner, sous différentes formes possibles, représentation de l'espace et représentation du temps, permettant ainsi, entre autres, la représentation du raisonnement, particulièrement appréciable en matière de formation". (p. 4).

Pour montrer que la perspective orthogonale est de tous les siècles et de tous les temps — étant parmi les choses les mieux partagées du monde — l'auteur passe en revue un certain nombre de dessins réalisés selon cette dernière à travers des cultures et des époques très éloignées⁽¹⁾.

De l'avis de l'auteur, la perspective orthogonale est applicable dans des domaines aussi divers que la formation des adultes en alphabétisation, éducation sanitaire, développement agricole et autres formations professionnelles ; la formation scolaire et para-scolaire (tous manuels et matériels pédagogiques) ; l'information et la promotion en général ; la presse ; les campagnes nationales de sensibilisation, de publicité ; la formation en dessin ; les Beaux-Arts, l'audiovisuel et la communication entre élèves et enseignants de tous niveaux.

Tout en admettant le recours à la perspective orthogonale, il faut retenir cependant, avec Guillot, des conseils simples pour mieux garantir la lisibilité des dessins à l'usage des populations non alphabétisées : veiller à la clarté grâce à des traits nets et non surchargés, mais suffisamment épais pour être bien vus ; avoir un souci de simplicité, avec la proscription de tout ce qui est superflu ou est susceptible de disperser l'attention, notamment les hâchures, grisé, dégradé, pointillés, tendant à figurer des ombres et tout ce qui peut suggérer des volumes ; la nécessité de faire ressortir les détails significatifs qui contribuent à faire identifier l'objet ou le personnage présenté ; la fixation du geste exact, identifié à partir d'une documentation appropriée, recueillie parfois directement sur le terrain. Il reste enfin à faire attention à l'angle sous lequel est dessiné l'objet ou les personnages représentés, à l'échelle des dessins et à la couleur, qui a une importance considérable.

(1) Egypte pharaonique (fresques sur une tombe de pharaon au 13^e siècle avant JC) ; Italie du 12^e siècle (manuscrit du Mont Cassin) ; Mexique, Maya du 15^e siècle, (pictogramme d'un calendrier liturgique) ; Inde 18^e siècle, Ascète au Vina, miniature) ; Côte d'Ivoire, récent, (danse d'un féticheur baoulé) ; Esquimaux du Canada, contemporain, (lithographie sur la chasse au caribou), etc.

De l'oral et du gestuel

Il ne s'agit pas ici de l'oral enregistré — il en sera question plus loin — mais du recours direct à la parole, dans le partage des savoirs. **Qui dit parole dit, souvent, déploiement dans l'espace du corps qui parle**, dans une liaison ombilicale entre la parole et le geste. Ainsi le geste prolonge-t-il et accomplit-il la parole, en donnant à ce fluide une matérialité qui peut être vue et fixée plus aisément ; l'absence de gestes étant elle-même significative du genre de parole dont il s'agit, ou de la psychologie du locuteur...

Pour avoir développé une civilisation de l'oralité où la parole est reine, l'Afrique en connaît les qualités, les pesanteurs et la négativité. Elle a structuré le corps social, dans la plupart de ses peuples, pour affecter des fonctions de parole à certaines de ses catégories sociales. L'Afrique a, en même temps, structuré l'espace habité de façon à faire aménager des "abris de la parole" — selon l'expression dogon consacrée — et des espaces, lieux de rencontres, de communion et de partage de la parole et du geste, à l'échelle de ses villages et quartiers. Ces espaces sont les cadres privilégiés de rencontres multiples, de tristesse ou de réjouissance. L'Afrique est aussi cette terre où les hommes sont attentifs à juger de la valeur d'autrui par la parole adressée, signe de la reconnaissance de l'Autre ; où l'on aime être ensemble pour parler ensemble et où, au contraire, l'on condamne ceux qui s'isolent et refusent de parler, ou soliloquent... L'on ne peut donc s'étonner de voir, dans tous les pays, un large usage fait de la parole pour partager des connaissances, faire accéder à l'information documentaire et communiquer entre groupes divers. Pas étonnant non plus que cette parole, alliée au geste, soit mise en œuvre sous la forme de sketches, de saynettes, de pièces théâtrales... A ce titre, revenons aux institutions documentaires classiques pour examiner et apprécier la pratique qu'elles développent avec ces outils en vue d'un meilleur partage et pour un service étendu et approfondi au bénéfice des usagers.

La notion de bibliothèque ou de centre de documentation, "temples du silence" est encore largement répandue, notamment avec les bibliothèques spécialisées. Du fait de la qualité des publics qui fréquentent ces structures, et de leur autonomie

absolue dans l'accès au contenu des documents, il ne s'avère pas nécessaire de passer par le détour de la parole pour exploiter les fonds disponibles. Aussi ne voit-on que très rarement l'organisation de séances communes de discussion, autour d'un thème, ou d'animations, par des spécialistes de tel ou tel sujet.

De l'oral et du gestuel dans les structures documentaires

Des démarches de ce genre se révèlent plus communes en sphère de lecture publique. Certains pays ont développé une véritable approche raisonnée de la place de la parole et, plus largement, de l'animation dans les activités de lecture publique. C'est, en particulier, le cas du Sénégal, du Mali et du Ghana.

Au Sénégal, une option claire et nette a été faite, consistant à lier la lecture publique et l'animation culturelle. A ce titre, les centres culturels situés dans les capitales régionales ont été retenus — parmi d'autres structures existantes — pour accueillir les bibliothèques publiques régionales. L'option vise à faire accéder à la lecture publique et au contenu des documents, par l'animation culturelle et inversement, à alimenter l'animation culturelle grâce au fonds documentaire des bibliothèques publiques. Ainsi ces bibliothèques comptent-elles des agents spécialisés en animation culturelle, à côté de bibliothécaires de formation classique. Grâce à la présence de ces agents, la bibliothèque régionale se trouve être un centre de ralliement de nombreux groupes de jeunes et d'artistes organisés, de troupes théâtrales en particulier qui contribuent par leurs activités à faire partager, sur une base élargie et au bénéfice des analphabètes, les connaissances immobilisées dans les collections. Les associations de jeunes, affiliées et enregistrées dans les complexes culturels que constituent les bibliothèques régionales et les centres culturels régionaux, se chiffrent parfois par dizaines atteignant dans une région comme celle de Ziguinchor (au sud du Sénégal) au cours de certaines années, le nombre de 150. Quand cet ensemble est géré harmonieusement et le programme équilibré entre l'animation culturelle et la lecture publique, l'on peut aboutir à un corps d'activités riches et variées. Et, sans doute, jusqu'ici, toutes les potentialités disponibles n'ont-elles pas été exploitées à bon escient. Cependant, la philosophie du système et l'existence de moyens humains et structurels à l'échelle locale, garantissent l'intérêt de la démarche.

Au Mali, aussi, l'option clairement choisie, est de recourir à l'animation par des exposés-débats de techniciens modernes, par l'apport des anciens détenteurs des traditions orales..., etc. pour aider les analphabètes à accéder au contenu des collections des bibliothèques publiques. De telles initiatives ont été prises dans des bibliothèques comme celles de Kati ou de Mopti et sont en train d'être systématisées.

Le recours à la causerie-conférence est apparu moins nettement dans l'expérience ghanéenne de lecture publique. Sans doute, ceci est-il dû au nombre élevé de personnes alphabétisées en langues nationales et à la disponibilité d'une documentation bibliographique abondante dans ces langues, d'où l'autonomie de nombre d'utilisateurs, qui peuvent accéder sans détour au contenu des documents qu'ils ont choisis. Certaines expériences sont menées cependant, qui gagneraient à être entretenues, car elles favorisent l'échange par la discussion et permettent d'aller au-delà des gains d'une simple lecture par les éclairages nouveaux qu'elles provoquent et la prise de conscience élargie des questions débattues.

Du recours à l'animation dans des organismes d'encadrement et des structures associatives

Les services de l'Etat chargés de l'encadrement et de la vulgarisation dans le monde rural, de même que les opérations et projets de développement font largement appel à l'animation, en s'appuyant sur la parole et le geste. Causeries, sketches, tables-rondes, pièces de théâtre, séminaires locaux, démonstrations diverses, sont souvent utilisés pour, dit-on, faire prendre conscience des problèmes posés, faire accepter de nouvelles démarches, faire accéder à des techniques, faire partager des objectifs de production, etc..

De leur côté les organisations villageoises, les associations de toutes sortes recourent, aussi, à la parole et au geste, de multiples manières pour exprimer, dans une sorte de dialogue, leurs propres préoccupations, leur vision, leurs démarches, leurs objectifs ou leur compréhension des messages transmis par ceux qui travaillent avec elles. Cependant, en dépit des similitudes de formes, c'est, le plus souvent, une démarche fondamentalement différente qui s'opère à la base. Au-delà du jeu, l'expression

révèle avec vérité et fidélité le vécu profond des individus et du groupe.

Les associations de femmes surtout — Association des Femmes du Niger, Association des Femmes du Cap-Vert (ONCV), Fédération des Groupements de Promotion féminine du Sénégal, Association des Femmes du Mali, etc. — ont particulièrement insisté pendant nos enquêtes, sur l'usage de moyens d'animation dans le cadre de leurs activités.

L'Association des Femmes du Niger recourt aux saynettes, aux soirées culturelles avec danses, aux ballets ou mimes, aux chants, au théâtre ainsi qu'à la reproduction de thèmes de sensibilisation — par exemple sur les foyers améliorés — avec des supports tels que des pagnes teints et vendus à travers le territoire national. Cette association, de même que nombre de structures d'encadrement, disposent, dans ce pays, de la *samaria* comme espace d'animation alliant à la fois la causerie, la danse et la démonstration, et permettant la mobilisation des populations dans un ordre et un déroulement parfaitement maîtrisés, pour les engager dans la lutte pour le développement. La *samaria* — là où elle fonctionne vraiment — constitue, à ce titre, un moyen d'intervention et de communication unique en son genre, qui enrichit particulièrement l'usage fait de l'oral et de la gestuelle.

L'on enregistre, dans le même cadre, l'organisation de carnivals avec la représentation sous forme de masques, de vecteurs symbolisant l'ennemi à combattre : animaux et végétaux nuisibles, figuration de comportements inadaptés, ou d'agents propagateurs de maladies. On peut cependant regretter une absence de liaison entre les formes traditionnelles de démonstration de masques et celles modernes qu'appelle la communication au service du développement. Il n'est pas établi, non plus, de liens entre les structures modernes d'information documentaire et de communication et ces formes traditionnelles de communication.

L'audiovisuel, un outil adapté

Alliant le son à l'image, l'audiovisuel a toujours été présenté comme la solution intermédiaire entre l'oral et l'écrit. Devant la

fugacité de l'oral et l'aridité de l'écrit, il représente une synthèse attrayante, et tient quelque peu de la magie. Ces "boîtes" qui prennent à la personne humaine une donnée fondamentale de son être, sa parole, qui l'enferment et la transfèrent sur un ruban ténu puis la restituent fidèlement ; ces autres "boîtes" qui vous volent votre image et celle de votre environnement et la transfèrent sur du papier... fascinent par ce pouvoir presque démiurgique et exercent une forte attirance. Ainsi, par l'audiovisuel fait-on entendre ce qui aurait dû être lu, et voir ce qui aurait dû être imaginé en tant que représentation. De l'écoute on peut aussi passer à la lecture en présentant sur un écran le texte qui aurait dû être tout simplement entendu. Démarche attrayante s'il en est, en particulier lorsque son rythme est adapté, à l'échelle locale, aux capacités et à l'aisance de déchiffrement des signes.

Mais que reste-t-il présent à l'esprit, quand on a utilisé l'audiovisuel de façon isolée ou dans un groupe ? A-t-on retenu plus ou moins que ne le permet la lecture ? La fugacité de l'oral, la fascination du visuel permettent-elles de noter l'essentiel, de le fixer et de l'intégrer comme un nouvel acquis dans la recherche de la connaissance et l'enrichissement des expériences ? Ces questions ne trouveront sans doute pas des réponses appropriées ici et ne traduisent pas une incitation à limiter l'usage fait de cet outil. Cependant, on peut leur apporter quelque éclairage au travers de l'analyse et de l'évaluation de certaines expériences. Celles-ci font intervenir parfois le son seul sur support magnétique (la cassette la plupart du temps), des diaporamas (images fixes ou enchaînées et son), et la vidéo (images mouvantes et son), quoique plus rarement.

De l'usage de l'audiovisuel dans les institutions documentaires classiques

Bibliothèques nationales et scolaires, là où elles existent, font peu ou pas appel à l'audiovisuel. Sans doute, les bibliothèques nationales disposent-elles quelquefois de certains documents sonores sur support magnétique et de banques d'images — réduites — sur cliché noir et blanc le plus souvent ; cependant, même lorsque de tels documents existent, leur utilisation est limitée du fait de l'absence ou de l'état défectueux des équipements techniques nécessaires à leur utilisation.

Pour les bibliothèques d'étude et/ou spécialisées, ou les centres de documentation, la situation est souvent meilleure. Du fait que ces structures relèvent de centres de recherche sur le développement agricole ou de services d'encadrement du monde rural, d'opérations ou projets de développement, etc. la mobilisation de l'audiovisuel apparaît souvent comme une implication directe de l'activité régulière de ces institutions. Nous y reviendrons plus loin. Cette mobilisation apparaît cependant beaucoup plus nettement dans la lecture publique. Les expériences qui semblent les plus édifiantes ici sont celles du Mali et du Sénégal.

- Au Mali, les 46 bibliothèques de cercle du réseau national sont équipées de magnétophones à cassettes, livrés avec des piles rechargeables. Ces équipements doivent servir à une double démarche : d'une part, la collecte de la tradition orale, d'autre part, l'écoute collective d'enregistrements sonores.

La collecte de la tradition orale doit se faire auprès des anciens en dehors de la bibliothèque, de façon à ramener à celle-ci quelques aspects de l'héritage des connaissances au plan local. Les enregistrements ainsi opérés peuvent être non seulement auditionnés dans la bibliothèque, mais doivent par ailleurs être copiés, puis envoyés à la Centrale, à Bamako, pour une diffusion en direction des bibliothèques situées dans d'autres parties du pays et ce, pour autant que la langue le permette.

La Centrale dispose également d'enregistrements sur disques de textes littéraires de grands auteurs africains. Elle reproduit ces enregistrements sur cassettes qu'elle envoie dans tout le réseau pour permettre des écoutes collectives. Les bibliothèques reçoivent aussi des cassettes enregistrées à partir d'émissions produites par Radio-Mali, notamment celles relatives aux grandes dates de l'histoire du Mali.

Dans la bibliothèque de la ville de Kati où nous nous sommes rendus, les écoutes collectives pour enfants ont lieu les jeudis après-midi, et pour les adultes les mercredis après-midi. La bibliothèque accueille alors jusqu'à une trentaine d'enfants, alors que pour les adultes ce chiffre se situe autour de 15. Les écoutes sont suivies de débats pour s'assurer de la compréhension du contenu et favoriser un échange d'idées entre auditeurs.

• Au Sénégal, les bibliothèques publiques régionales sont équipées de matériel d'écoute d'enregistrements sonores et de projection d'images sur diapositives. Certaines disposent de projecteurs 16 mm pour films cinématographiques. Du fait de la place conférée à l'animation culturelle comme voie d'accès au contenu des collections, cet équipement a été inscrit dans les différents financements au bénéfice de la lecture publique, de même que les formations données aux personnels d'animation culturelle, non seulement dans le cadre de l'école qu'ils ont fréquentée, mais aussi par stages de perfectionnement.

En amont — à la direction des bibliothèques publiques, DBP⁽¹⁾ — il existe un projet pour alimenter le système, appuyé par la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA) et intitulé *Développement de la Lecture publique au Sénégal*.

Ce projet est né de l'interpellation d'une femme analphabète de Casamance à notre endroit. Nous⁽²⁾ avons installé une bibliothèque villageoise à Sindialon-Diéba à la demande d'une association regroupant cinq villages — l'Union culturelle du Front commun — et qui avait le souci de matérialiser les liens unissant ces derniers entre eux. La bibliothèque devait être l'instrument de cette matérialisation. Une dotation de livres — cinquante en français et cinquante trois en langue arabe — choisis sur les indications des bénéficiaires constitua le fonds initial de la bibliothèque. Ne pouvant utiliser directement les ouvrages en raison de leur analphabétisme, les femmes avaient tenu, au cours d'une tournée d'évaluation que nous fîmes, à avoir une réunion spéciale avec nous dans les abords de la bibliothèque. Dans le dialogue que nous engageâmes avec elles, l'une d'elles, désignant la bibliothèque du doigt nous dit : "Je sais qu'il sommeille dans cette maison une grande lumière, mais comment faire pour qu'elle nous éclaire ?" Auparavant une autre femme, dans une réunion précédente, avait mis en relief l'importance de la bibliothèque en ces termes : "Lorsqu'on a tendu une canne à un infirme, on lui a rendu un immense

(1) Devenue entre temps Direction des Arts, des Lettres et des Bibliothèques (DALB).

(2) Nous assurions, à l'époque, les fonctions de directeur des bibliothèques publiques de notre pays, le Sénégal.

service ! Nous sommes les infirmes du savoir et en nous installant cette bibliothèque, vous nous avez tendu la canne de la connaissance !"

L'image est belle qui présente la bibliothèque inaccessible comme le lieu d'une lumière endormie qui abdique sa fonction naturelle d'éclairer ! Nous avons franchi le pas, de cette image à celle du livre fermé, qui emprisonne la lumière à laquelle le lecteur aurait accédé. Parmi les démarches possibles pour ce faire, nous sommes partis du principe qu'un livre est un ensemble de connaissances emballées sous une forme matérielle spécifique et dans une langue donnée. Dès lors il est loisible de procéder au réemballage du contenu du livre dans une forme appropriée, accessible directement aux populations et dans un véhicule linguistique adapté. Ainsi, partant du livre choisi, devait-on aboutir à des diaporamas sonorisés, avec reprise de tranches de textes choisis, ou de résumés, traduits en langues nationales. L'ensemble projeté, visualise ce que décrit le livre et fait entendre en langues nationales le texte de celui-ci. Les livres pour enfants abondamment illustrés, ayant un rapport convenable entre images et textes, peuvent aussi être repris tels quels sur diapositives couleur et projetés — image et texte — avec doublement du texte repris sur cassette, soit dans la langue d'origine, soit traduit en langues nationales, soit les deux à la fois. La démarche permet la reprise du texte dans les différentes langues nationales du pays. Ainsi, sur le même fonds d'images, on peut faire entendre chaque fois la cassette adaptée selon la langue du public et la région du pays. Ce schéma de fonctionnement avait permis d'envisager l'extension du projet à quelques pays de la sous-région : Gambie, Mali, Mauritanie et République de Guinée dont les représentants avaient été réunis une première fois — et la seule fois malheureusement — à Dakar.

Pour mener cette activité en amont et pour le bénéfice du réseau national du Sénégal et, ultérieurement, celui des autres pays où le projet devrait être étendu, la direction des bibliothèques publique a été dotée de tout le matériel requis pour la prise de vues et de son, la projection des diapositives, y compris en fondu enchaîné, ainsi que la duplication des cassettes.

Démarré en 1985, le projet a d'abord réalisé un diaporama expérimental sur les Manufactures sénégalaises des Arts

décoratifs de Thiès, puis un autre à partir d'un ouvrage pour enfants : *Le beau voyage de Biram à travers le Sénégal* de Théodore NDock NDiaye (NEA Dakar, 1977)⁽¹⁾. Pour cette seconde réalisation, une équipe de la DBP s'est rendue dans toutes les régions du Sénégal où l'action décrite par le livre se développe. Les scènes vues par le héros et décrites par l'auteur ont fait l'objet de prises de vues, de manière à constituer le fonds d'images. Le texte a été traduit en l'une des langues nationales, le wolof, et l'ensemble monté en un diaporama sonorisé avec des choix de musique renvoyant aux différents cadres du récit.

Le diaporama a ensuite été adressé à différentes bibliothèques du réseau pour une expérimentation auprès de divers publics, à la fois scolaires et non scolaires, jeunes et adultes, alphabètes et analphabètes et toutes leurs réactions notées. Les projections étaient suivies de débats se rapportant autant à la démarche qu'au contenu même du message. A ce titre, l'IFLA avait dépêché au Sénégal l'un des responsables de son Siège de la Haye⁽²⁾ pour participer à la tournée d'expérimentation à travers le pays.

Un autre diaporama a été réalisé, non plus à partir d'un livre, mais en tenant compte des préoccupations des populations à la base. Le thème en était le maraîchage dans la zone des Niayes - bas-fonds entre les dunes le long de la côte Dakar-Saint-Louis dont la terre, toujours humide, est très fertile. Le maraîchage constitue ici une activité de choix pour de nombreux villages de cette partie du pays. D'autres thèmes tels que le petit élevage domestique, l'élevage des bovidés, etc., avaient été mis en chantier pour la réalisation de nouveaux diaporamas.

D'une façon générale, l'adhésion au projet s'est révélée très forte et le défi a été et demeure d'être capable de répondre aux attentes formulées par les bibliothèques et les populations bénéficiaires. Ce défi est d'autant plus grand que la DBP s'est dotée entre temps d'un bibliobus pour décentraliser la lecture au

(1) Il est évident que l'accord préalable de l'éditeur et de l'auteur est strictement nécessaire à la démarche.

(2) Il s'agit de Guust Van Wesemael, secrétaire général adjoint chargé des activités professionnelles, malheureusement rappelé à Dieu en juin 1991.

bénéfice du milieu rural des régions de Dakar et Thiès, ainsi que d'un groupe électrogène pour permettre des projections dans les zones non électrifiées, ce qui devrait étendre la demande potentielle.

Un écueil important, qui frappe d'incertitude l'avenir de ce genre de démarche réside dans la régularité et l'importance des financements à mobiliser, ainsi que dans le recentrage des priorités à l'occasion de changements à la tête du service. Il demeure également qu'un projet est habituellement perçu comme une démarche initiale qui doit démontrer la faisabilité d'une idée. Dès que cette faisabilité est démontrée, elle ouvre en principe la voie à des actions concrètes et suivies, gages de perspectives prometteuses. Sans doute le projet DLPS pourrait-il connaître une suite de cette sorte.

De l'usage de l'audiovisuel dans d'autres types de structure

Comme nous l'avons indiqué, il s'agit ici de structures d'encadrement du monde rural, de projets et opérations de développement, d'ONG, etc.

Notons, d'abord, l'expérience menée par la SODEVA⁽¹⁾, à l'initiative de M. Daour Wade, technicien audiovisuel au sein de cette institution. Celui-ci a commencé par recueillir de nombreux contes en langue nationale wolof, dont il a assuré la transcription. Les textes sont repris sous forme de scénarios à partir desquels l'auteur met au point des bandes dessinées. Les dialogues que comportent ces derniers sont directement extraits des textes des contes. Après un coloriage approprié, l'auteur, par prise de vue, transfère l'ensemble des dessins sur des films diapositives grâce auxquels le diaporama peut être réalisé. Celui-ci est donc une réplique directe de la bande dessinée, offrant cependant, à la fois un texte à lire sur l'écran et sa reprise sur une cassette enregistrée.

Bandes dessinées et diaporamas sont utilisés par l'auteur dans le cadre de l'animation culturelle des groupes de base auxquels la SODEVA apporte une assistance en matière de vulgarisation agricole. De ce fait, les groupes concernés peuvent retrouver

(1) Société de Développement et de Vulgarisation agricole (Sénégal).

une partie de leur propre littérature présentée sous une forme vivante et gaie.

Les limites de l'expérience restent l'impossibilité jusqu'à ce jour, pour l'auteur, de reproduire en nombre suffisant les bandes dessinées — près d'une dizaine — réalisées sur ses fonds propres. La situation est identique en ce qui concerne les diaporamas qu'il ne parvient pas à reproduire en nombre suffisant pour une large diffusion dans un réseau de bibliothèques par exemple. Il s'agit assurément d'une expérience à encourager et à laquelle, à l'époque, le comité d'organisation de la première foire du livre de Dakar, tenue en décembre 1985 avait apporté un appui, en permettant à l'auteur de trouver un stand pour exposer ses travaux tout à fait originaux.

Une autre expérience intéressante à signaler est celle de Jamana Sorofé, de la coopérative culturelle Jamana au Mali. Cette coopérative offre un ensemble d'activités à l'initiative de sa trentaine de membres. Ces activités ont démarré en 1983 avec la publication d'un périodique, *Jamana, revue culturelle malienne*. Cette revue est bientôt suivie par une bande dessinée pour les jeunes : *Grin-Grin*. Jamana compte, en 1987⁽¹⁾, à côté de ces deux périodiques, un secteur éditorial avec des publications divisées en deux séries :

- une série langues nationales ;
- une série langues étrangères.

Les deux séries se subdivisent en huit collections qui sont :

- livres pour enfants ;
- patrimoine culturel ;
- témoignages sur le passé et le présent ;
- livres scolaires ;
- bandes dessinées ;
- les cahiers de Jamana (cours de professeurs) ;
- recherches et travaux (mémoires et thèses) ;
- littérature (romans, poésie, théâtre, nouvelles).

(1) La Coopérative a très largement étendu et diversifié ses activités, notamment avec la création d'un quotidien d'informations, *Les Echos...* et a engagé des initiatives pour la création d'une radio communautaire, à la faveur de la libéralisation des ondes dont le Mali est l'un des leaders en Afrique subsaharienne.

Jamana, c'est aussi une librairie, doublée d'une salle d'exposition d'œuvres artistiques, ainsi qu'un centre de documentation.

Pour compléter sa gamme d'activités et toucher un plus grand nombre de personnes, notamment les masses rurales analphabètes, Jamana a conçu un journal parlé, monté sur cassettes : Jamana Sorofé. Les promoteurs de la démarche la justifient par un ensemble de raisons telles que la nécessité de rompre la marginalisation des masses rurales non francophones ; l'existence de journaux en langues nationales qu'il n'est pas nécessaire de dupliquer et à l'échelle desquels Jamana apporte son concours — tout au moins pour le journal *Jekaraba* ; le poids de la radio comme moyen d'accès à l'information et qui indique ce qui peut être fait avec la cassette.

A cet ensemble de raisons, il faut ajouter le fait qu'on ne peut assurer la promotion de la culture nationale en ne mettant à contribution que la seule minorité intellectuelle. Aller au-delà de celle-ci implique de déterminer des modes de mobilisation et d'intervention susceptibles de faire jouer un rôle important aux porteurs des traditions culturelles du pays, de prendre en charge ces traditions, et d'apporter ces données intéressantes à la majorité des populations. Pour ce faire, les promoteurs de Jamana ont estimé que l'on ne pouvait attendre d'avoir alphabétisé la totalité des populations, mais qu'il y avait nécessité, au contraire, de s'installer dans le système de diffusion culturelle qu'est l'oralité, et de promouvoir des supports d'information appropriés. La cassette constitue précisément l'un d'eux, d'où le lancement du journal parlé sur cassette auquel les promoteurs de Jamana ont donné le nom de *Sorofé* afin d'attacher à ce support toute la symbolique propre à l'oiseau ainsi dénommé en bamanan — le rossignol philomène — annonciateur de bonnes nouvelles⁽¹⁾.

(1) De l'oiseau Sorofé — comme de l'oiseau Kokāko — voici ce que dit la tradition en bamanan, rapporté par Dominique Zahan dans : *La dialectique du verbe chez les Bambara* (1963, p. 58) «Kokāko, oiseau annonciateur, oiseau Sorofé, tu es le tambour et sa baguette, tu parles et tu annonces clairement [ce que tu dis]. Ancêtre des griots, même l'arbre sur lequel tu perches, se fait remarquer».

Jamana Sorofé aborde des thèmes comme l'éducation civique, sanitaire, sexuelle; l'initiation à la consommation ; l'histoire, les contes et légendes ; la critique des documents audiovisuels tels que les émissions radio, de télévision ; l'éducation face à la publicité, etc.

La contribution des porteurs des traditions est essentielle, car le journal voudrait à la fois être un relais et un témoin pour ces traditions, aborder les thèmes indiqués du point de vue de ces porteurs, tout en ouvrant le milieu à la modernité. D'où l'originalité de la démarche, qui différencie le produit des cassettes classiques offrant de la musique moderne ou même traditionnelle. C'est dans la manière de traiter la matière offerte par les traditions, éclairées ou complétées au besoin par les données de la modernité que se situe l'originalité de la démarche et ses chances de pérennisation. Comme nous l'a dit Alpha Oumar Konaré, responsable de la Coopérative culturelle Jamana : "nous voulons offrir quelque chose aux gens, pas seulement pour qu'ils se bourrent le ventre ou les oreilles, mais pour que ce soit une nourriture spirituelle réelle"⁽¹⁾.

Le coût de revient de la cassette-mère est faible, de l'avis des promoteurs. Sa duplication selon la demande est aisée. Il s'agit d'offrir un produit qui reste à la portée du plus grand nombre, qui puisse être réalisé conformément à la demande, et qui soit de manipulation simple.

Les promoteurs ne redoutent aucunement le piratage de leurs cassettes. C'est, au contraire pour eux le signe du succès de la démarche et un moyen assuré pour élargir la diffusion culturelle, y compris et surtout en direction des intellectuels de plus en plus coupés de leur culture. Ils sont convaincus que des perspectives intéressantes s'offrent à leur produit du fait, en particulier, de la multiplication des lecteurs de cassettes, et notamment des walkmans.

En novembre 1988, cinq numéros spéciaux, d'une heure d'écoute chacun, étaient réalisés, les promoteurs envisageant pour

(1) Entretien du 30 novembre 1988 à Bamako avec M. Konaré, devenu président de la République du Mali depuis les élections démocratiques d'avril 1992.

l'avenir, là sortie des cassettes Jamana Sorofé de façon régulière et sur la base de numéros ordinaires.

La préservation de l'environnement et son amélioration ont conduit à la conception d'une expérience tout aussi intéressante que les précédentes. Le Président de l'Association des Jeunes Agriculteurs de Mékhé (AJAM) — au Sénégal, dans la région de Thiès — avait, il y a de cela quelques années, pris contact avec ENDA Tiers-Monde pour aider les membres de son association à engager une action de sauvegarde de l'environnement, dont la dégradation inquiétait. La démarche visait particulièrement la protection d'essences très valorisées par la population, et dont les peuplements étaient naguère très denses : le *dimb* ou poirier du Cayor (*Cordyla pinnata*, Lepr.) ; le *sump* ou dattier sauvage (*balanitines aegyptiaca*) et le *kadd* (*Acacia albida*).

Discussions et réflexions préliminaires permirent d'arrêter le contenu de l'action, les modalités d'intervention et les moyens auxquels il fallait recourir : des interviews à conduire d'une part auprès d'un griot et de l'un des patriarches de la ville et, d'autre part, auprès des jeunes, et à enregistrer sur cassettes. Les interviews devaient avoir une double visée : l'environnement d'autrefois et celui d'aujourd'hui.

Le griot et le patriarche évoquèrent leurs souvenirs d'une nature autrefois luxuriante et de ses multiples bienfaits et dirent leur amertume devant la situation présente. Ils suggérèrent aussi ce qui pouvait être fait pour l'améliorer. Les jeunes interviewés affirmèrent leur détermination à s'engager dans des actions salvatrices.

Les données recueillies furent synthétisées et montées sur une cassette-mère pour garantir des duplications en vue d'une large écoute. Puis, tous les groupements paysans des villages environnants furent conviés à une veillée-débats au cours de laquelle, la cassette fut écoutée par tous, la séance étant appuyée par la projection de diapositives, réalisées par ENDA sur l'environnement local. L'ensemble fut suivi de débats pour élargir les bases du diagnostic et des solutions furent proposées. On organisa d'autres séances d'écoute dans les autres villages de la

zone pour que le public le plus large possible fût touché et que fussent prises les mesures adéquates de sauvegarde.

L'appui apporté par ENDA, ponctuel à l'époque, s'est depuis lors renforcé et diversifié. Grâce à son équipe basée à Thiès, et qui travaille avec plusieurs dizaines de groupements paysans de la région, il s'est constitué progressivement une banque de données audiovisuelles en relation avec des thèmes tels que les micro-barrages, les pépinières, la fertilisation naturelle, les plantes médicinales, les plantes et arbres utiles... Ce fonds est complété par des albums photographiques sur les mêmes données.

De même, des cassettes sont enregistrées, à partir des débats organisés avec des paysans ou entre paysans, et sont groupées sous appellation significative de : *paroles paysannes*.

Ces débats, après montage, sont transcrits, puis traduits dans une langue très proche du texte d'origine et permettent, entre autres, une réflexion sur les concepts locaux, ainsi que la réalisation de fiches diverses à partir des savoirs paysans (fiches sur le rônier, le kadd.... et leurs multiples usages).

Les fiches sont diffusées à la demande, de même que les cassettes, qui viennent éclairer par l'expérience qu'elles relatent, les groupements paysans d'autres villages lorsqu'ils s'interrogent sur une question donnée et requièrent le concours de cette équipe d'ENDA. Ainsi voit-on celle-ci organiser avec ces groupements des séances d'écoute collective de telle cassette, choisie dans le fonds selon les questions et attentes formulées. L'écoute s'accompagne souvent de la projection de diapositives relatives à la question et tirées de la banque d'images. Des représentants du groupement avec lequel l'enregistrement original a été réalisé, participent à ces séances et y apportent des informations complémentaires à celles de la cassette, tout en engageant un dialogue fructueux avec le public du village hôte.

Ce dialogue se poursuivra au retour de ces paysans voisins chez eux, car ils rendront compte des questions qui ont été posées, des réflexions et suggestions faites, et permettront avec le concours

de tous les villageois, d'enrichir l'expérience proposée au départ⁽¹⁾.

Des échanges de ce genre, appuyés par le recours à la cassette et à des images, sont conduits non seulement entre groupements de la région de Thiès, mais également entre ces derniers et ceux de la région de Tambacounda au Sénégal oriental, notamment ceux de l'Entente de Bamba Thialène .

Une autre expérience à laquelle ENDA a été associée est celle conduite avec la Fédération des Organisations Non-gouvernementales du Sénégal (FONGS) et l'Organisation "6S"⁽²⁾.

L'expérience est partie d'un constat. Il y a de cela quelques années (1983), des paysans ont dit : "nous voulons communiquer, mais comment?"

Il fut envisagé de recourir à la cassette, à la photo, à la vidéo, mais quelle solution la moins coûteuse mettre en œuvre ? La réponse fut le diaporama. L'équipement nécessaire à l'exploitation de cet outil devait consister en projecteurs, groupes électrogènes, magnétophones de sonorisation et mobyettes.

L'idée fut adoptée par les organisations paysannes et mise en œuvre. Celles-ci désignèrent des paysans animateurs choisis en leur sein. Avec ces derniers on définit les contenus ainsi que les différentes étapes de la démarche. La première devait consister en la réalisation de quelques diaporamas ainsi qu'en l'apprentissage du maniement des instruments.

La deuxième concernait l'apprentissage de l'animation, tandis que la troisième, qui ne put être menée à terme, était relative à

(1) La maîtrise de cette approche méthodologique et la définition de stratégies adaptées, fruit d'une large concertation avec les groupements paysans, ont permis à cette équipe de concevoir, de réaliser et d'éditer l'ouvrage : *Diobass, des paysans et leur terroir. Guide méthodologique* - Dakar, ENDA, 1990, 192p. L'ouvrage est largement écrit par les paysans eux-mêmes qui avaient, à cette fin, mis en place un comité de rédaction paysan, sous la coordination et l'impulsion de Pierre Jacolin.

(2) *Se Servir de la Saison sèche en Savane et au Sahel*, organisation de groupements paysans ayant son siège à Ouahigouya, au Burkina Faso, avec des implantations dans différents pays de la sous-région, (Sénégal, Mali, Togo....etc).

l'initiation à la production de diaporamas par les paysans animateurs eux-mêmes.

Tout au long de l'expérience et conformément à ces étapes, des sessions de formation furent organisées, la première en octobre 1983 à Kabyline dans la région de Bignona en Casamance, la seconde en octobre 1984 à Sassel dans la région de Thiès, et la troisième à Thiès même en décembre 1986. A l'issue de ces sessions, 20 paysans-animateurs avaient été formés à la communication audiovisuelle et ce, pour le compte de 6 à 7 fédérations de groupements au Sénégal.

Les paysans-animateurs devaient disposer chacun de deux cahiers pour la conduite de leurs activités: un premier consacré au suivi des instruments techniques et un second pour les débats et où se trouvaient notées, après les projections, toutes les interrogations des paysans. Cette démarche nécessitait une attention soutenue de la part des paysans-animateurs qui devaient être suffisamment attentifs pour pouvoir indiquer les opinions exprimées, rapportées à leurs auteurs.

La participation d'ENDA à travers l'équipe de Thiès s'était située au niveau de la définition de la démarche d'ensemble, de l'encadrement et de l'animation des sessions de formation, ainsi qu'au plan de l'auto-évaluation.

Il a été estimé que chacun des paysans-animateurs a eu en moyenne 40 séances de projection par an, auxquelles une centaine de personnes environ ont chaque fois pris part, ce qui permet de situer le public touché par l'opération à la hauteur de 80 000 personnes l'an.

La session de Thiès en décembre 1986 avait fait au moins deux constats positifs :

- la robustesse du matériel utilisé, qui est resté en bon état malgré les multiples déplacements et l'usage intensif auquel il a été soumis ;
- la somme importante d'informations notées dans les cahiers d'animation et dont l'exploitation n'avait pas encore été faite judicieusement.

Pour former les paysans-animateurs à la production de diaporamas, la session les initia à la prise de vues, au dessin et à l'affiche — faire voir —, à la technique d'interview — faire entendre — et à la lecture de notices techniques. Les participants avaient été invités à se rendre dans la nature environnante pour observer tous les signes de la désertification, puis à aller au village à la rencontre des anciens. Ils devaient obtenir de ces derniers l'évocation de ce que fut l'environnement d'antan afin de revenir avec leurs propos enregistrés, disposant ainsi de toutes les données nécessaires à la mise au point d'un diaporama.

Ainsi furent réalisés et projetés dans le cadre de la démarche, au Sénégal et dans d'autres pays d'implantation les diaporamas ci-après :

- Les communautés du Delta s'organisent ;
- Se garder en bonne santé ;
- La santé pour tous ;
- Les paysans de Dagara gèrent leurs activités ;
- Groupements de femmes du Yatenga ;
- Sarvodaya (1 et 2) ;
- Désertification ;
- Greniers en saison sèche ;
- Barrer la route à l'eau ;
- Ralentissement ... ;
- Les diguettes.

L'opération toutefois, s'est ralentie puis arrêtée, sans que nul ne l'ait condamnée, pour des raisons qu'il conviendrait d'analyser. Le manque de nouveaux diaporamas et surtout de continuité dans le financement nécessaire à la poursuite de la production et des opérations, constitue une donnée qui, sans aucun doute, a pesé de manière décisive⁽¹⁾.

Opérations complexes

Dans leur ensemble ce sont des expériences combinant différents supports et démarches. D'abord, des supports audiovisuels : cassettes, bandes magnétiques, bandes vidéo,

(1) Le responsable de cette opération a été Pierre Forrat, appuyé par le GRAD.

images sur cliché noir et blanc ou sur diapositive. Vient ensuite le recours à l'écrit avec des livres, des journaux et revues, ou des textes réécrits sous forme de résumés dans un langage simple. Enfin, on fait appel à des jeux éducatifs, aux traditions orales et à leurs détenteurs, ainsi qu'à la radio. Chacune des expériences décrites intègre au moins une part de ces différents éléments.

Les Centres de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC)

Il s'agit d'un projet de l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), implanté au départ dans deux pays hôtes : le Bénin en novembre 1986 et le Sénégal en juin 1988. Ce projet part du constat de la faiblesse des structures d'information documentaire dans les pays en développement, africains en particulier. Il constate, surtout, l'absence quasi générale de ces structures dans les milieux ruraux. Comment corriger cet état de fait et apporter l'information nécessaire aux populations concernées, en favorisant par cette démarche l'œuvre de développement ? C'est à cette interrogation que l'ACCT a voulu répondre par la conception de Centres de Lecture et d'Animation culturelle.

Après une phase d'étude préliminaire et l'adoption du projet par l'Assemblée générale de l'Agence, tenue en décembre 1985 à Dakar, le projet a été implanté au Bénin, dans les provinces de l'Atakora et du Mono, et au Sénégal, dans les régions de Thiès et de Kolda.

Le concept des CLAC

Durant la phase d'étude, l'on a utilisé l'appellation "Centres publics de Lecture publique et d'Animation culturelle en Milieu rural africain". Le concept des CLAC s'est par la suite précisé et l'appellation *Centres de Lecture et d'Animation culturelle* a été finalement retenue. La mention *milieu rural africain* a disparu, mais demeure dans l'objectif d'implantation géographique de ces structures. Le contenu du concept s'est précisé également sous d'autres angles. Ainsi est-il noté : "ces centres permettent à une population géographiquement délimitée d'avoir accès à l'information et à la documentation écrite et audiovisuelle par le biais de volumes, de journaux, de périodiques, de diapositives et de vidéo-cassettes"⁽¹⁾.

(1) Rapport de M. Philippe Sauvageau, chargé de l'étude de mise en œuvre des CLAC (janvier 1987, p.1.).

La population géographique délimitée est située dans un rayon de 4 à 5 km, distance jugée acceptable pour des déplacements en direction des centres. A cette population, les centres doivent offrir des possibilités d'information et de loisir, de rencontre et d'animation. Ils doivent pouvoir être utilisés par tout ministère ou organisme qui exerce des fonctions en milieu rural dans les secteurs du développement rural, de l'alphabétisation, des programmes d'hygiène ou de nutrition, de la collecte des traditions populaires.

Les centres doivent offrir aussi la possibilité d'accueillir des activités diverses telles que le prêt de documents, de jouets éducatifs, le visionnement de films documentaires et de loisir, l'écoute de radios communautaires, des activités de groupe avec des organismes et des écoles.

Du point de vue documentaire et des équipements techniques, les centres ont vocation de mettre à disposition :

- des documents imprimés et audiovisuels (cassettes audio-phoniques, vidéocassettes, diapositives, et autres matériels audiovisuels) ainsi que du matériel de visionnement et d'écoute : magnétoscopes, moniteurs, récepteurs TV, récepteurs radiocassettes, magnétophones) ;
- des jeux et jouets éducatifs.

Les critères de sélection des sites d'implantation sont d'ordre démographique et éducatif : les localités à retenir (villes, villages, communes) doivent disposer d'infrastructures socio-éducatives et politico-administratives efficaces et, surtout, compter "une population minimale de 6 000 habitants et où l'enseignement primaire et secondaire est dispensé" afin de prendre appui sur le dynamisme des adolescents ou des jeunes adultes" (Sauvageau, 1987, p. 22). Selon l'importance de ces données, les CLAC offrent des collections d'imprimés et de jouets éducatifs, associés à des supports audiovisuels ou sans ces derniers.

A ce titre et pour ce qui est du Sénégal, la décision a été prise, lors de l'enquête de terrain effectuée en novembre 1986 avec notre participation personnelle, de doter les CLAC des localités suivantes de collections incluant des imprimés, des jeux et jouets éducatifs et des supports audiovisuels :

- Vélingara : 15 875 habitants et 750 élèves (chiffres élèves incomplets) ;
- Sédhiou : 14 000 habitants, 2 500 élèves ;
- Goudomp : 6 700 habitants, 1 300 élèves ;
- Marsassoum : 5 000 habitants, 9 271 dans un rayon de 4 km ; population scolaire non précisée ;
- Pout : 7 363 habitants, population scolaire non précisée ;
- Thiadiaye : 5 250 habitants, population scolaire non précisée ;
- Nguékoh : 6 467 habitants, population scolaire non précisée.

Le village de Diaganiao a été retenu en cours d'étude étant donné l'importance numérique et le dynamisme de sa population, son fort taux de scolarisation, la polarisation des villages environnants, etc. Il en est de même de Khombole.

Les centres dont les collections ne devaient comporter que des imprimés et des jouets éducatifs concernaient les localités suivantes :

- Kounkané : 2 310 habitants, 568 élèves ;
- Pakour : 1 202 habitants, 150 élèves ;
- Tanaff : 2 200 habitants, 4 000 dans un rayon de 5 km, public scolaire non précisé ;
- Bounkiling : 1 447 habitants, population scolaire non précisée ;
- Mévouane : 1 265 habitants, 300 élèves ;
- Thiénaba : 2 369 habitants, population scolaire non précisée ;
- Fissel : 3 225 habitants, population scolaire non précisée⁽¹⁾.

Les Centres de Lecture et d'Animation culturelle sont organisés en réseaux dans les provinces ou régions des pays pilotes.

Ces réseaux prolongent ceux de la lecture publique ; c'est pourquoi leur mise en œuvre a requis le concours des services chargés de ce secteur d'activités. Il a toutefois été demandé à

(1) En réalité, dès la phase de réalisation pratique certaines localités étaient déjà éliminées au profit de Diaganiao, Goudomp et Khombole.

l'Etat de désigner un responsable du projet dans chaque pays et un coordonnateur pour chaque province ou région. Ce dernier est doté d'un véhicule de tournées et bénéficie d'une grande autonomie et d'une liberté de mouvement appréciable.

L'apport des populations locales consiste en la mise à disposition de locaux adéquats et meublés, préalablement acceptés par le responsable du projet. Elles doivent aussi, s'il y a lieu, assurer l'accès à une source d'énergie en fournissant au besoin un groupe électrogène, constituer un comité le plus représentatif possible et prendre en charge les activités diverses pilotées par le comité bénévole.

A la fin de l'année 1988, plusieurs stages de formation avaient déjà été organisés au Bénin et au Sénégal pour les personnels chargés de la gestion des centres, après leur désignation par les populations. Ce processus de formation va se poursuivre au fur et à mesure du développement des activités.

En mai 1988, le projet CLAC avait déjà coûté — toutes dépenses confondues — 125 millions de Fcfa pour sa mise en œuvre au Bénin et au Sénégal⁽¹⁾.

Quelques remarques

Les CLAC montrent un souci louable d'adaptation et de rénovation de la lecture publique traditionnelle. Cet effort est également orienté vers l'intégration des préoccupations des populations dans la démarche et la diversité des collections et supports de l'information documentaire. Le souci de décentralisation au bénéfice des zones rurales est réel. Pourtant, une orientation notable vers les alphabétisés et les scolarisés de ces zones limite la générosité de l'idée de départ. Les critères de choix retenus ont exclu les petites localités au bénéfice des grandes et s'appuient sur l'importance de la population scolaire. L'orientation en direction des jeunes est en particulier très nette. A ce titre, la recommandation n° 8 du rapport de M. Sauvageau demande d'affecter 70% des fonds des volumes documentaires à cette catégorie de lecteurs.

(1) Estimation faite par le représentant de l'ACCT au colloque organisé par le Syndicat français de l'Édition pendant la foire du livre et du matériel didactique de Dakar en mai 1988.

Il s'agit là incontestablement d'un investissement important pour l'avenir mais on peut s'interroger sur la place faite aux adultes analphabètes et aux groupes de base. L'on semble les avoir oubliés en cours de route, apportant ainsi une limitation notable par rapport aux objectifs initiaux du projet qui visait spécifiquement "le milieu rural africain". En réalité, le projet paraît être au service des petites villes du milieu rural africain. C'est notamment au niveau de ces villes de 6 000 habitants au moins que les dotations en équipement et en supports audiovisuels sont affectés. Il s'agit certes là d'investissements importants dont la rentabilisation doit être assurée par l'importance démographique. Toutefois, rien n'exclut la possibilité d'affecter de simples combinés radio-cassettes aux localités comptant moins de 6 000 habitants afin qu'elles puissent expérimenter des démarches comme celles mises en œuvre par les Audiothèques rurales du Mali par exemple, et bénéficier en particulier des services de la radio rurale. Peut-être faudra-t-il apporter quelques correctifs à la démarche, la modeler davantage par rapport aux besoins réels des populations et aux coûts des équipements — à moins que l'expérience n'ait déjà conduit à de telles modulations — afin de retrouver l'idée généreuse de départ et la mettre en œuvre de façon appropriée et non prohibitive.

L'expérience demeure cependant fascinante et doit être suivie de près pour toutes les innovations dont elle est féconde, toutes les appréciations nouvelles qu'elle apporte dans le rapport avec le monde rural et surtout pour sa contribution positive au développement de celui-ci.

Les Audiothèques rurales du Mali

Elles ont été créées en 1982 avec le concours conjoint du ministère des sports, des arts et de la culture du Mali, de l'Unesco et du PNUD.

Cette création répondait, dans l'esprit des promoteurs, à la nécessité d'apporter une solution rapide et efficiente aux problèmes de l'information, de la documentation et de l'éducation continue des masses rurales insuffisamment alphabétisées, tout en assurant la collecte, la publication et la diffusion

des traditions orales. Pour ce faire, le projet retenait la mise en valeur de l'oralité — qui, on ne le rappellera jamais assez, constitue un trait caractéristique de nos cultures — en tant que mode de communication et de diffusion des connaissances au niveau des masses rurales. Cette démarche devait favoriser la participation de ces masses à un développement endogène, incluant la diffusion de connaissances nouvelles et la sauvegarde des éléments essentiels du patrimoine culturel traditionnel.

De façon plus immédiate, le projet visait la mise en place d'un large réseau d'audiothèques villageoises — 95 — réparties sur l'ensemble du pays, la poursuite de la collecte régulière et planifiée des traditions orales sur cassettes en plusieurs langues nationales en vue d'assurer la préservation du patrimoine culturel et son exploitation aussi bien par les lettrés que par les illettrés, les handicapés physiques comme les aveugles; l'amélioration de la diffusion de l'information scientifique et technique sur cassettes et en langues nationales, sur des activités telles que la production agricole, la maîtrise de l'eau, la lutte contre la sécheresse et la désertification, les soins de santé primaire, la pharmacopée traditionnelle, la nutrition, etc ; l'amélioration de la communication à la base par la promotion d'échanges de connaissances et d'expériences entre diverses régions du Mali et les différents villages audiothèques, et la mise en place d'un système d'évaluation permettant de mesurer l'amélioration des connaissances des populations du monde rural, ainsi que leur contribution au développement.

Choix et équipement des villages audiothèques

Des critères précis avaient été arrêtés pour le choix des villages audiothèques. Chacun d'eux devait être ouvert aux innovations ; accepter la structure proposée par le projet ; être dépourvu de structures conventionnelles telles que écoles, dispensaires ; être un village marqué par l'unité et l'entente des habitants. Le village ne devait pas non plus excéder 1 000 habitants, chiffre au-delà duquel, pensaient les promoteurs, des problèmes de toutes sortes ne pouvaient manquer de se poser, singulièrement ceux ressortissant à la cohésion sociale. Dans le même temps, cependant, le village devait avoir une capacité de rayonnement en direction des localités, hameaux ou campements alentour, susceptibles d'utiliser son audiothèque.

Parallèlement à ces critères, il était tenu compte, au cours de missions d'enquête socio-économiques préliminaires, des besoins en information des populations, ainsi que des possibilités offertes dans le cadre du développement communautaire par l'existence d'infrastructures telles que routes, ponts et barrages.

Les mêmes missions devaient s'assurer des contributions potentielles des populations et détecter les personnes-ressources et les leaders existant en leur sein.

Elles devaient sensibiliser également les autorités politiques, administratives et coutumières, ainsi que tous les services techniques de l'Etat situés dans la zone.

Les villages choisis étaient dotés de deux radio-cassettes, de cassettes vierges et enregistrées, de piles, de diverses petites fournitures pour l'entretien et la maintenance des équipements (malles de conservation, cahiers et bics).

L'encadrement

Le projet Audiothèques a requis au total un personnel de 20 agents dont 3 payés par le PNUD et 17 par le Gouvernement malien. Cette équipe a été complétée par deux volontaires. Elle est appuyée, par ailleurs, par les services de l'Etat, tant à Bamako la capitale, que dans les différentes régions du pays, ainsi que par un Comité national Audiothèques, créé par décision n° 431/MSAC-DNAC du 26 avril 1986⁽¹⁾.

(1) Ce comité a pour mission :

- de programmer annuellement les thèmes prioritaires à traiter pour l'information et la formation des populations rurales ;
- de produire des cassettes audiothèques à partir de ces thèmes ;
- de faire des suggestions allant dans le sens d'une intégration des actions d'information, de formation et d'éducation entreprises au bénéfice du monde rural pour une utilisation judicieuse de l'outil "audiothèque" par l'ensemble des services engagés dans des actions de développement et de sauvegarde du patrimoine culturel. Le comité a pour président le directeur national des Arts et de la Culture et pour secrétaire général le directeur du Projet "Audiothèques", et compte parmi ses membres les représentants des ministères des Ressources naturelles et de l'Elevage, de l'Information et des Télécommunications, de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Santé publique et des Affaires sociales. Le comité se réunit en session ordinaire une fois par trimestre.

L'équipe d'encadrement compte, outre le Directeur national et son adjoint, un technicien de maintenance, un documentaliste et son aide, une secrétaire-dactylo, des transcripteurs en langues nationales, un chauffeur et surtout des chercheurs-démonstrateurs, qui assurent le lien entre le terrain et la direction nationale. Le profil de ces derniers est assez particulier. Agent de la hiérarchie B, disposant d'une formation à la base de BEPC + 4 ans, ils doivent nécessairement parler la langue du milieu et être natifs de la zone. En plus d'une forte motivation, ils doivent avoir un esprit ouvert qui permette, à terme, de leur donner un profil pluridisciplinaire par initiation et recyclage dans des domaines tels que l'animation rurale et la dynamique de groupe, l'alphabétisation en langues nationales, la collecte du savoir et du savoir-faire traditionnels, la maintenance des appareils ainsi que la technique d'enregistrement et le secourisme. A cet effet, 24 stages et séminaires-ateliers ont été organisés à l'intention des chercheurs-démonstrateurs de 1982 à 1987.

Sur le terrain, chaque chercheur-démonstrateur (CD) assure l'encadrement d'environ 6 villages audiothèques auprès desquels il se rend une fois par trimestre pour vérifier le fonctionnement du système (suivi technique de l'animation des populations, des équipements audiovisuels, contrôle des connaissances acquises, notamment par des questions adressées aux populations, contrôle des cassettes les plus écoutées dans le village, etc.).

Organisation des séances d'écoute collective

Le fonctionnement d'une audiothèque dans un village est conditionné par la création d'un *Comité du Savoir oral*, chargé d'organiser les activités de l'audiothèque et composé de 12 à 20 personnes, choisies parmi les détenteurs du savoir traditionnel quel qu'en soit le domaine. Ce comité choisit en son sein 5 à 6 personnes volontaires — jeunes gens et jeunes filles — qui vont devenir les véritables animateurs des activités de l'audiothèque. C'est pour ces personnes, dénommées *audiothécaires*, ainsi que pour les membres du Comité du Savoir oral, que le chercheur - démonstrateur organise dans le village même, des stages d'animation des séances d'écoute collective.

Pour ce faire, le village est divisé en lieux naturels — les différents quartiers — et les séances organisées de façon

séparée pour les hommes, les femmes et les jeunes. Les hommes peuvent se rendre aux réunions des femmes ; à l'inverse les femmes se rendent peu aux réunions des hommes. L'on constate une affluence plus importante aux réunions des jeunes et des femmes. Ainsi, certaines rassemblent jusqu'à 70-80 personnes.

Les thèmes d'animation sont modulés selon le public. Pour les jeunes, par exemple, on peut aborder des thèmes tels que l'agriculture, l'élevage ; pour les femmes, l'éducation morale, la propreté, l'hygiène publique, la santé ; pour les hommes la médecine traditionnelle, l'embouche bovine, l'agriculture, les eaux et forêts.

Le rythme des séances est variable, selon qu'il s'agit de la saison des pluies ou de la saison sèche. De juin à octobre, on a habituellement une séance hebdomadaire — de nuit lorsque les gens reviennent des champs — tandis que pendant la saison sèche, de novembre-décembre à mai, on peut avoir jusqu'à trois séances par semaine, habituellement en début d'après-midi.

Si l'on note une répartition des groupes d'écoute selon les âges et les sexes, il n'en va pas de même en ce qui concerne les castes, qui n'entraînent aucune disposition spécifique dans l'organisation des séances. Le projet a le souci de ne pas désarticuler, ni perturber l'organisation sociale.

Le matériel à écouter comporte des cassettes d'animation et des cassettes produites sur place à partir des traditions orales.

Les cassettes d'animation

Ce sont des enregistrements didactiques élaborés à partir des besoins d'information des populations, préalablement notés. Ces cassettes sont produites par les services techniques de l'Etat et des structures d'encadrement, sur des questions telles que la santé, l'élevage, l'agriculture, les eaux et forêts, la désertification, les foyers améliorés, l'exhaure, etc. autant de thèmes sur lesquels un savoir moderne scientifique et technique peut être mis à la portée des populations et en langues nationales.

La durée du développement du thème doit être de 15 à 20 mn et ne pas excéder 30 mn au maximum. Le discours doit être simple

et clair, entrecoupé d'une musique traditionnelle adaptée. L'animateur s'assure que le message a été bien perçu en posant quelques questions de compréhension pour amener l'auditoire à procéder à des comparaisons, et pour susciter ainsi la discussion. Il donnera la parole non pas à celui qui lèvera la main — démarche tout à fait inappropriée — mais au plus âgé de l'auditoire, qui répond à la question ou la renvoie à ceux qui suivent en âge.

Les comparaisons avec le vécu local permettent à l'auditoire de ramener l'information à ses propres savoirs et traditions. A ce titre, l'enregistrement comporte quelques questions qui permettront aux groupes d'écoute de réagir.

Une fois le thème débattu et la confrontation des connaissances effectuée, il s'agit d'aboutir à des décisions qui engagent directement la collectivité villageoise. Le recours aux personnes-leaders, détectées pendant l'enquête préliminaire, sera sollicité pour la mise en œuvre de ces décisions. Ainsi, s'agissant de questions sanitaires, le lien entre la maladie et la saleté sera évoqué ; la situation du village sera passée en revue et la décision de l'amélioration de l'hygiène dans le village sera par exemple l'une de celles qui seront retenues. Un enregistrement sur le déboisement abusif conduira à la décision d'adopter des foyers améliorés dans tout le village.

Les cassettes du savoir et du savoir-faire traditionnels

Dans un mouvement inverse de celui des cassettes d'animation qui viennent de la ville et des "modernes" vers le village, le Projet Audiothèques assure la production de cassettes relatives au savoir et savoir-faire traditionnels à partir des villages eux-mêmes. Le Comité du Savoir oral est, ici, mis à profit à travers certains de ses membres pour détecter des personnes -ressources auprès desquelles des enquêtes peuvent être effectuées par les agents audiothécaires du village.

L'enquête est conduite selon une certaine méthodologie, qui en développe le contenu, avant enregistrement. Une fois assuré de la validité de ce contenu, l'agent audiothécaire procède à l'enregistrement qui sera auditionné d'abord par le Comité du Savoir oral en vue de sa validation. Si ce comité juge positive la

valeur de l'enquête, la cassette est acheminée vers la Centrale des audiothèques à Bamako. Dans le cas contraire, l'enquête devra être reprise sur place.

La cassette est reçue à la Centrale des audiothèques par le chercheur-démonstrateur qui encadre le village. Il lui est demandé une note sur le contenu de la cassette, adressée éventuellement à une tierce personne parlant la langue nationale concernée et qui est spécialiste de la question. C'est à l'issue du recours à ce double outil de contrôle que l'enregistrement est validé et la cassette jugée prête à être diffusée vers les villages où la même langue est parlée.

L'on note des restrictions à cette diffusion, dues en particulier aux particularités historiques : tel enregistrement historique ne devrait pas être diffusé dans tel village voisin, en raison des conflits qui pourraient naître de cette diffusion.

L'on note également qu'avant une large diffusion, certains enregistrements effectués par les services techniques sur des thèmes modernes d'animation, sont revus et corrigés par les populations, sous l'éclairage de la tradition, dans sa perception de la question, et l'approche qu'elle en a eue à travers les connaissances établies dans le domaine concerné.

La réalisation des "cassettes traditionnelles" devrait se prolonger par l'élaboration de brochures destinées aux écoles expérimentales en langues nationales et à l'alphabétisation fonctionnelle. Cette extension de l'oral à l'écrit démultiplie la diffusion, mais elle est, au moment de notre enquête, insuffisamment mise en œuvre⁽¹⁾. L'on note cependant que des articles dans certaines revues ont été écrits grâce aux enregistrements du Projet Audiothèques. C'est le cas de la revue *Jama* de l'Institut des Sciences humaines du Mali et de la brochure *Nouvelle des audiothèques*, créée dans le cadre du projet et particulièrement appréciée par les écoles expérimentales en langues nationales.

De 1982 à mars 1987, 998 cassettes ont été produites dont, notamment, 574 sur le savoir et le savoir-faire traditionnels, 164

(1) Au moment de notre passage à la Centrale audiothèques, en juillet 1987, le nombre de brochures déjà réalisées était inférieur à cinq.

sur des thèmes techniques et 150 pour l'animation des réunions et séminaires, etc. Pendant la même période, on a déploré la perte de 10 cassettes.

L'importance numérique des enregistrements relatifs à la tradition est expliquée par le nombre élevé des personnes-ressources dans ce domaine, et leur désir de participer à la sauvegarde de leur propre patrimoine culturel. L'on peut s'étonner aussi de l'existence de 150 cassettes pour l'animation des réunions et séminaires. Les responsables du projet expliquent ce fait par la nécessité d'une large sensibilisation des populations pour assurer une bonne compréhension de la démarche.

Participation des populations

En plus de la désignation des membres du Comité du Savoir oral et de 5 ou 6 audiothécaires bénévoles, les populations sont invitées à contribuer localement à l'autofinancement du Projet Audiothèques au niveau local. Cette condition, acceptée au départ, s'est traduite par l'organisation, selon les régions, de différentes activités devant renflouer les caisses de l'audiothèque villageoise, et permettre le renouvellement du matériel consommable — cassettes et piles —, l'entretien, la maintenance et la réparation des équipements, ainsi que la participation des agents audiothécaires à des séminaires et réunions locales ou à Bamako. Pour faire face à ces contraintes, les populations ont créé, dans les villages bamanan, cultivateurs par excellence, des champs collectifs pour les audiothèques, en alimentant les caisses par la vente des récoltes. En pays peulh, des journées de vente de lait sont consacrées aux audiothèques, tandis qu'en pays bozo — pêcheurs — l'on organise des journées de pêche. En pays soninké, l'on collecte une ou deux mesures de mil par famille, soit deux à cinq kilos pour les caisses audiothèques.

Dans d'autres cas et selon la situation, des cotisations de 25 à 100 Fcfa sont faites, alors qu'on a recours quelquefois aux produits reçus du PAM (Programme alimentaire mondial).

En mai 1987, le réseau comptait 96 audiothèques rurales desservant sept régions, 19 cercles, 33 arrondissements et servant directement une population de 81 692 habitants, non pris en compte la population des hameaux et des campements

bénéficiant des enseignements diffusés à travers les cassettes audiothèques. Parmi les autres bénéficiaires, figurent des projets de développement au nombre de 15, des ONG et diverses opérations de développement.

Le fonds documentaire existant concerne 12 dialectes, 7 langues inter-Etats grâce auxquelles la diffusion de cassettes pourrait se faire dans six autres pays de la sous-région.

Traitement technique des supports enregistrés

Tous les enregistrements effectués convergent vers la Centrale audiothèques, à Bamako même, et sont effectués sur la demande formelle de celle-ci, suite à l'identification des besoins d'information des populations ou sur décision du Comité national Audiothèques. D'autres sont réalisés au niveau local par les services de l'Etat, à la demande de telle ou telle audiothèque et ce, à partir des besoins locaux d'information ; d'autres, enfin, remontent directement des audiothèques mêmes et sont effectués avec le concours des personnes-ressources repérées par le Comité local du Savoir oral.

Une fois les diverses instances de validation des enregistrements consultées et la qualité de ces derniers établie, tant au plan technique que du contenu, le documentaliste procède au traitement technique de ces enregistrements, en écoutant d'abord la cassette et s'il n'en comprend pas la langue en se faisant assister par le chercheur-démonstrateur concerné. Ensuite, il accomplit les opérations techniques suivantes : établissement de la fiche-étiquette avec les mentions : cote, numéro d'inventaire, face A: durée, face B: durée, thème, titre, lieu et date d'enregistrement, auteur, agent audiothécaire et langue. Cette fiche-étiquette est collée sur la cassette et permet notamment d'en identifier le contenu.

Puis le documentaliste inscrit la cassette dans le registre d'entrée, en notant les mentions : numéro d'entrée, date, auteur, titre, langue, date et lieu d'enregistrement, nombre de copies, durée — pour les deux faces de la cassette — cote, observations.

Il procède ensuite à l'inscription dans le catalogue Auteurs et Matières, ainsi qu'à l'indexation. Il est fait recours ici à la

classification Dewey et nous avons relevé les matières et index suivants au hasard dans le catalogue : santé-hygiène (610) ; élevage (590) ; histoire (900) ; littérature orale (800).

Ces opérations techniques terminées, le documentaliste classe les cassettes dans des coffrets à cassettes par langue (horizontalement) et par thème (verticalement).

Fiche cassette

Cote	Face A	Face B
n°	durée	durée
Thème		
Titre		
Lieu		
Date		
Auteur		
Agt audio		
Langue		

Registre d'entrée

n° d'entrée	date	auteur titre	langue	date et lieu d'enregistrement	nbre de copies	cote	observ.

Fiche auteur

Fiche matières

800 (cote)	Ful	n° 341	700	SEN	n°343
AMB	(langue)	(invent)	BAL	(langue)	(invent)
AMBABAGAL (H)			Musique folklorique		
Recueil de poèmes.- H. AMBABAGAL Bamako : Radio Mali, 1983.- 60mn.			Balafon de Molasso- Molasso : Audiothèque villageoise		
Agent audiothécaire : S.O.			Agent audiothécaire		

Les diverses opérations techniques sont effectuées assez régulièrement. L'examen du registre d'entrée, effectué le 2 juillet 1987, nous a révélé qu'en février de la même année 898 cassettes étaient déjà inscrites dans ledit registre, sur un fonds global de 997 cassettes en mai 1987, ce qui montre la régularité de ces opérations.

Le fonds de brochures est traité à part et dispose de son propre registre d'entrée. A la date de notre passage, seules deux brochures avaient été réalisées à partir des cassettes, et enregistrées avec les mentions ci-après : date de l'entrée, n° d'entrée, cote, auteur-titre, langue.

Registre d'entrée des brochures

Date d'entrée	n° d'entrée	Cote	auteur-titre	langue
---------------	-------------	------	--------------	--------

Impact des audiothèques

Il est noté dans les différents rapports établis sur le projet la nette amélioration de la situation économique, sanitaire, sociale et culturelle des villages audiothèques par rapport aux autres villages. Des enregistrements sur les variétés de céréales hâtives, la protection des semis, les techniques de labour, la vaccination du bétail, la constitution de fourrages, le recours aux boeufs de labour, etc. ont largement été diffusés et les enseignements s'y rapportant appliqués. Il en va de même de thèmes comme les foyers améliorés — un rapport de juillet 1986 indique la construction de 162 foyers dans trois villages en l'espace de 4 mois —, la protection des eaux et forêts, le reboisement, la construction de centres d'alphabétisation, la création de champs et de potagers collectifs, la construction de diguettes et de ponts, la salubrité publique, la réfection des margelles des puits, etc. C'est pourquoi les villages audiothèques apparaissent comme des villages-pilotes.

Coût de l'opération

Le coût du Projet Audiothèques est jugé modeste par ses responsables. La contribution du PNUD a été de 290 871 \$US en deux ans et demi, et la contribution malienne pour la même période — salaires des fonctionnaires et frais de transport locaux — estimée à 54 000 \$US, soit au total 344 871\$ US pour

deux ans et demi. Pour une durée de 5 ans (1982-1987), ce chiffre, multiplié par deux, donne la somme de 689 742\$ US, soit au taux de 300 Fcfa le dollar en 1987 : 206 922 600 Fcfa.

Quel avenir pour les audiothèques ?

De l'avis de notre interlocuteur, M. Ibrahima Cissé, directeur adjoint du projet, les points sensibles de la démarche audiothèques restent :

- le choix des animateurs locaux sur le terrain avec des facteurs importants tels que la motivation et l'enthousiasme, la maîtrise des techniques d'animation, la possibilité de se relayer (d'où leur nombre de 5 à 6) ;
- la fréquence de leur présence et leur régularité sur le terrain, d'où la tendance à les choisir dans leur zone d'origine et quelquefois même dans leur lieu de résidence, auquel cas ils sont invités à se rendre régulièrement à Bamako pour suivre des séminaires et subir un recyclage.

Cet aspect est du reste illustré par M. Yirité Bagayoko, directeur national du Projet Audiothèques, dans son rapport en date du 28 mars 1987 où il note, à la page 8 : "la baisse de production de l'année 1985 s'explique plus spécialement par la léthargie provoquée lors de la période précédant le départ de l'expert (mai 1985) et par la période de flottement qui s'en est suivie :

- les missions sur le terrain se faisaient rares ;
- les contacts avec les services techniques étaient timides ;
- les villageois, face aux longues attentes des CD, se décourageaient, etc".

L'avenir du projet reste lié à la régularité du financement, venu à terme en 1987. Pourtant, le Mali, tirant les leçons de l'expérience envisage la création d'un centre multimédia, tout spécialement chargé de la production⁽¹⁾. Qu'en est-il à présent et en considération de tous les acquis que le Projet Audiothèques a permis d'engranger?

(1) Il était envisagé la construction d'un local de 444 m². Lors de notre passage, il nous a été signalé qu'un terrain avait été dégagé et des crédits inscrits pour la réalisation de ce projet.

Les Radios-Clubs du Niger

C'est une autre démarche de communication, intéressante à signaler à plus d'un titre.

Suite à la conférence des responsables des radiodiffusions d'Afrique d'expression française et de Madagascar, réunis à Douala, en mai 1961, le Niger avait voulu apporter une réponse conséquente à la définition d'une politique de programmes, qui satisfasse les besoins réels des auditoires, nigérien en particulier. C'est ainsi que, le 28 juillet 1962, une association type 1901, dénommée *Association des Radios-Clubs du Niger*, était créée. Il s'agissait d'une association privée, régie par des statuts particuliers et fonctionnant sur le plan administratif d'une façon très souple. La formule choisie garantissait aux adhérents une large possibilité de flexibilité et de faire valoir leurs avis sur l'organisation et le contenu des activités.

Elle procédait d'une analyse qui mettait en évidence les observations suivantes :

- "le développement économique et social est conditionné par l'éducation permanente de la masse des citoyens producteurs ;
- la radio est un moyen puissant de diffusion de cette éducation ;
- l'adaptation des programmes aux besoins suppose la connaissance de ces besoins ;
- pour cette connaissance, rien ne vaut l'écoute des intéressés eux-mêmes"⁽¹⁾.

Qu'est-ce qu'un radio-club ?

Le terme "radio-club", selon B. Danrani : "désigne des groupes d'auditeurs qui participent directement à la préparation de montages sonores sur des thèmes en rapport avec le développement économique et social du pays. Leurs opinions et leurs témoignages, enregistrés au magnétophone, fournissent la matière première d'émissions régulièrement diffusées par la radiodiffusion nationale. Ces groupes d'auditeurs écoutent, ensuite, les émissions collectivement et participent à des débats

(1) In : Boubacar Danrani : *Les radios-clubs du Niger*, ENDA, essais, documents de base et réimpression, COM 24-23 (séminaire : communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien, Maurice, 14-20 nov. 1983, p.1).

dont le contenu, enregistré lui aussi, peut donner lieu à de nouvelles émissions. Il se produit ainsi, entre ces groupes représentatifs de l'auditoire et la radiodiffusion, un aller-retour de l'information au cours duquel celle-ci s'enrichit et se précise". (op.cit., p.2).

Structure et fonctionnement

L'Association des Radios-Clubs du Niger est structurée avec les organes ci-après :

- un comité exécutif où siègent des personnalités et des techniciens particulièrement avertis des problèmes d'éducation liés au développement ; c'est ce comité qui détermine les orientations des activités de l'association et définit périodiquement son programme ;
- un bureau composé de 7 membres qui veille à l'exécution du programme et assure la marche administrative de l'association ;
- une équipe permanente de réalisation composée d'un réalisateur, d'un assistant traducteur, d'un rédacteur documentaliste et d'une secrétaire. C'est elle qui prépare les enquêtes, l'enregistrement des émissions et l'élaboration des documents de travail destinés aux animateurs. De même procède-t-elle à l'exploitation des documents sonores ou écrits, établis à partir des données recueillies sur le terrain par les Radios-Clubs.

Cette structure nationale d'encadrement, établie à Niamey, est relayée sur le terrain par des animateurs, au nombre de 30, sélectionnés et formés par l'Association nationale des Radios-Clubs. Il s'agit, généralement, de jeunes volontaires formés par stages par l'association et rémunérés à la tâche, selon les enquêtes réalisées (primes d'enquête et primes de débats). Ils exercent cette activité en plus de leur profession d'enseignants, d'infirmiers, de moniteurs d'agriculture, d'agents des postes et télécommunications, etc. Les enseignants cependant, en constituent la majorité. Chaque animateur a en charge la couverture de plusieurs villages — 5 environ.

Il y a, enfin, les centres d'écoute, placés sous la responsabilité des animateurs, qui les visitent fréquemment. Ces centres sont gérés par des volontaires bénévoles, choisis dans le village ou le

quartier par les populations elles-mêmes. Une formation par stages est donnée à ces derniers, dans le domaine de l'animation radiophonique et ce, dans les langues locales.

Un programme national est établi pour l'année. Ainsi, pour la période de décembre à juillet, les thèmes à aborder dans les émissions sont arrêtés. Ils sont en principe inspirés des préoccupations des populations, recueillies directement sur le terrain par les animateurs. Pour ce faire, on les réunit en séminaire en fin de campagne, afin qu'ils proposent les thèmes en rapport avec les situations qu'ils ont observées.

Les conclusions des animateurs sont revues, modifiées et complétées par une réunion inter-services.

Depuis 1982, date à laquelle la tutelle des radios-clubs est assurée par le Comité national de Développement (CND), ce schéma s'est quelque peu modifié. L'on part du principe que c'est le paysan qui pose des questions et les services techniques de l'Etat qui y répondent. C'est pourquoi le choix des thèmes est effectué par les Conseils villageois de développement (CVD). La prise en compte de leurs préoccupations permet d'établir des programmes régionaux formulés par les Conseils régionaux de développement et des programmes nationaux qui concernent l'ensemble du pays. Ainsi, pour la campagne 1987, sept thèmes nationaux et trois thèmes régionaux avaient été retenus : cultures de contre-saison, feux de brousse, désertification, coût de la dot et mariage, population, vaccination, régénération des sols appauvris, plantation d'arbres, vaccination des animaux, gestion des infrastructures d'hydraulique villageoise et leur prise en charge par les populations, ainsi qu'un volet suivi de l'enseignement.

Les animateurs ont à leur disposition, pour conduire leur travail :

- un magnétophone de reportage ;
- un récepteur radio ;
- un ensemble de sonorisation (amplificateur, hauts-parleurs, micros) ;
- une lampe Pétromax ;
- une documentation écrite (fiches d'enquête, fiches d'écoute) ;

- un lot de petites fournitures (bobines magnétiques, cassettes, piles, manchons, bics, enveloppes timbrées).

Le schéma de diffusion

Comme nous l'avons vu, les émissions à diffuser sont réalisées à partir d'interviews menées directement sur le terrain et montées ensuite. Ces émissions ne doivent pas dépasser 30 mn. Elles sont entrecoupées de musiques traditionnelles, tout spécialement choisies. L'audition peut être suivie par 200 à 250 personnes. Elle donne lieu à des débats, qui sont à leur tour enregistrés, et renvoyés à Niamey, en vue du montage d'autres émissions. L'on doit aboutir, à l'issue de chaque émission, à des décisions concrètes qui engagent le groupe d'écoute et, plus largement, le village. Etant donné les thèmes des radios-clubs, la mise en œuvre des décisions retenues par ces groupes contribue globalement au développement social, économique et culturel des villages radios-clubs et plus largement du pays.

Les décisions sont prises en connaissance de cause du fait notamment que les émissions et les débats sont faits en langues nationales, principalement en hausa et zarma.

Avec l'apparition de la télévision nigérienne, les radio-clubs ont été confrontés à sa concurrence et ont enregistré une chute de leur taux d'écoute. Cet écueil, signalé déjà par Boubacar Danrani (1983), appelait des mesures de sauvegarde pour conserver à l'outil radio-club sa place de choix auprès du public.

La solution apportée à ce problème a consisté à réserver exclusivement la journée du lundi à la diffusion des émissions radios-clubs. Ce jour-là, la télévision nationale ne diffuse aucun programme afin de permettre une écoute à l'échelle nationale de ces émissions. Le choix du lundi n'est pas fortuit, car il s'agit du jour où ont lieu les marchés hebdomadaires, cadres propices pour commenter l'émission précédente et échanger sur l'émission à venir. C'est, là, un moyen psychologique puissant pour installer les esprits dans une attente certaine de l'émission à venir.

Impact des radios-clubs

Pendant les années 1976-1978, nous rapporte Danrani, 59 radios-clubs et 17 centres d'écoute ont permis de traiter ou d'aborder 105 sujets, de réaliser 6 195 interviews, et

d'enregistrer 25 196 participants. Ont été réalisées, 415 émissions sur les 105 sujets indiqués, soit un volume de production de 208 heures. La double diffusion de la plupart de ces émissions a permis à l'Association nationale des Radios-Clubs de totaliser, pour ces trois années, 312 heures d'antenne.

Des catégories socio-professionnelles fort variées ont pris part aux activités des radios-clubs pendant cette période. L'on note ainsi : des notables et responsables, des fonctionnaires, des commerçants, des artisans, des cultivateurs et éleveurs, des marabouts, des griots, des ouvriers, des chauffeurs, des manœuvres, des plantons, des gardiens et domestiques, des ménagères, des "sans profession" (voir tableau ci-après).

Tableau de participation aux activités des radios-clubs selon les catégories socio-professionnelles in Danrani op. cit. p. 7⁽¹⁾

Catégories	Enquêtes :%	Ecoutes :%
Notables, responsables	9,0	5,5
Fonctionnaires	10,8	6,0
Commerçants	5,3	0,6
Artisans	8,2	15,0
Cultivateurs, éleveurs	37,4	52,5
Marabouts	1,2	6,2
Griots	3,7	1,5
Ouvriers	2,4	0,5
Chauffeurs	0,8	0,1
Manœuvres	2,4	p.m.
Plantons, gardiens, domestiques	0,8	1,4
Ménagères	0,2	p.m.
Sans-profession, divers	3,5	3,5

Malgré cette participation et les techniques éprouvées d'animation radiophonique mises en œuvre, des adhérents potentiels aux radios-clubs restent à convaincre que le temps consacré à ceux-ci n'est pas perdu. Il faut aussi vaincre leur peur devant le micro ou leur "gêne" de s'exprimer en public et de risquer de tenir des propos qui seraient jugés non sensés. Il est

(1) On notera que les totaux des pourcentages des colonnes *Enquêtes* et *Ecoutes* sont respectivement de 85,7 et 92,8. La mention p.m. — pour mémoire — peut expliquer qu'on n'aboutisse pas à 100 pour la colonne *Ecoutes*. Pour la colonne *Enquêtes*, l'auteur ne donne pas d'explication de cette situation.

noté, cependant, que beaucoup d'adultes préfèrent les radios-clubs à l'alphabétisation, à laquelle ils se sentent gênés de participer, du fait de leur âge, alors que, pour les jeunes il y a une relative concurrence entre l'alphabétisation et les radios-clubs.

Les promoteurs de la démarche veillent, toutefois, à la fin de chaque campagne à mesurer de façon approximative l'impact des radios-clubs. Des auditeurs assidus sont interrogés et certains d'entre eux ont donné les réponses que voici :

- "Quand il n'y avait pas de radios-clubs, on avait peur d'augmenter la production pour éviter la mévente. Maintenant, nous voulons produire davantage". (Nomaou, un cultivateur de Kaouri).

- "Je sais maintenant que pour obtenir un prêt de matériel agricole, il faut que les paysans se regroupent au sein d'une coopérative" (Hamani, paysan de Lossa).

- "Avant, les gens de mon village ne s'entraidaient pas, mais depuis que les radios-clubs ont parlé de la samaria pour le développement, nous avons construit une école à trois classes" (un paysan de Guidan Roundji)⁽¹⁾.

L'institut du Sahel (Mali)

Il s'agit de l'un des organes de recherche du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). L'institut compte de nombreuses subdivisions et abrite, en particulier, l'organe de direction du Réseau sahélien de Documentation et d'Information (RESADOC). La subdivision concernée ici — enquête de juillet 1987 — est l'ancien département de la communication, devenu division de l'information, indépendante du RESADOC).

La division de l'information a notamment pour mission de faire connaître les résultats de la recherche et d'aider les chercheurs dans les différents pays membres du CILSS à communiquer entre eux.

Elle a aussi comme vocation de faire connaître ces résultats aux techniciens de la recherche et, par le canal de ces derniers, de les

(1) In : Boubacar Danrani, op. cit. p.8.

mettre à la portée des paysans qui devraient en être, en l'occurrence, les bénéficiaires. Plusieurs réponses ont été apportées à ces préoccupations.

La première a consisté en la conception et la réalisation de plusieurs publications. L'on peut citer ici :

- *Liaison Sahel*, organe de diffusion des travaux de la recherche ;
- *Travaux et documents*, autre publication réalisée par l'Institut ;
- *Etudes et travaux*, publié par les démographes ;
- *Insah-info*, publication trimestrielle d'information ;
- *Lettre d'information*, portant particulièrement sur la protection des cultures — 22 numéros déjà parus en septembre 1986. Cette publication veille à diffuser les résultats obtenus par la recherche pour chaque problème identifié au niveau des cultures.

D'autres démarches ont été mises en œuvre à l'adresse des techniciens. Il s'agit, notamment, de fiches techniques, de diaporamas et d'émissions radiophoniques.

Ces différentes publications et émissions s'adressent tout particulièrement aux chercheurs, encore que les techniciens de la recherche puissent y accéder et les utiliser.

Les fiches techniques

Leur réalisation a été effectuée à partir de thèmes régionaux — généralement sur les insectes et plantes parasites, vecteurs de maladies pour les cultures vivrières — et leur élaboration confiée à des chercheurs du Sahel.

Un plan précis de rédaction est arrêté et doit être observé par les chercheurs. Il s'agit de donner l'essentiel de l'information sur une page recto-verso, en étant précis et concis. Le plan comporte 5 à 7 points selon les cas ⁽¹⁾.

(1) L'on a par exemple 5 points, pour une fiche relative aux insectes ennemis des cultures : 1. plantes hôtes, 2. description des symptômes, 3. description du pathogène, 4. dégâts et importance, 5. moyens de lutte.

Plan à 7 points : 1. plantes hôtes, 2. description, 3. biologie, 4. dégâts, 5. répartition géographique, 6. importance, 7. moyens de lutte.

Chaque fiche comporte deux à trois photos en couleur, prises dans le Sahel. La fiche, réalisée sous forme de projet, est envoyée à l'Institut et examinée par un comité de chercheurs, sorte de comité de lecture, pour son approbation ou d'éventuelles modifications à y apporter.

Les fiches sont rédigées en français, anglais et portugais et étaient au nombre d'une quinzaine en juillet 1987.

Les diaporamas

Ils devaient se rapporter aux thèmes suivants :

1. criquets puants ;
2. identification des sauteriaux ;
3. introduction à la nématologie ;
4. mildiou (charbon) du sorgho.

Ces thèmes devaient être traités en quatre séries de 80 vues chacune, et dupliquées en nombre suffisant pour une diffusion dans tous les pays membres du CILSS. Il avait été acquis pour la démarche 150 paniers de diapositives. L'on prévoyait, en plus de la fourniture des vues dans les paniers, la réalisation d'une plaquette contenant le texte du commentaire, ainsi qu'une cassette sonorisée en français, anglais et portugais, support du même commentaire. La distribution de ces différents instruments devait permettre aux techniciens, dans chaque pays, de commenter en langues locales et pour les paysans, la projection des diaporamas. Malheureusement, le programme n'avait pu être mené à terme en raison des difficultés de financement.

Les émissions radiophoniques

Ce programme visait la réalisation d'émissions par des spécialistes sur des thèmes tels que : le traitement des semences, les sauteriaux, les parasites foreurs des tiges — mil, sorgho... —, les oiseaux granivores, le stockage des récoltes, etc.

L'émission réalisée devait être adressée aux radios des neuf pays membres du CILSS, accompagnée d'une fiche où il fallait préciser la date, l'heure et la chaîne de diffusion, ainsi que les réactions des auditeurs. La fiche devait être retournée à la division de l'information de l'Institut du Sahel pour exploitation.

Pour une large diffusion des informations en direction des paysans, il était attendu de chaque pays la traduction de l'émission dans les langues locales.

Le schéma était donc le suivant: émission produite par un chercheur à un point X, envoi à Bamako, enregistrement, duplication et envoi des copies aux pays du CILSS, adaptation aux contextes locaux, diffusion, renvoi de la fiche .

Quatre émissions radiophoniques avaient pu être réalisées dans le cadre de cette démarche, interrompue au moment de notre passage, par défaut de financement.

La division de l'Information a délibérément écarté les films 16 mm, qui donnent l'impression qu'on fait du cinéma, avec une dimension ludique marquée et le sentiment, pour les spectateurs paysans, de ne pas être vraiment concernés par les situations présentées.

Les initiatives qui viennent d'être décrites révèlent le souci de l'Institut de porter les résultats de la recherche jusqu'à la base.

L'on ne peut que s'en féliciter en espérant qu'elles ont été poursuivies depuis notre enquête. Dans le même temps, l'on ne peut manquer de constater que les efforts consentis pour que les résultats de la recherche parviennent à leurs destinataires finaux que sont les acteurs à la base, par des mécanismes d'information, de communication, de vulgarisation, ne sont manifestement pas à la mesure de l'enjeu. Alors qu'on attend de ces acteurs l'utilisation pratique de ces résultats en vue de changements significatifs dans la vie des Sahéliens, notamment en matière d'autosuffisance alimentaire, les voici mis très largement hors circuit. A l'évidence, les efforts de communication avec la base en vue d'une rentabilisation conséquente des résultats de la recherche et de tous les investissements qui les ont rendus possibles, doivent être approfondis, élargis et novateurs. Ce devrait être à l'instar de ceux qui sont déployés pour mettre en connection le RESADOC avec de nombreuses structures d'information documentaire, comme l'illustre l'insert ci-après.

Extrait de l'article de Samba Aw, Coordonnateur régional du Résadoc, in : **Documentaliste Science de l'Information**, vol. 29, n° 6, 1992, pp. 285 à 288.

Le Résadoc a pour buts de :

- couvrir la documentation et l'information qui correspond au programme du CILSS ;
- fournir aux utilisateurs les informations et la documentation désirées ;
- organiser l'accès aux sources extérieures, aider au transfert des technologies par le truchement de la documentation scientifique et technique ;
- faciliter la coopération internationale en matière de documentation scientifique et technique, notamment grâce à la normalisation des procédures.

Le Résadoc comprend trois entités :

- la Commission consultative régionale (...) Elle évalue le fonctionnement du Réseau, recommande les orientations pour son bon fonctionnement et travaille en ateliers techniques pour produire des schémas directeurs ;
- le Centre régional de coordination (CRC). Il est situé à Bamako au sein de l'Institut du Sahel (...) Il assure la coordination du Réseau et gère la production des outils et produits documentaires et les composantes du patrimoine informationnel régional.

Il assure également le fonctionnement du mécanisme d'échanges, de diffusion, de promotion et d'harmonisation (conception des formats, des outils de collecte, de traitement et de diffusion) ;

- les réseaux nationaux : chaque Etat du Sahel a en principe un réseau national composé de centres participants qui sont des unités documentaires, d'institutions publiques, parapubliques, privées, régionales ou internationales. Ces centres signalent les documents produits et détenus sur le

plan national aux CRC où les regroupe sous forme d'une banque de données régionales qu'il diffuse.

Les acquis du Résadoc

- C'est à partir de 1988 que la majorité des réseaux nationaux ont été constitués, notamment au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Tchad, en Mauritanie et en Gambie. Ces réseaux ont tous été dotés en 1992 de banques de données nationales, de centres d'excellence et de commissions de pilotage et ont commencé à travailler avec des programmes annuels d'activités.

- La formation de ressources humaines notamment à travers l'initiation aux techniques documentaires, la méthodologie documentaire informatisée propre au Résadoc, la micro-informatique documentaire et la création et la gestion de banques de données, le microfilmage, la mise en forme de l'information pour la réalisation de synthèses bibliographiques et de documents de vulgarisation, l'octroi de bourses et l'organisation de manière individuelle de voyages d'études. Ainsi 328 personnes en avaient bénéficié de manière individuelle au 30 avril 1992 ; 306 personnes avaient pris part à la même date à des stages et ateliers.

Les banques de données

- Banque de données régionales sahélienne du Résadoc : 20 000 références au 31 décembre 1991.

- TECHNONG : localisée au CRC. Il regroupe en plus du Résadoc 4 collectifs d'ONG du Sahel (CCA pour le Mali, SPONG pour le Burkina Faso, GAP pour le Niger, CONGAD

pour le Sénégal). TECHNONG est une banque de données sur les technologies appropriées au Sahel.

- Banque de données sur les recherches en cours en agroforesterie : créée au CRC : concerne Résadoc, ICRAF et Contient des informations concernant quatre pays du Sahel : le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.
- Le CD-ROM-SESAM : Banque de données bibliographiques sur l'agronomie tropicale : diffusée sous forme de CD-ROM avec le CIRAD, 2e et dernière version produite : 66 500 références.
- Banque de données sur les unités d'information en cours de consolidation.
- Banque de données sur les réseaux de développement (informations factuelles sur ces réseaux).
- Banque de données sur les recherches sur la résistance à la sécheresse :

banque de données bibliographiques, fruit de la coopération entre Résadoc, l'IRAT et le CIRAD ; répertorie les documents scientifiques et techniques produits par le réseau R 3S de la CORAF sur la résistance à la sécheresse.

- Banque de données sur les programmes de recherche au Sahel (SIS-SPAAR : source d'information surtout pour les bailleurs de fonds qui financent la recherche au Sahel.
- Ressources documentaires : le Résadoc et le Centre de documentation de l'INSAH :

11 460 monographies, 230 collections de périodiques dont les articles sur le Sahel sont dépouillés, 860 documents de référence..., 1 470 microfilms, des documents audiovisuels (films, diapositives, affiches, etc.) et, enfin, une banque de dix CD-ROM (AGRIS, POPLINE, AGRICOLA, SESAME, TROPAG, CIMMYT, CAB, CGIAR, CCINFO, Unesco...).

Synthèse générale et conclusions

Le recours à l'audiovisuel est riche d'enseignements. La fécondité et la **diversité des expériences** — dont la revue, ici, est loin d'être exhaustive — illustrent des **démarches originales et un souci d'adaptabilité et de proximité vis-à-vis des populations visées**. Les expériences peuvent être appréciées sous l'angle d'un certain nombre de repères : *Verticalité descendante et ascendante, horizontalité, diversité et intégration des supports et des contenus, recours à la tradition à travers ses contenus, ses détenteurs, ses formes et voies de communication, émergence de compétences nouvelles à la base, logistique, coût et gérabilité des structures mises en place, utilisation de la tradition en tant que matériau de recherche et/ou de documentation.*

Schéma de verticalité

- On l'a vu, les structures documentaires classiques, obéissent à un schéma de *verticalité descendante*, où l'essentiel des politiques et des décisions de mise en œuvre, ainsi que l'acquisition des documents, s'effectuent au sommet et non à partir de la base.

Le même schéma, à des degrés divers, se retrouve avec les expériences de l'Agence de Coopération culturelle et technique, de l'Association nationale des Radios-Clubs, des Audiothèques rurales, du projet Développement de la Lecture publique au Sénégal, de Jamana, de la SODEVA et, dans une moindre mesure, avec certaines démarches de communication conduites par "6S", la FONGS et ENDA.

Toutes ces expériences relèvent de l'initiative des administrations publiques, des structures d'encadrement, d'associations d'intellectuels, d'institutions internationales ou d'ONG. Dans les processus de réalisation, ces structures constituent les véritables clés de voûte sans lesquelles rien ne se fait. Elles recueillent ou font recueillir de la matière brute, la traitent ou la font traiter.

Dans le cas du projet Développement de la Lecture publique au Sénégal, de Jamana Sorofé et de la SODEVA, les promoteurs sont censés tenir compte des besoins de la base, mais c'est en les déterminant par induction ou, au mieux, par enquêtes.

La verticalité descendante s'illustre jusqu'à l'échelle des processus de diffusion. Quelquefois même, cette diffusion est strictement dépendante de la présence des représentants de ce schéma et/ou des équipements que ce schéma mobilise et gère, pour qu'elle puisse être effectuée. D'où le risque d'une relative marginalisation des populations dans des politiques et des actions menées en leur nom, et une limitation réelle de leur autonomie.

Cette verticalité descendante se trouve cependant atténuée par des structures qui existent à la base et qui interviennent dans les décisions. Alors le schéma s'inverse et donne lieu, à des degrés divers, à un *verticalité ascendante*.

Ainsi, en ce qui concerne l'ACCT, les commandes de documents sont faites par le Comité de Gestion de chaque CLAC, tandis que, pour les Radios-Clubs, il est tenu compte des besoins exprimés dans les centres d'écoute à la base, besoins acheminés au plan national pour une reformulation générale qui permette de dégager des thèmes nationaux. De même, les préoccupations de la base sont, parfois, reprises telles quelles dans les programmes régionaux. Une démarche similaire prévaut avec les Audiothèques, où le Comité national des Audiothèques, tout en prenant en compte les besoins de la politique de développement, et en formulant des thèmes pour les cassettes techniques d'animation, laisse le loisir aux populations d'exprimer directement leurs attentes propres en matière d'information et de faire réaliser des cassettes, soit par les services locaux de l'Etat, soit par des services à vocation nationale, basés à Bamako.

La verticalité ascendante est, surtout, illustrée par la production de "cassettes traditionnelles", dont les thèmes sont définis par les populations elles-mêmes et à partir de leurs propres connaissances et ordres de priorités. Le nombre important de ces cassettes et de leurs producteurs traduisent la portée d'une possibilité d'initiative de prise de la parole, par la base, dans la constitution des fonds documentaires.

Dans les démarches du projet Développement de la lecture publique au Sénégal, de Jamana Sorofé et de la SODEVA, la base est mise à contribution mais pour livrer des faits bruts. Seul Jamana Sorofé, parmi les trois, la fait participer à l'élaboration du produit final.

Avec ENDA-Mekhé — expérience, certes, bien plus limitée — la base a presque tout pris en charge, l'assistance de l'Organisation s'étant limitée à l'affinement de la démarche proposée, et à la mise à disposition du matériel d'enregistrement.

Quant à celle de 6S/FONGS/ENDA, elle est née de la base, s'est faite à la base et par la base. Les populations ont, elles-mêmes, procédé au diagnostic de la situation, conclu à leur besoin d'information et de communication, et participé à l'élaboration de la démarche, assistées par un technicien audiovisuel. Elles ont, elles-mêmes, désigné leurs représentants pour acquérir une technicité nouvelle et ont, à ce titre, bénéficié de séminaires d'encadrement. Elles ont été associées à l'élaboration des produits à diffuser et en ont assuré, elles-mêmes, la diffusion. Cependant, l'expérience, on le sait, s'est interrompue à partir du moment où elles devaient passer — et en toute autonomie —, à la phase de réalisation des produits à diffuser.

Le schéma de verticalité ascendante illustre certaines prises d'initiatives, la mobilisation de savoirs et de savoir-faire, la réalisation de produits divers à partir de la base, et par celle-ci, avec, quelquefois, une marge de manœuvre appréciable des associations ou groupements villageois. Il s'agit là d'un pas important par rapport aux relations et aux processus développés par les structures documentaires classiques. Favoriser l'émergence de cette orientation et lui assurer extension et continuité constituent une évidente priorité.

Schéma d'horizontalité

Le schéma d'horizontalité traduit une liaison directe, opérationnelle et multidimensionnelle entre groupes de base. Les paysans du projet 6S/FONGS/ENDA expriment dans les termes qui conviennent, l'idée de base de ce schéma d'horizontalité, et la démarche est précisée dans une note technique sur le projet⁽¹⁾.

" Les paysans associés en Fédérations "6S" ont réfléchi sur une situation : les gens du village n'ont pas, ou peu, la possibilité de savoir ce qui se passe à côté de chez eux.

(1) Jacolin, Pierre.- *Note sur l'expérimentation des montages audiovisuels en zone 6S*, décembre 1983, 10p.

Pourtant, à côté ou loin, des paysans s'organisent, réfléchissent, trouvent des solutions, font des tentatives, expérimentent... d'où la question : comment faciliter l'information et l'échange entre paysans ou entre groupements ?" (p.1).

A partir de ce moment, est mis en chantier une démarche qui a concerné un ensemble de villages, portant sur leurs besoins d'information, de communication et d'échange d'expériences. Ces échanges se sont poursuivis avec l'analyse des cahiers de suivi des projections, effectuée au cours des séminaires d'évaluation. Ici, aucune structure de l'Etat n'a été mobilisée. "Ce ne sont pas — note Jacolin — des "cadres" de l'extérieur, mais des paysans eux-mêmes, organisés en associations, qui ont réfléchi. On n'a pas "pensé" pour eux" (P.3). Les paysans, assistés par un technicien et une ONG, ont identifié leurs besoins d'information, apporté les réponses adéquates à ceux-ci et procédé à la diffusion de ces réponses.

Ce schéma d'horizontalité se vérifie aussi — à une échelle réduite, on l'a dit — avec l'expérience de ENDA-Mékhé. La cassette réalisée alors et diffusée pendant la veillée - débats, en présence des groupements des villages environnants, a permis de larges échanges, tant au plan de la démarche que du contenu, avec des possibilités de renouvellement de l'expérience à l'échelle de tous les villages intéressés.

Le projet Audiothèques réalise, assez largement aussi, le schéma d'horizontalité. Chaque village audiothèque implique, d'une certaine manière, les villages et hameaux environnants sur lesquels il rayonne et qui peuvent être conviés à assister aux séances d'écoute collective. Cependant, cette démarche aurait pu être renforcée par la mobilité de l'audiothèque : les animateurs pourraient se déplacer pour des séances d'écoute collective dans les villages environnants⁽¹⁾.

Le schéma d'horizontalité est illustré, encore, par les Audiothèques, grâce à la diffusion des cassettes traditionnelles dans les villages-audiothèques où la même langue est parlée, et

(1) A la question de savoir s'il était procédé à de tels déplacements, ce qui ferait assimiler quelque peu la fonction de l'audiothèque à celle du bibliobus, il nous a été répondu, en juillet 1987, par les promoteurs de l'opération, qu'il n'en avait pas encore été question.

pour autant que le thème développé ne soit pas potentiellement conflictuel. Cette diffusion transite, cependant, par la Centrale à Bamako, et, à tout le moins, par le chercheur-démonstrateur pour les villages dont il assure la supervision.

Il est sûr qu'une mise en relation plus directe entre les villages audiothèques pourrait aider à renforcer les échanges à la base, sans remonter jusqu'à la Centrale à Bamako. A ce titre, le jumelage, entre des audiothèques ayant un certain nombre de caractéristiques communes, pourrait fonder des échanges bénéfiques d'expériences et renforcer le schéma d'horizontalité. Il s'agit là d'une démarche d'autonomisation progressive des populations à la base pour une prise en main du projet par elles-mêmes.

Par ailleurs, un certain dialogue entre populations des centres d'écoute est rendu possible par les Radios-Clubs au Niger, grâce à la Radiodiffusion nationale. En réagissant, sur un thème donné, à la diffusion d'une émission produite par tel radio-club, les villageois de tel centre d'écoute engagent un dialogue indirect avec ce dernier. En réalité nous sommes ici devant une expérience véritable de **radio interactive** avec un différé relatif. Le dialogue engagé peut être vivant, et a des chances de le devenir davantage lorsqu'il s'agit de thèmes régionaux, où les divers interlocuteurs peuvent apporter leurs expériences originales. Le rôle des animateurs dans la promotion du schéma d'horizontalité pourrait être, ici, plus important. Ayant plusieurs villages à superviser, ils sont en mesure d'engager directement ce type d'échanges entre ces villages, voire même entre régions. Cela dépend évidemment de la marge de manœuvre qui leur est laissée et de la place qu'ils croient devoir accorder au schéma d'horizontalité. L'on peut douter, cependant, que les besoins de contrôle, par une structure nationale, de toute la démarche, favorisent effectivement de telles initiatives.

Avec le projet Développement de la Lecture publique au Sénégal, Jamana Sorofé et la SODEVA, il n'apparaît pas, de façon nette, l'existence d'échanges directs entre les populations bénéficiaires. L'on pourrait, au mieux, voir se développer le dialogue entre auditeurs de Jamana Sorofé, tel qu'on le note dans les journaux ruraux et à l'initiative de leurs lecteurs.

Le schéma d'horizontalité, vu jusqu'ici à l'intérieur d'un pays donné ou même d'une communauté villageoise simplement, pourrait être étendu à plusieurs pays, partageant des langues communes. Les cassettes des Audiothèques existent en sept langues inter-Etats et pourraient être diffusées dans des groupes de base de six autres pays de la zone. Elles mettraient ainsi en relation des groupes de base sur une très large échelle, et pourraient contribuer à l'émergence de solutions sous-régionales à des problèmes communs, ainsi qu'à celle d'une conscience interafricaine des groupes de base, de leur potentiel, de leurs préoccupations et situations, etc.

C'est ce type d'horizontalité que contribue à faire naître l'Institut du Sahel à travers ses différentes démarches. Directement, d'abord, entre les chercheurs de la sous-région ; entre les techniciens de la recherche et professionnels des structures documentaires ensuite. Toutefois, il n'apparaît pas ici, la mise en relation des groupes de base des différents pays du CILSS pour un dialogue direct et des échanges d'expériences. Ce serait là, pourtant, une autre direction pour assurer l'élargissement du schéma d'horizontalité.

Les échanges directs, entre Centre de Lecture et d'Animation culturelle (CLAC) et les groupes qu'ils desservent, restent une donnée potentielle dans le schéma de fonctionnement de ces derniers. Les coordonnateurs régionaux assurent un lien entre les centres. Mais il s'agirait d'aller au-delà, en permettant aux populations desservies de promouvoir des échanges directs et réguliers entre elles. Une démarche de jumelage entre centres d'une part, et populations desservies, d'autre part, pourrait assurer une extension du schéma d'horizontalité.

Diversité et intégration des supports et des contenus

Ce sont les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle de l'Agence de Coopération culturelle et technique qui réalisent le mieux cette diversité et cette intégration des supports et des contenus, en offrant des collections encyclopédiques sur des supports imprimés et audiovisuels, ainsi que des jeux et des jouets éducatifs. Ainsi se trouve garantie une extension et une diversification des possibilités d'utilisation des fonds, offertes aux usagers et une adaptabilité étendue aux contextes ruraux.

La division de l'information de l'Institut du Sahel, pour sa part propose des supports imprimés et audiovisuels non organisés en collections, et sur des thèmes non encyclopédiques. C'est une démarche plus déliée qui nécessite, pour être significative, d'être constante et de connaître une fourniture minimale de produits nouveaux. Elle avait, malheureusement quelques difficultés à revêtir ces caractéristiques, et traduit bien un certain tâtonnement dans la problématique d'insertion des groupes de base dans la politique de l'Institut.

La SODEVA a une démarche similaire — combinant supports imprimés et audiovisuels — mais, aussi, une duplication de contenus. Ce sont les mêmes données qui sont diffusées sur des supports différents, l'audiovisuel occupant une place prépondérante dans cette diffusion.

Le projet DLPS transfère des données, à partir de supports imprimés sur des supports audiovisuels. Le produit final est soit entièrement audiovisuel, soit une combinaison de l'imprimé et de l'audiovisuel, par la projection de textes écrits.

Les Radios-Clubs du Niger, Jamana Sorofé et le projet 6S/FONGS ENDA sont exclusivement audiovisuels ; audio dans les deux premiers cas, et audiovisuels dans le troisième. Les thèmes abordés se révèlent relativement limités et ne prétendent pas à une couverture encyclopédique ; cependant ils gardent, en potentiel, une couverture considérable qui peut en assurer une extension et un renouvellement directement inspirés du vécu des populations et des questions de l'heure. Ce sont là des prémices significatives !

Quant aux Audiothèques rurales du Mali, elles sont exclusivement audio, avec l'inscription d'une extension vers l'écrit par la production de brochures. Mais cette démarche de transfert a été à peine amorcée. L'examen des thèmes des cassettes montre que, en pratique, tous les contenus intégrés dans la classification décimale universelle sont couverts, ce qui explique, du reste, le recours à la classification Dewey pour la gestion du fonds.

Le recours à la tradition

Dans quelle mesure les démarches analysées font-elles appel à la tradition, qu'il s'agisse de ses contenus, de ses détenteurs ou de ses voies et formes de communication ?

Ce sont les Audiothèques qui mettent le plus à profit la tradition, à travers ses détenteurs — personnes-ressources et membres du Comité du Savoir Oral —, ses contenus — plus de cinq cents cassettes enregistrées sur les savoirs et savoir-faire traditionnels — et ses formes et voies de communication, avec l'utilisation des espaces de rassemblement et d'échange dans les villages et quartiers. Il est fait également recours au cadre de la veillée, nouvel espace pour écouter non pas des conteurs, présents en chair et en os au milieu d'un auditoire, mais un enregistrement sonore, lu par un appareil autour duquel le groupe d'auditeurs s'agglutine. Fascination de la technologie, déjà soulignée, mais en même temps appauvrissement, par rapport au conteur, à sa gestuelle, à ses intonations, à la densité de sa présence ; appauvrissement atténué, compensé peut-être, par la présence des audiothécaires, qui ont mission d'animer le groupe. Choisis par les villageois pour leurs talents d'animation, formés à la dynamique de groupe, ces audiothécaires peuvent, en réalité, être aussi, et en même temps, les animateurs d'antan, plus ou moins comme des griots de villages, sauf à laisser à ces derniers le soin de jouer un rôle prépondérant dans l'animation du groupe. C'est dire qu'ici le traditionnel et le moderne ne s'excluent pas, mais œuvrent ensemble, parfois se confondent et se rejoignent dans une même personne.

D'autres démarches exploitent la tradition, en faisant intervenir à divers titres, ces trois dimensions précitées. Ce sont Jamana Sorofé — contenus et détenteurs fortement mis à profit, formes et voies de communication dans une moindre mesure — ; la SODEVA — contenus, détenteurs et peut-être formes et voies de communication — ; l'Institut du Sahel, ainsi que le projet DLPS, qui peuvent, potentiellement, utiliser les formes et voies de communication traditionnelles en mobilisant l'espace de la veillée, alors qu'ils remplacent les détenteurs par des techniciens modernes et tirent leurs contenus du champ de la modernité.

Il existe donc un souci réel de mobilisation du patrimoine local à travers les connaissances établies par une expérience multi-séculaire, les porteurs de ces connaissances et les voies et formes adaptées pour les partager et les enrichir par l'échange. A ce patrimoine, viennent s'ajouter des connaissances et des expériences modernes, venues habituellement de la ville. Ainsi,

s'offre aux populations, la possibilité de sortir de leur univers, tout en s'y enracinant, évitant, de façon concomitante, l'impression du ghetto culturel.

Emergence de compétences nouvelles

Toutes les démarches analysées visent à améliorer le niveau de connaissance et de compétence des populations, afin qu'elles jouent un rôle plus déterminant dans la prise en charge de leur présent et de leur avenir, tant à l'échelle nationale que locale. Certaines, parmi elles, réalisent ailleurs le produit à offrir et le proposent sur le terrain par le canal de leurs personnels propres. En ce sens, elles font peu ou pas recours à des compétences locales dans leur mise en œuvre : tel est le cas du projet DLPS, de la SODEVA et de l'Institut du Sahel.

D'autres, par contre, veillent à identifier de telles compétences, souvent avec le concours des populations et sous leur responsabilité. On peut faire appel directement à ces compétences, ou leur offrir la possibilité d'une formation complémentaire pour valoriser tous les talents potentiels qu'elles recèlent.

Jamana Sorofé met à contribution les porteurs de traditions, qui concourent à la réalisation du journal. Ces derniers sont initiés, aussi, à la démarche critique concernant les données non traditionnelles.

Les CLAC, par la formation de bibliothécaires bénévoles désignés par les populations; les Radios-Clubs, par la formation des gestionnaires des centres d'écoute, désignés par les populations ; les Audiothèques, par la formation donnée aux agents audiothécaires, désignés par le Comité du Savoir Oral et dans son sein, contribuent, les uns et les autres, à faire émerger des compétences nouvelles, au niveau local, au nom et pour le bénéfice des groupes de base concernés. Mais la démarche qui réalise le mieux cette émergence de compétences est, assurément, celle de 6S/FONGS/ENDA, où les fédérations paysannes ont désigné les animateurs paysans auxquels ont été proposées diverses formations par séminaires-ateliers, et qui mettent en œuvre tous les processus de diffusion, d'un village à un autre. Après avoir participé à la réalisation du produit à diffuser — les diaporamas —, ces paysans animateurs en étaient à la phase de formation de producteurs de diaporamas. Ceci devait les rendre

pratiquement autonomes et permettre aux groupes de base qui les avaient désignés de réaliser, avec leur concours, leur propre politique de communication — pour autant que ces groupes se soient déterminés à poursuivre dans la même voie.

Logistique, coût et gérabilité

Toutes les démarches analysées ont nécessité une logistique — à travers une structure d'encadrement — plus ou moins lourde et difficile à gérer, et plus ou moins rigide. Seul ENDA-Mékhé s'est révélé être une opération où l'encadrement n'apparaît pratiquement pas. L'on peut signaler, aussi, la relative légèreté de l'encadrement de la démarche 6S/FONGS/ENDA.

Tout se passe comme s'il était impossible d'engager une action de communication de quelque envergure pour les groupes de base, sans mettre en place un type rigide de structure. La raison en est, sans doute, qu'il faut, à la fois, concevoir la démarche, — qui est souvent inédite —, la mettre en œuvre avec une phase longue et coûteuse d'explication de sensibilisation et de justification auprès des populations, en assurer la gestion quotidienne et le suivi, avec un taux de présence élevé des animateurs sur le terrain — condition essentielle pour sa réussite — et, dans le même temps, réaliser les produits à diffuser, qui n'existent pas tels quels sur le marché pour être acquis selon les démarches mises en œuvre par les institutions documentaires classiques. D'où la lourdeur de la structure et, aussi, les coûts élevés de l'investissement. Ainsi, pour l'acquisition des équipements techniques requis à son fonctionnement et à la réalisation de diaporamas sonorisés, le projet DLPS a coûté environ 4 400 000 Fcfa. Quant aux CLAC, leur mise en œuvre au Bénin et au Sénégal avait déjà coûté, en mai 1988, 125 000 000 Fcfa, alors que pour les Audiothèques rurales du Mali et sur 5 années, le coût estimé est de 206 922 600 Fcfa⁽¹⁾.

Il aurait été intéressant de procéder à un calcul de rentabilité de chacune de ces opérations et, notamment, à une analyse des

(1) Rappelons que, comparativement, le réseau de lecture publique du Mali, qui concerne 46 unités, a coûté, sur une période de dix ans, 191.725.000 Fcfa, compte non tenu de la contribution malienne en locaux, équipements, mobilier et salaires locaux.

coûts selon les postes de dépenses⁽¹⁾. Dans tous les cas, la lourdeur structurelle, le niveau élevé des coûts, etc. impliquent une gérabilité difficile et une **limitation dans la reproductibilité de ce type d'expériences**. Il est sûr que le défi réside, ici, dans la capacité à concevoir des démarches à la fois souples, peu coûteuses, mobilisant les compétences, les savoirs et savoir faire, les voies et formes de communication locales, offrant un champ de connaissances aussi large que possible, et garantissant au maximum l'autonomie des populations dans la définition, la réalisation, la mise en œuvre et la gestion.

C'est à cette condition, sans doute, que l'information documentaire et la communication à la base pourraient bénéficier des appuis les plus importants et étendre plus rapidement leur implantation.

Utilisation désarticulée ou insérée de la tradition

L'analyse qui précède illustre le recours fait aux sources orales dans des démarches d'information documentaire et de communication à la base. Les traditions orales enregistrées dans ce cadre apparaissent, souvent, comme des matériaux bruts, qu'il faut retraiter afin de les rendre utilisables. La démarche des Audiothèques a eu l'avantage de mettre en place des instances de validation de ces traditions à travers le Comité du Savoir oral, les chercheurs-démonstrateurs et le concours possible de techniciens du secteur concerné. C'est là, précisément, l'une des réponses adaptées — nous semble-t-il — à l'objection que suscite le recours à la tradition comme simple matériau brut.

Ce qui apparaît, en réalité, c'est l'écartèlement de la tradition entre les structures documentaires, où elle pourrait trouver place, à côté d'unités bibliographiques, et les centres de recherche, où elle est considérée comme un simple matériau brut. L'enquête menée sur le terrain dans le cadre de cette étude montre que des centres de recherches comme l'Institut de Recherches en Sciences humaines de Niamey, le Centre d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale de

(1) Une telle analyse devrait faire ressortir la part réelle consacrée aux équipements et aux produits de consommation par rapport à celle destinée à des postes de dépenses tels que salaires, acquisition de véhicules, carburant, lubrifiants... ; et permettrait d'apprécier la part effective consacrée aux populations dans ces expériences.

Niamey, l'Institut des Sciences humaines de Bamako, l'IFAN de Dakar, la Direction générale de la Culture de Praia, etc., utilisent largement ce matériau en tant que simple donnée brute et ce, sans lien avec les structures et démarches qui font appel aux traditions orales comme supports d'informations et moyens de communication. Ce schéma de fonctionnement conduit les centres de recherche à "pomper" les traditions, depuis les villages, pour les retraiter et les reformuler dans un jargon inaccessible aux populations d'origine. Ces dernières sont délestées des données tirées de leur patrimoine et, en retour, ne bénéficient pas d'une réinjection de celles-ci telles quelles, ou élaborées et enrichies par l'analyse.

Les centres de recherche devraient intégrer la perspective du **retour des traditions à leurs sources d'origine pour, de nouveau, féconder les zones rurales aux plans des connaissances et de l'expérience**. De même, ils doivent travailler dans l'optique d'une diffusion des traditions orales en tant que supports et sources d'informations, et moyens de communication à la base. Dans une telle ligne, elles pourraient être d'un apport réel pour toutes les démarches engagées dans ce sens et, en retour, bénéficier des résultats de ces démarches.

Les traditions doivent à ce titre acquérir le statut de patrimoine documentaire oral à collecter, conserver et consulter à l'instar des documents écrits, ce qui pourrait se traduire par la création de musées vivants de la parole ou de l'oralité. Certes, des initiatives existent dans ce sens, mais elles sont à encourager, à étendre et à ouvrir au public.

Les possibles

- Les démarches analysées devraient être décloisonnées, d'une part entre elles et, d'autre part, entre chacune d'elles et les réseaux documentaires classiques, ainsi que d'un pays à un autre. L'on a vu, à ce titre, que les Audiothèques rurales du Mali pourraient intéresser six autres pays de la sous-région. Aussi serait-il judicieux de procéder, comme cela a été suggéré pour l'alphabétisation, à une diffusion transfrontières de ces documents.

- Des opérations de jumelage entre ces diverses démarches, ou entre elles et des institutions documentaires classiques, soit à

l'intérieur d'un pays, soit d'un pays à un autre, contribueraient à renforcer la mise en œuvre de cette perspective.

- L'on pourrait, de surcroît, retenir l'idée d'un répertoire de tous les fonds sur supports audiovisuels, relatifs à des savoirs modernes et/ou traditionnels dans les pays de la sous-région. Ce travail devrait aboutir à l'établissement de catalogues collectifs, base d'un échange du type inter-bibliothèques, à partir de ces fonds. La démarche pourrait être conduite par étape, soit par type de contenus, soit par type d'institutions, soit à partir d'un nombre limité de pays.

- De même, il serait peut-être intéressant, d'organiser une suite de séminaires de réflexion, à l'intention des associations nationales ou sous-régionales de chercheurs, avec la participation de représentants de paysans et de citoyens, pour étudier **la prise en compte des besoins des groupes de base dans la formulation des politiques de recherche et dans l'élaboration des réponses apportées par la recherche**, de sorte que ces groupes soient directement visés par les chercheurs. Un tel objectif devrait se traduire par la formulation appropriée de réponses essentielles de la recherche, en langage simple — mais non simpliste — pour éviter les jargons inutilement compliqués, avec la possibilité, sinon la nécessité, du recours aux langues nationales.

L'on pourrait, également, utiliser la cassette comme support de ces réponses en langage simple, ou de leurs résumés en français ou en langues nationales, de sorte que les groupes de base puissent aisément accéder à ces réponses.

- Les séminaires envisagés examineraient toutes les questions de flux et de reflux entre les chercheurs et leurs sources, généralement situées en milieu rural ; entre les besoins de la recherche vus par les chercheurs d'une part et par les groupes de base d'autre part ; les possibilités de développer une recherche populaire qui illustrerait d'autres logiques mises en œuvre dans la manière de formuler et d'aborder l'objet de la recherche, ainsi que dans celle d'en exprimer les résultats. Il y a là, assurément, des promesses réelles, si l'on prend la précaution d'éviter les jugements a priori qui consistent, en particulier, à mettre au compte de "l'empirisme" toute démarche qui ne s'apparente pas à celles pratiquées par la recherche "moderne".

TROISIEME PARTIE :

Information documentaire, communication à la base :

- une approche d'intégration**
- des jalons pour l'action et l'utopie.**

Précipitation et impatience n'engendrent pas l'excellence.
proverbe sereer

La couronne de la patience, c'est le sourire
proverbe wolof

Les sociétés africaines en général, celles de notre champ d'étude en particulier — mais dans une moindre mesure sans doute en ce qui concerne le Cap-Vert — manifestent une profondeur historique et structurelle remarquable, qui leur confère des modes d'organisation nettement déterminés. Le corps social est structuré en des strates définies, typées et identifiables, dont les relations les unes par rapport aux autres, sont éclairées par *l'esprit de la tradition*, si elles ne sont délimitées par la *tradition*. Parmi les angles multiples sous lesquels on peut en effectuer une lecture, figurent en bonne place ceux relatifs à leur esprit de solidarité et à leurs mécanismes d'information et de communication.

Cette double entrée n'a pas vraiment été prospectée par les réseaux documentaires classiques et cette lacune explique, également, leur caractère inadapté et la non-intégration de la majorité des populations dans leur approche.

Au contraire, les expériences novatrices en matière de diffusion de l'information documentaire et de promotion de la communication en milieu rural, ont assez nettement respecté et intégré les voies et formes traditionnelles, modernes et mixtes de l'information et de la communication. Cette démarche s'est traduite par un ensemble de facteurs positifs. Ainsi, ces expériences ont largement concerné les populations rurales, à la fois comme sources d'information, gestionnaires et bénéficiaires de celle-ci. Elles ont favorisé une circulation horizontale entre elles, ainsi qu'une remontée des flux, de la base au sommet. Le constat fait des limites de ces circulations n'amointrit en rien leur intérêt novateur.

Les expériences analysées ont également permis de relever l'implication des différentes couches sociales, le recours aux langues nationales, à des mécanismes traditionnels d'échange verbal dans les processus de communication mis en œuvre.

Ces quelques indications montrent l'intérêt qu'il y a à mieux identifier et analyser l'esprit de solidarité créé et entretenu au sein des sociétés et entre elles, et ses prolongements dans un phénomène associatif contemporain devenu une donnée sociale irrécusable, avec l'existence d'un nombre considérable de

groupes de base à travers l'Afrique subsaharienne⁽¹⁾. Si toutes les formes que cet esprit de solidarité a revêtues ne peuvent être opératoires aujourd'hui, il ne saurait manquer d'intérêt à les connaître pour élargir les fondements du phénomène associatif et l'intelligence que nous pouvons en avoir. Il en va de même des voies et des formes de l'information et de la communication dans nos sociétés contemporaines, rurales et péri-urbaines.

Les Groupes de base

Approche historique et culturelle des populations

Six pays — Sénégal, Gambie, Mali, Burkina-Faso, Niger et Ghana — sur les huit pris en compte ici, se situent dans la zone du Sahel et du golfe de Guinée. Il s'agit d'une zone fortement marquée par une histoire commune, qui a favorisé de nombreux brassages entre populations grâce à l'existence, sur de longues périodes, de structures d'Etat fortement centralisées : royaumes multiples et empires dont les plus connus furent ceux de la zone soudanienne, de l'est de la boucle du Niger à l'Océan Atlantique. Ainsi a-t-on pu noter :

- l'empire de Ghana (4e-13e siècles) qui marqua le premier millénaire après J.C. et dont le déclin intervint avec la prise de sa capitale, Koumbi-Saleh, en 1076 par les Almoravides ;

- l'empire du Mali (1235-1599) qui prit le relais et connut son apogée au milieu du 14e siècle, avec Kankan Moussa et dont la fin est marquée par la défaite de Nyani Mansa Mamadou, dernier empereur connu ;

- l'empire Songhaï, dont le véritable fondateur fut Soni Ali (1464-1492) et dont la chute sera provoquée par l'expédition de Djouder Pacha à la tête de son armée de mercenaires espagnols envoyés par le Sultan de Marrakech⁽²⁾ en 1591.

Avant et après ces empires, la même zone géographique a connu de nombreux royaumes tels que celui du Sosso avec Soumaoro Kanté, les royaumes bamanan du Kaarta, de Ségou, les royaumes toucouleur du Fouta Toro, peul du Fouladou, du Fouta Djallon et du Macina, wolof du Djolof, du Kayor et du

(1) cf. *Une Afrique en marche : la révolution silencieuse des paysans africains.* - Paris : Plon, 1989.- 338p..

(2) Il s'agit de Abdoul Abbas El Mansour ed Dzehebi (le Doré).

Baol, sereer du Sine et du Saloum, dioula et malinké du Gabou ; royaumes du Gondja, du Kong et du Gwiriko ; les royaumes du Yatenga — Burkina Faso —, la confédération des Etats ashanti avec Ossei Toutou — 17e siècle —, dans la zone de l'actuelle République du Ghana, etc.

La zone a aussi vécu toute une série de "démocraties rurales" selon l'expression de Yves Person : vieilles civilisations rurales, avec des sociétés à structuration horizontale largement égalitaires : Bassari, Koniagui, Lobi, Gurunsi, etc.

L'existence de pouvoirs politiques, unificateurs au long des siècles, a assuré l'émergence de structures administratives centralisées, de strates sociales différenciées, caractérisées, avec une distribution sociale du travail.

Le brassage des populations à l'intérieur des entités politiques a été favorisé et ce, même lorsque le pouvoir politique unificateur était établi sur une base ethnique.

La faiblesse du couvert végétal dans le Sahel et la savane soudanaise ainsi que l'existence d'un relief fait essentiellement de plaines, ont joué en faveur de la circulation des biens et des personnes avec de vastes échanges. L'on est ainsi en présence de populations dont l'organisation sociale est marquée par divers apports et une réelle profondeur historique et structurelle.

Analysant les sociétés africaines sous l'angle de leurs convergences, le Centre d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale CELHTO, de Niamey⁽¹⁾, a conclu en l'existence, en Afrique de l'Ouest, de deux aires culturelles — l'une sahélienne et l'autre soudano-guinéenne — définies à partir de critères relatifs :

- aux activités de production et d'échange ;
- à l'organisation sociale et politique ;

(1) Ce centre dépend de l'Organisation de l'Unité africaine, OUA, et a remplacé le Centre régional de Documentation pour la Tradition orale, CRDTO, mis en place à la fin des années 60 avec le concours de l'Unesco en vue de la collecte et du traitement de la tradition orale. L'OUA et l'Unesco ont organisé, du 29 avril au 3 mai 1985, une consultation sur les aires culturelles en Afrique de l'Ouest. (cf Le rapport final de cette consultation, 10p. multigr. + annexes).

- aux croyances, représentation et conceptions du monde ;
- aux œuvres artistiques ; à la situation linguistique et à l'histoire.

De l'avis de cette consultation, l'aire soudano-guinéenne est plus égalitaire au plan social et plus démocratique, donnant d'autre part une impression d'un pluralisme plus marqué, en raison d'une moindre "atteinte par les grands systèmes idéologiques (islamo-oriental et judéo-chrétien)".

Au contraire, les traits communs des deux aires résident dans "un mode de production spécifiquement africain, caractérisé par une absence d'appropriation individuelle des terres, et à peu près les mêmes conceptions du monde". On note également que "pendant longtemps, les deux aires culturelles ont constitué un ensemble géo-économique commun. On a, dès le XV^e siècle, des échanges commerciaux qui vont du pays Ashanti au Sahara en passant par le pays Hausa...".

On peut affirmer que malgré un émiettement réel des populations en de multiples entités ethniques, les liens tissés entre elles sont nombreux et divers. Au-delà de l'histoire qui vient d'être évoquée, il y a aussi :

- le mythe, toujours présent et réel, quoique le souvenir en demeure évanescant ou éteint dans la mémoire du plus grand nombre ;
- des correspondances patronymiques qui ont favorisé l'insertion des personnes et des familles en déplacement dans leurs nouveaux cadres d'accueil ;
- des relations de plaisanteries pour instaurer, à l'échelle des individus ou de groupes spécifiques, des rapports de convivialité, fonctionnant comme une véritable catharsis sociale ;
- des aires linguistiques, cadres d'échanges entre locuteurs qui se comprennent ;
- les nombreuses formes de solidarité d'âges de groupes, de sexes, etc.

Il est courant de voir le mythe fonder, en dernière instance, des pratiques sociales qui ont eu cours au long des âges. Souvent,

une recherche minutieuse permet de dater celles-ci mais l'appel du mythe à leur rescousse leur confère, dans une démarche pourtant a posteriori, des origines insondables qui les renvoient à la nuit des temps. Avec cette force peu commune qui lui est particulière, le mythe se donne, lui-même, comme le récit des origines, délivré aux origines.

Le cours du fleuve Niger, lieu de brassages particulièrement intenses, depuis sa source au Fouta Djallon en Guinée jusqu'à sa boucle nigérienne, constitue l'espace de déploiement d'un mythe gigantesque dont Germaine Dieterlen (1955) a recueilli la version mandingue, vérifiant ensuite l'existence de versions bamanan, bozo, dogon kouroumba et samogo du même récit. En réalité, celui-ci fixe, en le fondant, un "système à la fois religieux, social et politique" (p. 42).

Certaines règles du système ont été édictées par le fondateur de l'empire du Mali, Soundjata Keita, au cours d'une séquence essentielle de la vie de cette entité politique naissante : la promulgation devant son peuple de la constitution de l'empire, en 1235, dans la clairière de Kouroukan Fougan (Niane, Djibril Tamsir, 1960).

Parmi ces règles, figurent en bonne place, les relations de plaisanteries entre ethnies, patronymes et strates sociales. Cependant ces relations vont bien au-delà de l'espace de l'empire du Mali, même à son apogée, et sans doute sont-elles même plus anciennes que celui-ci.

Parmi les pratiques sociales fondées par le mythe recueilli par Dieterlen, se trouvent les correspondances ethno-patronymiques et patronymiques, dont on ne sait, hors du mythe, les origines.

Le mythe rapporté par Dieterlen et qui situe les faits au cœur du pays mandingue rattache de façon curieuse et inattendue, des entités ethniques à des patronymes, comme si elles avaient été "engendrées" par eux. Elles en deviennent, dès lors, les "filles". Selon ce système, 23 entités ethniques sont mises en "filiation directe" de 5 patronymes présentés comme des "familles", de sorte que le patronyme engendre l'ethnie. Cependant, la

communauté d'origine ainsi créée est loin d'être évidente pour nombre des groupes ethniques concernés tant est grande la distance géographique et culturelle qui les sépare⁽¹⁾. Le schéma inverse est plus courant, qui fait du patronyme un élément inclus dans l'ethnie comme s'il était engendré par celle-ci. On peut dès lors, assez souvent, identifier l'ethnie d'appartenance en partant du patronyme.

Le patronyme pour sa part est pris dans un faisceau de relations de correspondances patronymiques et de plaisanteries.

Le mécanisme des correspondances patronymiques est toujours opératoire. Suivant celui-ci, un patronyme a un ou des correspondants qui en sont comme des équivalents et avec lesquels il peut permuter quand on passe d'une entité ethnique à une autre. DIATTA, patronyme diola au Sénégal, peut devenir DIARRA, son correspondant ou équivalent chez les Bamanan au Mali, KONE chez les Malinké en Guinée, etc. (A.R. NDiaye, 1993).

Les avantages du système sont multiples dont la possibilité d'une acceptation plus aisée dans une ethnie "étrangère" de personnes en déplacement, perçues dans une relation de proximité ; de même que la possibilité de se **reconstituer une identité patronymique sans renier pour autant celle des origines**. Dieterlen a rencontré le phénomène pendant ses enquêtes de 1953 à 1955, à travers "les changements de noms d'individus venant se fixer loin de leur pays d'origine, observés par nombre d'auteurs et restés jusqu'ici inexpliqués" (1955, p. 42).

Les relations de plaisanteries, désignées sous les appellations "cousinage à plaisanteries ou parenté à plaisanteries" constituent un autre champ où s'illustrent certaines formes de solidarité. Les protagonistes qui peuvent être concernés sont nombreux et divers : individus identifiés par leur patronyme, cousins croisés, grands parents et petits enfants, époux, épouses et belles-sœurs et beaux-frères, certaines catégories socio-professionnelles ou castes, matrilignages, villages, contrées et

(1) Ainsi en est-il des Baoulé et des Dogon tous Keita, des Samogo et des Sereer, qui sont des Traoré, etc.

entités ethniques. C'est une toile d'araignée qui développent ses fils dans un large espace de l'Afrique subsaharienne, au Sahel en particulier.

Selon les règles instaurées par le système, les protagonistes qui entretiennent des relations de plaisanteries peuvent s'adresser mutuellement et sans que cela tire à conséquence, des plaisanteries anodines, des propos grivois voire des grossièretés mais dans une ambiance de détente qui se distingue particulièrement de l'atmosphère de respect, de circonspection, d'évitement et de tensions caractéristiques de la parenté à l'éthiquette. Cette relation privilégiée entraîne, d'autre part, entraide et assistance, et l'interdiction formelle de verser le sang sous peine de sanctions. Le fait est vécu très intensément par nombre de personnes et de groupes, qui se retrouvent toujours dans des contextes où il leur est loisible de l'actionner pour évacuer un potentiel de tensions conflictuelles ou dramatiques en créant, au contraire, une ambiance de convivialité propice à une dynamique sociale à engager ou à entretenir⁽¹⁾.

Malgré leur caractère intangible, les relations de plaisanteries et les correspondances patronymiques ne se traduisent pas sous la forme de regroupements quelconques. Il n'y a pas — à notre connaissance — de structures associatives bâties en leur nom et rassemblant les protagonistes concernés. De telles structures vont intervenir à une autre échelle et s'appuyer sur d'autres paramètres. Nous sommes plutôt ici dans le champ d'une relation inter-individuelle et inter-groupe dont il faut faciliter l'instauration et l'entretien pour s'accepter mutuellement, créer même des connivences ou des convergences et communiquer mieux. Il s'agit de mécanismes culturels pour "lubrifier" et dynamiser les relations sociales. Il y a lieu de s'en rappeler souvent dans la gestion des structures associatives à la base car dès qu'on est quelques uns, ces mécanismes peuvent être mis en branle, pour réguler et huiler les jointures, dynamiser le groupe et travailler avec sérénité.

(1) Pour le détail sur le fonctionnement du système, ses origines, son interprétation, on peut consulter la bibliographie établie par Sory Camara (1992, pp. 362-363) et sa propre analyse aux pages 38 à 50 de son ouvrage. Cf également, dans la partie bibliographique, notre article sur la question.

Pour sa part l'évocation du mythe n'ambitionnait pas de nous conduire à des démarches opératoires, mais de rappeler l'existence du fondement qu'il constitue et dont on peut tirer de grandes leçons pour une Afrique qui se bâtit avec, cependant, des trous de mémoire qui ne manquent pas d'inquiéter.

Il est par contre un champ que le vécu quotidien commande d'investir pour sa propre expression : c'est celui des aires linguistiques. Cet angle d'approche des populations permet de noter les possibilités offertes à des formes de partage par l'intercompréhension linguistique dans et malgré un contexte d'émiettement des langues.

Les pays de notre champ d'étude comptent des populations qui se répartissent en grandes aires linguistiques. L'on peut distinguer ici :

— l'aire du pulaar ou fulfulde, langue parlée dans 14 pays ; de la Mauritanie à la République Centrafricaine par 12 à 15 millions de locuteurs avec des points forts comme le Fouta Toro au nord du Sénégal, le Fouta Djallon en République de Guinée, le Macina au Mali... ;

— l'aire du mandinka, noté quelquefois *mandekan* avec des variantes telles que le malinké, le maninka, le jula, le bamanan, le Khassonke, et qui s'étend sur le Sénégal, la Gambie, le Mali, la République de Guinée, la Guinée Bissau, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Léone ;

— l'aire du hausa parlé au Niger et au Ghana mais aussi au Nigéria, au Bénin, au Tchad, au Cameroun, au Soudan avec quelque 40 millions de locuteurs (Unesco, Breda, 1985, p. 33) ;

— l'aire du zarma-songhaï appelé aussi *dendi*, qui s'étend sur le Niger, le Mali, le Bénin et le Nigéria ;

— l'aire du tamashek ou tamajaq, (Mali, Niger, nord du Burkina Faso) ;

— l'aire du soninke (Sénégal, Mali, Mauritanie) ;

— l'aire du wolof (Sénégal, Mauritanie, Gambie).

Ces différentes aires ont également constitué des cadres où, grâce à la pratique de la même langue ou de ses variantes, prolongée par un large fonds culturel commun, les brassages déjà notés se sont étendus et approfondis.

Ainsi, l'histoire, les structures politiques, les langues, les brassages illustrés par les "mutations patronymiques", les relations de plaisanteries, etc. ont forgé de nombreuses caractéristiques communes aux populations concernées, à travers leurs sociétés, qu'elles soient paysannes égalitaires — avec une structuration de type horizontale — qu'il s'agisse de démocraties rurales, ou de sociétés inégalitaires à structuration pyramidale.

Dans ces sociétés, se déploient diverses formes de solidarité à l'intérieur des strates sociales certes mais également entre elles ; en référence aussi à d'autres cadres tels que les quartiers, les villages, des ensembles de villages ou la contrée.

De même, les formes de solidarité étaient — et demeurent — développées par rapport aux sexes et aux âges : à travers des regroupements qui subdivisent le corps social en des entités distinctes et bien individualisées. Ainsi sommes-nous en présence de **solidarités multiples** qui regroupent — ou excluent — des franges importantes du corps social.

Ces solidarités ont, entre autres, gouverné la distribution des connaissances au niveau des groupes concernés et on peut, sous cet éclairage, faire une lecture de la gestion des savoirs par ces groupes.

Solidarités traditionnelles et gestion du savoir

On peut examiner de façon plus approfondie et à titre d'exemple l'acquisition des savoirs à travers les "grades" des classes d'âge. Cet exemple permet de bien comprendre l'attitude des personnes concernées, à la fois par rapport à cette acquisition et vis-à-vis de l'information et de la communication.

Des convictions profondes sous-tendent cette acquisition et établissent qu'on doit mériter la connaissance. Si Dieu fait don à quelqu'un de nombreuses aptitudes, Il lui donne en même temps une sorte de droit de tirage sur une connaissance plus large. Si

celui-ci subit avec succès les épreuves de la vie sociale qui, initialement, sont physiques mais également morales et qui continuent à travers l'estime plus ou moins grande que confère le groupe à chaque individu, il lui est possible d'accéder à des niveaux de connaissance toujours plus importants. Cette appréciation, établie au plan de l'individu, vaut pour l'ensemble du groupe qui partage à peu près le même âge et vis-à-vis duquel les savoirs à acquérir sont répartis solidairement.

Ce qui est frappant par ailleurs, c'est que, pour bien marquer la nature de cette transmission par étapes, certains peuples changent de langage quand change l'intensité ou le degré de la connaissance. Il existe quelquefois un double langage, mais, également, assez souvent, des doubles sens donnés à des mots et parfois des vocabulaires parallèles, dont la signification varie selon les âges.

Les paysans continuent encore de se mouvoir dans ce système en parlant entre eux trois ou quatre langages cohérents. Cette base très importante leur permet de comprendre avec aisance — quand ils reçoivent un message de l'extérieur — que ce qui est entendu par la simple juxtaposition de vocables employés, peut très bien ne pas correspondre à la pensée de l'émetteur.

De plus, ayant l'habitude de rencontrer des désagréments lors de contacts avec l'extérieur, et de considérer que la parole peut être agressive et, à la limite, efficacement agressive, ils souhaitent savoir tout ce qu'on peut désirer sur un interlocuteur, un émetteur, de manière à pondérer sa crédibilité. A ce titre, un message d'un extrême anonymat sur une feuille de papier sans signature est, au fond, à considérer avec beaucoup de suspicion. S'il arrive par la radio, c'est une voix, qui donne déjà une personnalité à la parole transmise. Mais il faudrait vraiment que chaque information puisse être pesée comme on note chez les journalistes la crédibilité d'une dépêche, comme on vérifie dans les services de renseignements les informations reçues.

Une telle analyse pourrait être reprise pour chacun des groupes de solidarité identifiés ci-dessus et permettrait de démontrer les mécanismes de la gestion et de la distribution des savoirs, de même les attitudes des personnes selon la source et la crédibilité qu'on peut leur reconnaître, à travers celles de son auteur.

De telles analyses sont à réaliser selon le contexte et l'instance sociale où la solidarité s'est développée.

En règle générale, on peut retenir, cependant, qu'à chaque niveau de solidarité dans les villages correspond un stock de connaissances qui est délimité par cette solidarité et qui n'est pas — pourrait-on dire — mis volontiers à la disposition d'autres ensembles solidaires.

Ce stock n'est pas immuable. D'une part, certaines informations n'étant pas entretenues deviennent obsolètes et peuvent disparaître. D'autre part, certaines sont jugées, avec l'évolution, peu compatibles avec la bienséance et ne sont plus évoquées — par exemple : les mutilations sexuelles, ou certains rites jugés de l'extérieur comme bizarres ou cruels —, tandis que d'autres peuvent être porteuses d'une appréciation négative, voire d'un véritable mépris par rapport à des voisins devenus puissants.

A contrario, des informations nouvelles peuvent venir enrichir ce stock. Tout se passe comme si le stock était organisé en alvéoles, à l'image de ce qu'on trouve dans les ruches, et où chaque abeille ou groupe vient déposer quotidiennement son pollen. Mais le pollen n'est pas réparti n'importe où ; il s'accroche, si l'on peut dire, à des chaînes de connaissances préexistantes. Et c'est ainsi que ce complexe de connaissances et d'informations qui comporte un caractère spécifique, l'adopte et l'enrichit.

Emergence d'un nouvel esprit associatif et de nouvelles structures de regroupement

Aujourd'hui, les solidarités analysées ne fonctionnent plus tout à fait comme auparavant. Elles connaissent nombre de perturbations, dues en particulier aux mutations profondes que connaissent nos sociétés. L'on comprend dès lors la perte de vitesse de certaines structures associatives traditionnelles, et l'émergence de nouvelles structures, qui fonctionnent sur des bases relativement différentes.

L'observation courante permet notamment de remarquer que les associations traditionnelles ont cédé la place à des structures coopératives, imposées souvent par les pouvoirs publics, sans débat préalable nécessaire pour s'unir et travailler ensemble.

Le mouvement coopératif : heurs et malheurs

Très largement répandu pendant les premières décennies des indépendances, ce mouvement est aujourd'hui nettement en perte de vitesse — relayé qu'il est par de nouvelles structures, telles que les groupements et associations villageoises diverses. Pour comprendre comment le mouvement coopératif — ce pseudo-coopérativisme — s'est étendu, il faut tenir compte d'abord de la démarche de planification et de développement, menée d'en haut par les gouvernants et leurs conseillers extérieurs. Il s'agissait de mettre en place une machinerie rationnelle, pour encadrer les populations et les amener à produire plus et mieux.

Munis de ce message si l'on peut dire, les agents de l'administration ont été chargés de convaincre les groupes paysans.

Ces groupes, cependant, avaient une longue expérience du contact avec le pouvoir étranger. Les observations faites en milieu sereer au Sénégal, montrent clairement ce qui se passe alors. Dans des villages, qui comptaient à la fois des musulmans et des chrétiens, si les musulmans étaient souvent plus actifs en matière économique, notamment les commerçants, le village délégua alors des catholiques pour parler avec l'administrateur colonial ; ils avaient, au moins, en commun, ce fait supposé d'être catholiques et donc de pouvoir donner l'illusion que le message d'en haut a été accepté : *"nous sommes tous très contents"*.

Ainsi, quand la forme coopérative a été proposée avec quelquefois beaucoup d'insistance, les villages ont décidé de ne pas résister à ce nouvel habillement de leur existence commune qu'on voulait leur proposer.

Les conseils d'administration ont été *"élus"*, les statuts ont été adoptés — c'était facile, car ils étaient identiques d'un bout à l'autre du pays — et un minimum d'activités avait été déployé. Dans certains cas, il s'agissait de livrer toute la récolte d'arachide et de coton et l'on n'avait d'ailleurs guère le choix. Si l'on examine de près ce qui s'est passé, l'on constate que les conseils d'administration des coopératives ont été le reflet du

pouvoir tel qu'il se présentait dans le village, avec une forte présence du pouvoir traditionnel. Mais, déjà, un compromis se dessinait avec des personnalités se rattachant à d'autres réseaux, notamment politiques et d'intérêt commercial. Ce conseil d'administration a, dans la plupart des cas, fort peu fonctionné, il s'est réuni pour entériner des décisions déjà prises et pour signer des procès-verbaux. Le personnage important, l'employé de la coopérative et quelquefois le peseur, ont fonctionné en prélevant une quote-part sur les revenus des paysans : c'est le prix payé par ceux-ci pour leur intégration au système moderne. L'employé en question ou le peseur avait plus ou moins d'audience dans le village, suivant qu'il redistribuait ou non les profits, plus ou moins discrets, qu'il réalisait.

La coopérative sous tous ces aspects était en quelque sorte un masque collectif que les producteurs se donnaient pour faire plaisir à ceux qui contrôlaient le système économique dominant. La reprise d'un certain discours de *l'idéale coopérative* s'inscrit tout à fait dans le même sens. Dans tous les cas et dans les pays de la zone où, un jour ou l'autre, ce système pseudo-coopératif a été dissout, il s'est trouvé extrêmement peu de villages pour continuer à y rester fidèles.

Nombre d'autres facteurs expliquent sans doute l'échec des coopératives ou leur destin morose, et l'émergence de nouvelles structures associatives, qui semblent conférer davantage d'initiatives à la base.

Ces nouvelles structures s'appuient à la fois sur les solidarités villageoises déjà brossées, mais constituent également des formes de réponses nées du contact avec la ville et de la modernité.

Les nouveaux phénomènes associatifs

Les phénomènes associatifs récents ont cette caractéristique qu'ils constituent pratiquement, dans la majeure partie des cas, le résultat d'une rencontre entre le groupe resté sur place et une, deux, ou quelques personnes porteuses d'informations et de savoirs de l'extérieur.

Comme la société villageoise, dans son ensemble, ne tire pas de ces nouvelles informations un intérêt égal, il s'est trouvé

souvent, que les nouvelles solidarités aient une aire d'emprise qui ne corresponde pas à l'ensemble du village.

L'on a, ainsi, vu apparaître des associations d'anciens élèves de l'école de..., des associations des jeunes de..., des groupements de femmes souvent suscités de l'extérieur — par exemple par les associations nationales de femmes — et, également, des groupements de producteurs, quelquefois réservés aux jeunes, initialement — les jeunes ayant bien sûr grandi depuis lors. La personne — généralement homme ou plus rarement femme — porteuse de nouvelles paroles, est à la recherche, dans la plupart des cas, d'un prestige ou d'un avantage autre que ce que sa situation dans la hiérarchie interne, ou son âge lui permet d'espérer dans l'immédiat. Comme le contact avec la ville fait, à la fois, qu'on se heurte à des inégalités criardes mais aussi, qu'on a l'apparence de l'égalité dans la queue pour un billet de cinéma, dans la recherche d'un emploi, dans le cheminement sur les trottoirs, dans l'accès aux femmes qu'on paye, les plus jeunes ou les gens de catégories sociales peu considérées, trouvent à travers la nouvelle parole une possibilité de compenser et de se faire reconnaître par les autres, dans le village. Il faudra quelque temps et sans doute beaucoup de discussions, dans le secret des concessions pour que l'ensemble de la localité trouve que, après tout, il est de l'intérêt collectif d'attacher son char à ce nouveau convoi qui lui permettra peut-être d'avancer.

Peut-on avancer que le nouvel "émetteur" d'informations et d'opinions, etc. est, en même temps, "*branché*" et "*brancheur*", qu'il est une sorte de prise de courant vers la vie moderne, qu'il a réussi — ou, simplement, fait croire qu'il a réussi et que beaucoup de gens dans le village, estiment que, après tout, ils ont quelque intérêt à marcher avec lui ?

C'est donc une nouvelle solidarité qui est moins enracinée dans le passé que tournée vers des perspectives présentes ou futures. C'est pour cela que ces nouvelles formes ont quelque chose d'incompatible avec les anciennes, que les tentatives de transformer la "*communauté villageoise*" en une coopérative moderne échouent si souvent. C'est que le contexte social et même affectif de l'action, et le mode ou moyen de la communication, différent.

Par contre, les nouvelles structures associatives partagent un certain nombre de caractéristiques communes. Ainsi les clubs, les associations d'élèves et les groupements paysans ont d'emblée, une "parenté" réelle qui échappe souvent à l'observateur. D'abord, au niveau du fonctionnement, l'on note, dans tous les cas, l'existence d'un certain nombre d'instances, dont une Assemblée générale. Même si les conclusions de celle-ci paraissent souvent de peu d'intérêt, elles sont généralement annotées.

L'idée qu'on doit aboutir à une décision à la fin de l'assemblée est présente. L'attitude à l'égard du temps change, du moins en apparence. La finalité globale, qui était celle de la société villageoise se résoud en finalités partielles et bornées dans le temps. C'est un véritable passage d'une inscription dans une durée sans rivages, à l'insertion dans des activités déterminées et limitées dans le temps.

En simplifiant et sous réserve d'examen, on pourrait avancer l'hypothèse que les groupements et associations sont organisés autour d'une activité ou d'un gain à but visible, imaginé et proche. Ils matérialisent l'organisation des individus en vue d'une action commune tandis que le village était institué pour une vie qui existait déjà avant ceux qui sont là, et que ces derniers doivent prolonger.

Les activités des groupements s'avèrent cependant suffisamment consistantes et convaincantes pour engager tout le monde à œuvrer ensemble. Elles sont conduites, aussi, à partir d'une analyse et d'une perception de ce qui manque à la communauté villageoise, et qu'on ne devrait plus attendre de l'extérieur ou des pouvoirs publics.

Dès ce stade, on peut déceler les deux tendances qui se concoctent. La première est un appel à l'assistance extérieure, qui reprend, d'ailleurs, le vocabulaire des promesses électorales — celui charrié par la radio et la presse — et qui parle des "réalisations" du développement : on veut une route goudronnée, on veut l'éclairage municipal, etc. C'est la partie du discours destinée à être acheminée, généralement, dans une langue étrangère.

L'autre tendance, la seconde partie du discours, à usage beaucoup plus interne, tend à obtenir des gains meilleurs et à répondre à quelques difficultés précises.

Le groupement va, à ce moment là, être attentif à l'image qu'on se fait de lui à l'étranger. Il va chercher des fonds au-delà de l'horizon national. Les paysans savent maintenant qu'il est possible d'obtenir de l'argent à partir de pays étrangers ou d'ONG. Ils vont donc avoir plusieurs fers au feu et ce sont les diverses composantes de leurs actions qu'il importerait d'analyser. Ils emploient, volontiers, le terme d'autosuffisance. En réalité, ils sont, dans la plupart des cas, tout à fait prêts à s'engager dans des productions d'exportation, ou dans n'importe quelle activité rémunératrice.

Un exemple significatif est celui des campements touristiques de Casamance. La constatation de la manne touristique qui traversait le pays a amené les paysans à espérer en recueillir des "miettes". Leur rencontre avec quelques expatriés a permis la mise au point de campements faits avec les matériaux du village et selon l'architecture locale, où l'on mange la cuisine du terroir, et où les étrangers peuvent participer à la vie quotidienne sans y apporter de dysfonctionnements graves.

La prise en compte des dangers de la formule était tout à fait claire, lors de l'élaboration du projet, le campement devait être fermé après, disait-on, quatre ou cinq ans de fonctionnement et une fois généré suffisamment d'argent pour que le groupement villageois puisse initier des activités productives telles que l'augmentation de la production de riz, etc.

Les trois ou quatre ans ont passé et, semble-t-il, aucun campement n'a fermé. Les villageois, au fond, souhaitent maintenir leur cohésion, leur culture, mais ils voudraient avoir plus d'argent, afin d'acquérir une partie des biens que la modernité leur propose.

C'est une manière de dire que les groupements villageois ne doivent pas être célébrés comme s'ils étaient une forme nouvelle des associations égalitaires, tournées vers le **Bien commun**. Le groupement villageois est aussi un groupement de divers intérêts, et les individus qui le composent le voient généralement comme tel.

Toute cette analyse fait ressortir à la fois l'importance du *phénomène social* des groupements, mais en même temps les différentes lectures qu'on peut avoir de celui-ci.

Sans doute, on l'a dit, nombre des structures associatives présentes doivent-elles leur naissance à la rencontre des villageois avec une ou plusieurs personnes porteuses d'informations et de savoirs extérieurs. Mais d'autres démarches existent et partent d'une analyse locale, imposée par de cruels échecs et des impasses vécues.

Devant le manque d'écoles, de dispensaires, de sources d'eau, devant la sécheresse et la dégradation de l'environnement, etc. ; devant l'absence d'un développement réel ; voire même le recul pur et simple, marqué en particulier par le retour de migrants auxquels la ville n'a apporté qu'amertume et désillusions, l'on ne peut plus faire face tout seul. Il faut une jonction des efforts individuels, que seul le regroupement permet, d'autant qu'il s'agit là, également, de l'une des conditions à remplir pour bénéficier des appuis extérieurs.

D'où la création et la floraison de centaines, voire de milliers de groupements "paysans", "villageois", d'"intérêt économique", "ruraux", "pastoraux", etc. C'est l'Afrique des villages qui se mobilise et s'organise, avec des regroupements à l'échelle du quartier, du village, d'un ensemble de villages, de secteurs d'activités, etc.

Au Sénégal, on avait identifié 2 545 groupements de promotion féminine en octobre 1987, rassemblant près de 300 000 membres. Pour sa part, l'Association des Femmes du Niger, avec ses différentes subdivisions et composantes, estime rassembler au moins deux tiers des femmes du pays, soit plus de 2 000 000 de membres, alors que le National Council on Women and Development du Ghana réunit 121 organisations féminines, coordonnées et réparties dans les 10 régions du pays. Les données sont à peu près identiques ou proches au Mali, au Burkina Faso.

Il émerge ainsi, de plus en plus dans ces pays, des structures fédératives de coordination de ces regroupements. Celles-ci

sont établies suivant les échelons du découpage administratif et/ou à l'échelle nationale. Elles visent à aider les groupements à devenir des interlocuteurs crédibles des pouvoirs publics et autres partenaires locaux et extérieurs, à faire face aux contraintes communes et à drainer vers elles des moyens d'appui⁽¹⁾.

Les structures associatives villageoises se sont également constituées en organisations transfrontières, entretenant une présence dynamique et des courants d'échanges dans plusieurs pays. Le cas le plus typique, à ce titre, est sans doute celui de l'Organisation 6S — *Se Servir de la Saison sèche en Savane et au Sahel* — qui a rassemblé jusqu'à quelque 3 000 groupements villageois répartis notamment au Burkina Faso, au Mali, au Togo, au Sénégal... C'est une structure de coopération horizontale, qui permet aux paysans de porter leurs regards bien au-delà de leur région, et même de leur pays.

C'est une forme réelle de **"désenclavement"** de la conscience et des initiatives paysannes qui est renforcée par des relations d'échanges conjointement suivies entre groupements, non seulement d'une région à une autre, d'un pays à un autre, mais également avec des structures similaires ou d'appui dans les pays développés.

L'on pourrait dire, à partir de toutes ces constatations et malgré les diverses lectures qu'on peut faire du phénomène associatif, qu'il émerge aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler une *interafricaine paysanne*, marquée par la prise de conscience des paysans et des efforts multiples déployés par ces derniers pour se regrouper, définir ensemble des programmes d'activités et les conduire, même si c'est, partiellement, avec l'aide de l'extérieur.

Il est sûr que l'avenir économique immédiat — et à moyen terme — de l'Afrique ne saurait ignorer ces nouvelles tendances et les conséquences qui en découleront au plan des mutations

(1) Tel est par exemple le cas de la FONGS — la Fédération des Organisations non gouvernementales du Sénégal — qui rassemble en réalité des organisations paysannes. Créée depuis 1976, elle réunit et coordonne 24 associations membres qui constituent des regroupements sur une base régionale et qui rassemblent à leur tour 2 880 groupements de base. Ainsi, la FONGS compte 110 000 membres directs — avec ces 24 associations — et touche indirectement 1 500 000 personnes (chiffre recueillis en 1994).

économiques. **Parallèlement, l'information et la communication à la base doivent être repensées relativement au nouveau contexte ainsi créé, marqué par la présence déterminante de ces structures associatives paysannes.**

Mieux, la manière dont va s'établir ou non la communication habituelle entre les groupements de base et l'audience que les médias vont donner à ces groupements, la position qui va être prise dans les journaux et sur les ondes en face de l'émergence des mouvements paysans, seront décisives pour l'avenir de ce mouvement et, au-delà, pour la consolidation des pratiques démocratiques.

La communication

Rappelons brièvement le schéma popularisé et bien connu de la théorie de l'information. La transmission d'un message ou d'un signal, d'une source émettrice vers un récepteur, suppose que celui-ci soit *encodé*, c'est-à-dire transcrit par l'émetteur en un système de signes grâce auquel, il peut emprunter le canal de transmission. A la réception, le destinataire restitue au message sa forme initiale et procède à son *décodage*. Ainsi émetteur et récepteur partagent le code, mais à des degrés variables qui déterminent la qualité de la transmission. Le système peut comporter une *rétroaction* ou *feed-back*, du récepteur vers l'émetteur, qui place les deux partenaires dans un procès de communication, par la possibilité qu'il offre de modifier le message initial en l'enrichissant, en l'approfondissant, en le diversifiant, en le contestant, etc.

R. Jakobson aborde la communication en identifiant les facteurs inaliénables que son procès, quel qu'il soit, met en jeu : "Le destinataire envoie un message au destinataire. Pour être opérant, le message requiert d'abord un contexte auquel il renvoie (c'est ce qu'on appelle aussi, dans une terminologie ambiguë, le «référent»), contexte saisissable par le destinataire, et qui est soit verbal, soit susceptible d'être verbalisé ; ensuite le message requiert un code, commun, en tout ou en partie au destinataire et au décodeur du message. Enfin le message requiert un contact qui leur permet d'établir et de maintenir la communication. Ces différents facteurs peuvent être représentés comme suit :

	Contexte	
Destinateur...	Message	Destinataire
	Contact...	
	Code.	

Chacun des six facteurs donne naissance à une formation linguistique»⁽¹⁾.

Les nombreuses critiques faites au schéma de Jakobson, se rapportent principalement à sa linéarité et à son caractère statique ; à la formulation, au singulier, des notions de code et de contexte, à la méconnaissance de facteurs contraignants qui interviennent dans la relation de communication : rapports de pouvoir, de commandement et de soumission, de concurrence et de compétition, et diverses autres situations d'interaction sociale. En réalité nous dit Alioune Tine (1984). "Toutes ces critiques se réfèrent en dernière instance à la même conception de la communication : il s'agit de modèles qui demeurent linéaires et statiques, se limitant tous à la communication verbale et à une interaction dyadique (opposant un locuteur et son allocutaire). Il s'agit par conséquent d'une conception on ne peut plus réductrice de la communication" (p. 180).

Un modèle théorique de la communication, apte à rendre compte de la complexité réelle de celle-ci est le modèle «orchestral»⁽²⁾.

Celui-ci considère la communication comme une pratique à laquelle nous ne saurions nous soustraire car "on ne peut ne pas communiquer". Nous délivrons nombre de messages par nos faits et gestes, nos attitudes, nos comportements et conduites,

(1) Extrait de l'article «Linguistique et poétique» in : *Essais de linguistique générale*, Editions de Minuit, 1963, p. 209 et suivantes (trad. de Nicolas Ruwet. Cité par Alioune Tine, *La tradition orale comme modèle de communication*. (1984, p. 177).

(2) Alioune Tine précise notamment (1984, p. 180) que c'est Yves Vinck qui, en présentant la nouvelle communication élaborée par l'école de Palo Alto (en Californie), parle de modèle «orchestral» de la communication en référence à une analogie que A. Scheflen établit entre le déroulement de la communication et un orchestre en train de jouer. in : *La nouvelle communication*, Paris, Seuil, 1981, pp. 25-26.

nos façons d'être et de paraître, etc. Nous ne sommes plus dès lors en présence d'un canal mais de plusieurs, qui peuvent fonctionner simultanément et à différents niveaux.

A l'intérieur d'une culture donnée, les divers acteurs portent par devers-eux une *grammaire de la communication* faite de règles, d'usages, de normes, intériorisés, ce qui leur donne une *compétence communicationnelle* dont la portée peut varier selon les individus.

Rapporté par A. Tine à la tradition orale, le modèle orchestral de la communication permet de considérer cette dernière — de l'avis de cet auteur — comme un modèle d'interaction sociale, mettant en jeu des paramètres tels que les lieux et moments de la récitation, le thème et/ou le genre narré, la composition socio-culturelle de l'auditoire et le degré de sa compétence cognitive et pragmatique, des données relatives à l'âge, au sexe, à la gestuelle, etc.

Sous ce rapport, nos analyses personnelles de la poésie orale dans la culture sereer, permettent d'aller encore plus loin dans l'identification des paramètres mis en jeu (A.R. NDiaye, 1985, pp. 65-87).

Tout en retenant certains de ceux mentionnés par A. Tine, l'on distingue ici, dans un large éventail — et uniquement à partir des sous-catégories de la poésie officielle et de la poésie privée — 27 types poétiques, désignés spécifiquement dans la langue et caractérisés selon des critères qui fonctionnent tous ensemble ou en partie. Il s'agit de critères :

- sociaux relatifs au public ou aux exécutants, qui appartiennent à une ou à des strates sociales déterminées ;
- d'âge et de sexe ;
- relatifs aux instruments de musique d'accompagnement — membranophones, idiophones, cordophones et aérophones — et dont l'usage est rapporté à la nature de la strate sociale ;
- de rythmique et de mélodie, avec l'existence de "cycles mélodiques" identifiables ;
- de contenu et de forme ;

— d'espaces d'expression : la concession, la place du quartier ou du village, le bosquet ou l'enclos initiatique, les autels traditionnels, des lieux spécifiques hors du village ;

— de temps d'expression : la nuit ou le jour, tel jour de la semaine, la saison et les occupations qui s'y rattachent selon le calendrier d'activités et de réjouissances.

Malgré cet éventail d'éléments divers, l'expression poétique ne constitue, elle-même, quelquefois, que l'un des maillons du processus de communication ou l'une de ses dimensions, fonctionnant en parallèle avec d'autres. Sous l'éclairage des paramètres utilisés par le modèle orchestral et d'autres qui ressortissent tous à cette grammaire de la communication, on peut essayer de comprendre et d'analyser les divers processus de communication mis en œuvre par les groupes de base, et que nous désignons ci-après par *les voies et les formes de la communication*, qu'elles relèvent de la tradition en tant que telle ou qu'elles soient imprégnées de modernité au point d'en être mixtes.

La communication emprunte ici ces voies multiples et revêt des formes diverses, sur lesquelles il faut sans conteste avoir un éclairage théorique, mais surtout une maîtrise pratique en vue d'un usage judicieux et efficace par les acteurs à la base et pour leur bénéfice propre.

Voies et formes traditionnelles de la communication

Le développement de programmes d'information et de communication appropriés pour les groupes de base doit donc s'appuyer sur une connaissance approfondie de ces voies et formes traditionnelles de la communication, telles qu'elles se développent dans nos villages. Même si toutes ne sont plus usitées aujourd'hui, il n'empêche que certaines demeurent, alors que d'autres se sont simplement modifiées. Quelles sont ces formes et voies traditionnelles de la communication ?

Il convient de rappeler, ici, la prééminence de l'oralité dans les traditions culturelles et sociales des populations de notre champ d'étude.

Il y a d'abord la tradition orale. Il y a plus largement le patrimoine culturel oral, fondé notamment sur une idée élevée

de la valeur de la connaissance, nourrie et entretenue par les populations⁽¹⁾. Cette idée et la nécessité d'avoir des repères au fil des âges, de même que les contraintes de la vie quotidienne, etc. ont conduit à une démarche de thésaurisation grâce à laquelle, s'est constituée ce qu'il est convenu d'appeler au sens large, la tradition. Il s'agit de toutes les données jugées significatives par nos sociétés, élevées au rang d'une certaine dignité et retransmises, de génération en génération, au cours des âges. Mémoire collective, source de référence des valeurs, des attitudes et du comportement quotidien, fondement de l'ordre social et culturel, la tradition se présente à la fois comme une parole multiple et un ensemble de manières d'être et d'agir, de mécanismes de gestion et de transmission des savoirs et des techniques, entretenus avec une relative régularité. Sous l'angle de la parole — on parle alors de tradition orale — elle se donne comme une somme de "paroles à engranger" selon l'expression dogon, à l'instar de tous les biens matériels dont on prend un soin continu. Cette tradition orale se subdivise en fonction de contenus et de formes diversifiés, qui en facilitent l'ordonnancement et l'engrangement et qu'on a essayé de classer dans des typologies diverses.

De la tradition orale : approches typologiques

De nombreuses études ont abordé les typologies des traditions orales et montré que l'analyse peut être conduite de différentes manières. Nous avons retenu ici deux approches à titre d'illustration : celle de Diouldé Laya et celle de Jan Vansina.

Première approche typologique

Selon Diouldé Laya,⁽²⁾ on peut aborder les traditions du point de vue de leur *forme*. Dans ce cas, l'on distingue habituellement :

- la prose ;
- la prose rythmée ;
- la prose chantée ou non.

(1) Rappelons, en guise d'illustration, deux proverbes wolof et sereer :

Xam xam xajul ci boppu xaj , "Le chien, entendez le commun, ne saurait porter un savoir" (proverbe wolof) ;

I yiif refu a kulax no kiin , "L'esprit est le vêtement de l'homme" (proverbe sereer).

(2) cf : *La tradition orale. Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine*, Niamey, CRDTO, 1972. p 19 et suivantes.

Cette *forme* peut, de son côté, être libre (contes, épopées... etc), fixe et stéréotypée (chants rituels, codes ésotériques tels que les chants d'initiation pour circoncis, poèmes épiques).

L'analyse typologique peut s'effectuer, aussi, du point de vue du *fonds*. Cette démarche est la plus commune et permet d'aboutir à des genres d'expression tels que :

- les textes historiques (généalogies, chroniques, récits historiques) ;
- les poèmes épiques, lyriques et pastoraux ;
- les contes, fables, devises, devinettes, le théâtre ;
- les textes religieux, initiatiques, etc...

L'on peut, encore, analyser les typologies des traditions orales du point de vue de leur *contenu historique* en raison même de la place jouée par celles-ci dans une recherche historique où les documents écrits ont beaucoup fait défaut. L'on distingue alors :

- les traditions proprement historiques telles que les généalogies, les chroniques ;
- les traditions d'intérêt historique limité : contes, chants, théâtre.

Enfin on peut aborder les traditions du point de la *profondeur de la connaissance*, en distinguant :

- les traditions populaires ;
- les traditions érudites (généalogies, histoire détaillée d'une dynastie, d'un peuple, mythes, etc...).

Deuxième approche typologique

Une autre typologie, présentée par Jan Vansina, procède à une définition et à une analyse des genres, du double point de vue de leur forme et de leur contenu.

Vansina distingue cinq catégories de traditions, chacune d'elles se subdivisant en sous-catégories et en types⁽¹⁾.

(1) cf. son ouvrage *De la tradition orale. Essai de méthode historique* ; Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1961, pages 119 et suivantes.

Les formules

Ce sont des expressions stéréotypées qui se présentent sous la forme de :

- titres qui indiquent le statut d'une personne ;
- devises qui donnent l'identité aussi bien d'individus que de familles, de tribus, de fonctions sociales, de lieux géographiques, de lieux-dits, de plantes, d'animaux, etc. ;
- formules didactiques, expression de la sagesse des anciens (proverbes, devinettes, épigrammes) ;
- formules religieuses (utilisées dans des rituels de type religieux ou magique, objet d'une mémorisation et d'une récitation soignées pour ne pas exposer le récitant et toutes les personnes engagées dans le rituel à des sanctions surnaturelles).

La poésie

Ce sont des textes dont la forme qui est fixe, ainsi que le contenu, ont une valeur esthétique pour la culture qui en assure la transmission d'une génération à une autre. Ils peuvent revêtir un caractère officiel ou privé. Dans les textes à caractère officiel, on note :

- la poésie historique (destinée essentiellement à des fins de propagande) ;
- la poésie panégyrique (textes de louange composés du vivant de la personne ou juste après sa mort) ;
- la poésie religieuse (prières diverses, hymnes, textes dogmatiques).

Dans les textes à caractère privé, on compte :

- la poésie individuelle qui donne libre cours aux sentiments de son auteur.

Les listes

Traditions à caractère officiel et à but historique, les listes se présentent sous la forme de noms de lieux ou de personnes, dont la récitation, effectuée à l'occasion de certaines manifestations, ressortit à la défense d'intérêts économiques, politiques et sociaux. Deux types existent :

- les noms de lieux que les témoins connaissent encore et qui constituent des témoignages à caractère historique, ou contribuant au maintien et à la défense de droits fonciers ;
- les noms de personnes (généalogies inséparables des exploits des ancêtres, des fondateurs de grandes familles, des grands conquérants, particulièrement florissants dans les sociétés très hiérarchisées).

Les récits

Il s'agit de témoignages sous la forme d'une prose libre avec un aspect narratif constant, qui entraîne, de son côté, un certain ordonnancement de la structure interne du texte. Celui-ci a vocation d'instruire, d'édifier, de réjouir, ou de défendre des droits. L'on compte, ici, quatre sous-catégories qui se subdivisent en six types :

- les récits historiques qui peuvent être :

- des récits historiques universels (relevant de structures politico-administratives centralisées, secrétées par des Etats) ;
- des récits historiques locaux (histoire de petites unités locales dans l'Etat, ne permettant pas de remonter très loin dans le passé) ;
- des récits historiques familiaux (traitant du passé de grandes familles...)

- les récits didactiques :

- mythes qui tentent d'expliquer le monde, la culture, la société par référence à une origine religieuse et qui expriment les dogmes des religions traditionnelles ;
- récits étiologiques qui visent l'explication des mêmes données que les mythes sans faire intervenir des facteurs religieux) ;

- les récits esthétiques, visant à émouvoir l'auditoire, en permettant au récitant de déployer son génie propre dans une transmission libre ; on note :

- l'épopée, avec accentuation particulière sur l'élément dramatique ;
- la légende, avec la mise en évidence de l'élément édifiant ;

- le conte fabuleux, où prédomine l'élément fantastique ;
- les récits personnels, qui retracent le souvenir de faits particuliers vécus par un témoin, avec une impossibilité de remonter loin dans le passé, et une liberté de transmission.

Les commentaires

Informations très brèves, accessoires à d'autres traditions, ou qui sont liées à une situation donnée qui en détermine la transmission, elles ont des buts juridiques ou didactiques. L'on compte, ici :

- les commentaires juridiques auxquels correspondent :
 - les précédents juridiques (un précédent fonde le droit en fournissant des directives pour la solution d'un problème juridique actuel) ;
 - les commentaires auxiliaires qui incluent : les commentaires explicatifs (commentaires d'une autre source par un ou plusieurs témoins de la chaîne de transmission) ;
 - les commentaires sporadiques, qui se traduisent par des notes occasionnelles (celles transmises au hasard des questions et dont le contenu ne revêt, aux yeux de beaucoup de gens, aucune sorte d'importance)⁽¹⁾.

Pour complètes et instructives que soient ces typologies, elles sont d'une portée limitée. Tout d'abord, elles n'épuisent pas toutes les données liées à la tradition orale. On ne saurait, en effet, séparer l'analyse des traditions orales de leur base sociale. Le corps social est structuré de façon à faire émerger et prendre en charge, tout au long des âges, la production et l'entretien du patrimoine traditionnel oral et, à ce titre, l'analyse de ces structures est révélatrice des performances sur lesquelles on

(1) Pour plus d'information sur les typologies, on peut se référer également à : Ruth Finnegan dans son ouvrage : *Oral Literature in Africa*, Nairobi, Dar es Salam, Ibadan, Oxford University Press, 1970, 558 p. ; à Honorat Aguessy, chercheur béninois, dans sa communication **Tradition orale et modèle culturel**, in : *La tradition orale source de la littérature contemporaine en Afrique*, colloque international organisé par l'ICA et le PEN international 24-29 janvier 1983 à Dakar. Dakar, NEA, 1985, p. 45. Celui-ci subdivise le champ de la tradition orale en cinq secteurs. On retiendra avec intérêt les secteurs de la toponymie et de l'anthroponymie, de l'art et de l'artisanat (instruments de musique, costumes, cuisine, peinture, théâtre, vannerie, poterie, bas-reliefs...), etc.

peut compter en matière de politiques d'information documentaire et de communication. L'analyse envisagera ultérieurement cette caractéristique afin de voir les possibilités offertes à la promotion d'une politique d'information documentaire et de communication, directement gérée par les populations. Elle doit aussi envisager les sociétés intéressées par cette démarche dans leur réalité présente à laquelle les typologies décrites ci-dessus ne correspondent peut-être plus tout à fait. Certaines traditions sont devenues désuètes et ont perdu une place importante dans le champ de la mémoire collective. De nouvelles traditions sont en train de naître, dues aux modifications sociales qui s'élaborent en profondeur, et à l'accès aux moyens modernes de communication.

Les typologies ne prennent surtout pas en compte, les paroles plus déliées, moins formalisées de l'échange verbal au quotidien, dans les divers cadres où se déroule la vie : les sentiers qui mènent au puits, aux champs ou au marché ; la palabre à l'ombre des grands arbres ou dans les cours des concessions, etc.

Il demeure que l'approche typologique des traditions permet d'apprécier les caractéristiques du capital culturel oral et de ses modes de gestion, de transmission et de communication au sein du corps social.

De l'échange verbal au quotidien et des autres formes d'expression

On évoquera donc la **parole, sans oublier le silence et la gestuelle qui l'accompagnent**. La parole dite assise⁽¹⁾ et debout n'est pas la même ; elle varie bien sûr selon le nombre et la qualité des interlocuteurs, leur attitude, c'est-à-dire leur disponibilité. Tout cela est connu.

Ce qui l'est moins, c'est la parole attachée à des situations spécifiques. Par exemple, celle des femmes allant chercher l'eau,

(1) Les Dogons distinguent bien à ce titre la *parole assise*, marquée par la sérénité et la réflexion car la position du corps est propice à l'émergence de ces qualités. "La vraie parole est celle que prononce un locuteur assis, position qui permet l'équilibre de toutes les facultés, l'esprit est tranquille, l'eau des clavicules est calme ; la parole est de même posée et réfléchie. Les vieillards qui se réunissent pour discuter sous l'«abri de la parole» sont toujours assis ; d'ailleurs, fait significatif, cet abri est si bas de plafond qu'il serait impossible de s'y tenir autrement" cf. G. Calame-Griaule, 1965, p. 73.

ce qu'elles se disent autour du puits ou de la borne-fontaine. La parole des femmes allant porter la nourriture à leurs époux ou frères dans les champs ; de celles qui se rendent dans leurs rizières ou de celle coiffant d'autres femmes.

Un autre type de parole est celui qui s'attache aux grandes cérémonies, les baptêmes et les décès, les grandes fêtes villageoises ou celles appartenant au cycle religieux⁽¹⁾. Il existe ainsi, comme dans le discours lui-même, des temps forts, cadres d'une expression intense.

La communication à propos du marché a eu pendant longtemps un rôle tout à fait précieux puisque c'était l'interface entre le flux de paroles et d'idées internes à un groupe, d'une part, et de l'autre, de ce qui s'émet de l'extérieur. Une interface qui était biaisée d'emblée puisque le prétexte était l'échange de biens matériels, l'échange d'idées n'étant pas perçu comme tel, comme dans l'écoute des conteurs ou la consultation d'herboristes ou de praticiens, ou encore dans des consultations d'ordre politique local, presque inévitables dans ce genre de contact.

Cependant l'importance reconnue à la parole infère sa domestication. L'on sait que l'abondance incontrôlée de ce médium lui dénie toute valeur s'il n'en atteste pas directement la négativité. A ce titre, l'on doit être attentif à la manière dont les médias modernes usent de la parole. Le déversement en continu de messages radio notamment, fait complètement perdre de vue qu'une parole est crédible ou non pour une catégorie de personnes, en fonction de l'heure et du lieu d'émission et plus largement de son adéquation à un ensemble de données contextuelles. **N'importe quel discours ne peut pas être déversé n'importe quand, vers n'importe qui.** Il y aura, du moins une forte réticence dans l'opinion publique africaine qui s'effacera peut être avec le temps.

La moralité, c'est qu'il faut recourir à la parole, mais avec intelligence. La parole enlève l'adhésion, certes, à moins qu'elle ne la disqualifie.

(1) Il serait judicieux de répertorier toutes les fêtes traditionnelles locales pour mieux identifier ces cadres privilégiés de communication.

La distribution de l'espace habité constitue aussi un point de référence dans le repérage des voies et formes de la communication. En effet, le village est établi selon une structure précise qui est elle-même porteuse de significations. Il intègre toujours des espaces de rencontres qui sont des lieux privilégiés de communication. Au demeurant, la structure de l'unité d'habitation ou concession, ou de la maison elle-même est aussi porteuse de significations en matière de communication. Les références ici à l'architecture dogon paraissent, parmi tant d'autres, significatives. Celle-ci prend le corps humain comme un symbole de la maison avec une entrée qui s'effectue par un vestibule et qui rappelle la tête du corps, le reste des pièces correspondant à d'autres parties de celui-ci.

Des décisions prises en matière d'habitat confirment les rôles des composantes de la concession dans le contexte culturel local, ou les infirment. C'est aussi une manière pour une famille ou un individu qui a pris quelque distance avec le village de décider dans quelle mesure il reste solidaire, en construisant au même endroit que ses parents, quelque chose qui ne s'éloigne pas trop de ce qui est considéré comme acceptable ou, au contraire, en bâtissant sur un terrain séparé, un type d'habitation qui est beaucoup plus un monument à son succès qu'une installation fonctionnelle.

Par ailleurs, le type de tombeau — dans les zones où ne règnent pas une tradition de dépouillement total de la sépulture, ou celle que l'islam conseille — est également un message qui va au-delà du décès et qui s'adresse bien entendu aux survivants.

Les signes se dessinent de même à travers les tissus. En dépit de la diffusion générale des vêtements importés, les tissages traditionnels demeurent riches de signes. La manière dont on porte les costumes, les chapeaux, les lunettes, etc. est également une mode pour se définir soi-même par rapport au "progrès" et parfois, une volonté de rupture avec le groupe.

Les discussions dans chaque famille sur les centimètres de mollets des filles qui sont visibles, ou non, constituent un dialogue ou un refus de dialogue entre la génération qui monte et celle qui a encore le pouvoir, ou qui croit l'avoir.

Toute une série de modes de communication silencieuse a une importance exceptionnelle. D'abord, au niveau le plus humble, celui de la famille, la manière dont l'époux et les enfants s'habillent, est significatif, ces derniers étant d'ailleurs priés d'être aussi discrets que possible.

La coiffure, bien sûr, a sa signification, mais aussi la manière dont l'épouse fait la cuisine. Elle transmet des messages à travers les plats et les sauces.

Les couleurs interviennent également comme voies et formes de la communication. Il serait évidemment judicieux de les retrouver, telles qu'exprimées dans la langue locale, avec les significations qui leur sont attachées.

Les masques et toute une série d'objets symboliques retiennent eux aussi, l'attention. Cependant, la communication à ce niveau se fait alors plus subtile et par là même, plus difficile à cerner. Il faut pouvoir entrer dans l'univers des significations, des symboles en subissant une véritable initiation qui impose à ceux qui sont concernés des règles contraignantes d'accès. La gestion des savoirs acquis, de type ésotérique, s'effectue par ailleurs sous le sceau du secret et renvoie aux engagements pris dans le bosquet, le bois sacré ou l'enclos des initiés.

D'autres voies et formes de la communication traditionnelle se trouvent liées à la danse et au rythme. Le nombre de danses à l'intérieur d'une culture donnée est parfois considérable, et plusieurs significations peuvent s'attacher à chacune d'elles. Il s'agit alors de prêter l'attention nécessaire pour différencier le message et percevoir les destinataires.

Les rythmes constituent par ailleurs un autre secteur de la communication. Leur nombre est aussi considérable. L'on peut les classer selon les types d'instruments utilisés pour leur réalisation, les personnes qui les exécutent, celles auxquelles on les destine et celles qui peuvent assister à leur exécution.

Il y a les rythmes de danses exécutés sur un instrument unique ou des polyrythmies exécutées sur plusieurs instruments avec des partitions très précises. L'on note d'ailleurs, dans ce cadre, une évolution de l'exécution du rythme qui doit aller de pair avec l'expression corporelle des danseurs.

A côté des rythmes de danse, l'on peut distinguer d'autres rythmes qui servent à transmettre des messages dans le cadre des langages tambourinés.

Le débat est toujours actuel de savoir si l'on dispose d'une sorte d'alphabet rythmique qui permettrait d'exprimer n'importe quel type de message, ou si le rythme est simplement exécuté pour exprimer des langages codés, précis et en nombre limité.

Germaine Dieterlen rapporte dans son article *Mythe et organisation sociale au Soudan français* — déjà cité — que son employé de maison, voulant lui faire parvenir un message relatif au report d'une invitation, l'a simplement exécuté sur un rythme à partir de la maison où il travaillait. Dieterlen qui était à une certaine distance, a pu percevoir entièrement le message. L'interprétation donnée à cette performance renvoie aux langues à tons qui sont celles de la zone et qui permettent, avec des instruments distincts ou avec une tension différente de la peau du même instrument, de réaliser des tons différents, donc de transmettre directement un message pouvant être variable chaque fois et dont l'exécution sur les tambours imite la voie humaine.

Il faut donc avoir en vue les deux procédés :

- d'une part, des formules rythmiques en nombre limité, servant à exprimer des messages verbaux précis, et
- d'autre part, une sorte d'alphabet rythmique servant à composer n'importe quel type de message⁽¹⁾.

¹⁾ D'après Georges Niangoran-Bouah, on dénombre en fait au moins trois démarches. La première est celle décrite ici. La seconde, grâce à un tambour mâle et un tambour femelle, reproduit avec une très grande fidélité la voix humaine, telle qu'elle se module dans les langues à tons. La troisième combine des sons brefs et des sons longs, selon un certain rythme et permet, à l'instar de l'alphabet morse, d'exprimer toutes les réalités et les situations sociales, culturelles, etc. de la société traditionnelle. Ainsi, avec les deux derniers procédés, tout peut être dit dans le contexte des sociétés traditionnelles (d'après un entretien que l'auteur nous a accordé le 12 mai 1989 à Yaoundé). Cf., aussi, l'article de Junzo Kawada : *Le manégryrique royal tambouriné mossi : un instrument de contrôle idéologique*. (In *Journal of Asian and African Studies* n° 26, 1983, pp. 19-32), où l'auteur note que : dans la plupart des cas africains étudiés, on a constaté que ces communications instrumentales sont principalement basées sur la reproduction de la prosodie (la hauteur, l'intensité et la durée du son) de l'énoncé verbal, bien qu'on note parfois une abréviation conventionnelle du message ou des redondances qui réduisent l'ambiguïté de ce message fait de sons instrumentaux dépourvus de phonèmes du langage parlé" (pp. 19-20).

Il faut intégrer dans la première catégorie, les formules rythmiques correspondant à des messages tambourinés, annonçant les décès et que certaines sociétés utilisent. Le principe en est la reprise de la devise de la personne décédée ou du patriarche de la maison où le décès a lieu. Cette personne — ou ce patriarche — est identifiable par sa devise. Celle-ci est exécutée à plusieurs occasions en public, de sorte que les membres du village peuvent dans leur ensemble en reconnaître l'expression rythmique, et traduire directement les paroles correspondantes. Lorsqu'un tel message est entendu, on en localise le quartier ou maison et quelquefois on peut identifier la personne qui vient précisément de dépasser.

Il est également possible de classer dans la même rubrique les messages tambourinés qu'on pourrait dire d'intérêt général, tels l'annonce de certaines cérémonies, de conflits armés, de morsures de serpents ou l'appel à des guérisseurs⁽¹⁾ ; la convocation à des réunions ou à la prise du repas dans les champs de mil, etc.

Le recours au rythme va bien plus loin que ne l'illustre l'analyse qui vient d'être faite. Non seulement le rythme sert à transmettre toutes sortes de messages — autrefois de la

(1) Un message très connu au Sénégal est celui relatif aux morsures de serpents. La phase verbale en langue nationale wolof à laquelle correspond le rythme exécuté pourrait être traduite ainsi :

Quiconque est mordu par un serpent,

Pense à la mort

Qu'il doive vivre ou mourir,

Il pense à la mort.

En entendant un tel message, tout guérisseur de morsures de serpents doit se rendre toutes affaires cessantes, vers le lieu d'émission dudit message.

A noter aussi dans certaines régions du Sénégal (sereer, wolof) que lorsque les pieds de mil étaient suffisamment grands pour dérober à la vue les cultivateurs éparpillés dans le champ, le chef de famille ayant fini de préparer le repas, ou recevant celui-ci des femmes venues le porter aux travailleurs, battait ou faisait battre le tam-tam sur un rythme signifiant : "le repas est prêt, venez vous restaurer".

L'implantation d'une structure de documentation et de communication dans une localité donnée devra conduire à l'identification des rythmes servant à la transmission de messages, ainsi que des instruments utilisés et des contextes d'exécution. D'une façon plus globale, la promotion d'une information documentaire et d'une communication appropriée pour les groupes de base devra se faire à travers l'identification systématique de tous ces modes d'information et de communication

capitale des royaumes à leurs frontières extrêmes par des relais désignés — mais également à accompagner l'exécution de nombreux genres de textes littéraires. La force expressive des instruments utilisés a conduit à la perception d'un langage propre et qui est réalisé à partir d'une véritable spécialisation. Ce qui autorise à parler de "*tambours parleurs*" parmi lesquels Me. Frederic Titinga Pacere du Burkina Faso range le *Bendre*, le *Lounga* et le *Gangaoga*.

La force expressive du *Bendre* est telle que ce chercheur a créé un néologisme pour exprimer cette réalité : la *bendrologie* qui désigne "la science, les études méthodiques, les méthodes de pensée, de parler, des figures de réthorique, relatives au tam-tam *Bendre*, et donc en fait à la culture de ce tam-tam, voire à la culture des messages tambourinés, notamment d'Afrique"⁽¹⁾.

Georges Niangoran-Bouah, de l'Institut d'Ethnosociologie de l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, reconnaît une égale importance aux "tambours parleurs" et a créé de son côté le concept de la *drummologie* qu'il définit comme "l'ensemble des textes correspondant aux musiques des instruments parleurs d'Afrique, textes recueillis afin d'en faire l'étude et l'exploitation à l'université, en accédant par ce canal à la philosophie ancienne des Africains ; — aux états de la langue tels que figés par ces textes anciens ; — aux processus de création même des textes d'une littérature officielle et conventionnelle, composante essentielle des messages des tambours parleurs ; à l'histoire ancienne précoloniale saisie à partir de documents d'origine livrant ce que le Noir a dit de lui-même, de ses institutions et de ses grands hommes ; à la musicologie, à l'art dramatique et à l'expression corporelle"⁽²⁾.

Si les membranophones que sont les tambours à peau servent à la transmission des messages, d'autres instruments sont utilisés également à cette fin. C'est le cas des tambours de bois et des balafons — idiophones — et des trompes en corne

(1) In : *Bendrologie et littérature culturelle des Mosse. (Introduction à la littérature non écrite d'Afrique ; littérature orale, langage des tam-tams, message des masques et danses)*. Ouagadougou (1987), 6 tomes. Extrait du Tome II, 4e de couverture.

(2) Cf. notre entretien avec ce chercheur le 12 mai 1984 à Yaoundé.

— aérophones — auxquels ont notamment recours les Diola de Casamance pour l'appel à la lutte et les Sereer pour annoncer l'arrivée des lutteurs dans l'arène⁽¹⁾.

Du reste, la lutte et bien d'autres jeux traditionnels représentent, aussi, des voies et formes de communication. Rassemblant des foules ou des groupes restreints, ils constituent des cadres de diffusion d'informations de toutes sortes et de textes de littérature orale : chants gymniques, textes divers, tels que les incantations à réciter, etc.. Il serait judicieux d'être attentif à la répartition des jeux par rapport aux âges, aux sexes, aux catégories socio-professionnelles, aux espaces et aux temps où ils se déroulent.

Il faut être attentif aussi à tous les genres qui composent la littérature orale et, plus largement, la tradition orale — déjà passées en revue plus haut (mythes, épopées, contes, récits historiques, proverbes, devises, etc.).

L'examen des voies et formes traditionnelles de la communication, ne saurait prétendre à l'exhaustivité, tant s'avèrent nombreuses celles qui sont utilisées ou pourraient l'être dans les processus d'information et de communication dans les villages. Du fait des spécificités socio-culturelles et du désir d'amplifier la force communicative à un moment ou à un autre, telle donnée peut être développée plus que telle autre, en fonction d'une lecture attentive du contexte. C'est dire que les acteurs du champ de l'information et de la communication devront être chaque fois prêts à conduire leurs propres investigations et à opérer leurs propres lectures de manière aussi objective que possible⁽²⁾.

Il serait dangereux de penser que toutes les voies et formes de l'information et de la communication repérables d'un point de vue qu'on pourrait dire *ethnologique* ont une importance identique, mais il serait aussi périlleux de les ignorer. Leur prise

(1) Pour une vue élargie et détaillée de la question se reporter à l'article de Kawada J. cité supra, p. 225.

(2) Il serait difficile dans cette approche générale, de détailler davantage. Par contre, dès qu'on se situe dans un contexte socio-culturel précis, l'analyse doit, à la fois, s'approfondir et s'élargir.

en compte, au moment opportun, a une importance exceptionnelle, non seulement pour la crédibilité du message, mais également pour son adéquation effective avec le groupe visé. Leur absence ou leur méconnaissance — par exemple l'utilisation abusive du rouge en pays baoulé, où il est le symbole de la mort — pourrait annuler tout simplement la portée du message.

Voies et formes modernes et mixtes de la communication

Les formes traditionnelles qui viennent d'être passées en revue, soit sont en voie de mutation et portent déjà les signes de la modernité, soit inspirent des développements modernes inédits.

Les marchés hebdomadaires d'antan sont non seulement envahis par de nombreux produits modernes qui côtoient ceux issus des villages, mais, de surcroît se sont élargis à la faveur d'une amélioration des voies et moyens de transport — on y est plus nombreux et on y vient de plus loin — et voient se développer une communication plus riche et diversifiée, alimentée en particulier par les messages diffusés par la radio. On a si bien compris ce phénomène au Niger que les radios-clubs n'ont lieu que les jours de marchés hebdomadaires, afin d'en amplifier la portée.

Le conte traditionnel, quant à lui, se prolonge par le théâtre moderne développé par des troupes professionnelles et populaires. Il inspire aussi, sur le plan formel et quelquefois du point de vue du contenu, les créations théâtrales actuelles. La popularité du conte traditionnel, son acceptation par tous les acteurs du jeu social comme forme de critique libre mais subtile et indirecte, pouvant se révéler par moment irrévérencieuse ; sa théâtralisation plus ou moins poussée constituent autant de facteurs qui expliquent la création à divers niveaux — quartiers, villages, écoles, associations... — de troupes théâtrales et le recours au théâtre comme l'une des formes d'expression et de communication les plus usitées dans nos villes et villages.

Des exemples abondent. L'*Atelier Théâtre Burkinabe* — A.T.B. — créé le 18 juin 1978 à Ouagadougou, a mis au point un répertoire de sept grandes pièces d'auteurs africains et de près d'une trentaine de pièces de création collective, largement inspirées du genre formel qu'est le conte.

La démarche adoptée vise à développer un théâtre d'animation en tant que moyen de communication, en vue de promouvoir le développement du pays. En conséquence l'activité théâtrale de l'ATB est marquée par deux axes de recherche majeurs :

— "d'une part, — écrivent ses responsables — la recherche d'une esthétique dramaturgique s'inspirant du fonds culturel de notre peuple et privilégiant la participation active du public à l'avènement théâtral, et

— d'autre part, la volonté de faire œuvre utile socialement à travers la représentation théâtrale, d'où le choix exclusif de thèmes posant des problèmes concrets de notre peuple afin de susciter ou conforter la prise de conscience et stimuler la recherche de solutions (problèmes de santé, de l'autosuffisance alimentaire, de l'eau, de l'éducation sexuelle, de la condition féminine, des inégalités sociales, de l'unité nationale, etc.)"⁽¹⁾.

On note une démarche similaire avec des troupes théâtrales du Sénégal, telles que *Daaray Kocc* et *Jamanoy Tey*, qui, en plus, utilisent presque exclusivement les langues nationales et font relayer souvent leurs représentations par la Télévision nationale, ce qui leur donne un impact considérable⁽²⁾.

Les deux exemples que constituent les marchés hebdomadaires et les contes indiquent la démarche analytique à suivre chaque fois qu'on souhaite repérer, à partir des voies et formes traditionnelles, les mutations qui ont cours en matière d'information et de communication.

(1) In : Notice de présentation de l'A.T.B.

(2) L'utilisation du théâtre comme moyen d'expression et de communication des groupes de base s'opère largement ailleurs dans le Tiers Monde. Ainsi, nous a-t-on signalé, en Inde, certaines troupes itinérantes procèdent d'abord à une enquête pour bien identifier les questions cruciales des quartiers ou villages visités, avant de les théâtraliser et de les jouer devant le public. D'où une adhésion immédiate de celui-ci qui se voit comme dans un miroir. On retiendra également l'animation de villages des régions de Saint Louis et de Thiès par des troupes théâtrales qui effectuent des tournées régulières et développent dans une démarche interactive avec les publics et pour l'éducation environnementale de ces derniers, des thèmes environnementaux tirés de l'analyse de l'environnement immédiat et des pratiques et attitudes qui le concernent. Cf. le projet "Un espoir dans le désert", ENDA, équipe EDEV, 54, rue Carnot Dakar, Croix rouge sénégalaise et Croix rouge danoise.

Parmi les moyens modernes d'information et de communication prioritairement adaptés à l'usage des groupes de base, figure en bonne place la radio.

L'analyse des radios-clubs du Niger a montré combien les populations pouvaient adhérer à ce média. La démarche utilisée, en permettant un dialogue différé entre radios-clubs, illustre des possibilités interactives de ce média, et a constitué une formule avancée du recours à celui-ci.

Conscients de l'importance de la radio, les pouvoirs publics des pays de la région ont engagé deux démarches pour créer une certaine relation de proximité avec les auditoires. La première a consisté en la création, au sein de chaque radiodiffusion nationale, d'un programme — ou service — de radio éducative rurale, et la seconde en celle de chaînes régionales de cette radiodiffusion nationale.

- Les programmes de radio éducative rurale ont représenté une forme de réponse aux difficultés affrontées dans le cours sinueux du dialogue difficile entre les pouvoirs publics et les acteurs à la base, les paysans principalement. A la belle époque où prévalaient les coopératives et les démarches d'encadrement, cet outil permettait de populariser les messages officiels liés aux activités productives, en maintenant les acteurs dans la ligne définie pour la réalisation des objectifs de production, tout en consolidant les structures chargées de cet encadrement. Ce schéma de verticalité descendante a bien vite montré ses limites et a induit un complément absolument indispensable : une expression libre de la base en direction des décideurs situés au sommet.

Cette expression, véritable catharsis, s'est faite au moyen d'émissions en langues nationales, où la parole est donnée au monde paysan grâce à des reportages conduits sur le terrain, ou par la lecture d'un courrier abondant dans lequel ces derniers pouvaient demander des compléments d'information, des clarifications et, surtout, procéder à des critiques parfois acerbes des agents de l'administration locale, des structures d'encadrement ou de gestion des coopératives.

Devant les risques d'implosion, ces programmes de radio éducative rurale ont constitué de véritables soupapes de sécurité et ont bien joué ce rôle. Mais ils ont vite indiqué leurs limites

dans l'absence de mise en cause fondamentale des options gouvernementales en matière de production agricole, et dans les difficultés à poursuivre les reportages sur le terrain, en raison notamment de dotations budgétaires insuffisantes pour acquérir du matériel d'équipement et le renouveler, et pour disposer de moyens de fonctionnement régulier.

Ces programmes se meurent aujourd'hui, étant par ailleurs dépassés par l'évolution récente.

- L'installation de chaînes régionales a également entraîné leur déclin. Ces chaînes, installées dans quelques capitales régionales ou provinciales, fonctionnent généralement avec des programmes régionaux spécifiques, et se mettent en synchronisation avec la radiodiffusion nationale à l'occasion de grandes émissions, en particulier les grandes éditions des bulletins d'information. Grâce à leur proximité avec les acteurs dans la région, la parole peut être donnée assez largement à ces derniers et dans leurs langues. Mais les limites de prise de parole des acteurs à la base trouvent leur fondement dans la détermination du contenu des programmes, dont toute l'initiative est laissée aux services administratifs qui ont ces chaînes en charge. Si les centres d'intérêt de ces acteurs sont pris en compte par des enquêtes ou des démarches inductives, c'est à travers le prisme potentiellement déformant des administrations et peut être un manque d'adéquation par rapport à leurs objectifs. Rarement ces acteurs sont associés à la détermination des programmes, et peuvent influencer sur ces derniers, les modifier ou les établir directement selon leurs centres d'intérêt propres.

Ce sont les radios communautaires qui permettent une telle approche et qui constituent potentiellement un outil d'information et de communication entièrement à la disposition de la collectivité. Celle-ci peut être un quartier, un village, un groupe de villages, un groupement, un ensemble de groupements, etc.

Le vent de démocratisation qui souffle sur l'Afrique depuis le début des années 90, conduit les acteurs à la base, dans le cadre de leurs organisations ou en tant que particuliers, à s'insérer dans le champ des ondes, et à obliger les pouvoirs publics à libéraliser celles-ci.

Parfois l'évolution a été si rapide que ces pouvoirs ont été contraints de rattraper le mouvement en essayant de le cana-

liser et de le réorganiser, et en légiférant pour accompagner celui-ci. Quelquefois ils ont bloqué cette évolution, dans l'attente de mettre les garde-fous nécessaires à la gestion des ondes dont ils perçoivent clairement les enjeux.

Le mouvement en faveur des radios communautaires constitue cependant une véritable lame de fond à laquelle les pouvoirs publics résistent difficilement, et qui offre aux acteurs à la base des possibilités d'information et de communication considérables. Ces radios constituent un outil qu'on peut dimensionner non seulement en fonction de l'espace géographique et social à couvrir, mais également au plan du contenu des programmes, ainsi que des modalités d'interactivité entre les animateurs des radios et des auditoires d'une part, ou entre divers auditoires d'autre part. Des radios comme celle de Koungoussi au Burkina Faso — radio villageoise — ou celle de Kayes au Mali — outil appartenant à une union de coopératives de producteurs — illustrent, parmi d'autres, l'intérêt essentiel de ce média et son appropriation concrète par les acteurs à la base.

L'importance du recours aux radios communautaires ira grandissant. La mise en place de structures d'information et de communication à la base doit absolument compter avec ces outils, en vérifiant à partir de l'analyse contextuelle, comment les collectivités de base peuvent s'en approprier pour leur bénéfice propre.

D'autres approches sont expérimentées, non seulement en Afrique, mais également dans l'Océan Indien, les Caraïbes et en Amérique Latine. A ce titre, on peut citer avec intérêt quelques-unes de celles présentées lors des séminaires que ENDA, avec l'appui d'autres partenaires, a organisés en 1980, 1983 et 1985⁽¹⁾ :

(1) Ces séminaires sont les suivants :

- L'information pour le développement au niveau des communautés de base (INCOM), Dakar, 1980, consacré à l'Afrique ;
- Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien (OICOM), Maurice 14-20 novembre 1983.
- Communication à la base pour l'auto-développement dans les Caraïbes francophones (COMCAR I), Fort de France, 24-30 juin 1985.
- Práticas des comunicacions a la base en America latina y el Caribe (COMCAR II) San José, Costa Rica, 25-30 novembre 1985.

- emploi de la flûte appelée *Bandakouré* aux Comores ainsi que d'autres instruments de transmission de messages ;
- utilisation de cassettes de promotion rurale — véritables griots du développement — en Côte d'Ivoire ;
- recours également au dessin pour les paysans de Côte d'Ivoire et les pêcheurs de l'Île Maurice ;
- emploi d'écrits divers pour personnes alphabétisées et néo-alphabètes en langues étrangères ou locales (affiches, dépliants...) ;
- usage de la parole, avec de multiples instances de rencontres et d'échanges inter-actifs, etc.

Les quartiers populaires des grandes villes — lieux d'une synthèse subtile et mouvante des données de la ville et du village — nous semblent constituer à ce titre des observatoires privilégiés des différentes formes que revêtent l'information et la communication, de même que des mutations en cours dans ces domaines. Bien que toutes les formes d'expression repérables dans les villages n'aient pu être transférées dans ces quartiers, ces derniers offrent cependant à l'observateur, ce qui se dessine comme **une nouvelle culture populaire urbaine**, qui puise largement aux sources de la modernité et de la tradition, et induit une créativité exceptionnelle.

L'approche spécifique et localisée dans le développement de structures d'information et de communication adaptées conduira, là aussi, à une analyse contextuelle, à l'identification des voies et formes traditionnelles, mixtes et modernes de l'information et de la communication.

Toutefois, on ne saurait construire artificiellement, pour le plaisir d'analyses rationnelles, une sphère qui serait celle de l'individu, de ses proches, de la famille au sens plus large, ou du village, et une autre qui serait celle de la société, de la ville ou de la modernité.

Une imbrication et des mouvements d'échange tous azimuts opèrent sans trêve, une large diffusion sociale d'éléments provenant quelquefois de très loin. Le feuilleton *Dynastie* a ainsi induit des prolongements jusque dans les surnoms donnés au

sein de certaines familles. Voilà un message conçu pour le public de la télévision américaine, qui se retrouve discuté en malinké, en pulaar et dans d'autres langues et qui peut revêtir, à son tour, des formes traditionnelles et être réinterprété dans ce sens.

Ces intrusions de la modernité dans la sphère du "traditionnel" peuvent s'opérer jusque dans le secteur, si fermé et si ésotérique, des masques. Les Dogon ne sont pas prêts d'oublier que lors d'une mission du professeur Marcel Griaule, parmi les masqués sacrés, a surgi tout à coup un danseur inconnu qui était un Dogon ayant travaillé à Bamako, d'où il avait ramené le masque en carton pâte de Fernandel. Ce masqué s'est mêlé à la danse des autres, il n'a été ni exclu, ni exécuté par eux. Ils ont joué le jeu les uns et les autres et l'anecdote nous met en garde contre les distinctions drastiques à faire entre ce qui serait "traditionnel" et ce qui serait "moderne". En réalité, il y a, certes, un recul des formes d'expression anciennes, une submersion par la radio et d'autres aspects des médias modernes, mais, en même temps, s'opère sans arrêt l'interaction des idées, des voies et des formes et, en quelque sorte, se révèle une tentative pour la culture informationnelle des différents peuples, d'acclimater, de "nationaliser" des apports extérieurs. En un sens, le "traditionnel" périt ; en un autre, il s'adapte, il se combine.

Communication et information documentaire : quelles mutations et intégration ?

Les développements qui viennent d'être faits indiquent qu'une relation doit être établie entre l'information documentaire et la communication. Lorsqu'on considère la façon dont les professionnels des bibliothèques, de la documentation et des archives sont formés, dans leur écrasante majorité, et le profil classique qu'ils présentent à l'issue de leurs cursus, l'on doit reconnaître que la question reste entière⁽¹⁾ et que dans la pratique, **la gestion**

(1) Le ministère français de la coopération en a fait un thème de séminaire en septembre 1993 avec, comme intitulé de la rencontre : *La communication au cœur du métier de documentaliste*. "Comment mettre en valeur son centre de documentation? Faire passer un message à la radio ? Animer un débat, une réunion, une table ronde ? Réaliser un film vidéo ? Faciliter la communication entre le documentaliste et l'utilisateur ? Telle est l'approche de la question." Cf. le document publié à partir des travaux du séminaire par le ministère, en décembre 1993, et dont le titre reprend celui de la rencontre.

de l'information documentaire ne se prolonge pas de façon vraiment significative par une activité de communication appropriée.

Les opérations les plus courantes de cette gestion et qui constituent la base de la formation technique sont celles de l'identification de l'information à acquérir et de son support, de son choix, de son acquisition effective, de son traitement — enregistrement, catalogage, indexation, équipement — de son classement en rayons ou ailleurs, de son prêt ou de sa communication sur place. Ces opérations sont conduites dans l'univers feutré des services techniques des structures documentaires, ou dans les salles de lecture.

La communication avec les utilisateurs commence par l'accueil-orientation de ces derniers. Cette démarche vise à leur présenter l'institution documentaire, son organisation, la manière dont ils peuvent retrouver l'information voulue. Elle a également vocation de créer avec eux un premier contact, qui les rassure et les rassérène à la fois.

Dans certaines structures documentaires, des programmes ponctuels d'animation sont parfois exécutés. Il s'agit habituellement de clubs de lecture, de projections d'images fixes ou mobiles, de débats avec la participation de conférenciers ou d'écrivains, d'expositions diverses, etc.

Beaucoup de professionnels se sentent perdus dès qu'ils sortent des opérations techniques classiques. Engagés dans la profession comme dans un véritable sacerdoce, ils ne se sentent pas armés pour faire partager leur point de vue, grâce à un discours et une pratique de communication engagés et cohérents.

Ils éprouvent les mêmes difficultés devant des décideurs qu'il faut conduire à des prises de décisions importantes en matière de politiques documentaires.

Leur formation ne les a pas, non plus, préparés à l'organisation de campagnes promotionnelles pour le livre et la lecture. En somme, les professionnels ne savent pas dans la plupart des cas — pour n'y avoir pas été préparés — engager une politique promotionnelle de leur secteur d'intervention.

De même ne sont-ils pas habituellement formés pour repérer les voies et formes de la communication traditionnelle, mixte et moderne dans nos pays et, surtout, pour acquérir la capacité de mobiliser ces moyens en tant que prolongement de l'activité classique de la gestion documentaire.

Cette situation traduit en réalité l'idée que l'on n'a nul besoin de convaincre les utilisateurs des institutions documentaires pour qu'ils se tournent vers elles. Considérant qu'ils sont suffisamment motivés pour venir, de leur propre chef, consulter les collections documentaires, le professionnel a juste le devoir de rendre disponibles et accessibles les informations désirées par l'utilisateur, grâce à la conception d'instruments de recherche documentaire techniquement au point et suffisamment variés pour permettre une recherche diversifiée. De même, le professionnel, dans cette approche classique, n'a-t-il pas besoin d'apporter son concours à l'utilisateur, afin que ce dernier puisse accéder au contenu des documents à consulter. Il s'agit de l'utilisateur classique, qui est supposé savoir lire et écrire, qui peut aller à la rencontre de l'auteur sans avoir besoin de l'aide du professionnel pour décrypter la pensée de celui-ci, ainsi que les signes graphiques et la langue dans lesquels cette pensée est logée.

Ce profil du professionnel, et la vision de l'information documentaire qu'il infère, sont peu opérants dans nos pays où les politiques du livre balbutient, où, devant les urgences de toutes sortes, les décideurs, après qu'ils se soient cultivés grâce aux institutions documentaires, oublient que cultiver et éduquer sur l'échelle la plus large et la plus profonde possible, sont l'une des tâches premières de toute démarche de développement.

Profil également fort peu opérant dans nos villages, où le sens de la relation sociale est primordial, où **l'accès aux savoirs implique presque toujours d'être plusieurs et de communiquer.**

Ajoutons à ces constats les facteurs limitants que constituent les formes sous lesquelles l'information documentaire classique est présentée. Ces formes — textes écrits en langues étrangères — rendent l'accès au contenu de celle-ci quasi impossible pour les populations qui, soit ne savent pas lire, soit ne comprennent pas la langue dans laquelle les documents présentés sont écrits.

Ces écueils ne peuvent être franchis que par le **prolongement de la gestion de l'information documentaire par la communication**. Cette démarche devrait viser tout d'abord à acclimater l'idée du nécessaire usage de l'information documentaire dans des sociétés orales et à y faire adhérer les populations. Elle aurait aussi vocation de faire accéder au contenu de celle-ci. Pour ce faire, elle devrait "*brancher*" l'information proposée ou mise à disposition, sur les voies et formes de la communication en cours dans nos villages. Et c'est bien parce que la situation est telle — à ce qu'il nous semble — que toutes les opérations novatrices — analysées antérieurement — en matière d'information documentaire et de communication, sont conduites principalement par des *communicateurs*. Ces derniers ont appris à travailler avec les populations, à les faire accéder au contenu des documents offerts, notamment en s'insérant dans les espaces spatio-temporels aménagés par la vie dans nos villages. Ils ont appris à tenir compte des structures sociales, des centres d'intérêt des populations, du nécessaire dialogue entre les savoirs venus de l'extérieur et les savoirs locaux, etc.

Ces facteurs positifs indéniables, présents dans le profil des *communicateurs* et l'approche de ces derniers, n'en sont pas moins frappés par certaines limites liées à la gestion des fonds documentaires accumulés. Dès que ces fonds prennent une certaine ampleur, les *communicateurs* laissent paraître leurs lacunes car ils ne sont pas réellement préparés à gérer de façon satisfaisante des stocks d'information importants.

Autant les professionnels de l'information documentaire étalent leurs limites en matière de communication, autant les *communicateurs* affichent les leurs dans le domaine de la gestion de gisements documentaires importants.

En somme, il faut **faire des *communicateurs* des gestionnaires de l'information documentaire accumulée et des professionnels de l'information documentaire des *communicateurs***.

Tel nous semble être le profil requis pour promouvoir l'idée des Points d'Information et de Communication à la Base (PICB). Ce profil infère non seulement la formation des personnels, mais, au-delà, l'imbrication profonde entre l'approche documentaire et la communication.

Les voies et formes traditionnelles, mixtes et modernes de la communication, l'analyse contextuelle à laquelle nous avons invité de procéder chaque fois qu'on se trouve dans une localité spécifique, etc., constituent des éléments de référence pour fonder le prolongement de la documentation classique par la communication. Il nous semble qu'il s'agit là de l'une des mutations nécessaires pour approcher les groupes de base, et pour être en mesure d'assumer et de féconder l'idée de Points d'Information et de Communication à la Base (PICB).

Jalons pour l'action : les Points d'Information et de Communication à la Base

A l'évidence, il faut d'emblée souligner ce que les PICB ne devraient ni être, ni faire.

Ceci se fonde sur l'observation d'un certain nombre de handicaps que l'analyse de l'existant a fait ressortir, et qui limitent la portée des efforts entrepris, ainsi que les bénéfices qu'on pouvait tirer des expériences originales tentées ici ou là.

Ces handicaps consistent, en des connexions insuffisantes, voire quelquefois des rejets purs et simples, entre structures et expériences originales d'information documentaire, de formation et de communication à la base : services d'encadrement du monde rural, institutions documentaires classiques y compris les services de lecture publique, services d'alphabétisation, expériences spécifiques de communication telles que les Audiothèques, etc.

Viendra-t-on à bout de cette insuffisance des connexions, ou des rejets mutuels, pour fonder la démarche sur l'intégration des efforts de tous ordres, conduits par et avec les structures concernées, dans chaque pays, ou d'un pays à un autre, en conférant à la base elle-même — afin qu'elle s'approprie la démarche et en soit le premier bénéficiaire — l'essentiel des initiatives à prendre ?

Quels éléments de réponse apporter positivement à une telle situation, à la fois au plan de la nature et du contenu des PICB, des liens qui doivent les structurer en un ensemble cohérent, et dans la démarche de leurs rapports avec les structures de l'information documentaire et de la communication ?

La complexité de la question et la multiplicité des éléments de réponse qu'elle appelle, conduisent à définir les PICB, leurs connexions multiples, leur gestion, etc. par approches successives.

Approche des Points d'Information et de Communication à la Base (PICB)

Tout au long des pages qui précèdent, l'information documentaire et la communication ont été traitées dans une relation dialectique et qui prend en compte une certaine approche de la base, de sa structuration, de ses besoins, etc. L'analyse a fait ressortir **la nécessité d'une véritable mutation des structures documentaires existantes** et la création de structures nouvelles, dont l'appellation nécessite réflexion.

A la dénomination "Centres de Documentation communautaires" (C.D.C.), utilisée au départ de cette réflexion, on a préféré celle de "Points d'Information et de Communication à la Base" (P.I.C.B.).

On craint, en effet, que le terme *Centre* ne renvoie à un lieu fixe, où l'on doit toujours se rendre pour accéder à l'information, et ne soit dangereusement connotée, à l'image d'édifices à construire. On craignait une forte dépendance des populations vis-à-vis d'une structure "immobile". C'est pour éviter cette référence à ce contenu implicite du terme *Centre* que celui de *Point* lui a été préféré.

D'autre part, la notion de communication, telle qu'elle a été développée tout au long de l'étude, se combine malaisément avec la première appellation tandis que — on l'a vu — la dialectique entre communication et information documentaire constitue l'un des aspects essentiels des perspectives de la nouvelle approche.

La dénomination retenue reflète, également, le souci de préserver des possibilités diverses d'adaptation, de combinaison, de démembrement et de remembrement de ce que nous appelons PICB, et de ses activités.

Enracinement des PICB dans le milieu

Il n'existe point de PICB non enraciné dans son milieu d'accueil.

Ce milieu est à la fois naturel, social, culturel, économique, politique, architectural, etc. Il doit être cerné avec précision, à partir d'analyses partagées avec la population, à reconduire chaque fois selon les spécificités. La forme du PICB, les types de documents qu'il pourra proposer, de même que leurs contenus, ses modes de fonctionnement, les modèles de communication qu'il pourra mobiliser, etc., constituent autant d'éléments à définir à partir de l'analyse du milieu d'accueil et dans une approche participative avec les populations et l'ensemble des acteurs.

Localisation des PICB

Il reste à voir si le PICB est un "quelque part" où l'on se rend et, dans ce cas, comment le situer dans la distribution de l'espace villageois : à l'intérieur de celui-ci ou dans ses abords ?

Bien qu'on doive se défier — on l'a souligné — du contenu implicite du terme *Centre* et des contraintes qu'il infère, le PICB s'ordonne nécessairement autour d'un lieu.

Ce lieu peut être clos *ou* ouvert, sinon clos *et* ouvert, selon les fonctions à remplir.

La fonction de communication pourrait conduire à retenir les lieux où sont rassemblées les données à communiquer, et à partir desquels ces données sont redistribuées. Il faudrait, ici, observer de façon approfondie les modèles locaux de communication, à l'échelle même du village. Cela signifie qu'il faut identifier les espaces de rencontres et les séquences temporelles dans lesquelles la communication se situe. La plupart des villages disposent de places de rassemblement, qui sont à la fois lieux de réjouissance et de partage d'événements douloureux. Le lien entre ces places et la fonction de communication semble essentiel.

Une autre fonction à prendre en compte est celle de la gestion de stocks d'informations. La fonction de communication conduira, à la longue, à la sédimentation des éléments de la communication sous forme de stocks d'informations et s'alimentera, en retour, à partir de ces derniers.

L'information sédimentée nécessitera un espace clos pour son traitement, sa gestion, sa conservation et sa mise en circulation.

La conception qu'on peut en avoir est celle d'une mémoire vive — et non morte —, celle d'une source féconde de connaissances et d'expériences, et non d'un cimetière de savoirs.

En tenant compte de ces divers paramètres, on peut retenir que les lieux d'accueil du PICB peuvent être, par exemple ;

- un coin de la grande case de délibérations du village ;
- une pièce attenante à une école ;
- une salle adjacente à un édifice religieux ;
- une maison particulière ;
- une case des jeunes, etc.

Il s'agit de lieux qui abritent, d'une part, des personnes intéressées par la communication et y contribuant — c'est leur rôle essentiel — et qui, d'autre part, peuvent accueillir une certaine quantité d'informations et connaissances à redistribuer ou à conserver, à mesure que cela s'avèrera souhaitable et possible.

Insertion architecturale

Si, en l'absence d'un local adéquat, les populations souhaitent en construire un, celui-ci devrait être, sur le plan architectural, assez proche des constructions locales, avec, autant que possible, l'emploi de matériaux adaptés et facilement accessible.

La construction ne doit pas être onéreuse. Appelée à s'intégrer à l'environnement socio-culturel, elle devrait être reproductible aisément. Ceci devrait exclure, en règle générale, le recours à des entrepreneurs et à des financements extérieurs. La prise en charge des locaux — déjà existants ou à bâtir — est du ressort de la population.

Démembrement/remembrement des PICB

Le PICB aurait moins vocation à s'agrandir sur place, à "s'enfler", à devenir un "*véritable Centre*" qu'à mettre en place des éléments de séquences multiples. Il peut transporter en des lieux différents tel(s) de ses éléments ou telle(s) de ses activités. Ceci requiert qu'on analyse la fixité, les possibilités de démembrement et de remembrement de la structure du PICB, soit par rapport aux espaces, soit par rapport aux séquences

temporelles, définies selon les activités, soit par rapport aux sexes, aux âges, aux catégories socio-professionnelles.

Cette démarche analytique sera déterminante pour élaborer le programme d'activités des PICB, identifier ses voies et modes d'intervention selon le même schéma — fixité, mobilité, diversité, dispersion, renouvellement — pour offrir des services pertinents aux différents publics qui en sont, en quelque sorte, à la fois demandeurs et producteurs.

Prenons le facteur mobilité. Celui-ci peut être envisagé sous l'angle des services à rendre à un ensemble de villages liés au PICB, de sorte que celui-ci desserve ces villages à partir des activités qui seront menées.

Cette mobilité peut être rapportée également, en termes de renouvellement des activités. On peut fort bien envisager d'organiser le "mois de la lutte contre les criquets", le "mois de la forge" — pour mieux faire connaissance avec cette technique — et, pour autant que ceci corresponde bien aux besoins d'information et de communication des populations, le "mois de la riziculture", pour une meilleure connaissance des variétés de riz ou des méthodes culturales, de la conservation, de la transformation et la préparation. La question de la fixité/mobilité devra encore être approfondie car c'est à partir de la description et de l'analyse qui en seront données qu'on pourra définir les tâches et, partant, les profils des acteurs.

Le PICB peut s'analyser également, selon une autre approche. Il peut offrir des séances d'écoute collective, grâce à un magnétophone et une série de cassettes enregistrées, ou de la lecture, avec une ou deux malles contenant des publications dans la langue parlée par le groupe, ou dans une langue étrangère pour laquelle le groupe a manifesté de l'intérêt. Les activités peuvent être conduites dans la case de délibérations, et se prolonger par un enseignement donné aux jeunes, par les vieux du village, sur des thèmes comme l'environnement, l'aménagement des terroirs et les méthodes culturales, telle technologie populaire, etc. Ces activités peuvent aussi être organisées à l'école en appui à un certain nombre de leçons données par le maître.

Une séquence peut se dérouler dans un jardin, où sont rassemblées diverses espèces arbustives et végétales, en

majorité utilisées comme plantes utiles, au sens large du terme, ou comme plantes médicinales.

Les jours de marché, une autre séquence peut, à partir du PICB, opérer un transfert dans cet espace de rencontres — si les populations le jugent intéressant — afin de débattre d'un problème d'actualité, diffuser certaines cassettes, commenter une émission radio ou, pourquoi pas ? présenter une pièce de théâtre, discuter autour de photographies ou de diapositives.

Dans les divers espaces, ouverts ou clos, où il mène ses activités, le PICB doit être pleinement inséré dans l'atmosphère ludique du groupe. Il doit être présent dans les fêtes et réjouissances et, par ailleurs, savoir jouer un rôle utilitaire.

On l'a déjà dit : la proximité du PICB par rapport aux lieux où la communication a des chances de s'opérer s'impose. Il faut, pourtant, faire garder au PICB son originalité. Il est branché en permanence sur tous les circuits communicationnels du village, mais il existe également avec son autonomie propre et en tant que tel. Ce n'est pas seulement un endroit où l'on passe, *c'est aussi un lieu d'intensification de la communication et de tri* — ce ne sera pas, d'ailleurs, sa fonction la plus facile.

Ce branchement sur les différents modes de communication des hommes, des femmes, des jeunes, etc., et sur la communication moderne — notamment l'école et le dispensaire — est essentiel. Il a des chances d'être assuré dès lors que c'est le groupe lui-même qui prend en charge le PICB. Le groupe vit quotidiennement ces diverses relations et l'on voit bien que quelqu'un, venant d'ailleurs, et plus ou moins fonctionnaire, aura de grandes difficultés à s'insérer là où il faut et de la manière qu'il faut.

Création des collections

L'un des prolongements naturels de l'activité de communication est la sédimentation progressive de l'information et la constitution de "collections".

Plusieurs difficultés se dressent sur ce cheminement. La première est, sans doute, celle de savoir ce qu'est une "information", pour l'immédiat et pour le long terme.

La question, de surcroît, ne peut être isolée de son contexte. C'est une information, pour qui ? et pour quoi ? Pour le village lui-même, pour les villages connaissant des problèmes analogues et appartenant à la même zone éco-culturelle ? Pour une conservation et une rediffusion éventuelle à l'échelle nationale ou internationale ?

Ces interrogations s'imposent dès le lancement du PICB, dans une localité donnée, et appellent l'examen, d'un ensemble de facteurs contextuels, avec la population.

Ainsi faut-il évoquer ce que signifie pour la population, le droit à l'information, conçu comme l'un des droits humains, et ce qu'est le devoir d'informer, accepté comme l'une des responsabilités de chaque détenteur de savoir.

La mise en place de collections va cependant se heurter au fait qu'on connaît mal ce que représente la notion de "collection" pour les diverses populations concernées et ce à quoi une collection est censée servir. D'où la difficulté de demander, de but en blanc, aux groupes concernés, de "collectionner".

A titre de contre exemple, en France, il existe cinq millions de philatélistes, sur une population globale de cinquante millions ; cinq millions de gens qui, à un moment donné, ont fait de la collection de timbres. Il serait important de vérifier chez les Malinké, les Hausa, les Mossé, les Sereer, les Wolof, etc. s'il existe des collections, comment elles ont été réalisées et dans quel(s) but(s) ? Cette démarche permettrait de cerner l'évidence ou l'inexistence du concept de collection.

Au début, les collections villageoises seront sûrement maladroitement dans certains domaines, comme celui des plantes desséchées et la collection, par exemple, des moyens en vue de lutter contre la fièvre, sera peut-être hors de portée.

Par contre, celles se rapportant au jardin des espèces, aux souvenirs historiques et aux références mythiques, ont de grandes chances d'être plus aisées.

Pédagogiquement, il sera utile de déterminer par où la "collectionniste" pourrait s'introduire dans le contexte villageois et servir ce rassemblement indispensable de données.

La constitution même des collections du PICB doit partir d'un certain nombre de constats déjà opérés, des besoins et attentes des populations, d'un ensemble de facteurs relatifs au champ documentaire, etc.

Face au constat si souvent mis en évidence, de l'exclusion des habitants des zones rurales du champ de l'information documentaire, la démarche des PICB veut donc se fonder sur une meilleure répartition, un meilleur partage du capital informationnel disponible, en s'appuyant sur la promotion de modèles appropriés de communication.

Il résulte de cela, que les savoirs modernes disponibles sur des supports modernes doivent, autant que possible être présents dans le PICB. Ceci veut dire, en clair, que toute une série de documents écrits, mais adaptés par leur contenu, leur niveau de langue et le langage utilisé, aux populations et à leurs préoccupations, devrait pouvoir être disponible dans les collections du PICB. Du point de vue pratique, ceci devrait conduire à l'élaboration de catalogues signalétiques de documents pour le moment insuffisamment diffusés sur le marché du livre et peu connus des professionnels de l'information documentaire. Il s'agit, habituellement, de documents élaborés par les services d'encadrement du monde rural — services de vulgarisation, d'alphabétisation, etc. ou par des ONG, comme INADES, ENDA, JAMANA, CESAO, GRAAP, 6"S", GRET, etc.

Ces documents se présentent sous forme écrite ou se trouvent sur des supports audiovisuels. D'une façon générale, au contraire des livres, qui font l'objet de catalogues d'éditeurs, pour leur vente, ces documents sont très rarement recensés par des catalogues mentionnant leur lieu de réalisation et leur mode d'acquisition. Une démarche utile consisterait en la conception et la réalisation de tels instruments essentiels pour la mise en œuvre, à une échelle crédible de la démarche des PICB.

Leur promotion et leur diversification devraient constituer des mesures d'accompagnement au lancement du PICB.

Ainsi, le fonds documentaire du PICB, sera constitué pour une part, de ce type de documents qu'on pourrait dire *modernes*.

Il est essentiel, cependant, pour l'équilibre culturel des populations et, de surcroît, pour une remémorisation, sous d'autres formes, des savoirs acquis au plan local par elles, ainsi que pour la mobilisation de ces savoirs, que les collections du PICB comportent aussi un fonds sur ces derniers. Cette démarche sera difficile à conduire, étant donné la diversité de ces savoirs et l'inadaptation des supports existants pour les prendre tous en charge. L'on peut pourtant procéder à leur collecte à partir, par exemple, de la typologie des traditions orales.

D'une façon générale, il nous semble qu'il faudrait ici, faire appel à des documents sonores, qu'il s'agisse de textes codifiés sous forme de traditions orales, ou de signes sonores utilisés dans la transmission de messages avec des tambours.

Parallèlement à ces données sonores, il faudrait recourir au capital gestuel, utilisé dans le cadre de la communication. Les signes sonores comme les gestes significatifs seront sédimentés et fixés, grâce à l'audiovisuel et, de la sorte, seront intégrés dans le fonds documentaire. On disposera ainsi, d'enregistrements sonores et de photos ou de diapositives sur l'ensemble des connaissances susceptibles d'être livrées ou restituées au public. Les bandes magnétiques ou vidéographiques et, surtout, les audiocassettes, pourraient être empruntées pour une écoute individuelle, sur place ou à domicile, en plus de la possibilité d'aménager des écoutes collectives à la demande de groupes organisés et dans des lieux pertinents.

Un autre secteur intéressant du fonds documentaire est celui du *capital matériel*. Comment témoigner des savoirs locaux à travers les techniques déjà pratiquées sur place et les instruments qu'ils ont permis de réaliser, notamment avec la forge, la cordonnerie, la vannerie, les instruments aratoires, les instruments de pêche etc. Divers savoirs et savoir-faire pourraient être mobilisés afin d'alimenter à la fois, les activités et les collections du PICB. Celui-ci contribuerait conjointement à leur conservation, à leur renouvellement et à leur diffusion par leurs détenteurs. .

A ce titre, le thème du "mois de la forge" — évoqué plus haut — serait marqué par une exposition de produits réalisés à partir de la forge et en même temps, par la mobilisation de forgerons, qui

expliqueraient les techniques à la base de la fabrication de ces produits.

De plus, les mythes liés à la forge, les démarches d'identification des minerais, leurs dénominations en langues locales, leur extraction, leur traitement, le statut, la place et les fonctions du forgeron, etc., constituent autant de champs où un discours explicatif peut être développé par les acteurs eux-mêmes ou par des spécialistes "modernes" de ces questions.

Les écoles devraient bénéficier de ce genre d'activités et s'appuyer sur le PICB, pour leur ouverture au contexte local.

D'autres secteurs de connaissances apparaissent plus difficiles à maîtriser pour en assurer la présence dans le fonds documentaire du PICB. L'exemple du capital de semences, constitué laborieusement tout au long des âges, est à ce titre très édifiant.

Prenons l'exemple des riziculteurs diola de Casamance dans la partie sud du Sénégal. Louis-Vincent Thomas rapporte que ce peuple connaît plus de huit cent cinquante variétés de riz⁽¹⁾. Bien entendu, cette connaissance va de pair avec la maîtrise de tout un ensemble de facteurs climatiques et édaphiques, la détermination de méthodes et d'un calendrier culturaux appropriés, une connaissance approfondie de chaque variété — cycle végétatif, résistance et faiblesse, maladies, ennemis, etc. — un esprit de sélection et de conservation. Comment sédimer et rendre présente dans le fonds du PICB la masse de ces connaissances ?

Le PICB pourrait jouer un rôle essentiel en faisant procéder par les adultes, les vieux et les vieilles, à l'identification et à la collecte de ces variétés, afin de constituer une banque de semences et ainsi veiller à la sauvegarde du **capital génétique** mis au point par ce peuple pendant des siècles. Dans le même

(1) Dans la note n° 1 de la page 14 de son livre : *Et le lièvre vint ... Récits populaires diola*. (Dakar, NEA, 1982, 266 p.), l'auteur précise : "On a pu recenser plus de 850 variétés de riz (selon l'origine, la couleur, la morphologie du caryopse) adaptées à la nature du sol (sables, mangroves, tannes), à la hauteur d'eau, à la salinité des terres (de 0 à 1g.5 de sel par litre d'eau), à la rapidité de l'épiaison (riz précoce, semi-hâtif, tardif...). C'est dire à quel point le savoir agricole est ici développé.

temps, le PICB devrait collecter et fixer toutes les connaissances qui se rapportent à ce capital génétique.

La démarche vaut pour les autres variétés cultivées, céréalières ou autres, et pour toutes les populations concernées. Elle peut être multipliée pour de nombreux secteurs d'activités importants, identifiables au niveau local. C'est ainsi que l'on devrait équilibrer et harmoniser les collections du PICB avec, d'une part la présence de documents *modernes* venus de l'extérieur ou de la ville et d'autre part les *savoirs locaux*.

Cependant, de nombreux écueils guettent les promoteurs de la collecte de ces savoirs. Il faut se rappeler l'importance reconnue à la connaissance, et les dangers qu'elle fait encourir à ceux qui veulent la posséder et la porter. Sous ce rapport, le maître initiateur qui prend en charge les enfants entrés dans le *NDomo* — la première des six sociétés d'initiation bamanan — demande à chacun d'eux de soulever un énorme tronc d'arbre, élément de dispositif d'initiation. Aucun d'eux ne parvenant même à faire bouger celui-ci, il leur dit : "La connaissance est comme le tronc de cet arbre ; il ne faut pas croire que l'on puisse en venir à bout" (Zahan, 1960, p. 305). La sagesse à laquelle la connaissance devrait permettre d'accéder "est considérée comme un aiguillon, *bere nubole* qui, s'il excite l'esprit à aller toujours plus loin dans le domaine de la connaissance, le «ronge» en même temps et le «consume». "C'est là — nous dit aussi Zahan — une idée chère à ces Soudanais. Pour eux un grand connaisseur est en quelque sorte victime de son savoir. La science est comme un enfant qui "ronge les côtes de sa mère", *galaka nyimi*, comme un feu qui consume ce dont il procède" (Zahan, 1960, p. 188).

Nourris de cette conception de la connaissance et soumis à d'autres contraintes de tous ordres, les détenteurs des savoirs locaux ne livreront pas ces derniers sans difficultés.

Il y aura d'abord lieu de se souvenir que la parole se subdivise en différents types classifiés : la parole qu'on peut dire à la place du village n'est pas celle qui se déroule dans la pénombre d'une case entre des interlocuteurs en nombre restreint. De même est-elle différente de celle des bosquets initiatiques ou des bois sacrés.

Quand le vieux sage dogon Ogotemméli du village de Sanga, ancien chasseur devenu aveugle, décida de parler à Marcel Griaule, en 1947, il avait pris sur lui d'enfreindre les règles de secret absolu régissant la diffusion de cette parole mythique essentielle dont il était dépositaire. Il parla à Griaule pendant trente-trois jours et c'est sous cette dictée que celui-ci rédigea le très bel ouvrage qu'est *Dieu d'eau*⁽¹⁾.

Ogotemméli mourut quelques mois après, laissant à tous les Africains nés après la deuxième guerre mondiale, en guise de testament, l'une des plus belles cosmogonies africaines.

Quant à Wa Kamissoko, griot de la famille Keita habitant le village de Kéla au Mali, il lui fallut résister pendant quinze ans aux demandes pressantes de la recherche, pour livrer ses savoirs. Lorsqu'enfin il se décida à le faire, en 1975 et 1976, lors des séminaires organisés par la Fondation SCOA, les autres griots de son village n'approuvèrent guère sa démarche. Un mal dont la médecine moderne ne put le guérir s'attaqua à lui et il en mourut en septembre 1976, malgré son séjour dans des hôpitaux parisiens. Aux yeux de tous, c'est la sanction qu'on lui a fait subir, en considérant qu'il avait enfreint des règles essentielles.

Ces deux cas extrêmes indiquent la diversité des situations devant lesquelles on pourra se retrouver dans la quête des connaissances locales.

La conduite de campagnes de sensibilisation sur le droit à l'information pourra aider à vaincre certaines réticences. Cependant, il faudra laisser aux détenteurs des traditions, le soin de décider eux-mêmes de ce qu'ils peuvent livrer et du niveau de langue ou d'enseignement auquel ils veulent se situer. Les traditions se collectent. De multiples réponses expérimentales existent, en particulier celle des Audiothèques rurales au Mali où les détenteurs acceptent de se faire enregistrer en se constituant en *Comité du Savoir oral*. Il y a aussi les fonds importants recueillis par les Archives culturelles du Sénégal ou

(1) Cf. Griaule, Marcel. - *Dieu d'eau. entretiens avec Ogotemméli*, Paris, Fayard, 1966.

Le Centre d'étude des Civilisations⁽¹⁾ de Dakar et d'autres structures du même genre en Afrique.

Les apports des porteurs de savoirs pourraient être rémunérés et ce serait certainement là une manière de valoriser les données livrées et leurs détenteurs. Cette rémunération serait une compensation. A défaut de la donner, on pourrait garantir que les connaissances livrées seront utiles.

Les collections ainsi constituées pourront être traitées et gérées selon le schéma déjà développé : fixité — mobilité, unicité — démembrement - remembrement et les interventions séquentielles.

Le personnel

Il faut faire place ici à une double exigence :

- celle de pouvoir répondre aux besoins d'information et de communication de façon simple et souple, avec certes des moyens réduits au départ mais avec la volonté ferme d'engager l'action ;

- celle de savoir gérer des stocks d'informations de façon rationnelle et d'être capable en même temps de conduire des actions sinon des programmes de communication à différentes échelles et pour différents groupes intéressés.

Si la première exigence peut apparenter le PICB à l'audiothèque rurale du Mali, avec un personnel dont le profil est proche de celui des audiothécaires, la seconde nous situe à l'échelle d'une structure qui devrait être une véritable *synthèse dynamique* de l'institution documentaire classique et d'une ou de plusieurs des expériences novatrices de communication déjà analysées. Le profil correspondant à une telle structure — nous l'avons vu — reste essentiellement à créer.

Bien heureusement, il est possible de moduler dans le temps la réponse à cette double exigence.

(1) Organismes de collecte, de traitement, d'étude et de conservation, sur des supports audiovisuels, des traditions orales et plus largement, des formes d'expression culturelles.

La situation de départ la plus fréquente sera celle correspondant à la première exigence. Il s'agira de prendre en charge les besoins d'information et de communication d'un village, d'un quartier ou d'une association. Le personnel requis à cette échelle sera essentiellement celui correspondant au profil du communicateur à la base⁽¹⁾.

Un tel communicateur pourra travailler à temps partiel — on escompte que ce sera le cas le plus fréquent — ou à temps complet.

Ceci signifie notamment que dans les groupements paysans, à côté des postes de responsabilité comme *trésorier*, *chargé de la commercialisation* ; *chargé de la formation*, etc., un type de responsabilité nouvelle émergerait : celle de *communicateur de terrain*⁽²⁾.

Cette personne aura — on l'espère — une profession qu'elle exercera aussi longtemps que ce sera compatible avec ses tâches nouvelles de communicateur. Il est souhaitable qu'elle soit :

- membre du groupement paysan, de l'association de quartier ou du groupe des jeunes, etc. ;
- totalement intégré au groupe concerné ;
- apte à informer et à communiquer ;
- convaincue de l'utilité de l'information et de la communication.

A ce stade, ce *communicateur de terrain*, sauf hasard extrêmement heureux, n'a pas de formation technique permettant :

1. de saisir et reconditionner des informations ;

(1) Il importe à ce stade d'éviter tout ce qui pourrait paraître schématique.

(2) Ce terme est employé pour la compréhension de la fonction mais il n'y a aucun inconvénient à ce que chaque collectivité choisisse le terme qui lui convient.

2. de les enregistrer sous des formes diverses : cassettes, photos, écrits, collections ;
3. de les conserver de manière qu'elles restent en bon état d'utilisation et qu'elles soient accessibles ;
4. de maîtriser des techniques plus spécialisées, celles permettant une utilisation convenable de la radio par exemple, d'autres se rattachant à la documentation et à la bibliothéconomie.

Il ne faut pas perdre de vue cependant que parmi les qualités énumérés ci-dessus, les premières sont aussi les plus importantes. Car le communicateur de terrain pourra peut-être s'adjoindre les services d'un retraité, d'un instituteur adjoint, ou d'une autre personne du village, par exemple pour tenir la bibliothèque, d'abord embryonnaire, puis peu à peu plus étoffée.

Il devra participer à des sessions de formation organisées pour lui et ses collègues, dont voici un schéma type :

- participants : des délégués de groupements paysans, soucieux de développer l'information et la communication ;
- durée : 10 jours.

Localisation : zone arachidière Est (Sénégal).

Objet :

- observer les processus de communication tels qu'ils existent dans un certain nombre de villages ;
- réfléchir aux manières de les améliorer ;
- critiquer par rapport aux activités villageoises le modèle préliminaire envisagé pour les PICB.

Pour la deuxième partie de cette session, les participants devraient être équipés de magnétophones légers, de poche et d'appareils photographiques et on demanderait à chacun d'eux, sur un point ou sur un autre, de restituer aux villageois les informations, soit dans les villages mêmes où ces informations ont été recueillies, soit dans un village ayant des problèmes analogues. La préoccupation principale serait de prendre comme point de départ les besoins d'information et de communication des villageois, de voir comment il y est répondu

plus ou moins mal actuellement, et de tester les possibilités d'apporter des améliorations.

Le communicateur de terrain devra surtout avoir la possibilité, par exemple, tous les six mois et dans la mesure où les villageois le souhaitent, et que le fonds documentaire accumulé l'exige, de pouvoir participer à des sessions de perfectionnement pour la gestion technique. Ces sessions devront se passer le plus possible sur le terrain, dans les conditions pratiques qui sont celles des villages et avec un souci permanent de *reproductibilité*.

Les *communicateurs de terrain* dans une zone donnée pourront se constituer en *Amicale*. Le fait d'être ou non membre de cette amicale équivaut reconnaissance qu'il existe dans tel village ou dans tel quartier quelqu'un qui a commencé un processus original et intéressant d'information et de communication à la base, ou qui a amplifié des actions déjà esquissées dans ces domaines.

Après le niveau *communicateur de terrain*, le suivant est celui de l'appui rapproché avec le *communicateur d'appui*. Il s'agit d'une personne employée à plein temps, ayant reçu une formation largement conduite sur le terrain et ayant la possibilité de s'adjoindre divers collègues. Sa fonction principale n'est pas de faire lui-même, mais d'aider tous ceux qui veulent faire quelque chose en matière d'information et de communication.

Cependant, le communicateur d'appui pourra jouer un rôle décisif en aidant à rassembler de manière beaucoup plus systématique les données d'information intéressant le PICB situé dans sa proximité. Celui-ci pourra être équipé d'une manière plus classique, y compris pour la conservation d'éléments fragiles comme certains équipements techniques — appareils de prise de vues, de son, ou de projection —, des collections audiovisuelles ou autres⁽¹⁾.

(1) Le communicateur d'appui s'apparente au chercheur-démonstrateur des Audiothèques ou au Coordonnateur régional du CLAC. Ce qui reste à préciser à partir d'une étude de terrain, c'est l'espace dont il aura la couverture.

Le troisième niveau d'intervention est celui de la zone, le champ expérimental de la démarche pouvant être subdivisé en zones. Le Sahel occidental pourrait aussi être considéré comme une zone dont le personnel — les *communicateurs zonaux* — devrait parler une langue et si possible deux ou trois de cette zone. Il devra avoir une formation supérieure, une formation en gestion documentaire, tout en sachant se servir des média, etc.

Le rôle des *communicateurs zonaux* serait essentiellement un rôle d'animation, d'organisation, de concertation : en somme, ils seront amenés à aider les groupes de base à mettre en place leur système et ensuite à les accompagner, à les animer et à les appuyer au plan technique.

La question de savoir si le communicateur de terrain doit avoir ou non une rémunération du village, du quartier, du groupement paysan ou de l'association à laquelle il appartient est à régler par ces derniers. Il est contre-indiqué de payer des montants qui s'éloignent du niveau de vie et de rémunération des paysans du village. Tout en laissant cette question ouverte, on peut cependant envisager le versement d'indemnités à ce genre de personnel.

Le financement des séminaires de formation, de même que la rémunération des communicateurs d'appui et de zone seront assurés dans le cadre des moyens financiers mobilisés pour ce genre de démarche.

Droits d'accès

L'accès aux PICB sera-t-il payant ou non ? La logique de la structure est l'échange, avec le souci de collecter et de faire circuler, tous azimuts, des données.

Dès lors que le PICB reçoit de certains partenaires et en premier lieu des villageois des informations qui participent de leur héritage culturel, il serait anormal qu'il leur fasse payer les services qu'il met à leur disposition.

S'il s'agit d'autres structures intéressées, la question à se poser dans chaque cas est la suivante : qu'est-ce que ce nouveau partenaire apporte ? Quels sont ses moyens propres ? Ceci veut

dire qu'à l'exception des cas où la communication constituerait "une bonne œuvre", un appui par exemple, à un groupe de tout jeunes enfants démunis de ressources, les services seront tarifés. Ce sera sans doute une tâche de l'organisme d'accompagnement des PICB (l'OAICB), de donner une structure de tarification par exemple pour la fourniture de certains documents, pour la remise de cassettes après enregistrement, pour des travaux photographiques, etc.

On se trouve là, bien sûr, en face de plusieurs dangers et de risques qui jouent un sens contrasté. Le principal danger est que le communicateur de terrain se mue en petit entrepreneur et gagne un peu plus que ce qui est raisonnable. Question d'appréciation qui ne manquera pas de conduire à des conflits — c'est inévitable.

Une option alternative serait d'envisager l'évolution de certains communicateurs de terrain vers la condition de "commerçants républicains de la communication." Des formes de passage pourraient être effectivement initiées et après tout il y aurait sans doute des avantages à ce que certains communicateurs, après avoir passé plusieurs années militantes sur le terrain, s'installent quelque part pour vendre des photos ou des cassettes enregistrées ? Une question difficile et délicate est celle de la transition, comment éviter que les derniers mois d'activités ne soient utilisés au détournement de la clientèle et que le principal capital technique du nouveau commerçant ne se constitue au détriment du PICB.

Pour notre part, nous pensons que le risque d'une tarification purement symbolique, conduirait certains des utilisateurs du PICB à abuser de la disponibilité du communicateur et de l'utilisation possible du matériel. Ainsi, les sommes à verser seront d'une part une contrepartie de services rendus, mais deviendront également dissuasives par rapport à certains "clients" qui surchargeraient le PICB et risqueraient de biaiser son fonctionnement.

Ces quelques considérations sur les services payants nous amènent à insister sur la nécessité d'utiliser l'expérience des premiers PICB pour établir non pas des règles strictes, mais des orientations pour le travail, en ayant à l'esprit plusieurs exigences.

La première c'est bien sûr que le rendement soit effectif, que le PICB soit utile, parce qu'il rend des services. La seconde, c'est qu'un des aspects de la mission ne soit pas sacrifié au profit d'autres.

Comme il serait miraculeux que les communicateurs de terrain trouvent immédiatement la bonne mesure entre ces tâches, le rôle du communicateur de zone prend toute son ampleur. Il y a là une période d'adaptation, extrêmement délicate, du passage du schéma tel que décrit ici, à une réalité qui sera diversifiée. Si bien que l'une des qualités majeures requises chez des communicateurs participant à la mise en place de PICB, est celle de la pertinence, la capacité de jugement⁽¹⁾.

Comité de gestion et d'orientation

L'on pourrait ajouter à cette question du droit à payer pour bénéficier des services des PICB, celle de la création d'un comité de gestion et d'orientation, qui serait composé de personnes choisies par les populations.

Ce comité aurait pour fonction de définir les programmes d'activité et d'en assurer le suivi rapproché, de déterminer dans chaque localité les dispositions à prendre au plan de la gestion. Il pourrait également décider du montant, de la nature et de la forme des contributions qui seraient demandées aux populations, de même qu'il assurerait le suivi et le contrôle des moyens qui seraient ainsi mobilisés par le PICB. De la sorte, les risques de détournement de ces "biens" seraient amoindries.

Cette responsabilité du comité n'exclut pas les fonctions qui seraient assurées par le communicateur d'appui ou zonal, telles qu'elles ont été définies.

Parler de la gestion conduit à examiner le cadre comptable et les problèmes de contrôle. Sans aucun doute, un cadre comptable minimum doit-t-il être mis en place, ne serait-ce que pour permettre à l'Organisme d'Appui de justifier des aspects financiers de l'action auprès des partenaires. Mais il est

(1) Ceci implique par exemple que dans les processus de recrutement on s'attache moins au niveau du diplôme et aux bonnes notes obtenues, qu'à la possibilité pour le communicateur de s'adapter et d'évoluer.

nécessaire de limiter au maximum tout ce qui pourrait apparaître comme de la technique comptable au niveau du terrain. Le cahier "entrée et sortie" constitue l'instrument nécessaire et suffisant de la gestion quotidienne. Cette gestion, le communicateur de terrain en est responsable. Le comité de gestion du PICB prend des décisions, suit l'exécution et recueille toutes les informations nécessaires, à l'occasion de ses diverses réunions.

Le point important est ici que le communicateur et le comité fassent des rapports devant l'assemblée du village ou du groupe de villages, à période fixe, et qu'ils assurent la plus grande transparence possible à propos de l'origine et de l'utilisation des fonds⁽¹⁾.

Statut des PICB

Le PICB n'aura pas de statut uniforme et, dans nombre de cas, il n'aura probablement même pas de statut. Il n'est pas nécessaire de penser *cadre juridique* pour avoir une collection de cassettes, de graines et pour entreposer des livres et les redistribuer, pour écrire et envoyer des cassettes ou des articles. Le statut pourra être assez souvent celui d'une unité décentralisée à l'intérieur d'une association, d'un syndicat ou d'une amicale locale.

Il se peut aussi que le PICB, après négociation, constitue un des éléments d'un centre social ou d'un centre culturel comme il en existe dans bon nombre de pays.

(1) Dans la préparation des communicateurs de terrain à leur rôle, il convient donc d'introduire des exercices de comptabilité sommaire et aussi de vérifier qu'ils seront à même de rendre compte à l'assemblée, des aspects financiers des actions qu'ils entreprendront. L'écueil à éviter absolument est que l'essentiel des éléments financiers se trouve entre les mains d'un organisme administratif d'appui. Les transferts de fonds aux niveaux international, interafricain, national ou zonal vers le PICB doivent s'opérer de telle façon que la responsabilité soit transférée à l'échelon local et que trois entités, si l'on peut dire, soient pleinement responsables : l'assemblée des partenaires locaux, le comité de gestion et d'orientation et le communicateur.

De même, c'est à l'échelon local que devront s'ajuster les pouvoirs de chacune de ces composantes du PICB, et c'est localement que les arbitrages devront se faire. L'instance "supérieure", lorsqu'elle sera contrainte d'intervenir, le fera en appelant les composantes locales à assumer pleinement la responsabilité des opérations.

Si aucune de ces opportunités ne se présentait et s'il fallait que le PICB puisse exister en termes juridiques, il pourrait alors se constituer en association locale, un peu à la manière de ce que sont les *Maisons familiales rurales* ou de ce que sont un certain nombre de centres associatifs de nature assez diversifiée.

Tutelle, coordination, concertation et appui

Les PICB tout autant que les structures qui les supervisent ne doivent pas s'enfermer dans une tutelle de ministères qui pourrait être restrictive ou même oppressante. L'analyse de l'existant révèle que cette tutelle peut conduire à des limitations dans les échanges entre structures, dont la vocation et les fonctions, appellent tout naturellement une mise en œuvre d'un ensemble de relations positives. Du ministère de l'éducation nationale, en passant par celui de l'information et de la communication, de la culture, du développement social et du développement rural, etc., il s'agit là d'autant de structures administratives impliquées dans la gestion des services d'information et de communication. L'esprit de tutelle qui les anime a souvent inhibé et réduit les échanges auxquels il aurait fallu procéder.

Les PICB, de même que les organes qui sont engagés dans leur mise en œuvre, doivent donc essayer d'obtenir tous les appuis possibles de ces ministères, sans s'enfermer dans les rigueurs et la rigidité d'une dépendance.

Une certaine subtilité impose en tout cas le devoir de les informer, tout en évitant de se laisser piéger dans la logique de la "coordination" et dans les tentatives de pression qui ne manqueront pas. Les PICB et leurs organes de gestion doivent revendiquer une spécificité qu'ils appelleront *technique*. Et comme leur position serait insoutenable si elle n'était que cela, ils devront, chaque année, organiser, dans chaque zone ou dans chaque pays, une sorte de **foire de l'information et de la communication à la base**, d'une durée d'une semaine, par exemple, et à laquelle on inviterait généreusement toutes les fées qui pourraient prendre ombrage du nouveau-né, en jouant les Carabos⁽¹⁾.

(1) Celle-là n'ayant pas été invitée, a jeté un mauvais sort et selon toute une famille de récits, elle l'a endormi pour 100 ans... hypothèse évidemment à éviter.

Un organisme d'appui s'impose qu'on pourrait dénommer : Organisme d'Appui à l'Information et à la Communication à la Base (OAICB). Celui-ci devra être défini plus à partir de ses fonctions que de l'idée qu'on s'en fait, d'où un certain flou laissé dans sa définition initiale⁽¹⁾. On peut préciser toutefois que son profil institutionnel s'apparenterait à celui d'une **association ou d'une organisation internationale non gouvernementale** et qu'il aurait vocation d'appuyer l'information et la communication zonale, et celle conduite à la base.

C'est l'initiative sur place et le début d'actions — comme le recueil de traditions populaires, la diffusion de quelques expériences positives dans le domaine de la pêche, de l'élevage, ou de l'apiculture, la fabrication de montages de diapositives à l'intention d'une association ou des écoles du voisinage, le rassemblement en un lieu des principales espèces arbustives jugées utiles, etc., qui vont jouer le rôle d'"appelant"⁽²⁾ pour des contributions de l'organisme d'appui ou d'autres. Chaque série d'opérations fera l'objet d'un contrat tout à fait simple et clair, entre le groupe bénéficiaire sur place et l'organisme d'appui, ce qui n'empêchera pas, bien entendu, des apports en nature ou des subventions de sources diverses.

L'OAICB — soulignons-le encore — devra garder, par rapport aux Etats, une certaine distance et devra agir quasi indépendamment des pouvoirs publics. Cela ne signifie nullement qu'il lui faudra laisser les partenaires de la sphère étatique dans l'ignorance ou dans la méconnaissance de leur utilité. C'est tout le contraire qui s'impose : l'organisme d'appui devra dépenser beaucoup d'argent et d'efforts pour tenir au courant les divers ministères et instances qui, dans chaque pays, concourent à l'information, à la culture et au développement. Cet effort de "mise dans le coup" devrait favoriser, en contrepartie, la tolérance et l'ouverture que l'on attend de la part des pouvoirs

(1) A établir selon des schémas structurels qui devraient être imaginés suivant un ensemble de paramètres : le champ d'action concerné, les caractéristiques de la base, l'aire culturelle qui peut être commune à plusieurs pays, le caractère spécifique de la zone, etc.).

(2) Dans le monde des canards, l'*appelant* est un leurre ou un canard réel, situé sur un plan d'eau et dont la présence attire les canards migrateurs qui viennent se poser alentour.

publics et autres organismes qui, sinon, pourraient avoir tendance à se considérer, dans certains cas, comme propriétaires exclusifs des opinions publiques nationales.

Il faudra donc s'attendre à des tensions relatives, relayées par des éclaircies ou des orages, des mises sur pied difficiles des modalités de coexistence. Il faut savoir que plusieurs années seront nécessaires avant que l'on ne s'habitue à voir fonctionner une information et une communication à la base qui soient l'un des modes d'expression de la liberté de la population.

Localement, les fonds de l'OAICB proviendraient du concours de divers partenaires et serviraient d'abord aux frais de l'organisme lui-même. Il faudrait qu'ils soient substantiels pour que l'OAICB puisse fonctionner effectivement, de même que l'information et la communication zonales et à la base.

A ce stade final, on fonctionne en termes de financement conjugué, appliquant le principe du donnant-donnant. L'évocation de ces questions amène à traiter du thème du financement de l'OAICB et des PICB.

Sources de financement des PICB

Les deux mamelles du PICB sont de nature diverse. Les ressources s'alimenteront, d'une part, à la volonté exprimée au niveau national et au-delà, d'appuyer l'information et la communication à la base et, d'autre part, à l'engagement que manifesteront les groupes de base d'agir dans le même sens.

La première catégorie de ressources visera à permettre le fonctionnement minimal des PICB, c'est-à-dire à faire en sorte que le matériel puisse tourner et être entretenu, en un mot qu'il puisse fonctionner et assurer également un minimum de rémunération au communicateur de terrain pour le dispenser de se livrer à des activités économiques le prenant à plein temps.

En reprenant la question à partir du début depuis l'implantation même du PICB, et en particulier dans l'hypothèse qu'il faut l'installer en un endroit déterminé, dans un local donné, il se pose la question de la réalisation de ce local : par qui ?

Partant, il faut élucider également la constitution même du fonds initial qu'il faut accroître régulièrement.

Ensuite, celle de la dotation en équipements techniques. Qui l'assurera et quelle est la nature des différents investissements ?

En tous les cas, cette dotation en matériels ne se fera pas d'après une liste préétablie.

En effet, le premier réflexe est de constituer une liste du matériel nécessaire — casiers, rayonnages, enregistreurs, appareil photo, collections de livres, etc. Ce procédé doit être évité, non pas qu'il ne soit utile d'établir effectivement un inventaire du matériel qui pourrait être adéquat dans les circonstances de fonctionnement en milieu rural pour conserver, enregistrer, fixer sur pellicule ou par écrit, classer et redistribuer, mais il vaut mieux que la demande et la possibilité d'utilisation soient réelles.

On doit donc écarter l'idée d'envoyer des caisses dans lesquelles seraient conditionnés des lots de matériels car, dans la meilleure hypothèse, ces caisses ne seront pas ouvertes et, dans le pire des cas, le matériel sera distribué sans être utilisé. **L'espérance de vie du matériel est fonction des besoins des PICB.**

Il se peut donc que dans un PICB on fournisse d'abord un appareil photographique et des cahiers, dans un autre un magnétophone et des lots de cassettes, dans un troisième des rayonnages et un certain nombre de livres de base correspondant à un besoin particulier de ce village ou de cette zone.

La mise en place des moyens d'action sera fonction de la volonté d'agir et des commencements d'exécution.

Là où il n'y a pas d'apport, c'est qu'il n'y a pas un besoin réel et qu'on peut avoir les plus grands doutes sur le sentiment d'appropriation que va développer la population vis-à-vis du PICB.

Ainsi, en ce qui concerne aussi bien le fonctionnement du PICB que la rémunération du communicateur de terrain, tout schéma doit être banni : l'un et l'autre seront fonction d'une part, du niveau de prise en charge locale et d'autre part, du niveau de performances et, en conséquence, s'accroîtront avec l'élargis-

sement des activités. Le rôle de l'organisme d'appui consistera à suggérer des fourchettes ou encore des rémunérations plancher mais aussi à veiller à ce que certaines protections comme la garantie médicale ou l'assurance contre les accidents soient prises en considération⁽¹⁾.

Le financement des études préalables, des actions de prospection pour l'installation et l'extension des PICB, n'est guère imaginable sans un appui extérieur consistant et étalé sur une période d'au moins cinq ans.

Par ailleurs, un mécanisme devrait être trouvé pour apporter des moyens de manière quasiment automatique. On songe par exemple au fait que lorsque des télévisions, des radios, des magazines diffusent des images, des chants, des textes du Tiers-Monde dans les pays industriels, deux situations se présentent, déséquilibrées l'une par rapport à l'autre.

La première est celle des clichés, des cassettes, des disques, etc, dont l'auteur a fait enregistrer des droits : chaque diffusion donne droit à une ristourne qui revient à cet auteur. Cependant, seconde situation, dans un nombre considérable de cas — et à la différence de ce qui se passe lorsque les chansons, les photos, etc, sont collectées dans les pays industriels — la rediffusion de ce qui vient du Tiers-Monde se fait sans qu'aucun droit ne soit versé à ceux qu'on a photographiés, à ceux qui ont chanté, à ceux qui ont joué de la musique, etc. On pourrait donc en toute équité insérer la notion de "copyright Tiers-Monde" et exiger le reversement à une caisse de péréquation des droits d'auteur anonymes du Tiers-Monde. Ainsi retournerait vers le Sud ce qui a été en quelque sorte piraté dans le Sud.

(1) Encore serait-il raisonnable de ne pas poser d'emblée le principe que tous les communicateurs se trouvent assimilés à la situation du fonctionnaire garanti, au moins sur le papier, contre les risques d'accident et de maladie et assuré pour la vieillesse. Ces aspects méritent réflexion; il se peut que les réponses ne soient pas identiques dans les différents contextes nationaux.

Il serait dommage, bien entendu, qu'un communicateur se trouve tout à coup avec une jambe cassée ou immobilisé par une pneumonie ; d'un autre côté, il est déconseillé de donner au communicateur un statut qui l'éloigne sensiblement du sort commun des gens avec lesquels et pour lesquels il travaille.

Un taux minimum, bien inférieur à ce que demandent en général les hommes célèbres, les vedettes ou les chanteurs d'Europe ou des Etats-Unis quand on utilise leurs œuvres, suffirait sans doute à financer les PICB et des initiatives analogues.

Parallèlement à ce type de sources de financement, on pourrait mobiliser d'autres moyens à partir de démarches comme celles mises en œuvre pour les Audiothèques rurales du Mali — champs collectifs en pays bamanan, journées de vente de lait en pays peul, journées de pêche en pays somono, etc. Ceci induira une attention particulière aux besoins d'information des populations. Même lorsque ces besoins ne se seront pas exprimés de façon très nette, il faut pouvoir les sentir, les identifier et en devancer la formulation par des prestations appropriées.

Certaines activités du PICB pourraient aussi se révéler des sources de financement. On pourrait, à ce titre, concevoir le versement d'un certain nombre d'indemnités :

- indemnité pour participation des PICB à des campagnes d'information ou de collecte d'informations à l'échelle nationale ; ainsi la diffusion des consignes de lutte contre le SIDA pourraient s'accompagner d'un versement de sommes modestes aux PICB pour les frais supplémentaires que cette campagne peut entraîner ;
- indemnité pour constitution de bases/banques documentaires d'utilité générale ;
- indemnité lors de sessions de formation de courte durée, par exemple sur la transcription des langues locales, la réparation des outils de communication, l'utilisation et le développement de photos, la gestion documentaire etc.

Jalons pour l'action et l'utopie : un projet pilote

Le terme "projet-pilote" présente un avantage : il est employé par les donateurs. C'est le seul intérêt qu'on puisse lui reconnaître. Il serait judicieux de faire l'historique de divers projets-pilotes initiés dans les pays du Tiers-Monde au cours du dernier quart de siècle. On constaterait que neuf fois sur dix, ils n'ont rien piloté. En réalité, il faut reconsidérer chaque élément de l'expression.

La notion de *projet* telle qu'elle est utilisée par les donateurs n'est ni plus ni moins que le dérivé des opérations entreprises dans l'industrie et le commerce, c'est-à-dire le fait de mener à bien, en un laps de temps précis, avec des moyens strictement déterminés, un "travail" dont l'efficience est mesurée à l'avance. Une telle notion exclut totalement la logique de la plupart des actions qui pourraient contribuer au développement. C'est là l'un des reproches essentiels que l'on peut faire à cette notion. Cependant, une étude tout à fait remarquable de M. Bernard Lecompte, publiée par l'OCDE⁽¹⁾, a montré que d'autres aspects de la notion même de projet mériteraient d'être critiqués et pourraient conduire probablement au rejet même de cette notion.

Sans doute faudrait-il préférer à celle-ci, le terme beaucoup plus souple d'*action* ou d'*expérience*, encore que ce dernier terme ne soit pas non plus exempt de critique.

Quant à la notion de *pilotage*, elle est encore plus problématique. La connaissance que l'on peut avoir de la plupart des terrains d'opération dans le Tiers-Monde, n'apparaît pas suffisante pour que les points d'application des "projets-pilotes" soient tels que les conditions de reproductibilité puissent être réunies. Ce qui est plus grave peut-être, c'est que considérant que telle opération va guider un bon nombre d'autres, on n'hésite pas à la doter en ressources humaines et en autres moyens de manière totalement démesurée par rapport à ses possibilités et à la période supposée d'extension. Au terme de *pilote*, il serait prudent de substituer celui de *initial*, en indiquant par là qu'on se lance dans une nouvelle dimension de l'action et qu'il n'y a guère dans le passé de réalisation similaire qui puisse servir de guide.

Ceci posé, les actions initiales en matière d'information et de communication à la base peuvent répondre à quelques caractéristiques qui doivent être soulignées d'emblée.

1. La première est sans aucun doute que le cadre retenu pour les opérations soit d'une souplesse maximale, c'est-à-dire que l'on

(1) *L'aide par projet : limites et alternatives*. - Paris : OCDE, 1986,- 147p.

ne considère pas que l'étape de la conception est achevée et qu'après avoir mis un point final au texte sur l'idée qu'on se fait de l'information et de la communication à la base et de leurs moyens, on s'achemine maintenant dans un deuxième temps vers la mise en œuvre de cette idée.

L'observation, la critique, la réflexion doivent se poursuivre au cours des phases suivantes et elles sont particulièrement indispensables au cours des premiers pas de la mise en œuvre.

Les lignes générales de ce qui peut être entrepris au début, doivent se limiter à une énumération des objectifs, une liste des difficultés principales qui peuvent être rencontrées, une esquisse sommaire des mécanismes qu'on peut envisager de mettre en place et, enfin, une prévision révisable des moyens humains et autres qui peuvent être mobilisés.

2. La notion de durée apparaît ici essentielle. On l'a déjà indiqué, on ne le répétera jamais assez, les notions d'époque, de temporalité, de simultanéité et de temps dans toutes les acceptions du terme sont largement subjectives et variables. Non seulement, elles s'interprètent diversement dans le cadre de chacune des cultures que compte l'Afrique, mais elles ont été modifiées par un métissage plus ou moins accentué avec les pratiques occidentales. Ces propos d'apparence philosophique veulent tout simplement dire que le personnel nécessaire ne pourra pas être trouvé dans les délais qu'on s'est assignés, que des événements fortuits vont intervenir nécessairement, que des tournants seront à prendre probablement dès les premières phases de l'opération, et que si l'on veut fixer une contrainte de durée, on fera plaisir aux planificateurs des pays donateurs et à eux seuls. En termes clairs, un programme qui n'aurait pas au moins en première évaluation une étendue de trois années devant lui, n'a guère de chance de succès et encore est-il plus indiqué qu'il s'agisse de trois années reconductibles une fois ou deux. Alors que des tentatives de communication à la base, entreprises dès avant l'indépendance et très largement depuis, ont abouti à des échecs, il est illusoire de croire que les propos qui précèdent et les perspectives tracées ici vont permettre un succès acceptable dans un laps de temps limité. **L'incertitude liée à la durée et l'acceptation à l'avance d'un pourcentage d'échecs font partie de la démarche.**

3. Puisque l'action est difficile à mener, il ne faut pas multiplier, au nom d'on ne sait quel schématisme, les risques d'échec. Au contraire, ces risques doivent être répartis : si une tentative échoue dans le Sine Saloum au Sénégal, elle peut réussir dans l'Ogaden. Concrètement si un organisme veut appuyer la démarche, il serait souhaitable que trois pays soient retenus à titre indicatif dans la zone soudano-sahélienne, tout en laissant la porte ouverte à des solutions de rechange. A l'intérieur de chacun de ces pays, trois zones pourraient être envisagées, les choix dépendant bien entendu, non pas des facilités de l'équipe d'accompagnement mais bien de la qualité, de la détermination et des possibilités réelles des groupes partenaires. L'ensemble de l'opération de localisation dépend donc de contacts à établir dès que possible et à multiplier. Il faut donc déterminer avec quels groupes de villages, quelles associations, quelles amicales, quelles formes d'organisation "traditionnelles", quels clans ou quels groupes de jeunes ou de femmes, il est souhaitable d'engager l'action, pour accroître les chances de l'information et de la communication à la base dans des domaines qui les concerneraient. On a toutefois la certitude qu'une demande latente existe, mais on n'est pas à même de déterminer dans quelle proportion des contacts acceptables pourront s'établir.

En effet, on se gardera de confondre des passages rapides avec des conversations brèves et des acquiescements de politesse, avec la réalité d'une convergence entre un groupe humain déterminé et l'équipe d'accompagnement. Il faut s'assurer de la volonté réelle du partenaire d'entreprendre conjointement avec des éléments qui lui sont extérieurs, et dans cette mesure fatalement plus ou moins étrangers, un travail de longue haleine dans des domaines aussi importants que l'information et la communication — puisqu'ils touchent aux problèmes essentiels dont il est préoccupé et aussi à ce que chacun a de plus profond en soi, c'est-à-dire sa culture et l'expression qu'il souhaite en donner. On ne peut donc s'attendre à ce qu'un dialogue valable s'engage sans à-coups et avec une relative aisance.

4. Ce qui précède conduit à une constatation évidente. L'avenir de cette action dépend de la qualité du petit nombre de personnes qui vont constituer une équipe d'accompagnement.

C'est sans doute, là l'élément le plus difficile : comment rassembler ces quelques personnes, les amener à déterminer elles-mêmes avec la plus grande marge de manœuvre ce qu'elles doivent faire et comment opérer ; leur donner des conditions de travail qui, sans conduire au laxisme, permettent d'imaginer à quel moment faire intervenir les voies et moyens de l'action.

Tout cela ne pourra se faire que si quelques conditions se trouvent remplies.

- La première c'est que la ou les personnes qui vont se trouver à l'articulation entre le ou les "financeurs" et cette équipe d'accompagnement, soient des gens qui connaissent eux-mêmes le terrain et soient capables à tous moments de jouer le rôle d'interprète entre le langage et la logique des organismes internationaux, nationaux ou extérieurs et celui de ceux qui travaillent sur le terrain.
- La seconde condition c'est que les membres de l'équipe en question trouvent suffisamment de dispositions pour se consacrer à ces nouvelles tâches. Certains devront s'y adonner à plein temps et l'on peut songer à des profils comme celui d'un leader paysan, d'un responsable de mouvement de jeunes, d'un sociologue, d'un socio-linguiste et autres "développeurs", en espérant que la majorité d'entre eux et au moins les 2/3, soient des Sahéliens ou aient une expérience au minimum de 2 ou 3 années sur le terrain⁽¹⁾.
- Il existe certes dans les pays sahéliens plusieurs dizaines de personnes qu'on pourrait recruter. La majorité s'y trouve déjà employée, donne satisfaction et est convenablement rémunérée. Il ne sera donc pas facile de recruter parmi les meilleurs et l'on devra prendre soin de leur offrir des perspectives intéressantes, tout d'abord au niveau même de leur engagement. L'on retrouve là, la nécessité d'une perspective de l'ordre de six ou neuf ans, qui devrait se conclure par des contrats d'une durée

(1) Il serait stupide d'exclure a priori la participation à de telles équipes de cadres d'origine non africaine, à la fois parce qu'il apparaît possible et même souhaitable que par exemple un Asiatique ou un Latino-américain trouve sa place dans une telle équipe, et aussi parce que les Européens ou les Nord-Américains qui ont de l'expérience et de l'engagement peuvent les utiliser.

dépassant au moins les deux ans. Il faut que ceux qui vont devenir les pionniers de la communication à la base sachent qu'ils s'engagent dans une aventure de longue haleine, où on ne va pas les abandonner au milieu du chemin. Il faut aussi qu'ils aient des garanties en termes de rémunération pour que leur famille proche ne pèse pas sur eux, et qu'on ne leur fasse pas miroiter les possibilités d'un recrutement par les institutions internationales, par la Banque mondiale par exemple — qui bien entendu serait ravie de s'"emparer" de spécialistes de cette nature.

Sans doute serait-il souhaitable de procéder en deux étapes : une première consisterait en un recrutement d'un mois qui, pour l'essentiel, serait passée sur le terrain à observer la communication telle qu'elle existe et à faire des propositions. Cet exercice s'adresserait peut-être à une vingtaine de cadres et aboutirait à des séries de rapports, de toutes façons utiles pour la démarche engagée. Il permettrait aussi d'observer ce qui se passe pendant cette période, le type de relations qui s'établissent entre les cadres et la population, le degré de motivation et, également les possibilités d'endurance psychologique et physique — car il s'agit d'une tâche difficile. Parmi ces cadres de la première vague, un petit groupe sera retenu auquel seront proposées des perspectives à plus long terme. Un second stage au sein, par exemple, d'une des institutions de développement qui existe en Afrique de l'Ouest, devrait permettre à ces cadres d'ajuster leurs points de vue, de s'habituer à travailler ensemble, de mieux préciser la méthodologie qu'ils veulent utiliser — au moins pour la période de démarrage — et aussi de mieux évaluer les obstacles qu'ils vont rencontrer. En effet, l'optimisme qui doit présider à l'ensemble de la démarche, ne doit jamais masquer les extrêmes difficultés des tâches à entreprendre.

A côté de cette équipe — plutôt qu'au-dessus d'elle — pourrait être constitué un noyau d'orientation comprenant trois ou quatre personnalités qui accepteraient de consacrer entre un quart et un dixième de leur temps à la démarche. Le rôle de ce "cercle intérieur" serait d'être un appui accessible pour l'équipe d'accompagnement et en même temps le garant de ses orientations. Ce groupe restreint aurait aussi à établir des relations suivies avec la personne-charnière entre l'ensemble de

la démarche à la base, et les organismes ou administrations donateurs.

5. Pour le fonctionnement de l'équipe d'accompagnement et du groupe coordonnateur, des moyens modernes efficaces devraient être disponibles. Il est raisonnable de prévoir notamment des déplacements en avion, chaque fois que cela sera possible, voire même en hélicoptère. Il est indispensable de prévoir des liaisons fiables comme il est nécessaire qu'un bon secrétariat soit mis en place.

En effet, l'équipe d'accompagnement doit pouvoir être très vite présente dans chacun des lieux où sont menées des opérations à la base. Sa capacité de réaction à tout événement doit être extrêmement rapide. Elle doit avoir une logique de l'efficacité qui se marie à une extrême compréhension des conditions de fonctionnement sur le terrain. Comme ceux qui vont constituer à la fois l'équipe et les coordinateurs seront tous des gens ayant l'expérience du contact avec la population, il n'est pas à craindre que les moyens modernes — et coûteux — qui seront mis à leur disposition, aient des conséquences néfastes sur leur comportement et sur la manière dont ils accompliront leurs tâches.

On doit en tout cas considérer que cette poignée de personnes — une dizaine en tout — constituera l'élément clef de l'ensemble du dispositif, le facteur qui va être décisif et que, sans engagement quasi total de sa part, les réalisations seront éparpillées et les bonnes volontés locales ne pourront être suffisamment mises en œuvre, ni les expériences intéressantes suffisamment rediffusées.

Il existe, on le voit, une articulation difficile des modes de fonctionnement de l'ensemble de la démarche. La nécessité d'accepter des schémas opératoires différents doit certainement constituer une difficulté dans l'esprit des bureaucrates. La disparité des moyens, le style de l'action, vont aussi choquer ceux qui souhaitent qu'on agisse avec le moindre coût possible dans toutes les circonstances. Pour rassurer ces derniers, il faudrait les inviter à réfléchir sur ce qui constitue réellement un coût et définir ce coût par rapport à l'enjeu. Les facteurs les plus

rares et les plus décisifs du fonctionnement ne peuvent être mis en œuvre qu'à des coûts élevés, faute de quoi on risque un enlèvement et finalement l'inefficacité de l'ensemble.

Il n'y a donc pas illogisme ou disparité entre le fait qu'à chacun des PICB on va utiliser la terre stabilisée, mobiliser les modestes moyens locaux, mettre en œuvre des techniques combinées, rassembler toutes les bonnes volontés, sortir des produits dont la qualité ne sera pas toujours la meilleure, etc., et le fait que l'équipe d'accompagnement et de coordination sera, elle, dotée de moyens modernes et coûteux d'appui. En réalité, les fonctions et divers éléments du système, les voies et modes de communication dans les villages, les coordinations locales ou régionales, l'équipe d'accompagnement et les coordinateurs ont des fonctions différentes et des modalités d'intervention spécifiques⁽¹⁾.

(1) Un exemple vient à l'esprit : si quelque chose se passe dans la zone de Pita dans le Fouta Djallon et que l'élément de l'équipe d'accompagnement le plus proche se trouve à Conakry, il ne va certainement pas prendre un camion de brousse puis l'équivalent du mulet pour se rendre sur place, mais peut-être recourra-t-il à un hélicoptère dans lequel il amènera un opérateur qui prendra les images et sons pour diffuser le plus vite possible à la télévision guinéenne et aux télévisions des divers pays du Tiers Monde concernés ce qui s'est passé près de Pita.

En guise de conclusion

"La parole proférée est comme de l'eau versée à terre, elle ne se ramasse pas", souligne la sagesse poular.

Nous avons franchi le Rubicon en disant ce qui a été attesté par une expérience riche et diverse, récente et relativement lointaine, triomphante et humble, sûre d'elle et tâtonnante, enracinée au plan local dans un tissu complexe de contraintes et de facteurs favorables, ou les raisons de désespérance affrontent les appels au dépassement.

Le Rubicon est surtout franchi dans nos projections, qui appellent à l'existence des réaménagements dans les démarches et la structuration des organes de gestion de l'information documentaire, ainsi qu'une forme de communication à la base, décrite notamment dans la troisième partie de l'ouvrage.

Une exigence de logique déductive nous a habités, qui nous a conduits à enraciner nos projections dans les enseignements de l'expérience que nous avons longuement interrogée. De celle-ci nous déduisons une injonction impérieuse de déconnexion vis-à-vis des legs de l'histoire ancienne, récente et contemporaine, en ce qu'elle a de coloniale et de néocoloniale ; vis-à-vis aussi des démarches de standardisation qui imposent des modèles de structuration documentaire à prétention universaliste, lorsqu'elles sont malheureusement marquées par une logique d'exclusion du plus grand nombre. Il nous incombe, *hic et nunc*, le devoir de libérer l'imagination et d'oser innover, aux plans conceptuel, méthodologique et pratique. Ce doit être dans le

compagnonnage des acteurs pour lesquels nous projetons d'agir, avec la prise en compte de la somme des déterminations qui leur sont propres et qui, par ailleurs innervent leur milieu, sans oublier la nécessité d'élargir le contexte et les perspectives, pour ne point s'enfermer dans quelque ghetto.

Une telle approche doit pouvoir aider, partout où cela s'impose de lui-même, à l'émergence de structures d'information, qui soient de véritables organes multimédias, en ce qu'elles devraient combiner entre eux, non seulement bibliothèques, centres de documentation et dépôts d'archives classiques, mais aussi ces derniers au patrimoine culturel oral et matériel qui, du statut de simple matériau de recherche, doit se sédimenter en un capital physique dont les éléments sont à identifier, collecter, traiter, conserver et circuler pour les générations présentes et celles à venir⁽¹⁾.

Pour ce faire cependant, une erreur majeure doit être corrigée, qui ne laisse pas également d'être la marque d'une injustice profonde. Elle consiste en ce que l'élite, imbuë d'elle-même, se considère comme la garante du plus-être et du mieux-être pour chacun et pour tous. A ce titre n'a-t-elle pas *encadré* la base, de façon à lui faire acquérir et maîtriser les outils permettant de réaliser le développement, que ces derniers soient d'ordre matériel, intellectuel, idéologique ou méthodologique ? Se percevant comme une avant-garde éclairée et volontaire, elle s'est arrogée la mission d'entraîner la base dans son sillage vers des lendemains meilleurs.

Les impasses d'une telle vision dont, la moindre n'est pas **d'aller chercher ses repères et les moyens de l'action salvatrice hors de soi et de son milieu**, sont si criardes aujourd'hui que nous sommes bien obligés de procéder à des revirements douloureux avec l'exigence de les assumer, quels qu'en soient les coûts. L'un de ces coûts est manifestement une obligation d'humilité, d'écoute attentive, afin de discerner — avec objectivité — ce que la base porte, légué par le passé ou conçu au présent, en termes

(1) Dans *Langues et Langages en Afrique noire* (Payot, 1967, p. 157) Pierre Alexandre dit de la littérature orale africaine, composante essentielle de ce patrimoine: "Il serait éminemment regrettable de laisser perdre une part si importante du capital culturel de l'humanité", et stigmatise par ailleurs le risque de créer en Afrique, deux publics en les cantonnant dans deux cultures différentes: "... L'une écrite et d'expression européenne, L'autre orale et d'expression africaine".

de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, de stratégies. Un autre aspect de ces coûts, c'est également une forme de rééquilibrage de *l'avoir* pour limiter les disparités sociospatiales, l'élite ayant largement accaparé nombre des biens reçus à la faveur de cette conception extravertie du développement.

Le plaidoyer pour une prise en compte de la base s'origine dans la conviction profonde qu'une approche qui laisse en rade la majorité des acteurs concernés n'est pas viable, car l'on ne saurait penser et agir en lieu et place de ces derniers et de façon efficace, c'est-à-dire en inscrivant dans la durée les produits d'une telle démarche. Pour être durable et porteuse de fruits, une action doit établir ses fondements au plus profond de celui qui agit. Ce peut être à partir du legs de l'héritage reçu et assumé, de la réflexion conduite sous la pression des faits, ou de l'appropriation raisonnée de ce qui est né ailleurs.

Une certaine vision du village africain, marqué par l'immobilisme, le refus de l'innovation, l'incapacité de s'adapter au présent et à ses contraintes, constitue, assurément aujourd'hui, une vision surannée.

Le compagnonnage avec les acteurs à la base suppose leur connaissance et leur reconnaissance à travers leur dignité restaurée, la fructification de leurs potentialités hibernées et l'encouragement de l'éclosion d'initiatives novatrices et hardies.

Il suppose de les appuyer dans l'établissement et le renforcement des connexions *horizontales* qui les intègrent les uns aux autres ; qui mettent en synergie leurs actions et réalisations, leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être ; qui promeuvent leur citoyenneté en participant de l'émergence d'une société démocratique.

En s'effectuant aux échelles locale, nationale ou interafricaine, ces connexions déjà en œuvre, peuvent aider à dépasser les exclusions ethnoculturelles, linguistiques, religieuses, socio-économiques, etc, qui fleurissent de plus en plus aujourd'hui à travers des drames sanglants et des tueries aveugles.

Le compagnonnage avec la base peut aider nos sociétés multi-ethniques à se réconcilier avec elles-mêmes, en restaurant la confiance en leur sein.

Une information documentaire et une communication à la base adaptées, restent des outils majeurs pour atteindre ces divers objectifs en contribuant à l'accès au savoir mondial.

La mise en œuvre de celles-ci pourrait être conduite selon la démarche que nous préconisons dans le présent ouvrage. Cependant, le lecteur a toute latitude pour ne pas adhérer à notre approche, en raison notamment de ses repères propres. Nous avons conscience en effet d'être en présence de champs en devenir, en ce qu'ils sont marqués par une évolution constante. Il en est plus spécifiquement ainsi de la communication à la base, synchroniquement diverse et diachroniquement mouvante.

Quelle que soit la démarche adoptée, le défi reste de demeurer enraciné dans les spécificités locales, tout en accédant au savoir mondial. Il faut maîtriser en permanence, à la fois les outils et processus de gestion de l'information documentaire et de la communication à la base, en ayant autant recours aux inventions modernes — l'ordinateur, le courrier électronique, la télécopie, etc. — qu'au capital des cultures locales : tambour de messages, symbolique des couleurs, connaissances villageoises dans la gestion du capital génétique, etc. On fera face à ce défi, entre autres, par des formations adaptées, régulières et suivies pour coller à l'évolution des champs concernés.

L'histoire nous l'enseigne : rien de significatif ne se fait sans la confiance en soi et la foi en l'action, sans la passion de la découverte et le courage du saut vers l'inconnu. Les grands hommes dans ce domaine, sont ceux qui ont osé agir et se tromper, qui ont pris le risque de trébucher, de tomber et se sont relevés, cultivant la patience et l'opiniâtreté. Nos traditions culturelles nous incitent à ce courage et peuvent fonder une aventure nouvelle dans la recherche et la mise en œuvre d'une information documentaire et d'une communication à la base adaptées au plus grand nombre et appropriées par celui-ci. Ne nous disent-elles pas, par le biais de deux proverbes sereer et wolof du Sénégal : "*Précipitation et impatience n'engendrent pas l'excellence*"? Par contre "*La couronne de la patience, c'est le sourire*"!

L'expérience — c'est notre conviction — sourira un jour à l'opiniâtreté et à la patience de ceux qui auront osé s'engager dans l'aventure à laquelle nous convions.

Bibliographie

Afrique éducation : crises et espoirs de l'éducation en Afrique subsaharienne.- in : "Marchés Tropicaux, supplément", n° 2212, 19 avril 1988.- p. 1 - 93

AGBLEMAGNON, François Nsougan.- Sociologie des sociétés orales d'Afrique noire : les Ewé du sud du Togo.- Paris ; La Haye : Mouton, 1969

AGUESSY, Honorat.- Tradition orale et modèle culturel.- in : "La tradition orale source de la littérature contemporaine en Afrique", colloque international organisé par l'ICA et le PEN International... 24-29 janvier 1983 à Dakar.- Dakar : NEA, 1985. - p. 45.

ALEXANDRE, Pierre.- Langues et langages en Afrique noire.- Paris : Payot, 1967.

ALI-POUSSENGA, Maurice.- La situation documentaire de la République Centrafricaine.- 7p., multigr.

AMADI, Adolphe O.- African Libraries : Western tradition and colonial brainwashing.- Metuchen ; London : The Scarecrow Press, 1981.- 265p.

Association Allemande pour l'Education des Adultes.- Ornalité, alphabétisation, méthodes, matériaux, débats, études.- in :

"Education des adultes et développement", n° 31, septembre 1988.

AULEEAR, Dawood.- **The channel of communication in a small village of the north : a case study of vale.** Séminaire **"Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud ouest de l'océan indien"**.- Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 8p. multigr.
(COM ; 34 - 28)

AW, Samba.- Les acquis du réseau sahélien de documentation 1979-992. - In **"Documentaliste - Sciences de l'information"**, vol. 29, n° 6, 1992.- pp. 285-289.

BA, Oumar ; AW, Samba.- **Etude des besoins en informations agricoles en Afrique de l'ouest : Burkina Faso.**- CTA ; CEDEAO, novembre 1992.- 59p. multigr. + Annexes

BA, Oumar ; AW, Samba.- **Etude des besoins en informations agricoles en Afrique de l'ouest : Cap - Vert.**- CTA ; CEDEAO, novembre 1992.- 34p. multigr. + Annexes

BA, Oumar ; AW, Samba.- **Etude des besoins en informations agricoles en Afrique de l'ouest : Gambie.**- CTA ; CEDEAO, novembre 1992.- 39p. multigr. + Annexes

BA, Oumar ; AW, Samba.- **Etude des besoins en informations agricoles en Afrique de l'ouest : Mali.**- CTA ; CEDEAO, novembre 1992.- 79p. multigr. + Annexes

BA, Oumar ; AW, Samba.- **Etude des besoins en informations agricoles en Afrique de l'ouest : Sénégal.**- CTA ; CEDEAO, novembre 1992.- 80p. multigr. + Annexes

BARBEDETTE, Loïc.- **Quelle radio pour la jeunesse africaine ? Notations à partir d'une table ronde sur "le jeunes et les media", Marley Le Roi, octobre 1983.** Séminaire **"Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien"**. Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 11p. multigr.
(COM ; 26 - 24)

BARBEDETTE, Loïc.- **Systèmes de communication dans les communautés mauriciennes : synthèses sommaires d'observations à Mahébourg, Trou d'eau douce et Tranquébar.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 6p. multigr.
(COM ; 39 - 39)

BONZE, Sibiry : **Organisation d'un service de lecture publique à Ouagadougou (Burkina Faso) : Etude prospective.**- Dakar : EBAD, 1987.

BOTERF, Guy (Le).- **Recherche participative : communiquer pour agir.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 36p.
(COM ; 25 - 19)

BOUSCARLE, Marie Elizabeth.- **Rapport de stage effectué sur la base IBISCUS (6 janvier - 30 juin 1983).**- Villeurbanne, 1983.- 114p. (Mém. DESS informatique documentaire)

BOUSSO, Amadou Alassane.- **Les bibliothèques au Sénégal.**- in : "Le Soleil", n° 568, mars 1972.- p. 7

BUGNICOURT, Jacques.- **Action administrative et communication avec les administrés en Afrique.**- in : "Revue française d'administration publique", n° 2 ; avril-juin 1977.- pp. 145-163.

BUGNICOURT, Jacques.- **L'administration peut-elle devenir l'instrument d'un véritable développement ?**- Dakar : Enda, Août 1982.- 12p.- multigr.-

BUGNICOURT, Jacques.- **Le "passé-futur" : comment conjuguer culture et développement ?**- Dakar : ENDA Tiers-Monde, mars 1988.- 29p.- multigr.-

BUGNICOURT, Jacques.- **Quels environnements et quelles sociétés pour l'Afrique de l'an 2000 ?** Premier congrès mondial de l'Association mondiale de Prospective Sociale (AMPS) Dakar, 21-23 janvier 1980.- Genève : AMPS, 1980.- 19p.- multigr.-

CALAME-GRIAULE, Geneviève.- **Langage et cultures africaines : essais d'ethnolinguistique,** réunis par G. Calame-Griaule.-Paris : Maspéro, 1977.

CAMARA, Alioune Badara.- **Le développement de l'infrastructure de l'information et l'aide institutionnelle : application à l'Afrique francophone au sud du Sahara.** Atelier sur l'élaboration d'une stratégie africaine pour la division des sciences de l'information CRDI, Dakar, 24-26 mars 1987.- Dakar : CRDI, 1987.- 32p. multigr.

CAMARA, Sory.- **Gens de la parole : essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké.**- Paris : ACCT ; Karthala ; SAEC, 1992.- 375p.

CALAME-GRIAULE, Geneviève.- **Ethnologie et langage : la parole chez les Dogon.**- Paris : Gallimard, 1965, 591p.

CASHMAN, M. M. ; TRAWALLY, M. O.- **Cooperative member education handbook.**- Banjul : Department of cooperation, 1981.- IX- 30p. multigr.

Catalogue collectif national des publications périodiques courantes reçues dans les institutions documentaires.- 1ere éd. - Dakar : BUD, 1987.- 160p. multigr.

CESAO. Bobo Dioulasso.- **Un chemin pour animer le village.**- Bobo-Dioulasson CESAO, juillet 1986.- 27p.
(*Cahiers ruraux* ; 3)

Circulaire au sujet de l'organisation des archives de l'Afrique occidentale française.- in : "Journal Officiel de l'AOF", n° 446, 19 juillet 1913.- p. 689 - 698

CLEREMPUY, Sylvie.- **"Connaître les besoins en information pour le développement dans les banlieues de Dakar et dans les petites villes"**.- Dakar : ENDA - IBISCUS, 1993.- 27p. multigr. + Annexes

CNDST. Dakar.- **Répertoire des organismes de documentation scientifique et technique.**- 2e éd. - Dakar : CNDST, 1983.- 263p. multigr.

COMLA Newsletter, n° 52, June 1986.

CONFEMEN.- **Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire.**- Paris : Librairie Honoré Champion, 1986.- 603p.

COULIBALY, Souleymane.- **Le livre et la lecture dans les familles burkinabe. Le cas de la ville de Ouagadougou.**- Dakar : EBAD, 1989.- multigr.

DANRANI, Boubacar.- **Les radio-clubs du Niger. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles de l'océan indien"**. Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 8p. multigr.
(COM ; 29 - 23)

DIETERLEN, Germaine.- **Mythe et organisation sociale au Soudan français.**- in : **"Journal de la société des Africanistes"**, tome XXXV, fascicule I et II, 1955.- p. 39 - 76

DIOP, Babacar ; FAYE, Armand ; SYLLA, Yero, et al.- **L'impact des journaux en langues nationales sur les populations sénégalaises.**- Dakar : Association des chercheurs sénégalais, 1990.- 109p.

DOGBE, Yves-Emmanuel.- **Réflexions sur la promotion du livre africain.**- Editions AKPAGNON, 1984.- 110p.

DOSSIER : **les langues nationales.**- in : **"Le courrier ACP-CE"**, n° 119 janv.-fév. 1990.- p. 44-57.-

ENDA - Graf. Dakar.- **Avenir des terroirs : la ressource humaine.**- Dakar : ENDA - Editions, 1992.- 301p.

Etude sur la diffusion du livre en Afrique francophone : Bénin, Cameroun, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Gabon, Haute-volta, Mali, Niger, Sénégal, Togo.- Dakar, sept. 1981.- 148p. multigr.-

EVANS, Evelyn J. A.- **A Tropical Library Service : The story of Ghana's Libraries.**- Andre Deutsch, 1964.

FAILLY, Didier (De).- **Education, communication et radio en Amérique latine. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud -ouest de l'océan indien"**. Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 8p. multigr.
(COM ; 23 - 17)

FINNEGAN, Ruth.- **Oral literature in Africa.**- Nairobi ; Dar-es-Salam ; Ibadan : Oxford University Press, 1970.- 558p.

FLAGEUL, Alain.- En Tanzanie vidéo en co-responsabilité avec les villageois.

Séminaire "**Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud - ouest de l'océan indien**". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 5p. multigr.
(COM ; 18 - 12)

FLEUROT, Robert.- Comprendre pour être compris : une expérience de communication à la base parmi les pêcheurs mauriciens. Séminaire "**Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien**". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 13p. multigr.
(COM ; 42 - 37)

GALISSE, Guy.- Communication à la base pour l'écodéveloppement vue par les travailleuses familiales de l'île de la Réunion. Séminaire "**Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien**". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 3p. multigr.
(COM ; 34 - 34)

GAMBIA. Cooperative Member Education.- 1985-86 : Evaluation report.- Banjul : Gambia Cooperative Union, 1986.- 19p. multigr.
(Publication ; 3/86)

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Handbook on secco operations for mep field officers.- Banjul : Member Education Programme, 1986.- 19p. multigr.
(Publication ; 5/86)

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Information Pack : II, "Management of committee members meetings".- Banjul : Gambia cooperative Union, 1985.- 10p. multigr.
(Publication ; 1/85)

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Lesson plans for village based facilitators workshop.- Banjul : Member Education Programme, 1986.- 23p. multigr.
(Publication ; 6/86)

GAMBIA. National Library.- National bibliography of the Gambia : Current national bibliography : annual cumulation 1983.- Banjul : Gambia national Library, 1984.- 7p. multigr.

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Programme of activities (1985 - 1988).- Banjul : Gambia Cooperative Union, 1985.- 10p. multigr.
(Publication ; 3/85)

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Review workshop report 1986 : workshop held at CTC on 4th and 5th September 1986.- Banjul : Member Education Programme, 1986.- 9p. multigr.

GAMBIA. Cooperative Member Education.- Training programme on secco operations : manual on secco operations to be used by mep field officers during a 3 day programme for committee members of executive committees of CPMS.- Banjul : Member Education Programme, october 1986.- 18p. multigr.

GHANA. Secrétariat National pour l'Education des Adultes.- La campagne d'alphabétisation au Ghana : de nouveaux engagements.- in : "Le Héraut Ouest-Africain, vol. 1, n° 2, juillet - déc. 1987.- p. 2-3.

GIGGEY, Shirley E.- Rural community resource centres : a manual for developing countries.- London : The Commonwealth Secretariat, 1986.- 145p.

GRIAULE, Marcel.- Dieu d'eau : entretiens avec Ogotemmêli...- Paris, Fayard, 1966.- 215p

GUILLOT, F.- Les enseignements d'une expérience de communication par le dessin en Côte-d'Ivoire. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud - ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983. (n.p.)

Habitat et culture Diola en Basse Casamance : une expérience, exemple symbolique de la coopération franco-sénégalaise.- Dakar : Ecole d'Architecture et d'Urbanisme, 1983.- 4p. multigr.

HAVELANGE, Françoise Ed.- **Libérer la parole paysanne au sahel : actes du séminaire sur les besoins d'information des groupes de base en Afrique de l'Ouest** - Ouahigouya, juin 1990.- Paris : l'harmattan ; Panos ; Dakar Enda, 1991.- 126p ; Genève : innovations et réseaux pour le développement.-

IBISCUS. Paris.- **La communication au cœur du métier de documentaliste.** 7e séminaire du réseau (septembre 1993).- Paris : IBISCUS, 1993.- 103p.

ILBOUDO, Jean-Pierre.- **Etude des besoins en information et communication des groupes de base du Sahel : le cas du Burkina Faso.**- Dakar : ENDA ; Paris : PANOS ; Genève : IRED, 1989.- 106p.

IMPE, Anne Marie.- **Communication par des moyens pauvres : expériences africaines.**- Paris : I.H.E.C.S., 1993.- 117p. multigr. (*Cours de troisième année d'éducation permanente*)

INADES - Documentation. Abidjan.- **Le service questions - réponses en Afrique : buts, création et gestion.**- Abidjan : INADES - Documentation, décembre 1987.- 86p.

INSTITUT PANOS. Paris ; UJAO. Dakar.- **Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'ouest : tome 1, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal, Togo, radios étrangères.**- Paris : Institut PANOS ; L'Harmattan, 1993.- 163p.

INSTITUT PANOS. Paris ; UJAO. Dakar.- **Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'ouest : tome 2, Mali, Nigéria, Guinée, Ghana, Niger, Guinée Bissau, Tchad, Sierra Leone, Mauritanie.**- Paris : Institut Panos ; l'Harmattan, 1993.- 149p.

INSTITUT PANOS. Paris ; UJAO. Dakar ; Société des Editeurs de Presse. Cotonou.- **Presse francophone d'Afrique ; vers le pluralisme : actes du colloque PANOS/UJAO.** Unesco, Paris les 24 et 25 janvier 1991.- Paris : l'Harmattan, 1991.- 278p.

JACOB, Jean-Pierre ; DELVILLE, Philippe Lavigne.- **Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamique.**- Paris : Karthala ; Marseille : APAD ; Genève : IUED, 1994.- 307p.-

JACOLIN, Pierre.- **Note sur l'expérimentation des montages audiovisuels en zone "6 S".**- décembre 1983.- 10p. multigr.

"**JAMANA, revue culturelle malienne**", n° 16, novembre - décembre 1987.

KABOU, Axelle.- **Et si l'Afrique refusait le développement ?**- Paris : L'harmattan, 1991.- 207p.-

KANTE, G.- Les lecteurs communicateurs de "KIBARU" au Mali. Séminaire "**Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud - ouest de l'océan indien**". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 2p. multigr.
(COM ; 20 - 14)

KAWADA, Junzo.- **Le Panégyrique royal tambouriné Mossi : un instrument de contrôle idéologique.**- in : "**Journal of Asian and African Studies**", n° 26, 1983.- p. 19 - 32

KEMPSON, Elaine.- **Rural community information services.**- [s.l.] : [s.n.], 1988.- 50p.

La dimension culturelle du développement : des audiothèques rurales.- in : "**Développement culturel**".- New-York : PNUD, 1989.- p. 3 - 4

LAJEUNESSE, Marcel ; SENE, Henri.- **Les problèmes de législation en matière de services de bibliothèque et d'information dans les pays africains d'expression française.**- in : "**LIBRI**", vol. 34, n° 4, 1984.- p. 271 - 288

LAYA, Diouldé, Ed.- **La tradition orale. Problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine.**- Niamey : CRDTO, 1972

LE BRUN, Olivier.- **Ces petits journaux qui fertilisent les campagnes africaines...**- in : "**Le Monde Diplomatique**", n° 412, juillet 1988.- p. 22

LECOMPTE, Bernard.- **L'aide par projet : limites et alternatives.**- Paris : OCDE, 1986, 147p.

Les langues communautaires africaines et leur utilisation.- Paris : Unesco, 1985, 198p.

Les réseaux de lecture publique en Afrique Subsaharienne francophone.- in : "Marchés tropicaux", 27 novembre 1992.- pp. 3120-3121.

LEVY-RANVOISY, Francine.- **Manuel de dessin pour communiquer avec une population non alphabétisée : la perspective orthogonale.**- Paris : ACCT ; Karthala.- 186p.

LIONNET, Guy.- **Communication à la base pour l'écodéveloppement aux Seychelles.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 4p. multigr.
(COM ; 28 - 27)

MAACK, Mary Niles.- **Libraries in Senegal : continuity and change in an emerging nation.**- Chicago : American Library Association, 1981.- 281p.

MAACK, Mary Niles.- **The A.O.F. archives and the study of african history.**- in : "Bulletin de l'IFAN", tome 42, Série B, n° 2, 1980.- p. 277 - 298

MAACK, Mary Niles.- **The literature of librarianship in francophone Africa.**- La Haye : IFLA, 1985.- 7p.
(IFLA General Conference, Chicago 1985)

MADJRI, John.- Des journaux et des livres pour les paysans d'Afrique noire. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 3p. multigr.
(COM ; 27 - 21)

MAIGA, Oumar.- **Etude sur les besoins en information et en communication des groupes de base au Mali.**- [s.l.] : [s.n.], [s.d.].- 86p. multigr.

MAGUELE, Daniel Etounga.- **L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?**- Ivory sur Seine : Nouvelles du Sud, 1992.- 153p.

MAQUET, Jacques.- **Les civilisations noires : histoire, technique, art, sociétés.**- Paris : Marabout Université, 1962.

MOINAECHA, Abdoulkarim ; CHAFIAT, Achiraffi.- **Communication à la base aux Comores. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien"**. Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 2p. multigr.

(COM ; 31 - 29)

MOORE, Nick.- **Principes directeurs pour la réalisation d'enquêtes sur la main d'œuvre du secteur de l'information : vol. 1, manuel**.- Paris : Unesco, 1987.- 32p.

(PGI - 86/WS/3)

NARASAMY, Myriam.- **la communication et l'émancipation de la femme. Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud - ouest de l'océan indien"**. Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 4p. multigr.

(COM ; 31 - 30)

NDIAYE, Djibril ; KANE, Atoumane Mamadou ; GUISSÉ, Demba.- **Stratégies d'information et de communication pour le développement de l'élevage à partir de l'analyse de l'expérience du projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental (PEDES0)**.- Dakar : CRDI, décembre 1992.- 39p. multigr.

NDIAYE, A. Raphaël.- **Du tam-tam à l'ordinateur : systèmes d'information pour le développement rural**.- Dakar : ENDA - Coorcom - Edev, mars 1990.- 32p. multigr.

(Essais, document de base, et réimpression ; 550.12)

(Atelier sur l'élaboration d'une stratégie africaine pour la division des sciences de l'information CRDI, Dakar, 24-26 mars 1987)

NDIAYE, A. Raphaël.- **Littérature orale et structuration sociopolitique en pays sereer**.- in : "Ethiopiennes, nouvelle série", vol. III, n° 3, 1985.- p. 65 - 87.

NDIAYE, A. Raphaël.- **Lutte des populations contre la désertification : quelle diffusion pour les expériences réussies au Sahel ?**.- Dakar : ENDA - Edev - Coorcom, décembre 1993.- 63p. multigr.

(Atelier du CRDI sur les savoirs locaux et la désertification en Afrique. Egypte, le Caire, 3-5 janvier 1994).

NDIAYE, A. Raphaël.- **Sciences, techniques et environnement : éléments de réflexion à travers quelques aspects de l'expérience d'ENDA.**- Dakar : ENDA, avril 1990.

NDIAYE, A. Raphaël.- **La Notion de parole chez les Sereer,** Thèse de doctorat de 3e cycle.- Paris, la Sorbonne Nouvelle, 1981, 537p. multigr.

NDIAYE, A. Raphaël.- **La culture orale et les bibliothèques.**- Dakar : Enda, 1987, 15p. multigr.

NDIAYE, A. Raphaël.- **La place de l'oralité dans une bibliothèque.**- in Melanges Jean Bleton.- Paris, Cercle de la librairie, 1986, pp. 65-78.

NDIONE, Emmanuel Seyni ; LEENER, Philippe (de) ; PERIER, Jean-Pierre, et al.- **Réinventer le présent : quelques jalons pour l'action.**- Dakar : ENDA - Graf Sahel, 1994.- 131p.

NDIONE, Emmanuel Seyni.- **Le Don et le recours : ressorts de l'économie urbaine.**- Dakar : Enda Editions, 1992.- 212p.

NDIONE-TINE, Elène Marie.- **Contribution à l'étude d'un réseau documentaire pour les institutions d'enseignement supérieur au Sénégal.**- Dakar : EBAD, 1986.- 110p. multigr.
(*Mém. DSSIC*)

NIANE, Djibril Tamsir.- "**Soundjata ou l'épopée mandingue**".- Paris : Présence Africaine, 1971.- 157p.

NIANG, Ousseynou.- **Lecture publique et animation culturelle au Sénégal : situation et perspectives.**- Dakar : EBAD, 1988.
(*Mém. DSSIC*)

NIGER. Ministère du Développement Rural. Centre d'Information et de Documentation pour le Développement Rural.- **Répertoire des unités d'information au Niger.**- Niamey : Ministère du Développement Rural, juin 1987.- 56p. multigr.

OBENGA, Théophile.- **L'Afrique dans l'antiquité : Egypte pharaonique - Afrique noire.**- Paris : Présence Africaine, 1973.

OBENGA, Théophile.- **La philosophie africaine de la période pharaonique 2780 - 330 avant notre ère.**- Paris : l'Harmattan, 1990.- 567p. + Annexes

OLABIMPE-ABOYADE, B.- **Communications potentials of the library for non literates : an experiment in providing information services in a rural setting.**- in : "LIBRI", vol. 34, n° 3, 1984.- p. 243 - 262

ONG, Walter J.- **"Orality and literacy : The technologizing of the word".**- London ; New-York : Methuem, 1982. (Compte rendu de lecture par Jean de RIVE).- in : "KOMPARATISCHE HELTE", helte 8, 1983, Afrique en vue.- Université de Bayreuth.- p. 117 - 119

OUA. Addis-Abeba ; CELHTO. Niamey.- **Rapport final de la consultation sur les aires culturelles en Afrique de l'ouest** - Niamey, 29 avril - 3 mai 1985.- Niamey : CELHTO, juin 1985.- 10p. + Annexes

PANWALKAR, V. G.- **Communication at gross root level.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud - ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 16p.
(COM ; 17 - 11)

PERROT, Claude Hélène , BOULEGUE, Jean ; CHRETIEN, Jean-Pierre, et al.- **Le passé de l'Afrique par l'oralité : African history from oral sources.**- Paris : Ministère de la coopération et du développement ; La Documentation Française, 1993.- 304p.

PILLET, Genéviève.- **Modification des communications à la base dans un contexte de crise : le cas du Tchad.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 6p. multigr.
(COM ; 40 - 40)

PISANI, Edgar.- **La main et l'outil : le développement du tiers-monde et l'Europe.**- Paris : Robert Laffont, 1984.- 225p.

PIZER, Irwin H.- **Programme à moyen terme 1986 - 1991.**- La Haye : IFLA, 1988.

(Point n° 4 du programme de la section Afrique)

Première conférence nationale des Comités de Défense de la Révolution : documents finaux.- Ouagadougou : Imprimeries Presses Africaines, 1986.

PRADERVAND, Pierre.- **Une Afrique en marche : la révolution silencieuse des paysans africains.**- Paris : Plon, 1989.- 338p.-

PROVENCHER, François.- **Télévision : facteur d'accélération du développement ou miroir déformant de la réalité ?** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 7p. multigr.
(COM ; 28 - 22)

QUINONEZ, Edgar René.- **Le théâtre comme moyen de communication populaire au Guatemala.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 7p. multigr.
(COM ; 21 - 20)

RABAUD, C. J. H.- **La communication au sein des syndicats à l'île Maurice.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 3p. multigr.
(COM ; 38 - 38)

Research Library on African Affairs. Accra.- **Ghana National bibliography, 1979.**- Accra : Ghana Library Board, 1985.- 68p. multigr.

RICARD, Alain.- **Livre et communication au Nigéria : essai de vue généraliste.**- Paris : Présence Africaine, 1975.- 136p.

Rural Community Resource Centres : a training guide.- London : Commonwealth Secretariat, 1986.- 70p.

SAGNA, Rémi.- **Diffusion de l'information en milieu rural africain : l'expérience des centres de lecture et d'animation culturelle.**- in : "L'Ecluse", vol. 5, n° 4, octobre - décembre 1993.- p. 9 - 10

SARR, Ousseynou.- **Etude et conception d'une bibliothèque publique centrale à Dakar.**— Dakar : Ecole d'architecture et d'urbanisme, 1987.— 174p. + annexe, multigr. (Diplôme de 3e cycle en architecture, promotion 1986/1987).

SAUQUET, Michel.- **Le voisin sait bien de choses, communication et participation en milieu rural : leçons du cas brésilien.**- Paris : Syros Alternatives, 1990.- (Collection Ateliers du développement).-

SENE, Henri.- **Le livre et la lecture publique à Dakar.**- Dakar : Université de Dakar, faculté des Lettres, Département de sociologie, 1977.- 102p. multigr.

SENE, Henri.- **Le livre et l'écrit de langue arabe dans la société sénégalaise des origines au début du XXe siècle.**- Bordeaux : Université de Bordeaux, 1981.- 353p. multigr.
(Thèse de doctorat de 3e cycle en sciences de l'information)

SENE, Henri.- **Les ressources humaines comme facteur de développement du secteur de l'information documentaire en Afrique noire d'expression française : situation et perspectives de développement.**- Dakar : CRDI, 1987.- 26p.
(Atelier sur l'élaboration d'une stratégie africaine pour la division des sciences de l'information CRDI, Dakar, 24-26 mars 1987)

SENE, Papa Massène.- **Répertoire culturel du Sénégal.**- Paris : ACCT, 1985.- 382p.

SENEGAL. Ministère de l'Education Nationale.- **Actes du colloque pour la mise en place d'une politique nationale des bibliothèques scolaires au Sénégal, du 6 au 9 avril 1994, cours Sainte Marie de Hann.**- Dakar : Ministère de l'Education Nationale, mai 1994.- 55p. multigr.

SENEGAL. Ministère du Plan et de la Coopération. Commission Nationale de la Population. **Projet "Unité de communication".**- Enquête sur les organismes de communication au Sénégal, Tome 1 : rapport final - Dakar : Ministère du Plan et de la Coopération.- Août 1984.- 131p. multigr.-

SENEGAL. Ministère de l'éducation nationale. Direction de l'alphabétisation et de l'éducation de base.- **Projet expérimental**

d'alphabétisation de la région de Fatick : janvier 1986 - juin 1987/Direction de l'alphabétisation de l'éducation de base.- (s.l.) : Direction de l'alphabétisation et de l'éducation de base, 1988.- 35p.

SENEGAL. Ministère de l'éducation nationale. Institut national d'étude et d'action pour le développement de l'éducation.- **Bilan de la politique d'alphabétisation au Sénégal : analyse factuelle et prospective/INEADE.-** Dakar : INEAD, 1991.- 31p.

SOCK, Boubacar.- **La radio comme instrument de dialogue entre paysans et cadres : la radio éducative rurale.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 32p.
(COM ; 19 - 13)

SONNET-AZIZE, René Georges.- **Propositions pour des programmes de formation à la conservation et à la restauration en Afrique centrale.-** in : "L'ECLUSE", vol. 5, n° 4, octobre - décembre 1993.- p. 12 - 13

SOULILLOU, Jacques.- **L'Afrique et la lettre.-** Paris : Karthala, 1987.- 31p.

TALL, Rokiatou.- **Faire des livres au village dans la langue qu'on parle : un besoin essentiel des paysans de Fatooma au Mali.** Séminaire "Communication à la base pour l'écodéveloppement dans les îles du sud-ouest de l'océan indien". Maurice, 14-20 novembre 1983.- Dakar : ENDA, 1983.- 5p. multigr.
(COM ; 22 - 16)

TINE, Alioune.- **La tradition orale comme modèle de communication.-** in : Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, philosophie, littérature, langues, sciences humaines, n° 14, Paris : PUF, 1984.- p. 173-199.

TITINGA, Me Frédéric Pacéré.- **Bendrologie et littérature des Mossé. Introduction à la littérature non écrite d'Afrique ; littérature orale, langage des tam-tams, message des masques et danses.-** Ouagadougou, 1987.- 6 Tomes, multigr.

TONDUT, Habib.- Pour une politique nationale du livre : création d'un conseil national de promotion du livre au Sénégal.- Paris : Unesco, 1986.- 33p.

TRAORE, Halimatou.- Mali : aperçu sur l'association malienne pour l'information et la formation des adultes (AMIFA).- in : "Le Héraut ouest-Africain", vol. 1, n° 2, juillet - décembre 1987.- p. 7.

Unesco. Bureau Régional d'Education pour l'Afrique. Dakar.- Les langues communautaires africaines et leur utilisation dans l'enseignement et l'alphabétisation.- Dakar : Unesco-Breda, mars 1985.- 94p.-

UNIVERSITE DES NATIONS UNIES. Tokyo.- Archive des connaissances traditionnelles.- Tokyo : Université des Nations Unies, 1986.- 13p.

VANSINA.- La tradition orale : essai de méthode historique.- Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale, 1961.

WORLD BANK. Washington.- Education in Sub-saharan Africa : policies for adjustment, revitalization, and expansion.- Washington D.C. : World Bank.- 185p.

ZAHAN, Dominique.- La dialectique du verbe chez les Bambara.- Paris; La Haye : Mouton & Co, 1963.- 208p.

ZAHAN, Dominique.- Sociétés d'initiation bambara.- Le Ndomo le Kore.- Paris, Monton, 1960, 439p.

Liste des services et institutions visités, et des personnes consultées dans le cadre des missions d'étude sur le terrain

GAMBIE

Bibliothèque nationale de Banjul :

- Mme Saly NJIE, directrice de la Bibliothèque nationale ;
- Gill HARRIS, bibliothécaire, responsable de la bibliothèque de Brikama ;
- Abdou MBAKE, bibliothécaire, responsable du service des bibliothèques scolaires.

Training and extension aid unit (services de formation et de vulgarisation), Yundum :

- Seydou DIALLO, agronome ;
- Amadou T. DIAME, directeur du service.

Non formal education (éducation non formelle, Banjul) :

- Sahim KINTY, directeur du service ;
- Alaji BA TRAORE, directeur adjoint ;
- DEME, membre du personnel.

Community Development, Banjul :

- M. Mbaye TOURE, sociologue planificateur de projets, directeur du service.

Gambia Cooperative Union, Kombo :

- Mamadou DIBBA, directeur de l'Union ;
- Addy DIENG, coordonnateur du programme d'éducation des membres de l'Union coopérative de Gambie.

Gambia Workers Confederation (Confédération des Travailleurs gambiens), Bakau :

- Dady SOW, président de la Confédération et coordonnateur du Bakau Women Vegetable Gardeners (Jardinières de Bakau).

Village de Bulanjor, (92 km de Banjul, exploitation maraîchère de 2,5 ha) :

- M. Oumar THIAM, chef de secteur (ministère de l'Agriculture) ;
- Mamat NIASSE, membre de l'équipe du secteur, tous deux accompagnateurs de la mission au village du Bulanjor.

CAP-VERT

Direction de l'Education extra-scolaire (ministère de l'Education nationale, B.P. 111, Praia) :

- Mme Maria Dos Reis MONTEIRO GOMES, directrice du service ;
- Florence MENDES, assistante.

Institut cap-verdien du Livre (ministère de l'Information, de la Culture et des Sports) :

- Osvaldo OSORIO, responsable des services techniques de l'Institut.

Institut national des Coopératives (ministère du Développement rural et des Pêches), BP 218, Praia :

- Ilidio FURTADO, technicien.

Coopérative du 8 mars (relève de l'Institut national des Coopératives), porte 79, avenue Amilcar CABRAL, Praia :

- Mme Maria SOARES-LOPES, présidente de la coopérative ;
- Mme Maria DOCARMIO VICENTE, responsable de la coopérative.

Coopérative Trabalho E Progresso, (Praia, San Antonio, CP. 169, Praia) :

- M. Basilio SONTOS, président de la coopérative.

Ces deux coopératives sont des coopératives de production.

Coopérative de consommation, Boa Entrada, secteur de Assomada, municipalité de Santa Catarina, à une trentaine de kilomètres de Praia :

- Mademoiselle Maria CONCEIÇÃO, secrétaire de la coopérative ;
- M. Gregorio BORGES, gérant de la coopérative ;
- M. Manuel ANTONIO, coordonnateur des services d'alphabétisation de Santa Catarina ;
- Mme Filomene SPENCER, accompagnatrice.

Centre de documentation du ministère du Développement rural et des Pêches, CP 50, Praia :

- M. João MENDONÇA, documentaliste du ministère.

Centre culturel français, Praia :

- M. Denis BOSSARD, directeur du centre.

Juventud Africana Amilcar CABRAL, JAAC, CP 177, Praia :

- Melle Yolande MONIZ, membre de JAAC ;

- Euclides CABRAL, responsable de JAAC.

Organisation Mulher Do Cabo-Verde (organisation des Femmes du Cap-Vert), CP 213, Praia :

- Mme Arlette SPENSER FREITAS, secrétaire nationale pour la promotion sociale de l'Organisation.

Centre de Documentation technique et scientifique du Cap-Vert, CP 120, Praia :

- M. Daniel PIRES, responsable du centre.

Direction générale de la Culture, Praia :

- Docteur Tome VALERA, responsable.

Rencontre avec des particuliers à Praia :

- M. Jean-Yves GAPIHAN, expert chargé de l'étude et du suivi de projets ;

- Mme Grace HERMINGS, employée à l'UNICEF Praia.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :**

- MM. Henri Pierre ASSONGOU, chef de Cabinet du ministère ;

- Jean-Claude KAZAGUI,

Ministère du Développement rural, BP 786, Bangui :

- M. Casimir AMAKPIO, secrétaire général du ministère ;

- M. Ignace SEKOLA, responsable du Centre national de Documentation agricole, Bangui.

Ministère de la Communication :

- M. Hubert Mary DIAMANY, secrétaire général dudit ministère (B.P. 940, Bangui) ;

- M. Christophe YANGUE-BOYFINI, conseiller d'alphabétisation et d'éducation des adultes, directeur de l'Education non-formelle, B.P. 1491, Bangui.

Ministère de l'Education nationale, B.P. 35, Bangui :

- M. Mathias NGOUANDJIKA, secrétaire général du ministère.

Direction du Développement communautaire, BP 917, Bangui :

- Mme Nénette NAMBILO, directrice du service.

Archevêché de Bangui :

- Revérend-Père Joseph MEYER, (publication de différents périodiques et de bandes dessinées).

MALI**Ministère des Sports, des Arts et de la Culture, BP 159, Bamako :**

- M. Soumaïla DIAKITE, directeur national des Arts et de la Culture.

Opération Lecture publique.

- Melle Dominique VALLET, bibliothécaire ;

- M. Fatogoma DIAKITE, responsable de l'Opération Lecture publique ;

- M. Salif Kérédio COULIBALY, directeur de la bibliothèque publique de Kati.

Service Audiothèques rurales :

- M. Ibrahima CISSE, directeur adjoint du service ;

- M. Assane SANOGO, documentaliste du service.

Institut des Sciences humaines :

- M. Kléna SANOGO, directeur du service.

Bibliothèque nationale :

- M. Mamadou KEITA, directeur de la bibliothèque.

Musée national :

- M. Samuel SIDIBE, directeur du musée.

Ministère de l'Education nationale**Direction nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (DNAFLA), BP 62, Bamako :**

- M. Bréhima DOUMBIA, directeur de la DNAFLA

Coopérative culturelle Jamana, B.P. 2043, rue 106 x 129, Bamako :

- M. Alpha Oumar KONARE, directeur de la coopérative ;
- M. Abdoulaye BARRY, directeur -adjoint de la coopérative ;
- M. Hamidou KONATE, membre de la coopérative.

Organisation canadienne pour l'Education au Service du Développement (OCED), B.P. 2610, Bamako :

- M. Walter ALBERT, coordonnateur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Visite du village de Dioliba et du projet "**Action de Développement de Dioliba**". (périmètre de 30 ha exploité par 65 familles).

- visite du village de Coursalé et du projet "**Action de Développement de Coursalé**", 50 km de Bamako ; 2 périmètres exploités par 60 femmes d'une part, et 60 hommes d'autre part :
- Mme Fatoumata DABO, présidente du groupe des femmes ;
- Mme Thérèse TOURE, responsable du projet ;
- M Demba DIALLO, animateur du projet.

Editions Imprimerie du Mali (EDIM), B.P. 21, Bamako :

- M. Victorien DAKOUO, un des responsables des EDIM.

Institut du Sahel, B.P. 1530, Bamako :

- Mme Rokiatou BA TOURE, chef de la division de l'Information à l'Institut.

Rencontre avec des particuliers :

- M. Jacques MOINEAU, expert, Bamako.

Participation à la réunion du **Comité de Coordination de l'Action des ONG (CCA/ONG)** à Bamako :
NIGER

Centres d'Etudes linguistiques et historiques par Tradition orale (CELTHO), Niamey :

- M. Diouldé LAYA, directeur du CELTHO.

Ministère de la Culture et de l'Information, B.P. 368, Niamey :

- M. Harouna NIANDOU, directeur de l'Information.

Direction de l'Alphabétisation, B.P. 525, Niamey :

- M. Laouali Malame MOUSSA, directeur de l'Alphabétisation.

Institut de Recherche en Sciences humaines, B.P. 318, Niamey :

- M. Aroun Hamidou SIDIKOU, chercheur à l'Institut ;
- M. Seydou HAROUNA, bibliothécaire de l'IRSH ;
- Mme Reinatou MAZOU, département de linguistique, IRSH ;
- M. Ousseini HABI, responsable de la sonothèque de l'IRSH ;
- M. Moussa HAMIDOU, responsable de la sonothèque de l'IRSH.

Institut national de Documentation, de Recherche et d'Animation pédagogique (INDRAP), B.P. 10184 Niamey :

- Mounkaila GARBA, directeur de l'Institut ;
- M. Ada MAHMANE, inspecteur de l'enseignement primaire, membre de l'Institut.

Association nationale des Femmes du Niger (AFN), B.P. 2818, Niamey :

- Mme Fatoumata DIALLO, présidente de l'AFN ;
- Mme Assata MOUNKAILA, secrétaire générale de l'AFN.

Centre d'Information et de Documentation pour le Développement rural. B.P. 12091, Niamey :

- M. Danladi HAROUNA, responsable du centre.

Conseil national de Développement, B.P. 111, Niamey :

- M. Oumaria MAMANE, directeur de Cabinet du président du CND ;
- M. Sidikou GARBA, secrétaire général du CND.

Rencontre avec des particuliers :

- Mme Thérèse KEITA, sociologue, spécialiste des questions féminines. B.P. 519, Niamey.

GHANA

Research Library on African Affairs, POB 2970, Accra :

- Mme Abena NTRAKWAH, bibliothécaire.

Ghana Library Board, POB 663, Accra :

- M. David CORNELIUS; chef du service ;
- Mme Charlotte CARSON;
- Mme Juliana Victoria SACKKEY.

Ghana Book Development Council, B.O.P. M 430, Accra :
- M. Annor NIMAKO, directeur adjoint du service.

Ghana National Association of Teachers, POB 209, Accra :
- M. Stephen Yaw MANU, secrétariat national de l'association.

Ghana Institute of Languages, POB M67, Accra :
- M. Vincent OKUNOR, directeur.

Bureau of Ghana Languages, POB 1851, Accra :
- M. Vincent KRAMPAH, directeur du service ;
- M. Okyeame ADI, adjoint au directeur ;
- M. Edwin N. TETTEH, membre du Bureau of Ghana Languages.

Accra Worker's College, POB M 114, Accra :
- M. Eric MENSAH, principal du collège.

Central Reference and Research Library, Council for Scientific and Industrial Research, POB M 32, Accra :
- M. D.K. OPARE SEIM responsable,
- M. John A. VILLARS, bibliothécaire, président de la Ghana Library Association.

Ghana Education Services, POB M 45, Accra :
- Mme Sarah OPONG, adjoint au directeur.

Department of Community Development, POB M 266, Accra :
- M. K.A.P. BROWN, directeur.

National Council on Women and Development, POB M 53, Accra :
- Mme Marian A. TACKIE, responsable du NCWD.

BURKINA FASO

Ministère de l'Environnement et du Tourisme, B.P. 7044, Ouagadougou :
- M. Vincent KABORE, directeur de la Formation et de la Vulgarisation.

Ministère de l'Information et de la Culture, B.P. 3125, Ouagadougou :

- M. Jean-Pierre ILBOUDO, Directeur de la Formation et de la Recherche, ancien directeur de Radio Burkina.

Croix Rouge Burkinabé :

- M. Mamadou OUEDRAGO, responsable de la Formation à la Croix Rouge Burkinabé.

CESAO :

- M. Ambroise SONGRE, chargé de publications au CESAO ;
- M. John MADRI, journaliste spécialiste en communication à la base.

"6S" (Se Servir de la Saison sèche en Savane et au Sahel), B.P. 100, Ouahigouya :

- Bernard Lédéa OUEDRAGO, responsable de l'Organisation ;
- Michel BASSONON, membre de l'équipe "6S".

Rencontre avec des particuliers :

- M. Souleymane COULIBALY, bibliothécaire, auteur d'une étude sur le "Livre et la lecture dans les familles burkinabé. Le cas de la ville de Ouagadougou", Dakar, EBAD, 1989 ;
- M. Sibiry BONZE, bibliothécaire, auteur d'une étude sur l'organisation d'un service de lecture publique à Ouagadougou, Burkina Faso, étude prospective, 1987.

SENEGAL

Société de Développement et de Vulgarisation agricole, SODEVA :

- M. Benjamin DIOUF, sociologue ;
- M. Jacques FAYE, sociologue ;
- M. Nourédine FAYE, ingénieur de travaux agricoles ;
- M. Ablaye NDIAYE, sociologue ;
- M. Janvier SAMBOU, ingénieur de travaux agricoles ;
- Daour WADE, technicien audiovisuel, animateur.

Relais ENDA Thiès

- Pierre JACOLIN, responsable.

Fédération des Organisations non-gouvernementales du Sénégal (FONGS), Thiès :

- M. Famara DIEDHIOU, président ;
- M. Massaer DIAGNE, secrétaire général.

Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base, Dakar :

- M. Frédéric BADIANE, directeur (1988) ;
- M. Ngor SENE, chercheur ;
- M. Pape Momar SOW, directeur (1994).

Fédération des Associations féminines du Sénégal (FAFS) :

- Mme Annette MBAYE D'ERNEVILLE, présidente.

Enquêtes diverses au Sénégal auprès :

- des services du ministères de l'Education nationale ;
- des libraires ;
- des Nouvelles Editions africaines ;
- de la Direction des Bibliothèques publiques.

APPEL AUX CRITIQUES DES LECTEURS du livre : communication à la base : enraciner et épanouir

Les auteurs de cet ouvrage sont conscients qu'un manuel tel que celui-ci n'est jamais vraiment «terminé». Il y a toujours quelque chose à ajouter, mais, bien souvent, c'est après avoir lu et utilisé le manuel que l'on sait ce qu'il aurait fallu y inclure. Lecteurs et utilisateurs sont invités à apporter leurs critiques, comme si ce livre avait été écrit pour leurs programmes personnels. Envoyez-nous vos commentaires et vos suggestions sur ce qui, selon vous, peut être ajouté à ce manuel ou sur ce que nous pourrions faire pour l'améliorer. Votre expérience et votre savoir-faire nous aideront beaucoup à préparer les éditions futures.

Pour vous faciliter la tâche, ce formulaire fait office d'enveloppe. Pliez-le et fermez-le avec du ruban adhésif ou une agrafe, et veillez à ce que l'adresse d'Enda Tiers-Monde/Publications se trouve à l'extérieur (BP 3370, Dakar, Sénégal). Affranchissez-le et envoyez-le à ENDA.

Nom : _____

Qualification : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

découper ici

1. Vous occupez-vous d'un projet de développement ?

Décrivez-nous brièvement le genre de projet dont il s'agit, son statut actuel, les résultats qu'on en attend, etc. Pouvez-vous donner des détails sur votre projet ?

2. Utilisez-vous ce manuel pour votre projet ? Si oui, de quelle manière : comme moyen d'information, pour la formation des individus ?

3. Dans votre cas, en quoi le manuel s'est-il révélé utile ?

4. Est-ce que vous avez trouvé ce manuel facile à lire et à utiliser ? Quels ont été les passages les plus utiles ? Pourquoi ?

5. Quels autres informations pourrait-on ajouter pour rendre ce manuel plus utile ? Pouvez-vous recommander d'autres données pour une nouvelle édition ?

6. Cette collection devrait contribuer à diffuser des connaissances rassemblées depuis longtemps, à appuyer des expériences en cours, à mener à bien des recherches et des actions nouvelles. Aimerez-vous recevoir le catalogue des publications d'ENDA Tiers-Monde ?

7. De quelle façon avez-vous obtenu un exemplaire de ce livre ?

8. Avez-vous besoin d'informations supplémentaires sur nos activités de recherches, formation, et actions ? Si oui, donnez le plus de détails possibles sur ce que vous recherchez. Utilisez éventuellement d'autres feuilles de papier si celle-ci ne suffit pas.

ENDA TIERS-MONDE SERVICE DES PUBLICATIONS
B.P. 3370
DAKAR — SENEGAL

Quelques publications d'enda

	«Nord» (port compris)	Tiers-Monde (port : + 30%)	Date de paru- tion	Nombre de pages
— Enfants en recherche et en action : une alternative africaine d'animation urbaine	100 FF	2 500 Fcfa	1995	300
— Set Setal : des murs qui parlent	90 FF	1 400 Fcfa	1991	122
— Dynamique urbaine d'une société en grappe	100 FF	2 500 Fcfa	1987	300
— Des déchets et des hommes : expériences urbaines de recyclage dans le tiers monde	100 FF	2 500 Fcfa	1991	300
— L'énergie en Afrique : situation énergétique de 34 pays	200 FF	7 500 Fcfa	1995	500
— Energie populaire dans le tiers monde	100 FF	3 500 Fcfa	1985	405
— Des forêts et des hommes : vers une gestion populaire du patrimoine commun	120 FF	5 000 Fcfa	1994	420
— Développement environnemental : sur tous les fronts	100 FF	2 500 Fcfa	1993	300
— Enfants de la rue, enfants perdus?	60 FF	2 000 Fcfa	1990	186
— Plantes médicinales au Sahel	120 FF	4 000 Fcfa	1990	280
— Protection naturelle des végétaux en Afrique	60 FF	2 000 Fcfa	1993	220
— Le don et le recours : ressorts de l'économie urbaine	100 FF	2 500 Fcfa	1992	216
— La ressource humaine : avenir des terroirs	120 FF	3 500 Fcfa	1992	308
— Sida en Afrique, analyse par pays	60 FF	2 000 Fcfa	1993	300

Enda-Diffusion

BP : 3370, Dakar, Sénégal Tél. : 22.98.90 Fax : (221) 23.51.57 / 22.26.95
Télex : (221) 51 456 enda tm SG Courrier électronique : GEO2: enda Dakar

abonnez-vous à: environnement africain

cahiers d'étude du milieu et
d'aménagement du territoire

A. REVUE PERIODIQUE, éditée en français, en anglais et, pour certains numéros, en arabe par enda (400 pages/an)

B. «ETUDES ET RECHERCHES» «OCCASIONAL PAPERS» série de monographies éditées en anglais ou en français (600 pages/an)

Quelques titres récents

- ❖ Stratégies d'utilisation rationnelle de l'énergie en Afrique de l'Ouest (enda-énergie)
- ❖ Turkana Dogs and diseases : Traditional Lifestyles and Health (BIFANI)
- ❖ Avenir des terroirs : la ressource humaine (Enda-Graf)
- ❖ Le pari de l'ancien (NDIAYE)
- ❖ Le don et le recours : ressorts de l'économie urbaine (NDIONE)
- ❖ Protection naturelle des végétaux en Afrique (THIAM et DUCOMMUN)
- ❖ Décider pour aménager (DEBOUVRY et NDIAYE) (en cours)
- ❖ SIDA en Afrique, bilan d'une décennie : analyse par pays (ETCHEPARE)
- ❖ Arbres, arbustes et arbrisseaux nourriciers en Afrique occidentale (BAUMER)
- ❖ Là où il n'y a pas de docteur (WERNER) (3e édition)
- ❖ L'Energie en Afrique : situation énergétique de 34 pays
- ❖ Enfants en recherche et en action: une alternative africaine d'animation urbaine

COMMANDE

S'adresser à ENDA diffusion, 54 rue Carnot, BP 3370, Dakar, Sénégal;
Tél. (221) 23.63.91 ; Fax : (221) 22.26.95 ; Télex : 51456 SG

TARIF D'ABONNEMENTS (port inclus)

ENVIRONNEMENT AFRICAIN	TIERS-MONDE		INSTITUTIONS ET AUTRES PAYS
	ETUDIANTS	NORMAL	
A. REVUE PERIODIQUE (4 numéros)	7.000 CFA	10.000 CFA	300 FF
B. ETUDES ET RECHERCHES (8 numéros)	11.000 CFA	17.000 CFA	500 FF
C. ABONNEMENT COMBINE (A + B)	17.000 CFA	25.000 CFA	750 FF



Achévé d'imprimer
sur les presses de l'Imprimerie Saint-Paul
Dakar - Juin 1995



Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA-TM) est une organisation internationale à caractère associatif et à but non lucratif qui a son siège à Dakar (Sénégal) et une dizaine d'antennes dans les pays du Sud.

BP 3370, Dakar - Tél. (Secrétariat Exécutif) : (221) 22.42.29 / 21.60.27 - (Enda-Éditions) : 23.63.91/22.98.90 — Fax : (221) 22.26.95/23.51.57 — Courrier électronique (Secrétariat Exécutif) : enda@endadak.gn.apc.org - (Enda-Éditions) : endaeditions@endadak.gn.apc.org



Le Centre de recherche pour le développement international (International Development Research Centre), société d'Etat créée en 1970 par le Parlement canadien, a pour mission d'appuyer l'exécution de recherches qui, dans le domaine technique et dans celui des politiques, ont pour but d'adapter les sciences et la technologie aux besoins des pays en développement. Ses activités portent sur l'environnement et les ressources naturelles, les sciences sociales, les sciences de la santé, les sciences et les systèmes d'information, les initiatives et les affaires institutionnelles. Etabli à Ottawa, au Canada, il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Bureau régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale - Regional Office for West and Central Africa — Avenue Cheikh Anta Diop — BP 11007 CD Annexe Dakar-Sénégal — Tél. : (221) 24.42.31/24.09.20 - Télex : 21674 Recentre SG - Fax : (221) 25.32.55.



Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA) est installé depuis 1983 à Ede/Wageningen dans le cadre de la Convention de Lomé entre les Etats membres de l'Union européenne et les Etats du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

Le CTA est à la disposition des Etats ACP pour leur permettre un meilleur accès à l'information, à la recherche, à la formation ainsi qu'aux innovations dans les secteurs du développement agricole et rural et de la vulgarisation.

Siège : «De Rietkampen», Galvanistraat 9, Ede, Pays-Bas
Adresse postale : CTA, Postbus 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas

Tél. : (31) 83 80-6 04 00

Télex : (44) 30 169 CTA NL

Télécopie : (31) 83 80-3 10 52

A l'heure du débat sur l'émergence des mouvements associatifs en Afrique, comment créer les moyens d'accès et de participation des populations rurales à l'information documentaire ? Autrement dit, **comment relier l'information documentaire, dans son acception classique, et la communication à la base, pour un rôle accru des populations dans la bataille pour le développement ? Voilà les questions clés de ce livre.**

L'auteur interroge l'Existant — les hommes, les institutions et services, les expériences tentées dans huit pays africains — mais aussi l'histoire et l'anthropologie, de manière à en dégager les enseignements et des jalons pour l'action, sans oublier de conférer une certaine place à l'utopie.

Un lectorat varié trouvera dans cet ouvrage un intérêt certain.

Communication à la base, enraciner et épanouir, s'inscrit dans les champs d'action de son auteur et recoupe une partie de son itinéraire. A. Raphaël Ndiaye est diplômé des universités et école de Dakar, Tours et Paris-Sorbonne, en philosophie, bibliothéconomie et ethno-linguistique. Il a été, notamment, directeur des bibliothèques publiques au ministère de la Culture de son pays, le Sénégal. Depuis avril 1987, il est chargé de la coordination de programmes de communication et d'éducation environnementale à Enda tiers-monde. Il est auteur de plusieurs articles et brochures sur divers sujets, et a fait paraître deux études relatives aux femmes :

- **La place de la femme dans les rites au Sénégal.** Dakar, Abidjan, Lomé. Nouvelles Editions africaines, 1986, 144p.
- **Le mariage chez les Wolof.** Dakar, Enda-Editions, 100p., sous presse.



enda
tiers-monde



ICTA

